

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 30 JANVIER 2009

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 23 janvier 2009, pour le vendredi 30 janvier 2009 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire. (page 8).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs. (page 9).
- M. le Maire** n° 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 28 novembre 2008. (page 9).
- M. le Maire** n° 4 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 9).
- M. le Maire** n° 5 - Communications diverses. (page 15).
- M. le Maire** n° 6 - Commissions municipales. Composition. Modifications. (page 16).
- M. le Maire** n° 7 - Organismes extérieurs. Représentations de la Ville. Modifications. Approbation. (page 18).

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN** n° 8 - Décision modificative n° 1. (page 19).
- M. MARTIN** n° 9 - Ligne de trésorerie. Renouvellement. Approbation d'une convention. (page 21).

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

- M. le Maire** n° 10 - Nouvel hôpital. Présentation du projet. (page 22).
- M. CARRE** n° 11 - P.O.S. valant P.L.U. Révision simplifiée. Secteur du C.H.R.O. Engagement de la procédure et lancement de la concertation. (page 75).

- M. CARRE** n° 12 - Projet intra-mails. Campagne de ravalement. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention. (page 77).
- M. CARRE** n° 13 - Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre. Règlement du Plan d'Aménagement de Zone. Modification. (page 79).

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

- M. CARRE** n° 14 - Convention Territoriale Argonne. Réaménagement des abords de l'église Saint-Jean Bosco. Mutations foncières entre la Ville, l'Office Public de l'Habitat – Résidences de l'Orléanais et l'association diocésaine. (page 79).
- M. CARRE** n° 15 - Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf. Résiliation à l'amiable d'un bail emphytéotique. (page 82).
- M. CARRE** n° 16 - Quartier Carmes –Bannier. Acquisition d'un appartement. (page 83).
- M. CARRE** n° 17 - Quartier Saint-Marceau. Abords de la Z.A.C. du Clos Rozay. Rue des Chalands. Cession au riverain d'un délaissé et de la mitoyenneté d'un mur. (page 91).
- M. CARRE** n° 18 - Quartier Saint-Marceau. Angle des rues Tudelle et Neuve Tudelle. Cession d'un délaissé à trois riverains. (page 93).
- M. CARRE** n° 19 - Quartier La Source. Parc d'activités Buffon. Cession de terrains d'activités. (page 94).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- M. GABELLE** n° 20 - Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Partenariat avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention. (page 97).
- M. VALETTE** n° 21 - Régie des événements. Actualisation des tarifs. (page 99).
- M. VALETTE** n° 22 - Théâtre d'Orléans – Scène Nationale. Modification de l'annexe à la convention-cadre. Approbation. (page 109).
- M. VALETTE** n° 23 - Festival Orléans Jazz. Tremplin Jazz à Vienne. Approbation d'une convention à passer avec Vienne Action Culturelle. (page 111).
- M. VALETTE** n° 24 - Centre Chorégraphique National d'Orléans. Dénomination du foyer. (page 111).
- M. VALETTE** n° 25 - Association Polysonik. Mise à disposition des locaux de répétitions du 108, rue de Bourgogne. Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention d'occupation. (page 112).

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

- M. VALETTE** n° 26 - Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « La Renaissance à Orléans ». Partenariat avec l'Université de Tours et le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours. Approbation d'une convention. (page 114).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 27 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec le C.H.R.O. Renouvellement. Année 2009. Approbation d'une convention. (page 119).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 28 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec l'association Orléans Concerts. Année 2009. Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens. (page 120).
- M. VALETTE**
Mme HEAU n° 29 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec l'association Les Papillons Blancs du Loiret - Institut Médico-Pédagogique et le Jardin d'Enfants Spécialisé. Approbation d'une convention. (page 122).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 30 - Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Mise en place d'une nouvelle signalétique. Partenariat avec l'Institut d'Arts Visuels. Attribution de récompenses aux lauréats du concours. (page 123).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 31 - Parc de Charbonnière. Vente d'une coupe de bois. (page 125).

COMMERCE

- M. FOUSSIER** n° 32 - 86, 88, rue des Carmes. Aménagement du rez-de-chaussée en deux espaces commerciaux. Lot n° 4 – menuiseries extérieures. Approbation d'un avenant. (page 126).

RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME

- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 33 - Office de Tourisme. Subvention annuelle. Paiement d'un acompte. (page 127).

DEVELOPPEMENT : ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- M. le Maire**
Mme BARRUEL n° 34 - Colloques et séminaires universitaires et scientifiques. Attribution de subventions. (page 127).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 35 - Conseils d'écoles et d'établissements scolaires. Représentations de la Ville. Modification des membres. Approbation. (page 131).

- Mme MARECHAL** n° 36 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets. (page 132).
- Mme MARECHAL** n° 37 - Circonscription Orléans La Source. Périmètres scolaires. Modification. (page 133).
- Mme MARECHAL** n° 38 - Circonscription Orléans Est. Périmètres scolaires. Modification. (page 158).
- Mme MARECHAL** n° 39 - Indemnité Représentative de logement due aux instituteurs. Barème 2008. Approbation. (page 161).
- Mme MARECHAL** n° 40 - Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année 2008-2009. Demandes de subventions. (page 162).
- Mme MARECHAL** n° 41 - Actions d'éducation artistique. Programme 2008-2009. Approbation d'une convention à passer avec la Ligue de l'Enseignement. (page 163).
- Mme MARECHAL** n° 42 - Transport des élèves des écoles primaires participant aux activités sportives de l'U.S.E.P. Participation aux frais. Approbation d'une convention. (page 167).
- Mme MARECHAL** n° 43 - Programme Comenius 2008-2010. Ecole élémentaire Georges Chardon. Partenariat multilatéral. Approbation d'une convention à passer avec l'Agence Europe - Education - Formation France. (page 169).

VIE DES QUARTIERS

- Mme de QUATREBARBES** n° 44 - Participation citoyenne. Comités de Mobilisation et d'Animation. Modification des membres. (page 170).
- Mme de QUATREBARBES** n° 45 - Participation citoyenne. Comités de Mobilisation et d'Animation. Désignation des personnes ressources. Communication. (page 173).

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

- Mme LECLERC** n° 46 - Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap. (page 187).
- Mme LECLERC** n° 47 - Le Relais Orléanais. Années 2009 à 2011. Approbation d'un contrat d'objectifs. (page 189).
- M. MONTILLOT** n° 48 - Ecole de la 2^{ème} chance. Création. Demandes de subventions. (page 190).

JEUNESSE

- M. SANKHON** n° 49 - Associations oeuvrant en faveur de la jeunesse. Attribution des subventions annuelles. (page 193).
- M. SANKHON** n° 50 - Aides en faveur de groupements de jeunesse. (page 197).

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

- Mme GRIVOT** n° 51 - Aides à des associations pour le soutien à des manifestations sportives. (page 198).
- Mme GRIVOT** n° 52 - Complexe nautique de La Source. Acquisition d'un matériel spécifique de mise à l'eau pour les personnes handicapées. Demandes de subventions. (page 200).
- Mme GRIVOT** n° 53 - Société des Courses d'Orléans. Mise à disposition de l'Hippodrome de l'Île Arrault. Année 2009. Approbation d'une convention. (page 200).
- Mme GRIVOT** n° 54 - Premier Tour de la FED CUP 2009. Organisation. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Fédération Française de Tennis. (page 203).
- Mme GRIVOT** n° 55 - Open d'Orléans Internationaux de Tennis. Approbation d'une convention de prestations de services à passer avec Europe Promotion Services. Mise à disposition du Palais des Sports. Approbation d'une convention d'occupation. (page 206).
- Mme GRIVOT** n° 56 - Piscine du Palais des Sports. Travaux de rénovation des plages et vestiaires. Divers lots. Approbation d'avenants. (page 209).

PERSONNEL

- Mme SAUVEGRAIN** n° 57 - Direction Générale Adjointe des Services. Poste de chargé de mission. Autorisation de le maintenir par voie contractuelle. (page 210).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 58 - Direction des Finances et des Marchés. Recrutement d'un adjoint au responsable des marchés publics. Autorisation de pourvoir le poste par la voie contractuelle. (page 212).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 59 - Direction des Systèmes d'Information. Recrutement d'un chef de projets informatiques. Autorisation de pourvoir le poste par la voie contractuelle. (page 213).
- Mme SAUVEGRAIN** n° 60 - Direction de la Culture et de l'Événementiel. Recrutement d'un chargé d'évènements. Autorisation de pourvoir le poste par la voie contractuelle. (page 215).

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

Mme SAUVEGRAIN n° 61 - Direction de la Sécurité. Agents de surveillance des entrées et sorties des écoles. Mise en place de la semaine de 4 jours. Approbation d'avenants aux contrats. (page 217).

MOYENS GENERAUX

Mme SAUVEGRAIN n° 62 - Création d'une Bourse du Travail dans l'ancien collège Joliot Curie. Approbation d'un protocole d'accord et de conventions d'occupation. (page 218).

Mme SAUVEGRAIN n° 63 - Matériel roulant. Aliénation de véhicules réformés. Vente publique par le service des domaines. (page 220).

Mme SAUVEGRAIN n° 64 - Réservoir situé rue du Petit Pont. Installation d'un relais radio. Approbation d'une convention tripartite à passer avec la Lyonnaise des Eaux et le Centre Diocésain d'Information. (page 220).

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mardi 3 février 2009.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi trente janvier deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 30) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME, M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN, CUGNY-SEGUIN (à partir de 19 h 40), MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY (à partir de 18 h 25), M. POISSON (jusqu'à 22 h 20), Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoint ;

MM. BESSON, MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE (jusqu'à 22 h 00), M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER (jusqu'à 22 h 45), BARRUEL, HEAU, M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET (à partir de 18 h 20), PEZET, LABED, Mlle AIGRET, MM. THOMAS (Secrétaire), RICOUD, Mme KOUNOWSKI, MM. LEBRUN, BRARD (jusqu'à 20 h 15), Mmes FERKATADJI-HUME, LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mme PELLOIE, M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

Mme CUGNY-SEGUIN	à..... Mme LECLERC (jusqu'à 19 h 40)
Mme MAUROY	à..... Mme RICARD (jusqu'à 18 h 25)
M. POISSON	à..... M. LANGERRE (à partir de 22 h 20)
Mme COUPEZ	à..... Mme PILET-DUCHATEAU
Mme SUIRE	à..... M. TORREILLES (à partir de 22 h 00)
Mme BARANGER	à..... M. CARRE (à partir de 22 h 45)
M. VALLE	à..... M. CHAPUIS
Mme NOEL	à..... M. GRAND
M. BRARD	à..... Mme KOUNOWSKI (à partir de 20 h 15)
Mme NGANGA	à..... M. LEBRUN
Mme MIKO	à..... Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

La séance est ouverte à 18 h 10.

M. le Maire – *Mes chers collègues, suite à la démission de Mme Joëlle BEAUVALLET et de M. Marc DEBARBAT, et en application de l'article L. 270 du Code Electoral, je vous informe que M. Michel RICOUD et Mme Elsa PELLOIE, en leur qualité de 15^{ème} et 16^{ème} membres sur la liste « ORLEANS GAGNANT POUR TOUS » sont devenus Conseillers Municipaux.*

Je les déclare officiellement installés dans leurs nouvelles fonctions et je leur souhaite la bienvenue.

Mes chers collègues, nous avons eu la tristesse de recevoir deux mauvaises nouvelles dont je souhaite vous faire part bien évidemment. D'abord le décès de M. Dominique LE GOAZIGO, Agent Technique à la Ville d'Orléans, plus précisément à la Direction de l'Education, qui vient de décéder d'une crise cardiaque et qui laisse deux enfants.

Et puis le décès de M. Claude EMONET qui a été, je vous le rappelle, Conseiller Général du Canton Bannier et qui a été élu au cours de trois mandats à la Ville d'Orléans, sous René THINAT et sous Jacques DOUFFIAGUES dont il a été le Premier Maire-Adjoint. Il a notamment travaillé plus particulièrement dans le domaine de la gestion des travaux, de la voirie, de l'urbanisme et de la gestion du personnel.

Mes chers collègues, je vous sollicite pour observer une minute de silence.

*
* *
*

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

*
* *
*

M. le Maire – *Je vous remercie et je me permets, au nom du Conseil Municipal, de présenter aux familles et aux proches respectifs nos très sincères condoléances.*

N° 1 – Désignation du secrétaire.

M. THOMAS est désigné en qualité de secrétaire.

ADOPTE PAR 40 VOIX CONTRE 3.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 2 – Pouvoirs

Mme CUGNY-SEGUIN	à..... Mme LECLERC (jusqu'à 19 h 40)
Mme MAUROY	à..... Mme RICARD (jusqu'à 18 h 25)
M. POISSON	à..... M. LANGERRE (à partir de 22 h 20)
Mme COUPEZ	à..... Mme PILET-DUCHATEAU
Mme SUIRE	à..... M. TORREILLES (à partir de 22 h 00)
Mme BARANGER	à..... M. CARRE (à partir de 22 h 45)
M. VALLE	à..... M. CHAPUIS
Mme NOEL	à..... M. GRAND
M. BRARD	à..... Mme KOUNOWSKI (à partir de 20 h 15)
Mme NGANGA	à..... M. LEBRUN
Mme MIKO	à..... Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

N° 3 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 28 novembre 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de décembre 2008 et janvier 2009 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

MARCHES

08-375	12/12/08	Théâtre Gérard Philipe. Approbation d'un contrat de cession de spectacles. THEATRE DE LA TETE NOIRE. 10 000 €T.T.C.
08-380	8/12/08	Médiathèque. Approbation de cinq contrats de cession de spectacle. Compagnie Ô 400 € T.T.C. Association Dis Raconte 1 500 € T.T.C. Association Matulu 900 € T.T.C. Théâtre de l'Antidote 450 €T.T.C. Association Allo maman bobo 350 €T.T.C.
08-382	16/12/08	Conservatoire de Musique, de Danse et Théâtre. Approbation d'un contrat de prestations de services pour l'organisation d'un stage artistique suivi d'auditions publiques. Association «La Compagnie Parler Debout ». 3 868 €T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-383	16/12/08	Conservatoire de Musique, de Danse et Théâtre. Approbation d'un contrat de prestations de services pour l'organisation d'un atelier artistique. S.A.R.L. «Au QG». 3 760 €T.T.C.
08-384	11/12/08	Entretien de la passerelle reliant l'ensemble commercial de la place d'Arc et la gare routière rue Emile Zola. Société ATTE.N.I. S Montant annuel minimum : 6 000 € T.T.C. - Montant annuel maximum : 17 000 €T.T.C.
08-385	8/12/08	Parc Floral de la Source Orléans-Loiret. Mission d'étude pour la gestion de l'eau. S.A.R.L. Eau et Industrie. 20 332 €T.T.C.
08-387	22/12/08	Festival de Loire 2009. Approbation d'un contrat de prestations de services. Association Liger Club. 10 000 € net de T.V.A. Communication valorisée par la Ville. 2 100 €T.T.C.
08-390	18/12/08	Informations juridiques en ligne. THOMSON TRANSACTIVE Juripro. Abonnement 5 453,76 €T.T.C.
08-391	18/12/08	Complexe Sportif de la Source. Pose de stores anti-éblouissement. Société ARNAULT Diffusion. 110 029,13 € T.T.C. (Base + option).
08-392	18/12/08	Z.A.C. Candolle. Création des espaces verts. Entreprise RICHARD. 32 216,71 €T.T.C.
08-399	29/12/08	Acquisitions, livraisons et réparations de roues et pneumatiques de véhicules V.L., P.L. et spécifiques et de petites fournitures associées. Société Orléans Pneumatiques. Montant minimum annuel de 23 920 €T.T.C. et montant maximum annuel de 77 740 €T.T.C.
08-400	23/12/08	Institut d' Arts Visuels . Etude concernant un éventuel passage de l'école en Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.). Société Premier Acte. 23 876,80 € T.T.C.
08-401	23/12/08	Contes au Musée des Beaux-Arts. Allo Maman Bobo. 3 050 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>EMPRUNTS</u>		
08-388	8/12/08	Direction des Finances et des Marchés. Réalisation d'un Prêt Renouvellement Urbain de 385 598 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération de résidentialisation de l'îlot 7 à La Source.
08-389	8/12/08	Direction des Finances et des Marchés. Réalisation d'un Prêt Renouvellement Urbain de 2 614 402 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'un groupe scolaire à La Source.
08-396	11/12/08	Direction des Finances et des Marchés. Réalisation d'un prêt Collectivités Locales de 5 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2008.
08-398	12/12/08	Direction des Finances et des Marchés. Réalisation d'un prêt de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2008.
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
08-376	16/12/08	Local sis 1 bis, rue Henri Roy à Orléans. Mise à disposition de l'association « Comité Régional de Taekwondo Centre ».
08-377	5/01/09	Mise à disposition gratuite de films documentaires. Approbation d'une convention avec la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou.
08-378	8/12/08	Ensemble de parcelles de terrain Chemin du Bouchet à Orléans et Clos du Bouchet à Olivet. Approbation de l'avenant n° 7 à la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'E.A.R.L. Pépinières TRICOT.
08-381	16/12/08	Immeuble 112, rue Bannier. Résiliation de la convention passée avec M. Damien PEYTAVIN, l'Association DIOCESAINE et la Ville d'Orléans pour les usages de servitude du lot C.
08-402	23/12/08	Pavillon sis 32, rue Pierre et Marie Curie. Approbation de l'avenant n°1 à la convention précaire et révocable passée avec l'O.P.H. d'Orléans.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-403	23/12/08	Grenier sis 4, rue Jeanne d'Arc et 2, Place Sainte-Croix à Orléans. Mise à disposition par l'agence Bourgogne au profit de la Ville d'Orléans.
08-406	5/01/09	F.R.A.C. Centre. Local 12, rue de la Tour Neuve. Approbation d'une convention de mise à disposition moyennant une redevance annuelle de 20 € plus charges annuelles estimées à 300 €
08-407	5/01/09	Immeuble sis 8, rue Guillaume. Résiliation de la convention d'occupation précaire et révocable passée avec l'association « Les Restaurants du Cœur ».

ASSURANCES

08-393	18/12/08	Assurance. Contrat LLOYD'S DE LONDRES « Tous risques Expositions ». Muséum des sciences naturelles. Exposition ARCIMBOLDO. Courtier GRAS SAVOYE. Contrat n°LI 001510 b 08.113.
--------	----------	--

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

08-379	16/12/08	Grand Cimetière. Remboursement d'une concession à Mme Suzanne LEROY.
--------	----------	--

CONTENTIEUX

08-374	2/12/08	Introduction d'une instance. Indemnisation du préjudice subi par la Ville. Action devant le Tribunal d'Instance d'Orléans. Ville d'Orléans c/ M. NOUNI.
08-386	9/12/08	Constitution de partie civile. Lutte contre les bruits de voisinage. Ville d'Orléans contre Mme Nesrin VARLI, exploitante du bar « Le Duplex » 3, rue du Vieux Marché.
08-394	18/12/08	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parking de la base de loisirs de l'île Charlemagne à Saint-Jean-le-Blanc. 4 décembre 2008.
08-395	18/12/08	Référé préventif. Restructuration et extension de l'école élémentaire Olympia Cormier. Ville d'Orléans contre les consorts GRIMAUT, TERNOIR, VANNIER et CHATRE.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-397	18/12/08	Introduction d'une instance. Candélabre endommagé. Indemnisation du préjudice subi par la Ville. Action devant le Tribunal d'Instance d'Orléans. Ville d'Orléans contre Mme Fadwa CHAJAI.
08-404	23/12/08	Occupation sans droit ni titre d'un logement appartenant à la Ville d'Orléans. Introduction d'une requête devant le Tribunal de Grande Instance d'Orléans à des fins d'expulsion. Ville d'Orléans contre association Olympique Foot Orléanais.
08-405	23/12/08	Constitution de partie civile. Outrages à agents de Police Municipale. Ville d'Orléans contre M. PEREIRA Armando.

PREEMPTION EN D.P.U

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 28 novembre 2008 et le 7 janvier 2009.

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0967	AZ299 (lots 2-6)	75 rue des Carmes	Préempté (1)
DA 45234 08 1099	AM411	14 rue du faubourg Madeleine	Délégué (2)
DA 45234 08 1030	AO174 (lots 2-9)	8 rue Chanzy	Non préempté
DA 45234 08 1055	BS260	61 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 1056	AH111 AH397	85 rue Basse d'Ingré	Non préempté
DA 45234 08 1057	AT100 AT231 AT234	1 rue Philippe le Bel et allée Germain Audebert	Non préempté
DA 45234 08 1058	CS51	104 bis rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 1059	BN111	66 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 1060	BI222	10 rue des Trois Maries	Non préempté
DA 45234 08 1061	BL207 (lot 4)	33 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 1062	AO174 (lots 3-6-10)	8 rue Chanzy	Non préempté
DA 45234 08 1063	EM2 (lots 15-151-245)	2 place du Val	Non préempté
DA 45234 08 1064	BK201 (lot 8)	60 quai du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 1065	CS2	76 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 1066	BI16 BI14 (lots 10-22-33)	31 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 08 1067	CZ195 CZ196	8 ter rue Pierre Louis	Non préempté
DA 45234 08 1068	AT191 (lots 192-194-195-197-301)	37 rue des Sansonières	Non préempté
DA 45234 08 1069	EM3 (lot 387)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 1070	AV391	99 rue de Coulmiers	Non préempté

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 1071	AW185	25 bis rue du Pot de Fer	Non préempté
DA 45234 08 1072	BV394 BV396 (lots 2-4-5-7-8)	163 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 1073	BI362 (lots 9-80-81)	23 rue Sainte-Catherine	Non préempté
DA 45234 08 1074	BV73	179 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 1075	BI213	39 rue Etienne Dolet	Non préempté
DA 45234 08 1076	AE327	27 venelle des Vaupulents	Non préempté
DA 45234 08 1077	AR278	22 rue A. Gault	Non préempté
DA 45234 08 1078	AW109 AW115 (lot 1)	23 rue du Boeuf Saint-Paterne	Non préempté
DA 45234 08 1079	BK36 BK37 BK38 (lots 2-4)	32 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 1080	BK36 BK37 BK38 5(lots 6-7-8)	32 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 1081	BK36 BK37 BK38 (lots 13-5)	32 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 1082	BP86 (lot 9)	4 rue des Bouteilles	Non préempté
DA 45234 08 1083	EM3 (lot 376)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 1084	BZ799 BZ798 BZ794	58 rue de la Barrière Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 08 1085	AN19 (lots 6-11)	6 rue de Loigny	Non préempté
DA 45234 08 1086	BK300 (lot 103)	41 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 1087	DP243	26 rue Degas	Non préempté
DA 45234 08 1089	EM3 (lot 364)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 1090	BN412 (lots 8-9-10-11)	42 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 1091	BS68	48 rue Emile Zola	Non préempté
DA 45234 08 1092	BO122 (lot 9)	8 rue Parisie	Non préempté
DA 45234 08 1093	BL27	8 rue des Sept Dormants	Non préempté
DA 45234 08 1094	BK82 (lots 20-21-25-30-32)	10 rue du Poirier	Non préempté
DA 45234 08 1095	AI133	4 rue Léon Thauvin	Non préempté
DA 45234 08 1096	BE33 (lots 24-25-26)	27 rue de la République	Non préempté
DA 45234 08 1097	CY261	rue Vieille Levée	Non préempté
DA 45234 08 1098	DO246 DO263	28 avenue de la Mouillère	Non préempté
DA 45234 08 1100	AR321	49 rue de Joie	Non préempté
DA 45234 08 1101	BK319 (lots 15-16)	27 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 1102	BK319 (lot 5)	27 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 1103	BK319 (lot 23)	27 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 1104	BT25 (lots 2-3)	10 bis faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 1105	DI396 DI357	117 avenue Saint-Mesmin	Non préempté
DA 45234 08 1106	BD57 BD60 (lots 204-205)	8 rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 08 1107	AW242 AW238 (lot 11)	32 rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 08 1108	BL334 (lot 1)	11 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 1109	DS168	7 rue de la Binoche	Non préempté
DA 45234 08 1110	CK568	7 rue Marc Bloch	Non préempté
DA 45234 08 1111	CY261	rue Vieille Levée	Non préempté

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 1112	AO605 (lots 1-2-8-10-11-12-13-14-15-16)	37 rue des Murlins	Non préempté
DA 45234 08 1113	AO312	66 rue de Coulmiers	Non préempté
DA 45234 08 1114	AT104 (lot 264)	9001 rue Saint-Yves	Non préempté
DA 45234 08 1115	BI189	262 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 1116	AV301 (lots 2-5-25-26-27-28-29-30-31-32-34-35-36-39)	17-19-21 faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 1117	BN80 BN325	16 rue de l'Ételon	Non préempté
DA 45234 08 1118	CR468 (lots 1-5)	6 rue Georges Goyau	Non préempté
DA 45234 08 1119	EO91 (lots 51-80)	1 rue Dominique Ingres	Non préempté
DA 45234 08 1120	EN11 (lots 37-104-108)	14 rue Paul Langevin	Non préempté
DA 45234 08 1121	ES159	40 rue René Cassin	Non préempté
DA 45234 09 0001	AM32	13 rue Léon Delagrange	Non préempté

(1) DIA N° 45234 08 0967

Par décision en date du 15 décembre 2008, exercice du droit de préemption urbain sur un appartement dans un immeuble en copropriété au 75, rue des Carmes cadastré section AZ n° 299 au prix de 200 000 € inférieur à celui déclaré (23 000 €) + honoraires de négociation 14 280 €; l'appartement est destiné à être incorporé dans la réserve foncière communale dans l'attente de l'opération de renouvellement urbain de la rue des Carmes dont le principe a été approuvé par une délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2008.

(2) DIA n° 45234 08 1099

Par décision en date du 5 janvier 2009, délégation du droit de préemption urbain au profit de la Communauté d'Agglomération «Orléans-Val de Loire» pour l'éventuelle préemption d'une propriété bâtie située 14, rue du faubourg Madeleine cadastrée section AM n° 411 vendue au prix de 350 000 € eu égard à l'opération de la deuxième ligne de tramway (C.L.E.O.) pour y implanter une sous-station d'alimentation électrique. »

N° 5 – Communications diverses.

M. le Maire - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *l'Association des Amis de l'Académie d'Orléans ;*
- *le Cercle Michelet Orléans Haltérophilie ;*

Ainsi que les remerciements suivants de :

- le Président de la Cour d'Appel d'Orléans et la Procureure Générale (prêt de matériel et de plantes pour l'audience solennelle de rentrée judiciaire des juridictions le 8 janvier 2009) ;

- le Comité Régional de Taekwondo Centre (participation au déroulement du championnat régional combats cadets juniors et seniors au Palais des Sports le 7 décembre 2008) ;

- la Fondation Claude Pompidou (mise à disposition de la salle Eiffel pour l'accueil de 110 personnes : les handicapés, leurs familles et les bénévoles) ;

- Médecins Sans Frontières (aide et soutien dans la mise en œuvre de la campagne d'information de Médecins Sans Frontières auprès du grand public au cours de l'année 2008) ;

- la Fondation Transdev (participation au comité exécutif de l'association qui apporte son soutien à des associations orléanaises parrainées par la S.E.T.A.O.) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations.

N° 6 – Commissions municipales. Composition. Modifications.

M. le Maire – *Suite aux démissions et aux entrées au Conseil Municipal, il est proposé un certain nombre de modifications dans la composition des nos commissions municipales, dont le détail est donné dans la délibération.*

Je pense que cela ne doit pas poser de problèmes. Y a-t-il des interventions ? M. BRARD.

M. BRARD – *Ce n'est pas tout à fait sur le sujet. Simplement, comme vous l'avez fait en préambule de ce Conseil Municipal, au nom du groupe de l'opposition, je voudrais d'une part saluer nos deux collègues qui étaient membres de l'opposition qui ont arrêté leur activité de Conseiller Municipal, Mme Joëlle BEAUVALLET avec qui j'ai eu le grand plaisir de siéger pendant deux mandats avant celui-ci et M. Marc DEBARBAT qui était parmi nous depuis l'élection de mars. Je les salue amicalement et je salue le travail qu'ils ont pu accomplir de façon assez courte pour Marc et pendant ces longues années par Joëlle BEAUVALLET.*

Je tenais aussi, comme vous l'avez fait M. le Maire, à saluer très chaleureusement nos deux collègues qui entrent avec nous Mme Elsa PELLOIE et M. Michel RICOURD, qui est par ailleurs Conseiller Général de La Source. Merci M. le Maire

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil Municipal a dénommé les commissions municipales et a désigné les membres qui les composent.

M. BESSON, Mme PELLOIE et M. RICOURD ont été installés à la suite de démissions successives d'élus municipaux. Il convient donc de modifier la composition des commissions municipales, en respectant le principe de la représentation proportionnelle prévu dans l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la nouvelle composition des commissions suivantes :

- Commission Solidarité, Insertion, Emploi

Mme LECLERC
Mme RICARD
Mme BARANGER
Mme PARAYRE
M. BEN CHAABANE
M. LABED
M. SANKHON, en remplacement de M. GIRAULT
Mme NOEL
Mme NGANGA

- Commission de la Culture, des Relations Extérieures et du Tourisme

M. VALETTE
Mme HEAU
M. MOITTIE
M. GABELLE
Mme PILET
Mme BARRUEL, en remplacement de M. BLANLUET
Mme De CHANGY
Mme KOUNOWSKI
Mme FERKATADJI

- Commission de l'Éducation

Mme MARECHAL
Mme RICARD
M. PEZET
M. SANKHON
M. BEN CHAABANE
Mme LABADIE
Mme CHERADAME
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, en remplacement de Mme BEAUVALLET
Mme MIKO

- Commission Sports et Vie associative

Mme GRIVOT
M. LABED
M. PEZET
Mme De CHANGY
Mme AIGRET
M. GAINIER
M. SANKHON

**Mme PELLOIE, en remplacement de M. DEBARBAT
M. VALLE**

- Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité

Mme GRIVOT, Présidente

M. GABELLE

M. MOITTIE

Mme PARAYRE

M. BLANLUET

Mme LECLERC

M. RICOUD, en remplacement de Mme BEAUVALLET

M. CHAPUIS »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 7 – Organismes extérieurs. Représentations de la Ville. Modifications. Approbation.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Par délibérations du 10 juillet 2008 et du 25 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné :

- d'une part les membres élus devant siéger au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (O.P.H.) d'Orléans.

- d'autre part, les membres devant représenter la Ville au sein de l'association du Carré Saint-Vincent – Scène Nationale et de l'Institution Serenne.

D'une part, il convient d'assurer le remplacement de M. GIRAULT au sein de l'O.P.H. ainsi que celui de Mme BEAUVALLET au sein de l'Institution Serenne, suite à leur démission du Conseil Municipal.

D'autre part, il est nécessaire de désigner les représentants de la Ville au sein de l'association de la Scène Nationale nouvellement constituée, en remplacement de l'association du Carré Saint-Vincent – Scène Nationale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) procéder à la désignation de Mme CARRE, en remplacement de M. GIRAULT, en qualité d'administrateur de l'O.P.H. d'Orléans ;

2°) procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein des organismes suivants :

Association de la Scène Nationale

- M. le Maire ou son représentant
- M. VALETTE
- Mme HEAU
- M. MOITTIE
- Mme FERKATADJI

Institution Serenne

M. BEN CHAABANE

Mme PILET

Mme BARANGER, Présidente

Mme De CHANGY

Mme MARECHAL

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, en remplacement de Mme BEAUVALLET

ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N° 8 – **Décision modificative n° 1.**

M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues, une décision modificative très simple puisqu'il s'agit, en ce début d'exercice budgétaire, d'autoriser quelques transferts de crédits qui sont résumés sur une seule page et d'ouvrir en dépenses et en recettes des mouvements infra-annuels relatifs aux prêts revolving de la Ville pour 9 400 000 €.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *C'est juste pour une explication de vote. Ayant voté contre le budget, nous allons voter contre cette décision modificative.*

M. LEBRUN – *Pour nous, ce sera le même vote puisqu'on a également voté contre le budget.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>		<u>en €</u>	<u>Affectation</u>		<u>en €</u>
020 611	320	-40 000,00	020 2183	13B010 320	20 000,00
Contrats de prestations de services Administr. générale de la collectivité			Matériel de bureau et informatique Administr. générale de la collectivité EQUIPEMENT F.I.P.H.		
			020 2184	13B010 320	20 000,00
			Mobilier Administr. générale de la collectivité EQUIPEMENT F.I.P.H.		
020 7478	320	-40 000,00	020 1328	13B010 320	40 000,00
Part des Autres organismes Administr. générale de la collectivité			Autres subv equip non transf Administr. générale de la collectivité EQUIPEMENT F.I.P.H. Transfert de la subvention en investissement		
043 65748	252	-6 524,00	043 6288	252	1 972,00
Subv. de fonct. aux autres organismes privés Aide au tiers monde			Autres services extérieurs Mission Benin Aide au tiers monde		
			043 6714	252	3 680,00
			Bourses et prix Aide au tiers monde		
			043 6532	252	872,00
			Frais de mission Aide au tiers monde		
813 2315	13B007 830	-10 000,00	813 2182	07B449 830	10 000,00
Instal., matériel & outillage techniques Propreté urbaine EQUIPEMENT DIVERS			Matériel de transport Propreté urbaine ACTION PROPRETE		
822 673	808	-4 400,00	822 6226	808	4 400,00
Titres annulés (exercices antérieurs) Voirie communale et routes			Honoraires Voirie communale et routes		

II - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS :

a) Ouvrir en dépenses et recettes les crédits pour les écritures des mouvements infra-annuels des prêts revolving :

<u>En dépenses :</u>		<u>en €</u>
01 16449	310	9 400 000,00
Opérations non ventilables emp. assortis ligne tres-op.ligne tres.		

<u>En recettes :</u>		
01 16449	310	9 400 000,00
Opérations non ventilables emp. assortis ligne tres-op.ligne tres.		

ADOPTE PAR 41 VOIX CONTRE 13.

N° 9 – **Ligne de trésorerie. Renouvellement. Approbation d'une convention.**

M. MARTIN – *Nous mettons en place la ligne de trésorerie qui permet d'avoir une gestion active de la trésorerie de la Ville.*

Nous vous proposons, pour l'année 2009, de choisir la Caisse d'Épargne pour un montant de 8 000 000 € dont les caractéristiques du contrat sont exposées dans la délibération.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la gestion active de sa trésorerie, la Ville poursuit l'objectif de limiter ses frais financiers en maintenant au plus juste le montant de son encaisse disponible au Trésor.

Le dispositif repose, pour partie, sur l'utilisation d'une ligne de trésorerie qui permet à la Ville, chaque jour et dans la limite du crédit ouvert, de faire un appel de fonds, ou de rembourser les fonds disponibles dont elle n'a pas immédiatement l'emploi. Les frais financiers sont ainsi strictement limités aux besoins ponctuels de trésorerie.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville décide donc de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive », d'un montant maximum de 8 000 000 €, lui permettant d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et des remboursements dans les conditions indiquées au contrat.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive proposée par la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 8 000 000 € maximum
- Durée : un an maximum

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

- Taux d'intérêt applicable à chaque tirage EURIBOR 1 semaine + marge de 0,80 %
- Durée minimum de tirage 1 jour

Le calcul des intérêts est effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu
- Frais de dossier : 4 000 € payable en début du contrat
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de gestion : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : Néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive établi par la Caisse d'Epargne,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec la Caisse d'Epargne relative à une ligne de trésorerie interactive à hauteur de 8 000 000 € dont les caractéristiques sont exposées précédemment ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville ladite convention et toutes les pièces qui s'y rapportent ;

3°) autoriser M. le Maire à effectuer les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues au contrat. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT : **AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

N° 10 – Nouvel hôpital. Présentation du projet.

M. le Maire – *Ce point de l'ordre du jour ne relève pas directement bien évidemment de la compétence de la Ville d'Orléans, mais il concerne l'ensemble de nos concitoyens et j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de proposer au Conseil Municipal une présentation du projet, non plus*

du futur hôpital, mais du nouvel hôpital d'Orléans puisque ce projet est arrivé à maturité. D'ailleurs, un certain nombre de travaux sont d'ores et déjà lancés.

Je donnerai la parole au Directeur Général de l'hôpital, Jean-Pierre GUSCHING, que je remercie à cette occasion et qui vous proposera une présentation un peu plus dans le détail.

Simplement, je voudrais en introduction rappeler deux ou trois éléments qui me semblent importants.

Cette idée de nouvel hôpital est née, je dirais, en 2001 d'un constat finalement aujourd'hui simple, mais qui peut-être à l'époque n'allait pas complètement de soi. D'une part, nous constatons une insuffisance d'investissements sur l'hôpital d'Orléans et dans le programme d'investissements tel qu'il était proposé, nous restions dans des logiques d'améliorations au coup par coup, à la fois du site Porte Madeleine et du site de La Source puisque ce sont les deux principaux sites hospitaliers. Ce ne sont pas les seuls mais les deux principaux.

Très rapidement, la question s'est posée de savoir s'il était judicieux de continuer à investir au coup par coup, de manière d'ailleurs somme toute limitée, sur ces deux sites ou s'il convenait d'engager un projet beaucoup plus ambitieux de construction d'un nouvel hôpital.

Cette idée, à l'époque, paraissait non seulement ambitieuse mais peut-être irréaliste. Je me souviens d'en avoir longuement discuté avec Patrice LEGRAND, Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, et ce fut sans doute notre première conversation également avec le nouveau Directeur de l'hôpital à ce moment là, Jean-Pierre GUSCHING ici présent ce soir. Et donc, nous avons convergé très vite tous les trois pour constater la nécessité d'un nouvel hôpital.

Plusieurs raisons sont venues étayer ce choix. Première raison, bien sûr d'ordre médical : la nécessité de rapprocher les services et de nous porter au meilleur niveau, je dirais, chirurgical et médical, et en cela, mettre fin à ce doublonnement sur deux sites différents. Lié à cela également : le souci de renforcer toujours la sécurité pour les patients de l'hôpital. Donc premier volet : la volonté de faire un saut qualitatif très important pour nous projeter au meilleur niveau de ce que serait et de ce que deviendra en fait l'exigence chirurgicale et médicale. En quelque sorte, de jouer avec quelques coups d'avance.

Deuxième raison : au travers des études qui ont été très vite diligentées et dans le détail à l'époque, le constat a été fait que la restructuration non seulement du site Porte Madeleine, ce qui paraissait a priori assez évident, mais également celle de l'hôpital de La Source, ce qui l'était moins, que ces deux restructurations en profondeur en fait étaient extrêmement complexes à réaliser et en tout cas très coûteuses. Le coût était exorbitant pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je ne reviens pas. Plusieurs études ont mis en avant cette difficulté structurelle qui confortait l'idée de pouvoir créer quelque chose de neuf.

Troisième raison : bien sûr, dès lors que l'on voulait porter l'hôpital d'Orléans au meilleur niveau et au regard des coûts de fonctionnement, d'investissement, la nécessité aussi de pouvoir dégager des moyens financiers pour permettre cette excellence, de générer des économies dans le fonctionnement par ailleurs. Et le fait de réunir les deux sites en un, à l'évidence, était un moyen de permettre des économies d'échelle.

Enfin, un dernier argument qui nous a paru important : la nécessité de renforcer l'attractivité du Centre Hospitalier Régional d'Orléans, bien sûr pour l'ensemble de nos concitoyens, mais également, au regard des difficultés parfois à recruter dans le domaine des professions médicales et paramédicales, d'accroître l'attractivité en ayant un outil très performant et donc de pouvoir faciliter ainsi le recrutement, c'est le pari en tout cas qui a été fait.

A partir de là très vite, ce programme du nouvel hôpital est rentré dans ces phases successives de formalisation. Je voudrais en rappeler très brièvement trois :

- en octobre 2002, le vote déterminant du Conseil d'Administration de l'hôpital sur le principe de construction d'un nouvel hôpital neuf sur un seul site. Il a été déterminant parce qu'il a permis effectivement d'engager l'ensemble des processus qui allait suivre.

- début 2004, deuxième vote important après une série d'études qui concerne le choix du site de construction qui se porte sur La Source. En effet à l'époque, plusieurs sites avaient été envisagés et pour des raisons que je crois vraiment tout à fait objectives et, je dirais, quand on connaît le dossier presque de l'ordre de l'évidence, c'est le site de La Source qui a été retenu.

- comme dans tout projet et particulièrement un projet de cette ampleur là, il y a la nécessité de boucler, de valider complètement le plan de financement. Je peux vous dire que cela n'a pas été une mince affaire. Suite aux différentes réunions ministérielles, des rendez-vous au Ministère de la Santé, des visites ministérielles ici même, la validation définitive du plan de financement s'est opérée en juillet 2005.

A partir de là, les éléments étaient réunis pour pouvoir travailler sur le projet lui-même, dès lors que le site était choisi, les principes actés et le financement obtenu. Donc, depuis la fin 2005, le travail s'est fait pour dérouler la réalisation du projet dans toutes les phases que l'on connaît sur un projet de cette ampleur là : concours d'architectes, rendus, analyses des projets, choix du projet lauréat. C'est un travail très important. D'ailleurs, je tiens à rendre hommage aux différents groupes de travail qui ont été réunis à l'intérieur de l'hôpital, l'ensemble des personnels qui a pu s'exprimer sur le projet, faire valoir un certain nombre de demandes et les faire prendre en compte. Au travers de processus internes et externes, on aboutit donc aujourd'hui au fait qu'un certain nombre d'éléments préparatoires à la construction de l'hôpital lui-même ont d'ores et déjà été faits, le premier parking silo par exemple. D'autre part, par souci d'économie, un certain nombre d'éléments seront récupérés, si je puis dire, dans le projet futur notamment des bâtiments qui ont été construits dans les toutes dernières années. C'est ainsi que d'ici la fin de l'année, au cœur du nouvel hôpital, nous espérons la pose de la première pierre.

Au total, c'est un projet de plus de 600 millions d'euros qui est maintenant engagé, validé et qui va se réaliser. C'est à ma connaissance le plus gros investissement de l'histoire d'Orléans. Lorsque le chantier va être à son apogée, il y aura chaque jour 1 000 ouvriers qui vont travailler sur ce chantier. Lorsque nous avons lancé ce projet avec Jean-Pierre GUSCHING, l'équipe hospitalière du C.H.R.O., Patrice LEGRAND et l'équipe de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (A.R.H.), nous n'étions évidemment pas dans une perspective de crise financière et économique comme nous la connaissons aujourd'hui, mais je crois qu'au plan conjoncturel, c'est également une très bonne nouvelle parce que c'est de l'activité qui est générée. Et de l'activité, c'est de l'emploi et, j'allais dire, de l'emploi très productif parce que c'est à l'évidence un projet vraiment au service de nos concitoyens et dans le domaine de la santé, au cœur de leur préoccupation.

Je termine en saluant le travail tout à fait remarquable conduit par Liliane COUPEZ depuis mars dernier et qui malheureusement ne peut être parmi nous ce soir. En effet, depuis presque un an, elle a pris ce dossier à bras le corps et elle s'y est investie de manière tout à fait remarquable. Par sa contribution et son implication, elle a déjà permis considérablement d'aider à la réalisation de ce projet et à sa réussite. Je souhaite évidemment qu'elle continue à le faire, vous vous en doutez, mes chers collègues.

J'en profite puisque j'ai salué l'implication de Jean-Pierre GUSCHING, de la direction et de l'ensemble des personnels de l'hôpital, ainsi que de Patrice LEGRAND et de l'A.R.H. pour dire qu'il y a eu dans ce dossier également deux acteurs que je souhaite citer parce que sans eux, ce projet ne verrait pas le jour, de même que les deux que j'ai cités : Jean-Pierre GUSCHING et Patrice LEGRAND, qui ont été deux chevilles ouvrières sans lesquelles ce projet n'existerait pas aujourd'hui. Ces deux autres personnes se nomment Jean-François MATTEI et Xavier BERTRAND. En effet, alors que Jean-François MATTEI était Ministre de la Santé et lorsque la première fois je lui ai parlé de ce projet, entre nous, je pensais qu'il allait me regarder avec quelque part des yeux un peu hallucinés quand je lui demandais tout simplement la bagatelle que l'on avait déjà à peu près chiffrée à l'époque de cet ordre de 600 millions d'euros, et qu'il allait peut-être me proposer, en tant que grand médecin bien sûr, une consultation sur le champ pour voir quel était mon état fiévreux. Et bien pas du tout, je me souviens de cette première réunion au cours de laquelle Jean-François MATTEI a écouté très attentivement et a conclu qu'effectivement c'était ce qu'il fallait faire. Quand on est Ministre de la Santé, c'est une décision qui n'est pas facile à prendre parce qu'on engage des financements extrêmement lourds. Ensuite, Jean-François MATTEI est venu à Orléans en 2003 et a été reçu à l'hôpital au Conseil d'Administration. Lors de cette visite, il a eu cette phrase qui est restée dans notre mémoire individuelle et collective, il nous a dit : « Les financements ne vous manqueront pas pour ce projet » Il a tenu parole, c'est un homme de parole et je souhaitais l'évoquer parce que sans ce Ministre de la Santé, il n'y aurait pas non plus de projet. Enfin, celui qui a conclu le dossier dans une réunion fort matinale au Ministère de la Santé, c'est Xavier BERTRAND alors Ministre de la Santé. Nous sommes arrivés avec l'ensemble du plan de financement et nos demandes extrêmement précises. Et je dois dire que là aussi, ce plan qui était fait très sérieusement, a été validé dans sa totalité. Nous avons pu prendre un petit café, l'heure étant encore matinale, lorsque nous sommes sortis du Ministère pour fêter cela !

Voilà donc ce que je voulais dire et je propose à M. GUSCHING, s'il le veut bien, de prendre la suite.

M. GUSCHING – *Tout d'abord, merci de m'accueillir. Je suis très honoré d'être là et aussi très impressionné, car c'est la première fois que je viens dans cet hémicycle.*

Brièvement, je voudrais dire en préambule deux ou trois mots que mon âge ainsi que ma fin de carrière me permettent d'évoquer, sans être soupçonné de vouloir flatter quelqu'un ou quelques uns. Je voudrais d'abord remercier de tout cœur, au nom de l'hôpital et du mien propre, l'implication personnelle de M. Serge GROUARD dans ce projet que nous menons déjà tous les deux depuis sept années, implication sans laquelle ce projet n'aurait jamais vu le jour. Implication au plus haut niveau, vous l'avez citée tout à l'heure, M. le Maire, avec les nombreuses visites qui ont été faites au Ministère, notamment les rencontres avec les Ministres. Donc, sans vous déjà ce projet n'aurait pas eu lieu. Il n'aurait pas eu lieu également sans le soutien, vous l'avez dit, de M. LEGRAND, Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et je rajoute sans l'aide aussi des services de la Préfecture et du Préfet lui-même qui a accepté de conduire la coordination de l'ensemble des procédures qui

devait conduire à l'établissement du permis de construire, ce qui n'a pas été une mince affaire.

Ce projet n'aurait peut-être pas eu lieu non plus s'il n'y avait pas eu cette confiance indéfectible de vous tous, de vous Monsieur et de M. LEGRAND à mon égard et à celle de l'ensemble de l'équipe parce que ce projet a quand même mobilisé de très nombreuses personnes, plusieurs centaines et cela pendant des milliers d'heures de travail.

Donc, on va vous présenter très rapidement un power-point pour vous donner un certain nombre d'éléments et puis il y aura la projection d'un film qui est en fait celui réalisé par l'architecte, le Groupe 6 de Grenoble, qui vous permettra de pénétrer un petit peu dans le monde nouveau du futur hôpital. Ce film avait été présenté au jury quand on a fait le choix entre les trois candidats retenus.

*
* *
*

Présentation d'un power point par M. GUSCHING.

*
* *
*



PRESENTATION DU C.H.R. D'ORLEANS

Le C.H.R. d'Orléans est un établissement public de santé régional.
Il regroupe 6 sites de prise en charge sanitaire et médico-sociale :



Hôpital de La Source
584 lits



Saran - long et moyen séjour
258 lits



St Jean de Braye - EHPAD
77 lits



Hôpital Porte Madeleine
354 lits



Paul Gauguin - long séjour
160 lits



Pierre Pagot - EHPAD
85 lits

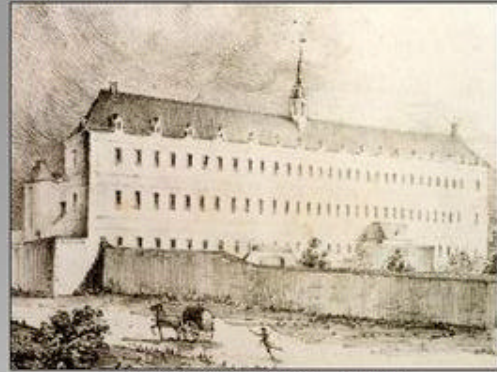
C.H.R. D'ORLEANS - DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – *Tout d'abord et vous le savez tous, l'hôpital d'Orléans est multi sites. Il y a en effet 6 sites dont deux importants, sur le plan sanitaire, La Source et Porte Madeleine, les quatre autres sites étant plutôt réservés à la prise en charge des personnes âgées.*

12 SIECLES D'HISTOIRE



Hôtel Dieu - An 800



Hôpital Général - 1675



Nouvel Hôtel Dieu - 1844



Hôpital de La Source - 1975

C.H.R. D'ORLEANS - DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – *Le premier hôpital d'Orléans date de l'an 800. Il était à côté de la Cathédrale puisque les hôpitaux étaient gérés à ce moment là par l'Eglise.*

Puis, le premier hôpital général a été construit sous Louis XIV, la deuxième partie au milieu du XIX^{ème} siècle et l'hôpital de La Source a été inauguré en 1975. Celui-ci va effectivement être déconstruit et je vous dirais en deux mots pourquoi tout à l'heure.

LE C.H.R. EN CHIFFRES

Le C.H.R. d'Orléans, c'est...

- ✓ 1 500 lits et places
- ✓ 320 millions € de dépenses d'exploitation
- ✓ 4 000 salariés
- ✓ 70 000 entrées
- ✓ 85 000 passages aux urgences
- ✓ 200 000 consultations et actes externes
- ✓ 460 000 journées d'hospitalisation

... Mais c'est aussi :

- ✓ 7 instituts de formation
- ✓ 800 élèves en formation
- ✓ 26 000 journées de crèche par an
- ✓ 1,3 millions de repas servis par an
- ✓ 2 millions de kilos de linge lavé par an
- ✓ 2 millions d'appels au standard par an

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – *Le C.H.R., c'est 1 500 lits et places, et 320 millions de dépenses d'exploitation tous les ans. C'est aussi 4 000 salariés.*

Vous pouvez voir sur cette diapositive un certain nombre de données :

- 7 instituts de formation,
- 800 élèves tous les ans en formation,
- un certain nombre de kilos de linge, de tonnes de ceci ou de cela, dont je vous ferais grâce.

ENJEUX

La reconstruction d'un nouvel hôpital, regroupant sur un site unique l'ensemble des activités de court et moyen séjour a 3 enjeux :

☞ Développer l'offre de soins

- Améliorer la qualité de prise en charge des patients
- Anticiper l'explosion démographique du Loiret
- Répondre au vieillissement général de la population

☞ Moderniser l'outil de travail

- Améliorer la sécurité sanitaire du patient et son confort hôtelier (80 % de chambres à 1 lit)
- Disposer d'une structure fonctionnelle et flexible (s'adapter aux évolutions de la médecine)
- Réduire les coûts d'exploitation et de maintenance (démarche de développement durable)

☞ Améliorer la performance

- Centraliser les fonctions support (anesthésie, plateau technique...) et supprimer les doublons
- Mutualiser les moyens (secrétariat, logistique, biomédical, hygiène, brancardage, hôtellerie...)
- Optimiser l'organisation du travail soignant (ratio moyen de 1 IDE et 1 AS par module de 12 lits)

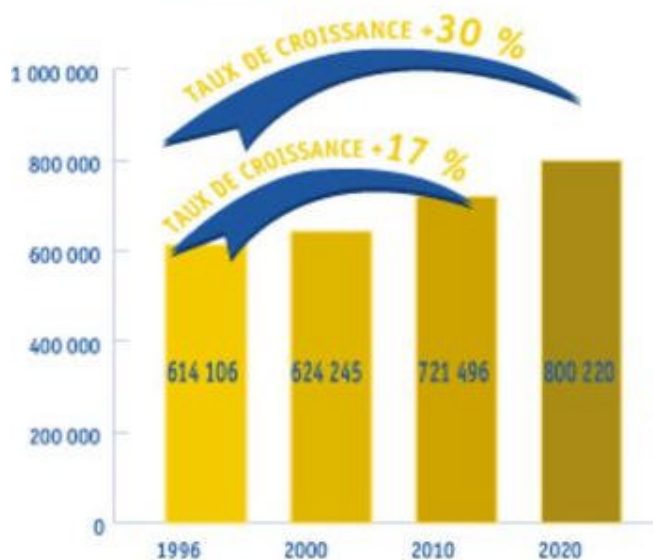
C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – *La conception du nouvel hôpital, comme le disait M. le Maire tout à l'heure, regroupant sur un site unique l'ensemble des activités répond à trois enjeux – j'ai un petit tableau tout de suite après qui vous montrera la croissance de la population - :*

1°) Développer l'offre de soins en améliorant la qualité et surtout pour faire droit à l'explosion démographique, puisque le Loiret est quand même le département qui croît le plus, et puis pour faire face aussi au vieillissement attendu de la population.

Données démographiques

LA POPULATION TOTALE DU LOIRET entre 1996 et 2020



LA POPULATION des plus de 60 ans évolution entre 1996 et 2020



C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – Vous voyez que ce taux de croissance prévisionnel de la population totale du Loiret entre 1996 et 2020, c'est-à-dire sur à peu près 30 ans, est de 30 % et sur 20 ans, de 17 %. Vous voyez à droite la croissance tout à fait importante des plus de 60 ans durant cette même période.

2°) Moderniser l'outil de travail. L'Hôtel Dieu est ancien et n'est plus du tout adapté à la prise en charge des patients. Nous avons actuellement 80 % de chambres à deux lits et 20 % de chambres à 1 lit. Cela va être inversé quand le nouvel hôpital sera construit. Et surtout, on a voulu une structure fonctionnelle pour organiser des flux logiques de patients, mais surtout flexibles puisqu'on s'est rendu compte, et c'est une des raisons pour laquelle La Source va être détruite, que La Source est du tout béton, totalement inrestructurable et qui ne peut pas être adapté à la médecine moderne et à la prise en charge que nous demandent actuellement nos concitoyens.

Donc, on ne va pas refaire l'erreur qui a été faite de construire un hôpital rigide, mais un hôpital flexible et évolutif.

3°) Améliorer la performance, mais M. GROUARD y a fait allusion tout à l'heure. On veut mutualiser les moyens et optimiser l'organisation, notamment pour centraliser les fonctions support en regroupant les plateaux techniques.

Par exemple, vous avez évoqué tout à l'heure M. GROUARD, la sécurité sanitaire. Nous avons une maternité à l'hôpital et j'en profite pour dire que c'est la troisième maternité de France

avec 4 200 naissances, mais nous n'avons pas de réanimation adulte sur le site de Porte Madeleine. Donc, quand il y a un problème avec un enfant, on a la réanimation pédiatrique, mais quand il y a un problème avec la maman, on est obligé de la transporter à La Source. Je cite cet exemple là pour la sécurité sanitaire parce qu'il est très précis.

Un soutien politique fort



Conseil d'administration du 12 mai 2003 :
Jean-François MATTEI vient confirmer la nécessité de reconstruire les activités de court séjour sur le site de l'hôpital de La Source, près du campus universitaire



Visite officielle du 15 septembre 2006 :
Xavier BERTRAND est venu confirmer le financement du projet de reconstruction du Nouvel Hôpital d'Orléans qui bénéficie d'une aide financière de 25 millions € par an

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – *Comme cela a été précisé, nous avons eu la visite de deux Ministres :*

- *M. Jean-François MATTEI, le 12 mai 2003 ;*
- *M. Xavier BERTRAND, le 15 septembre 2006, qui était, je me rappelle, venu en hélicoptère.*

PROGRAMME

Le programme du projet nouvel hôpital repose sur 3 piliers d'organisation structurants :

☞ Une organisation logistique moderne

- Plateforme logistique centrale reliée à des gares logistiques par niveau et par pôle
- Transport automatisé des charges lourdes (« tortues ») et légères (« pneumatiques »)
- Gestion informatisée à flux tendus des approvisionnements afin de supprimer les stocks

☞ Une organisation architecturale innovante

- 1^{er} hôpital conçu d'après les principes de la nouvelle gouvernance hospitalière
- Organisation verticale par pôles médico-économiques (5 cliniques, 3 médico-techniques)
- Organisation horizontale par typologie d'activité (consultations / ambulatoire / hospitalisation)

☞ Un système d'information intégré

- Réseau « Tout IP » (*Internet Protocol*) informatique / téléphonie et solution logicielle globale
- Terminal multimédia dans chaque chambre à usage du patient (TV, téléphone, internet, jeux...)
- et des professionnels de santé (dossier médical, information médicale, éducation thérapeutique...)

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – *Le programme du nouvel hôpital repose également sur une organisation structurante et je vais aller très vite :*

- Une logistique moderne, c'est-à-dire pratiquement zéro stock. Livraison par des systèmes automatisés de la nourriture, du linge, des consommables. L'organisation est faite autour de gares qui sont dans des pôles médicaux.

- Une organisation architecturale innovante puisque c'est le premier hôpital en France qui va être construit sur la base des principes indiqués dans la loi de 2005 sur la nouvelle gouvernance hospitalière qui organise l'hôpital en pôles médico-économiques, je vous le montrerais tout à l'heure.

- Un système d'information intégré.

Illustrations



Terminal multimédia



Pneumatiques



Chariot de soins individualisé



Transports automatisés

CHU D'ORLÈANS – DOSSIER PRESSE - 2006

M. GUSCHING – *Dans les chambres, il va y avoir un écran sur un bras articulé avec un terminal multimédia qui aura deux utilités :*

- pour le patient, il pourra d'une part commander ses repas, sa télévision, avoir accès à internet et d'autre part, lorsqu'il y aura les webcams, il pourra effectivement parler à ses proches qui pourront également le voir puisque c'est l'hôpital du XXI^{ème} siècle. Il pourra également regarder la télévision,

- pour les soignants, cet écran contiendra le dossier médical. Lorsqu'un soignant entrera dans la chambre, il pourra, par un simple clic, avoir accès au dossier du malade, y compris les images et ainsi l'enrichir en cas de besoin.

Vous avez à droite les deux moyens de transport : pneumatique et automatisé par ces petits engins que l'on appelle « des tortues ». Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet.

OBJECTIFS

Le projet nouvel hôpital s'inscrit dans une démarche de flexibilité, de qualité et de développement durable :

☞ Un hôpital flexible, adaptable et évolutif

- Standardisation des locaux par typologie d'activité
- Organisation des soins par secteurs modulaires de 12 lits
- Projet intégrant dès la conception les possibilités d'extension

☞ Des soignants recentrés sur leur cœur de métier

- Une optimisation du temps soignant à travers l'organisation des soins par module de 12 lits
- Un temps plus long passé au chevet du malade grâce au chariot de soins individualisé
- Une professionnalisation des fonctions hôtelières et logistiques qui les décharge de ces tâches

☞ Une démarche de haute qualité environnementale

- Assurer le confort et la santé du patient et des usagers (bruit, lumière, chaleur)
- Respecter l'environnement pendant le chantier (hôpital, riverains) et après l'ouverture
- Diminuer les coûts d'exploitation et de maintenance par la conception et la maîtrise de l'énergie

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING - *Je voudrais juste insister sur le dernier point.*

Un hôpital flexible, adaptable et évolutif, je l'ai déjà dit.

Les soignants recentrés sur leur cœur de métier. Précisément, c'est pour cela que l'on automatise car on ne souhaite pas voir ce que je vois encore aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y a énormément de personnel qui va d'un point A à un point B, souvent à deux. Demain, avec la livraison automatisée des différentes denrées et produits, il y aura peu de mouvements humains de personnel dans l'hôpital.

Et il y a surtout la démarche haute qualité environnementale (H.Q.E.) puisque nous sommes parmi les tous premiers hôpitaux français à être d'emblée dans cette démarche et on a choisi trois cibles particulières, dont je reparlerais dans quelques instants, de la démarche H.Q.E. sachant que ces trois cibles, sur les 14 cibles qui existent, induisent un coût supplémentaire de 3 % du projet.

Je me rends compte que je tourne le dos à beaucoup de personnes et donc je m'en excuse.



M. GUSCHING – *Cette photo, ce n'est pas évidemment pour que l'on me voit, mais simplement, lors du choix final de l'architecte, il y avait quand même deux personnes très importantes de la Ville d'Orléans : le Maire lui-même ainsi que M. CARRE. Donc, vous voyez que le choix a été fait en étroite collaboration avec notre Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'urbanisme de votre Ville, puisqu'il y aura des impacts urbanistiques très importants.*

OPERATIONS PREALABLES

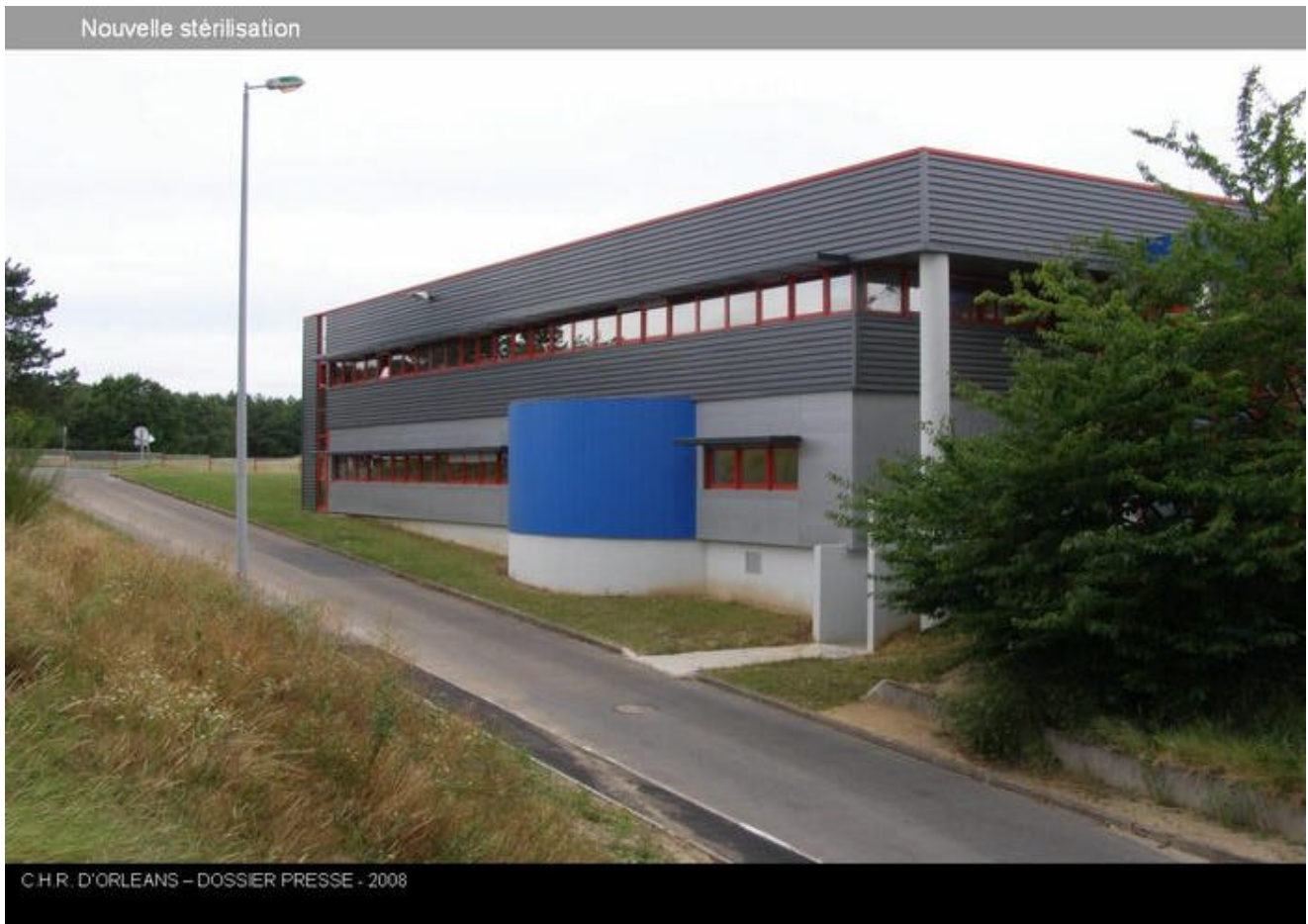
Peut être qualifié d'opération préalable toute opération de construction conditionnant l'exécution du chantier NHO et conservé par la suite :

Opération	Objectif	Livraison	Utilité > 2014
Nouvelle stérilisation	Mise en conformité et regroupement des 2 sté.	Octobre 2004	Bâtiment conservé et intégré à l'organisation du nouvel hôpital
Bâtiment de consultations	Regrouper la médecine interventionnelle sur HLS	Janvier 2005	Futur siège des Directions et des services administratifs
Parking silo 1	Libérer l'emprise du chantier du NHO (parking personnel)	Septembre 2007	Parking ouvert au public avant 2014 puis réservé au personnel
Centrale électrique	Secours électrique et dévoiement des réseaux	Mai 2008	Bâtiment conservé et intégré à l'organisation du nouvel hôpital
Plateforme déchets	Mise en conformité pour l'élimination des déchets	Octobre 2008	Bâtiment conservé et intégré à l'organisation du nouvel hôpital
Hélistation provisoire	Le chantier du PK2 impose l'abandon de l'hélistation	Octobre 2008	Structure conservée dans le cadre de l'extension des magasins
3 ^e Bunker	Développer l'activité de prise en charge en radiothérapie	Septembre 2009	Bâtiment conservé et intégré à l'organisation du nouvel hôpital
Parking silo 2	Libérer l'emprise du chantier et permettre les démolitions	Septembre 2009	Parking réservé au personnel + SAMU / SMUR / CESU
40 lits d'aval gériatrique	Développer la filière gériatrique et l'aval du SAU	Septembre 2010	Futur siège de la Direction du Système d'Information

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING - *M. GROUARD a évoqué tout à l'heure un certain nombre d'opérations préalables parce que pour arriver à construire un hôpital, notamment dans un site occupé, il faut effectivement libérer un espace très important, soit environ 900 stationnements. C'est pour cela que nous avons déjà fini un premier parking silo de 500 places et nous sommes en train d'en construire un deuxième, mais vous verrez quelques photos après.*

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

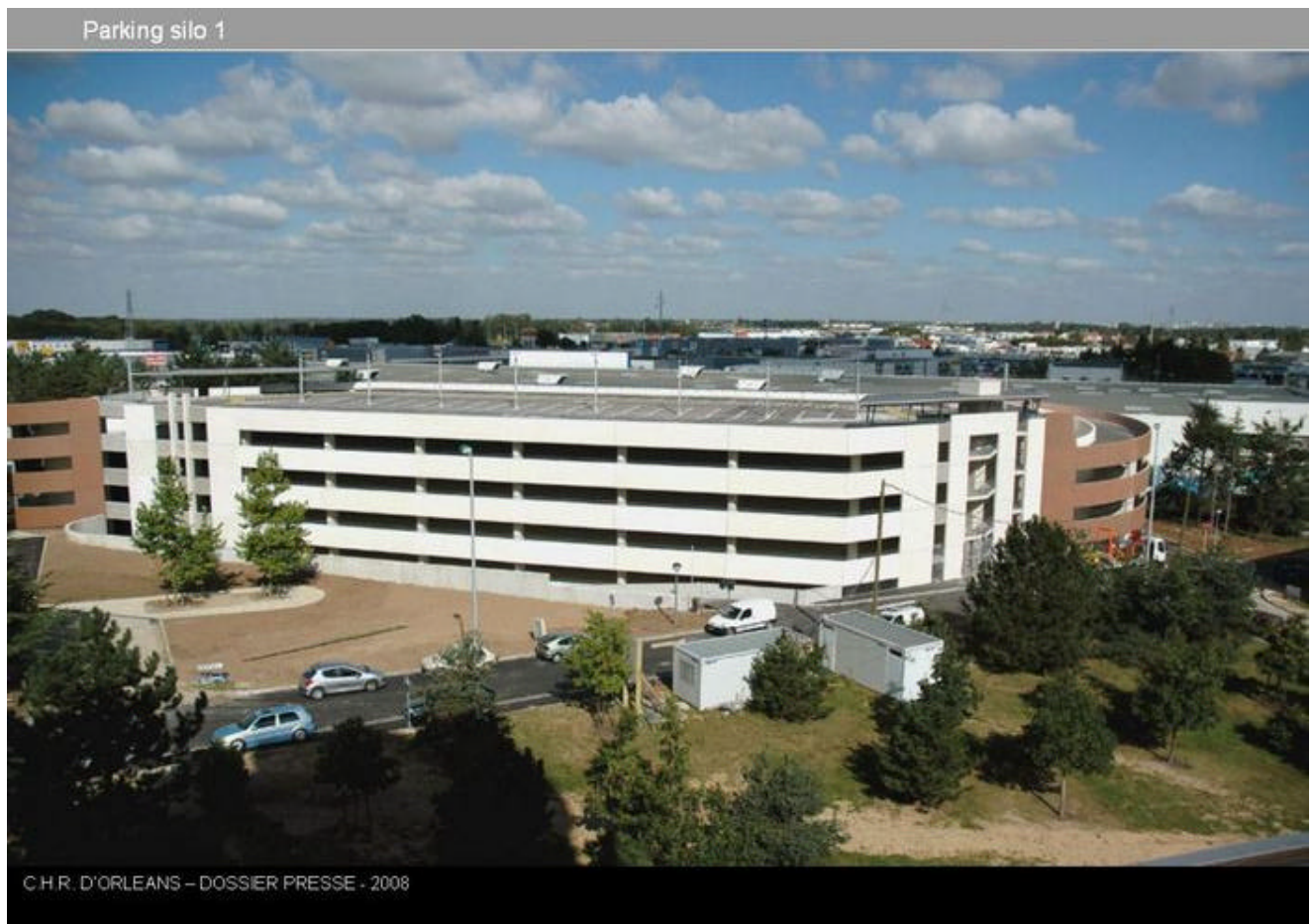


M. GUSCHING - *Nous avons déjà installé le service de stérilisation.*

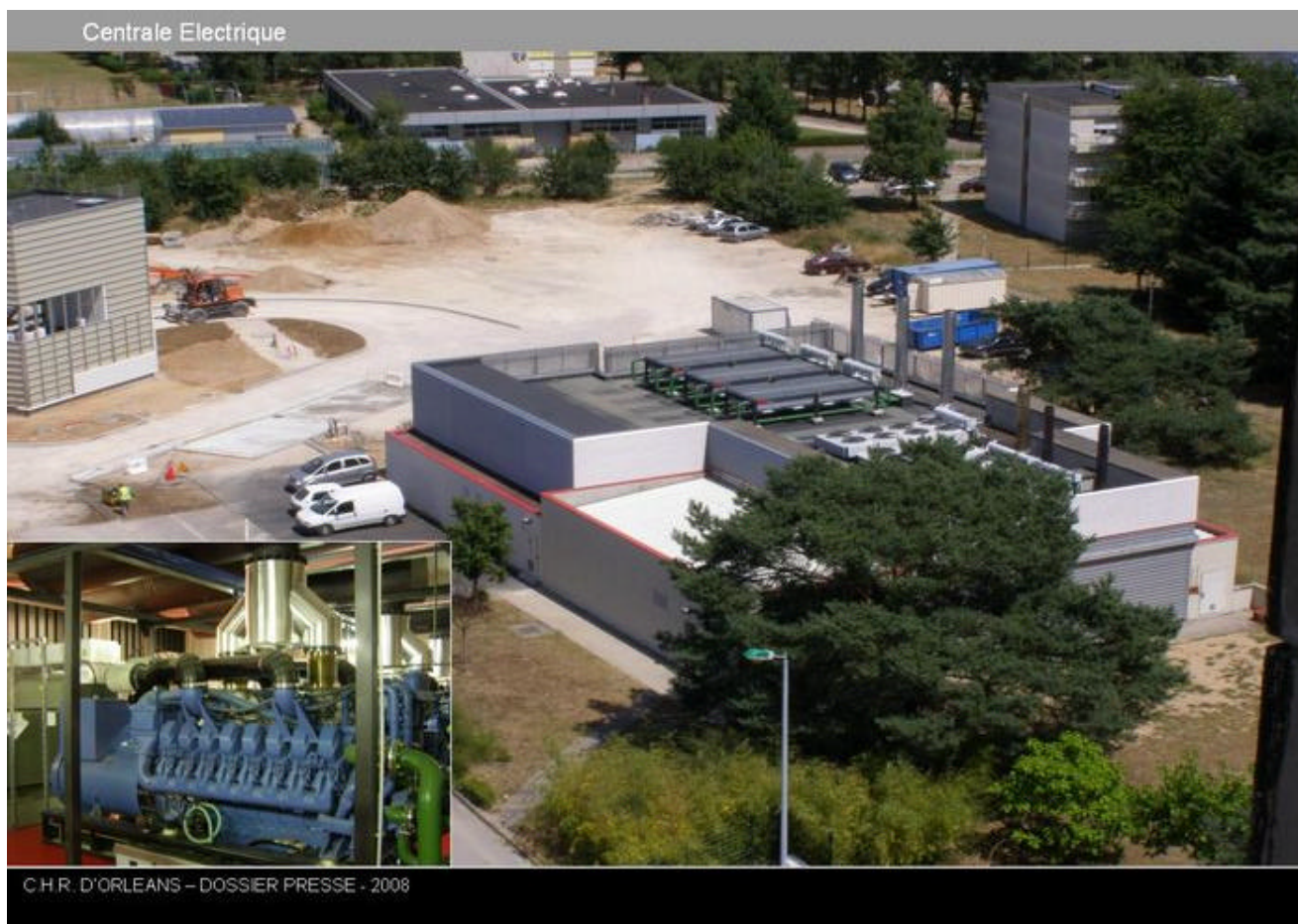


M. GUSCHING - *A l'entrée de l'hôpital, vous avez un bâtiment qui est actuellement appelé « Bâtiment des consultations », mais qui va devenir le bâtiment de l'administration. En effet, ces bâtiments étaient financés dans l'ancien plan « Hôpital 2007 » et bien entendu, tout est fait pour que ces investissements ne soient pas à fonds perdus. Il serait complètement inconcevable, pour nous-mêmes, mais aussi pour le citoyen contribuable, que de tels investissements ne soient pas réutilisés à l'avenir.*

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -



M. GUSCHING – *Donc, voilà le premier parking silo.*



M. GUSCHING – *Nous avons également installé une centrale électrique très performante qui sera effectivement la centrale définitive, appelée à secourir l'ensemble du futur hôpital. On sait depuis quelques jours, mais on le savait déjà avant, que les dégâts occasionnés, notamment par le vent, peuvent avoir des conséquences très importantes sur l'alimentation électrique.*



M. GUSCHING - *Nous avons d'ores et déjà construit, dans le cadre de la protection de l'environnement, la plateforme d'élimination et de tri des déchets.*



M. GUSCHING – Il a également fallu déplacer l'hélistation. Vous voyez, c'est une plateforme de 7 mètres. Alors, pourquoi est-ce qu'on a eu dans l'idée de monter à 7 mètres une plateforme héliportée ? C'est tout simplement - et je me tourne vers M. RICOUD, car je sais qu'il habite tout près - parce que la tour de FR3 est trop haute. En effet, nous sommes dans l'obligation d'avoir un axe de décollage de 4,5 % et qu'il n'y ait absolument rien dans cet axe. Or la tour y était et en remontant la plateforme à 7 mètres, la tour n'y est plus. Donc, voilà l'explication de la remontée de cette plateforme.

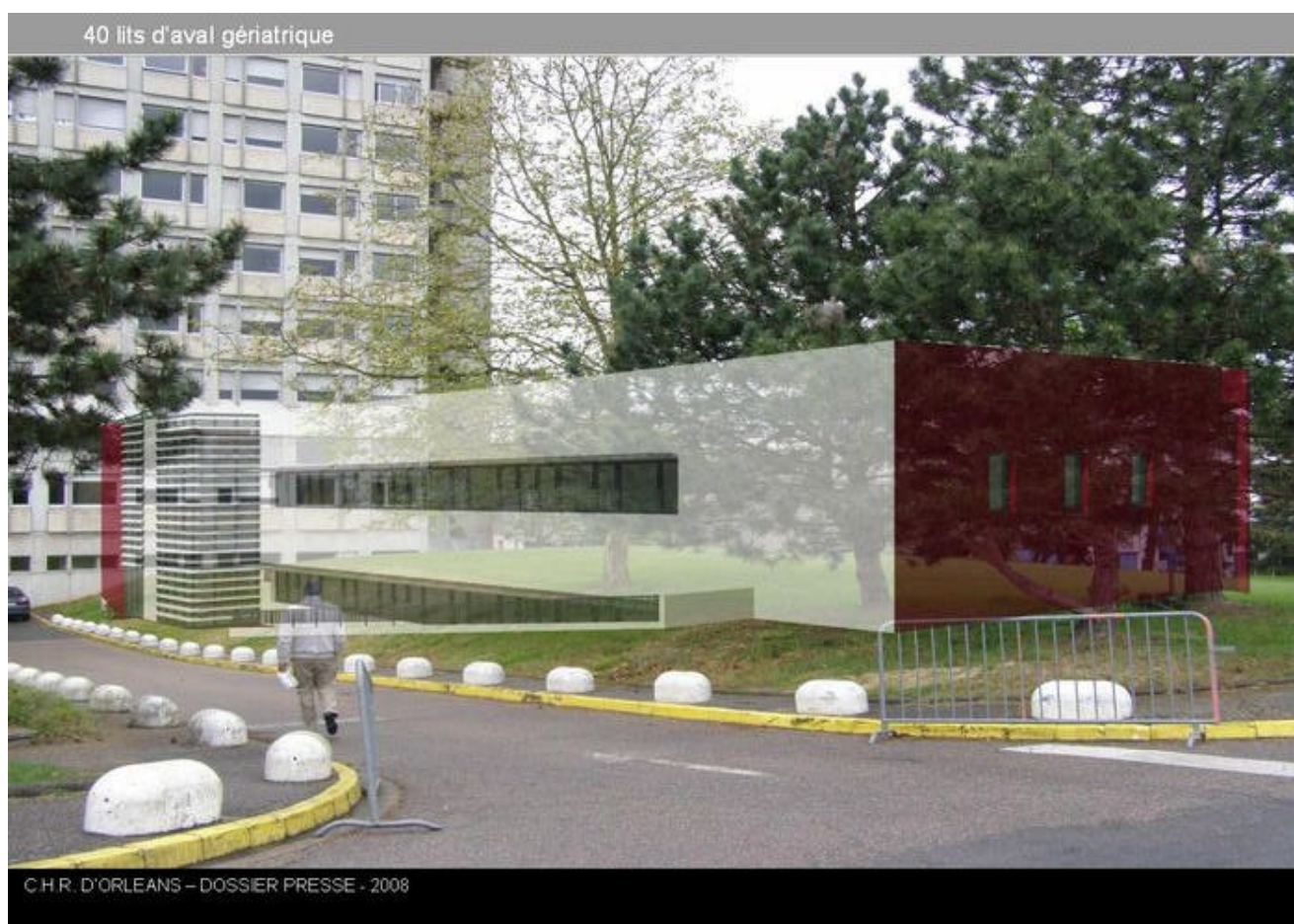


M. GUSCHING – *Il s'agit là du troisième bunker de radiothérapie.*

La difficulté que j'ai actuellement, c'est de savoir ce que devient l'euro que l'on investit à l'hôpital sachant que celui-ci va fermer. Actuellement, on est en train de construire et d'installer cet appareil, mais on va dire « pourquoi il fait cela alors que l'on va fermer ? ». Or précisément, ce sont des installations et des investissements qui vont rester puisque la radiothérapie, qui est sous l'ancien hôpital, va être totalement conservée et elle est conçue pour pouvoir fonctionner dans le cadre du nouvel hôpital.



M. GUSCHING – Voici le deuxième parking silo dont les travaux viennent de débuter, avec ici l'excavation de ce parking qui va avoir cette forme et qui sera parallèle à la nationale.



M. GUSCHING - *Comme vous le savez, nous avons des problèmes avec les urgences où beaucoup de patients y séjournent la nuit. Là aussi, on s'est dit « mais qu'est-ce qu'on va pouvoir faire puisqu'on manque de lits ? »*

Ce bâtiment, qui est une image de synthèse, va être construit cette année et sera adossé à l'ancien hôpital et branché directement sur les urgences. De ce fait, on aura 40 lits supplémentaires. Mais ce bâtiment là aussi va avoir une destination puisqu'il abritera, une fois que tout sera terminé et qu'une partie de l'hôpital sera déconstruite, la direction des systèmes d'information.

Maintenant, vous devriez voir un petit film si tout fonctionne bien.

(le film reste en attente).

M. GUSCHING – *Ecoutez, c'est la différence entre les jeunes directeurs et les anciens comme moi, qui connaissant la musique, qui prennent toujours leur précaution : j'avais mis dans ma poche, au cas où, cette petite disquette qui finalement est le film.*

(applaudissements au sein de l'hémicycle).

M. GUSCHING – *C'est le mauvais film !*

(rires).

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

M. GUSCHING – *Ecoutez, je vais peut-être continuer le diaporama.*

(attente du film).

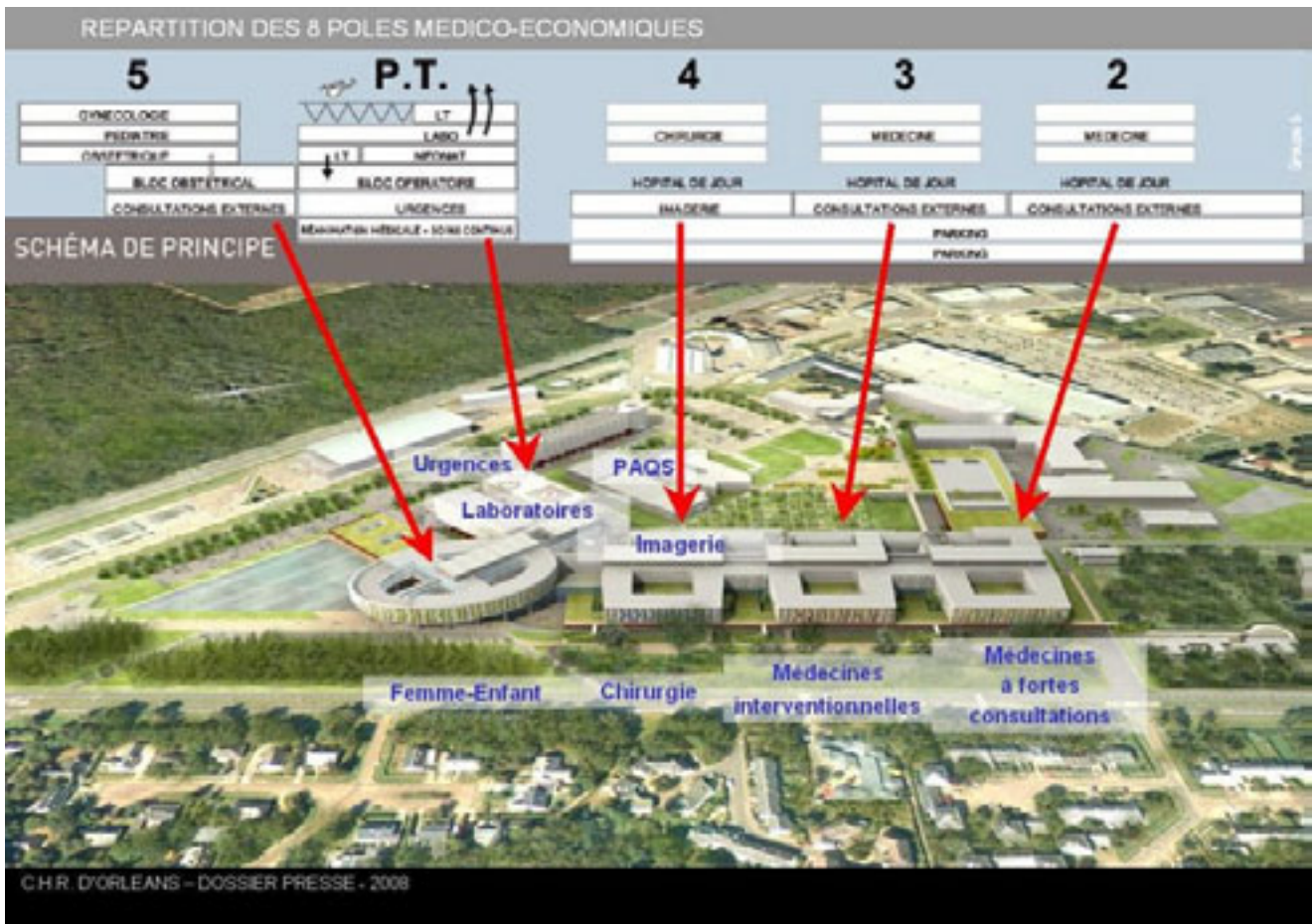
M. GUSCHING – *On me dit que c'est le matériel de la mairie qui n'est pas adapté à notre technologie !*

(rires).

M. GUSCHING – *Ecoutez, on vous le montrera une autre fois peut-être et donc je vais continuer le diaporama. Je regrette parce que c'était sympathique de voir ce film. J'ai une autre clé avec moi ...*

(rires).

M. GUSCHING – *Je suis vraiment désolé !*



M. GUSCHING - *Sur cette diapositive, je voulais vous montrer - d'ailleurs, il manque un pôle que l'on a rajouté depuis et que vous verrez tout à l'heure - que l'hôpital sera construit avec la nouvelle logique des pôles médicaux :*

- le pôle des urgences ;

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

- le pôle Femme-Enfant, ce bâtiment en forme d'ovule – c'est symbolique - ;
- le pôle de la chirurgie ;
- le pôle des médecines interventionnelles : la gastro-entérologie, la pneumologie et tous les services médicaux où l'on peut vous examiner par la voie endoscopique ;
- le pôle des médecines à fortes consultations : la rhumatologie par exemple et les médecines qui ne mettent pas en œuvre de technologies.

Donc, l'hôpital a d'ores et déjà été structuré comme cela.

(M. Artus PATY essaye de nouveau un moyen de projeter le film).

M. GUSCHING – *Je me sens de plus en plus vieux devant toute cette technologie !*

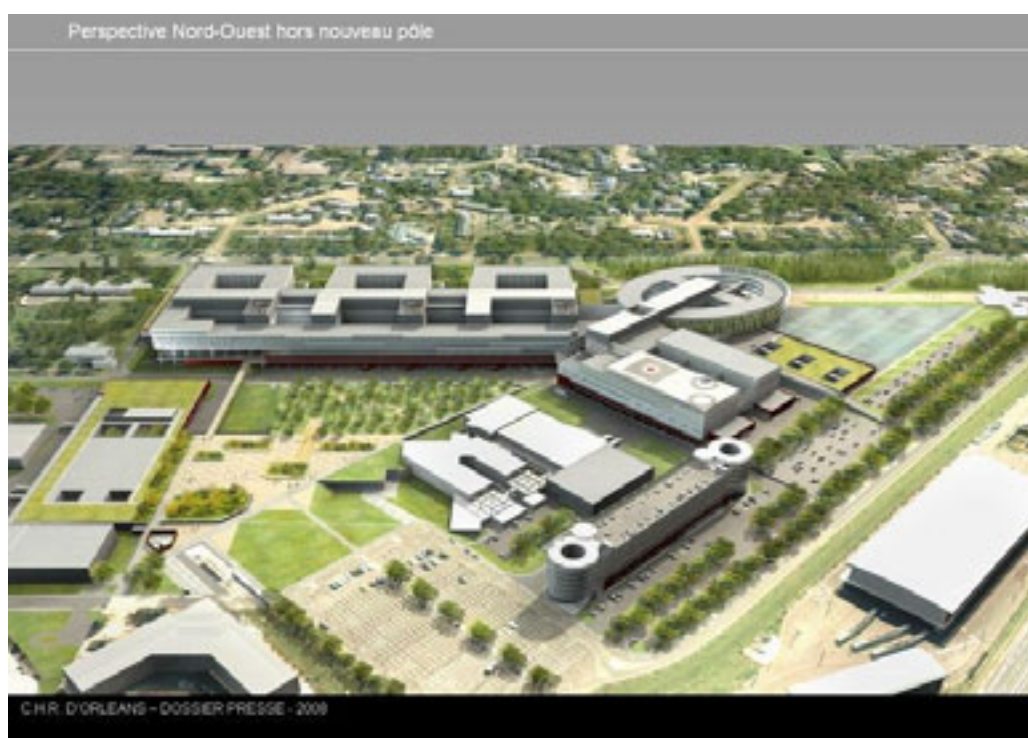
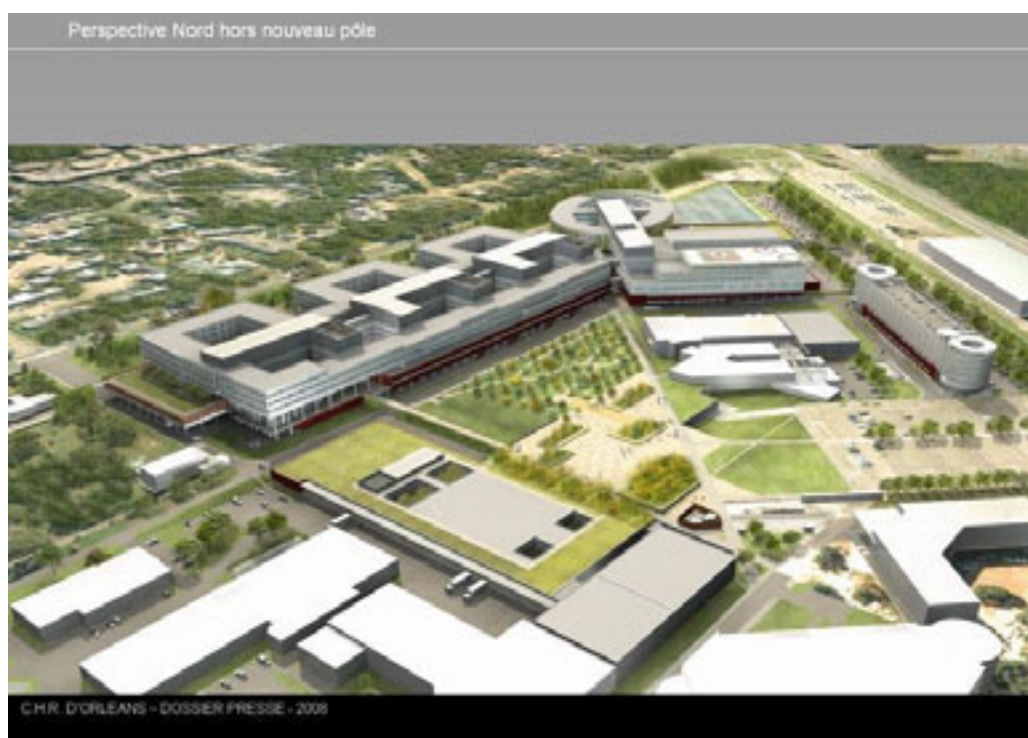
*
* *
*

Projection d'une vidéo par M. PATY.

*
* *
*

M. GUSCHING – *Excusez-nous pour ces tâtonnements un petit peu laborieux.*

Comme on l'a vu sur la vidéo, il n'y aura pas de lac à l'entrée. On a préféré choisir un fil d'eau qui coule de manière continue sur un support à trouver, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'eau stagnante. Il nous est vite apparu que cela poserait des problèmes.



M. GUSCHING - *Donc, voilà l'hôpital tel qu'il apparaît avec :*

- *à droite, la nationale,*
- *en haut à gauche, l'avenue de l'hôpital,*
- *le parking silo 2 qui est actuellement en construction,*
- *le bâtiment de l'administration et le parking silo 1, ainsi que les bâtiments de logistique avec les services techniques et la blanchisserie qui existent déjà, et qui vont effectivement subsister.*

Voilà ce qui reste après la déconstruction de l'hôpital et c'est là-dessous qu'il y a d'ailleurs la radiothérapie dont je vous ai parlé notamment.



M. GUSCHING – *Voici un autre pôle que l'on a proposé de construire et dont le financement est dans les 620 millions comme l'a dit tout à l'heure M. GROUARD.*

Pourquoi est-ce qu'on a pris le parti d'un nouveau pôle ? On avait effectivement envisagé de faire des cuisines et des crèches à distance, de construire un nouvel internat à distance. De plus, dans un premier temps, on avait pensé rapatrier ou créer à La Source, dans les bâtiments existants à restructurer, 120 lits de soins de suites gériatriques. Or, on s'est rendu compte assez rapidement que restructurer l'hôpital existant pour faire ces 120 lits gériatriques coûterait beaucoup plus cher que de faire finalement une construction neuve. Donc, on a fait le calcul, ainsi que l'étude : les crèches sont en bas avec une capacité triplée, les personnels rentrent ici et les enfants peuvent être déposés là. Tout cela est en lien avec l'ensemble de l'hôpital et les parents peuvent venir chercher leurs enfants en ne sortant pas. L'internat est au-dessus et entre les deux, il y a un certain nombre de services comme la bibliothèque médicale, la médecine du travail qui devaient être installées ailleurs.

On s'est rendu compte en additionnant l'ensemble des sommes que l'on mettrait pour faire cela de manière éparpillée, que si on les recentrait sur un seul site, cela coûterait guère plus cher : 10 % de plus que ce qui était prévu. Donc, on a pris le parti de proposer cela et ainsi l'hôpital sera définitivement formaté.



M. GUSCHING – *Vu de l'avenue de l'Hôpital, le futur bâtiment aura très exactement cette allure là.*

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

Pour terminer, je voudrais juste vous dire deux ou trois mots sur la démarche H.Q.E. et le Grenelle de l'Environnement. J'espère d'ailleurs que M. GROUARD ne m'en voudra pas.

DEMARCHE HQE

Une démarche environnementale ambitieuse
constamment au cœur du projet Nouvel Hôpital

Historique de la démarche

- Mission d'assistance H.Q.E. confiée à INDDIGO
- Inscrit au P.A.I. et en mission complémentaire MOE
- 3 cibles H.Q.E. principales / Objectif R.T.2005 – 20%

La certification H.Q.E. ©

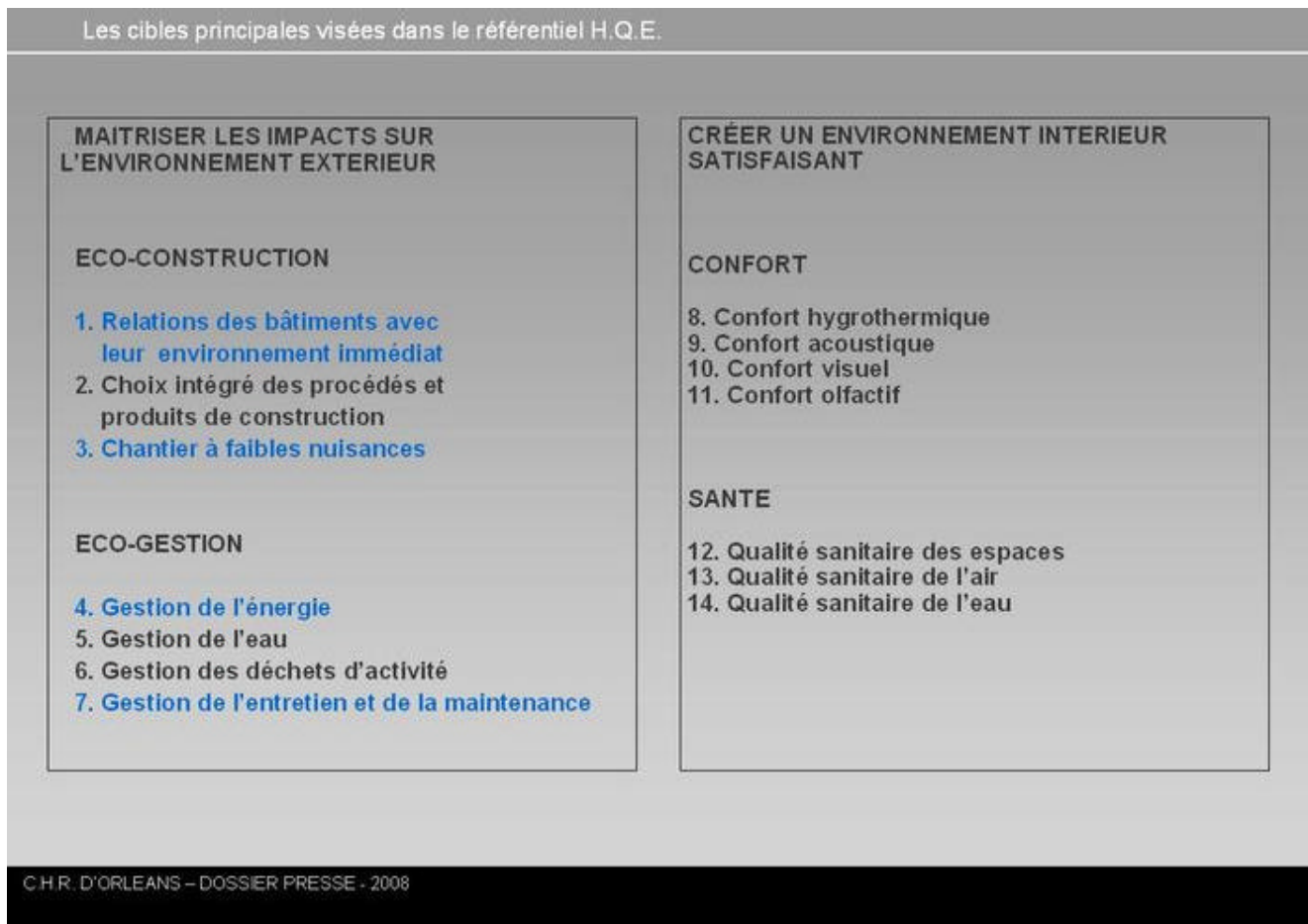
- 1^{er} référentiel « immobilier de santé » (01/07/08)
- Mission d'audit du PRO pour étudier la faisabilité
- Démarche engagée auprès de CERTIVEA (CSTB)

Le Grenelle de l'environnement

- Principe d'exemplarité des bâtiments publics
- S'applique aux bâtiments publics à compter de fin 2010 (PC)
- Fixe des orientations (émissions de CO², consommation EP en KWh)

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING - *Dès l'abord, nous avons décidé de rentrer dans une démarche H.Q.E. et nous avons pris une société pour nous accompagner, la Société INDDIGO. Cela a été inscrit au plan d'architecture et d'ingénierie dès le départ et on a priorisé trois cibles.*



M. GUSCHING – Là vous avez les 14 cibles H.Q.E.

On a donc privilégié et c'est cela qui coûte 3 % de plus :

- les relations des bâtiments avec leur environnement immédiat, c'est-à-dire l'éco-construction ;

- et deux cibles de l'éco-gestion : la gestion de l'énergie et là, on est 20 % plus performant que ce que les spécialistes appellent la réglementation thermique (R.T. 2005) et la gestion de l'entretien et de la maintenance, car on sait bien que c'est ce qui coûte cher. On est donc rentré dans une démarche d'éco-gestion.

Cependant, nous sommes allés plus loin puisqu'en juillet 2008 est paru, pour la première fois, un référentiel immobilier santé pour la démarche H.Q.E. Aucun hôpital en France n'est encore rentré dans cette démarche là. Seuls deux ou trois établissements pilotes ont testé cette démarche, mais aucun hôpital ne s'est jamais lancé en réel dans cette action. Nous avons donc décidé de le faire. Nous avons donc une mission d'audit qui en étudie la faisabilité et on a engagé une démarche auprès d'un établissement certificateur, qui s'appelle CERTIVEA.

M. le Président du Conseil d'Administration et certainement M. le Député-Maire aussi, m'a demandé, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement où a été édicté le principe de l'exemplarité des bâtiments publics dans le domaine de l'environnement et du développement durable, de voir quels sont les axes et les projets qui seraient mis en route d'ici 2010 afin de pouvoir émerger

auprès de notre tout nouveau Ministre, M. DEVEDJIAN qui, paraît-il, a quelques fonds à attribuer pour certains projets.

DEMARCHE H.Q.E. : EXEMPLES

1.1 Gestion des avantages et inconvénients de la parcelle

ESPACE ACCÈS SUD-EST - DURÉE D'ENSOLEILLEMENT AU 21/06

2.2 Fenêtre double-vitrage, store et simple-vitrage respirant

Adaptation du bâtiment à l'orientation du terrain

Modélisation des durées d'ensoleillement

Utilisation de brise-soleils horizontaux et verticaux

Fenêtre triple vitrage respirant avec store intégré

Développement des espaces verts

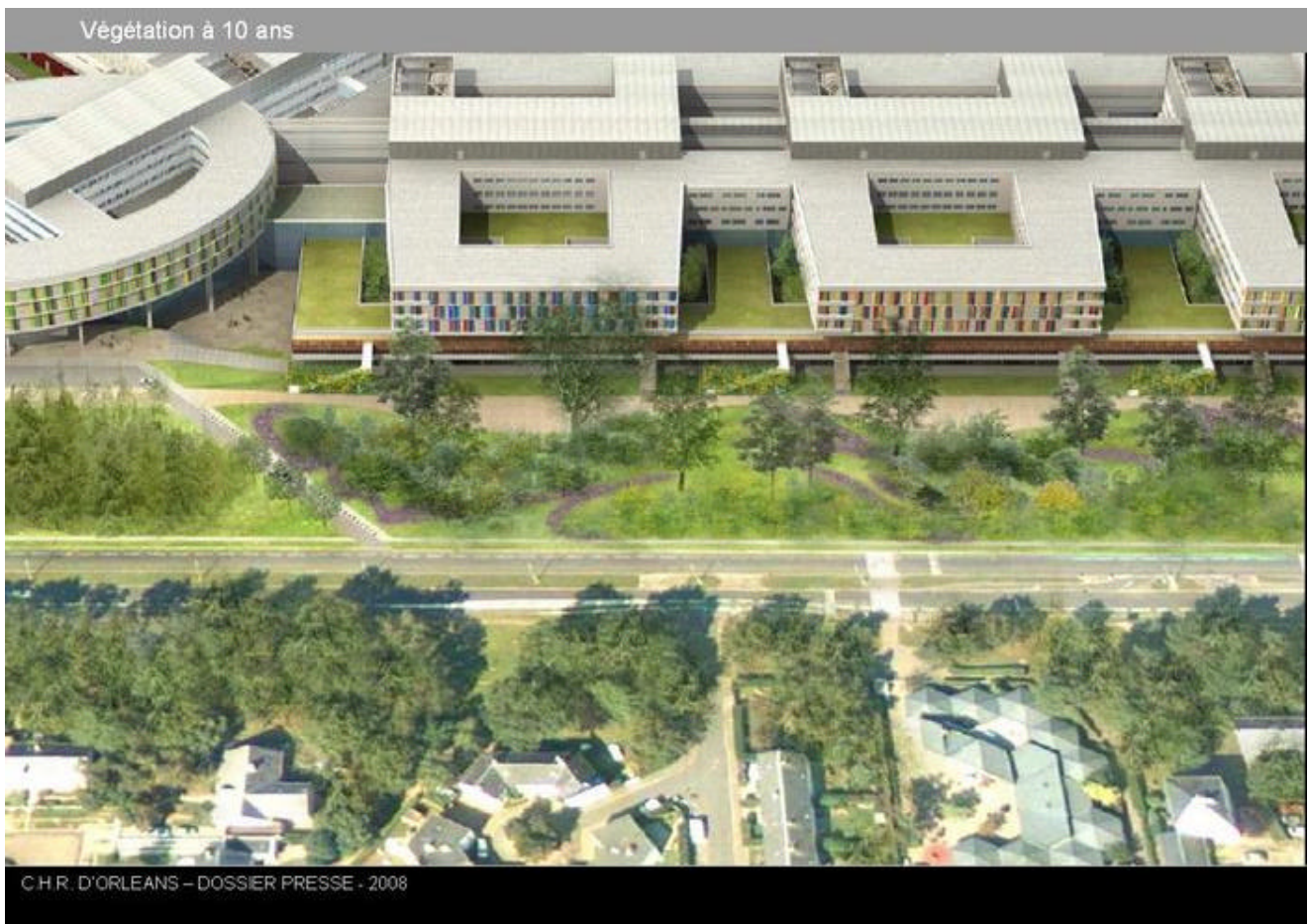
Utilisation de « noues » paysagères dépolluantes

CHR D'ORLEANS - DOSSIER PRESSE - 2006

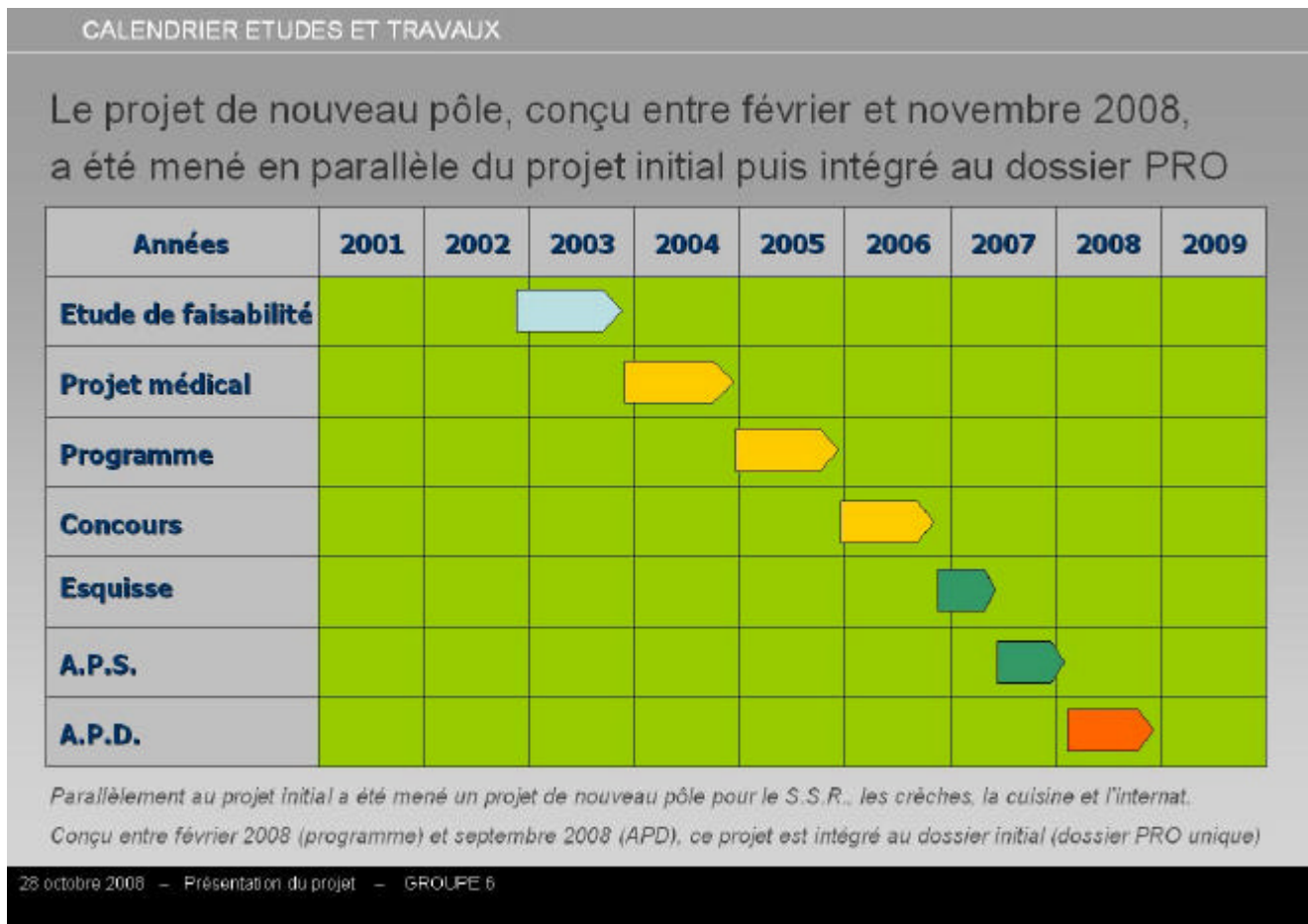
M. GUSCHING – *Je ne voudrais pas rentrer dans le détail, mais simplement vous donner quelques exemples :*

- l'adaptation du bâtiment à l'orientation du terrain,
- la modélisation des durées d'ensoleillement, c'est tout à fait passionnant mais assez complexe,
- l'utilisation de brise-soleils (parties colorées),
- des fenêtres triple vitrage,
- les espaces verts, on en a déjà parlé,
- l'utilisation de « noues » paysagères dépolluantes, c'est-à-dire des noues dans lesquelles sont plantés des végétaux qui effectivement digèrent un certain nombre de rejets, notamment les hydrocarbures. C'est un peu le principe qui est appliqué dans les stations d'épuration avec les roseaux.

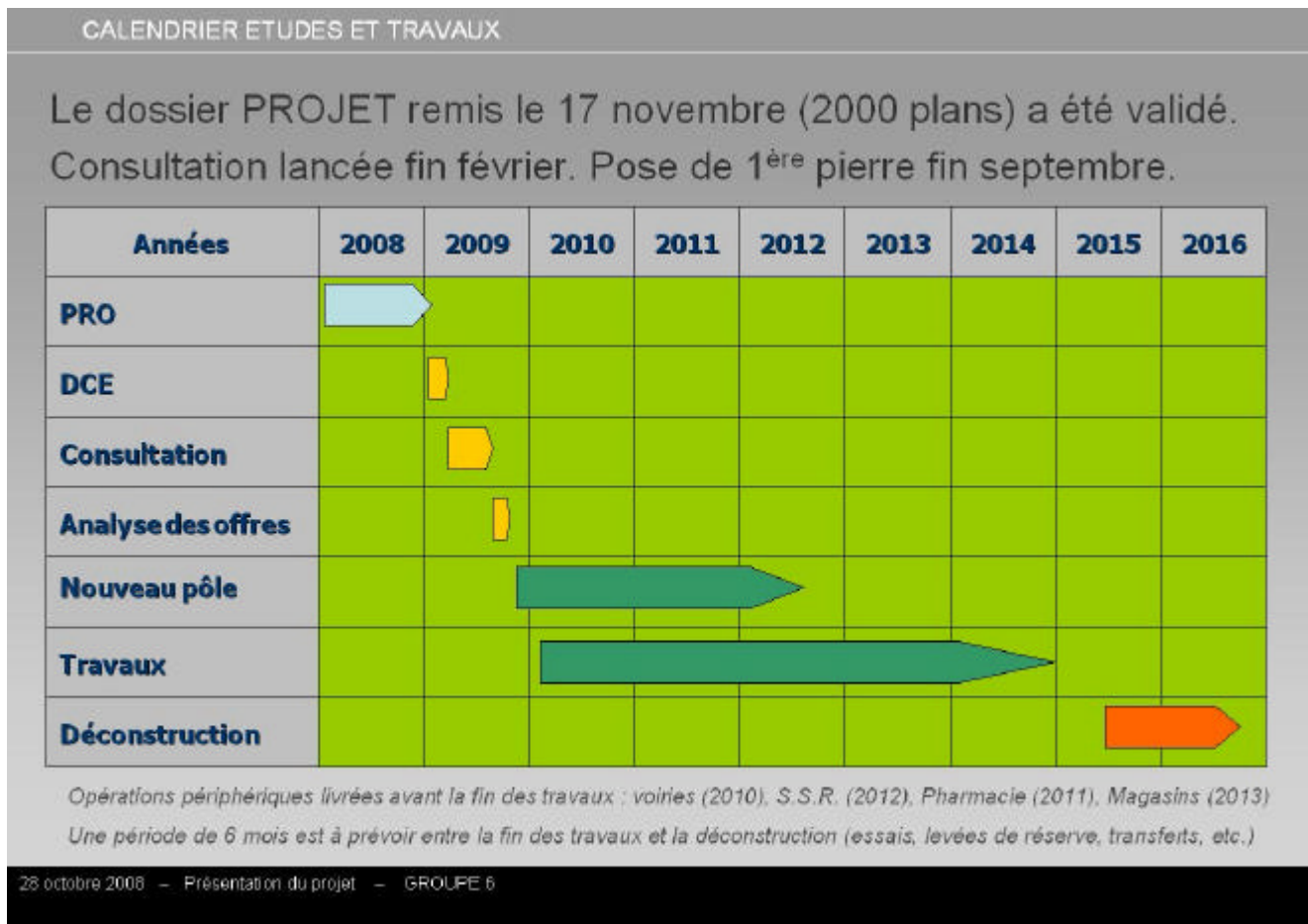
- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -



M. GUSCHING – *Cette diapositive vous montre où se situent les habitations. C'est quand même à une certaine distance, du moins de mon point de vue.*



M. GUSCHING – *Le calendrier de 2001 à 2009, on ne va pas y revenir. Il y a eu l'étude de faisabilité, le projet médical. En effet, concevoir un nouvel hôpital ne peut pas se faire sans un projet médical à long terme. Ensuite, il y a eu le programme, le concours, l'esquisse, l'A.P.S. et l'A.P.D., étapes très classiques.*



M. GUSCHING – Actuellement, nous en sommes au Document de Consultations des Entreprises (D.C.E.) et nous lançons l'appel d'offres en février.

Nous allons dépouiller les offres en juin-juillet et normalement la pose de la première pierre est prévue à l'automne. Ensuite, 5 à 6 mois seront nécessaires pour installer le chantier. En effet, il va y avoir 1 000 ouvriers et donc, il va falloir construire des espaces pour les recevoir et les faire manger. Et très curieusement, on va faire l'hôpital à l'envers de ce qu'on avait prévu à l'origine, c'est-à-dire qu'on va commencer par construire le pôle qui a été conçu le dernier. C'est la raison pour laquelle vous pouvez voir la construction du nouveau pôle en 2012 et là je parie, qu'à partir de 2012, nous n'aurons plus de problèmes aux urgences puisque, outre les 40 lits dont je vous ai parlé tout à l'heure, nous aurons 120 lits supplémentaires de soins de suite qui pourront accueillir un grand nombre de personnes âgées et c'est d'ailleurs l'objectif.

Les travaux vont donc durer jusqu'à la fin 2014 et la déconstruction de l'hôpital actuel se fera dans la foulée.

CAPACITE D'HOSPITALISATION

Capacité	2007	2014	progression
Lits M.C.O.	878	1045	+ 19 %
Lits S.S.R.	58	120	+ 106 %
Places	42	139	+ 330 %
Total lits et places	978	1304	+ 33 %

Hors long séjour et maisons de retraite

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – *Vous avez vu tout à l'heure l'évolution de la population et donc il y aura 33 % de lits et places en plus.*

SURFACES - COUTS			
Nature des investissements	Montant TDC* en VFE**	Typologie des surfaces (périmètre MOE NHO)	Surfaces Dans Œuvre
Parking Silo 2 SAMU-SMUR	20 millions ₤	Parking Silo 2 SAMU-SMUR	15 000 m ²
Reconstruction de l'hôpital	530 millions ₤	Parking sous-sol	17 000 m ²
Démolition, restructurations	20 millions ₤	Bâtiment hospitalier initial	140 000 m ²
Equipement du NHO	50 millions ₤	Nouveau pôle hospitalier	23 000 m ²
		Bâtiments logistiques	3 000 m ²
		Surfaces restructurées	7 000 m ²
TOTAL ****	620 millions €	TOTAL	205 000 m²

* toutes dépenses confondues - ** valeur finale estimée - *** hors périmètre MOE NHO
 **** Soit 1 700 € HT / m² (hors VRD et démolitions) ou 1 800 € HT / m² (avec pondération des parkings) - valeur juin 2008

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – C'est aussi + 140 000 m² puisqu'il y a le pôle supplémentaire, soit 200 000 m² pour un total, toutes dépenses confondues, de 620 millions d'euros. Et c'est en juin-début juillet, quand on ouvrira les enveloppes, que la vérité surgira.

Par rapport à la crise que tout le monde craint, moi j'ose dire qu'elle pourra peut-être avoir quelques effets favorables pour nous parce que les prix de la construction n'ont pas chuté, mais ils ont arrêté de croître, alors que les taux chutent un peu. De ce fait, on arrivera peut-être à avoir une bonne surprise. Moi en tout cas, j'en suis persuadé.

M. GUSCHING – *Pour terminer, cette diapositive résume bien les différents aspects du projet du nouvel hôpital d'Orléans.*

UN PROJET MAJEUR

Le nouvel hôpital d'Orléans, c'est aussi :

- ✓ Le plus grand projet d'investissement hospitalier actuellement en France (1300 lits)
- ✓ Le premier établissement public conçu d'après la nouvelle gouvernance hospitalière
- ✓ Le premier hôpital hors sites pilotes à poursuivre l'objectif de certification H.Q.E.
- ✓ 5 ans d'études depuis l'élaboration du projet médical du N.H.O. et 5 ans de travaux
- ✓ 100 logements à destination des internes de médecine et professionnels de santé
- ✓ 180 places de crèches (3 structures) ouvertes au personnel et usagers de l'hôpital
- ✓ 1 000 ouvriers présents sur le chantier en pic d'activité (phases de second œuvre)
- ✓ 1 000 emplois médicaux et non médicaux créés à terme (en comparaison de 2007)
- ✓ 2 500 places de stationnement (2/3 en parking silo) pour le personnel et le public
- ✓ 5 000 salariés sur le site de La Source à l'ouverture du Nouvel Hôpital d'Orléans
- ✓ Plus d'un milliard € d'investissements en intégrant les frais financiers du projet

C.H.R. D'ORLEANS – DOSSIER PRESSE - 2008

M. GUSCHING – *Il va y avoir 100 logements à destination des internes car nous connaissons bien le problème de la démographie médicale, et donc on fait un effort tout particulier pour créer des logements d'internes.*

Les crèches, c'est également très important car lorsque les « papy boomers » comme moi seront partis, ils vont être remplacés par des jeunes, notamment de jeunes femmes, qui auront des enfants. C'est pourquoi, il faut prévoir également des places de crèches.

Concernant l'emploi, on va créer à Orléans 1 000 emplois médicaux et non médicaux. Par les temps qui courent, créer 1 000 emplois, je trouve que c'est fantastique.

Pour terminer et M. PATY y tient beaucoup, le coût de l'opération est de 620 millions d'euros. Mais quand on aura remboursé in fine l'ensemble des emprunts, le poids total de ce que les pouvoirs publics auront mis dans ce projet, ce sera grosso modo un milliard d'euros.

Je vous remercie pour votre attention.

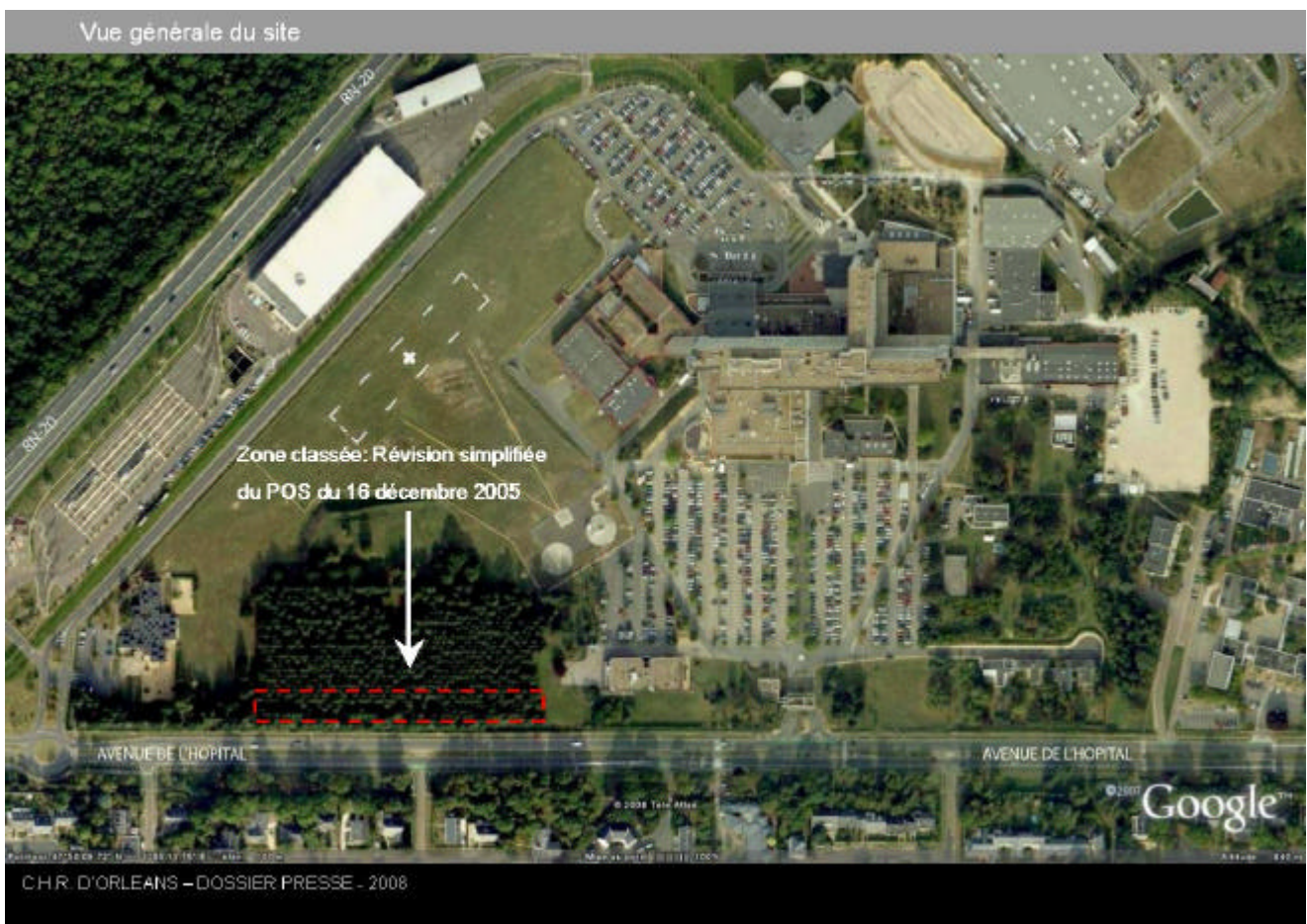
Le dernier point, mais je crois que vous avez une délibération, concerne la révision du P.O.S. Peut-on dans la foulée vous expliquer le contexte de cette révision ?

(M. le Maire donne son accord).

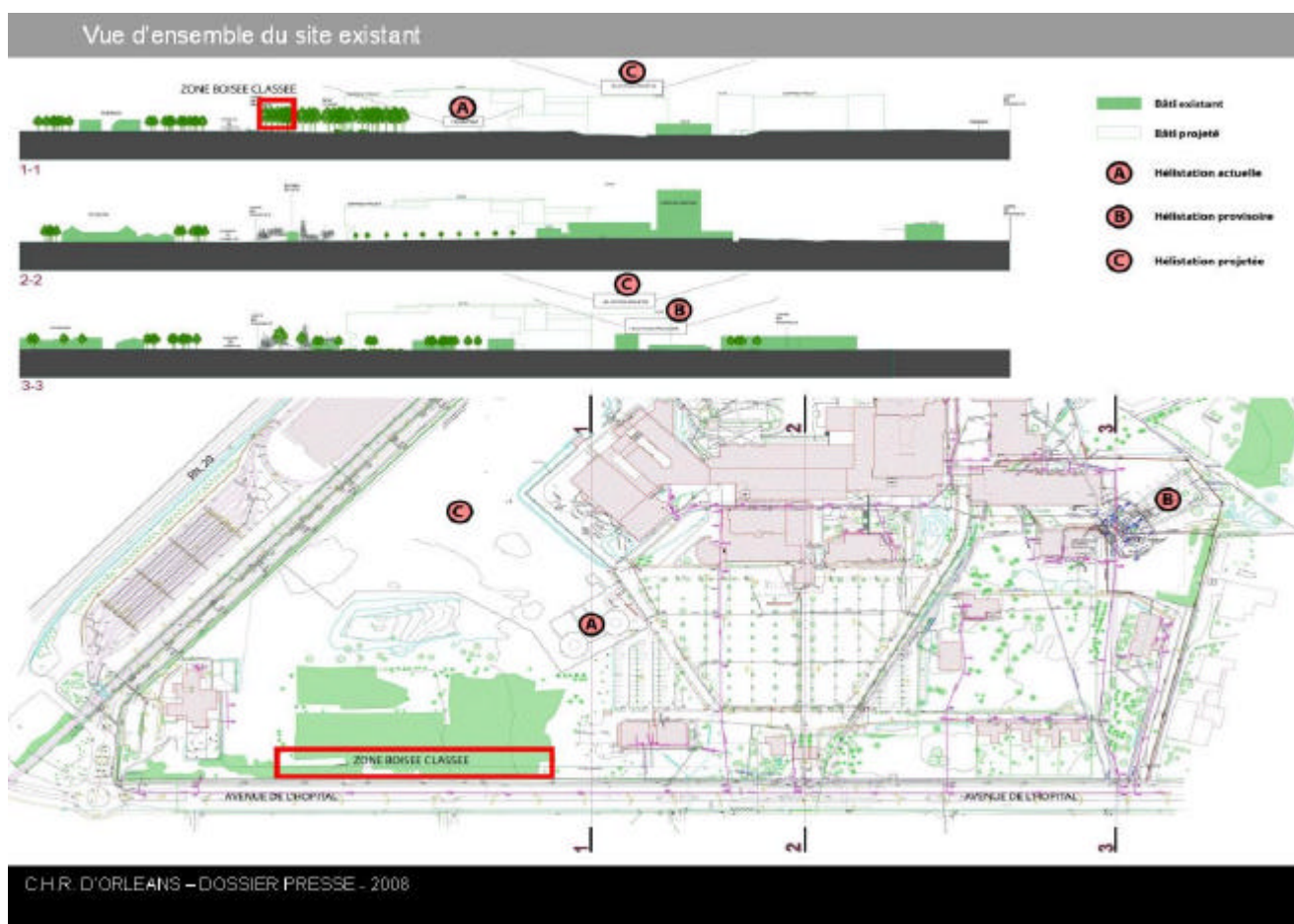
M. GUSCHING - *Auquel cas, je vais laisser la parole à M. Artus PATY, que je ne vous ai pas présenté. M. PATY est donc un jeune collègue qui est chargé depuis deux ans du suivi quotidien de ce projet. De plus, est également ici présent M. André CHARLOT, Directeur des Services Techniques qui suit le projet depuis le début. Je pense vraiment que c'est à eux que revient une grande part du mérite dans la conduite de cette opération.*

Je vais donc laisser la parole à M. PATY qui va vous expliquer le problème spécifique du P.O.S.

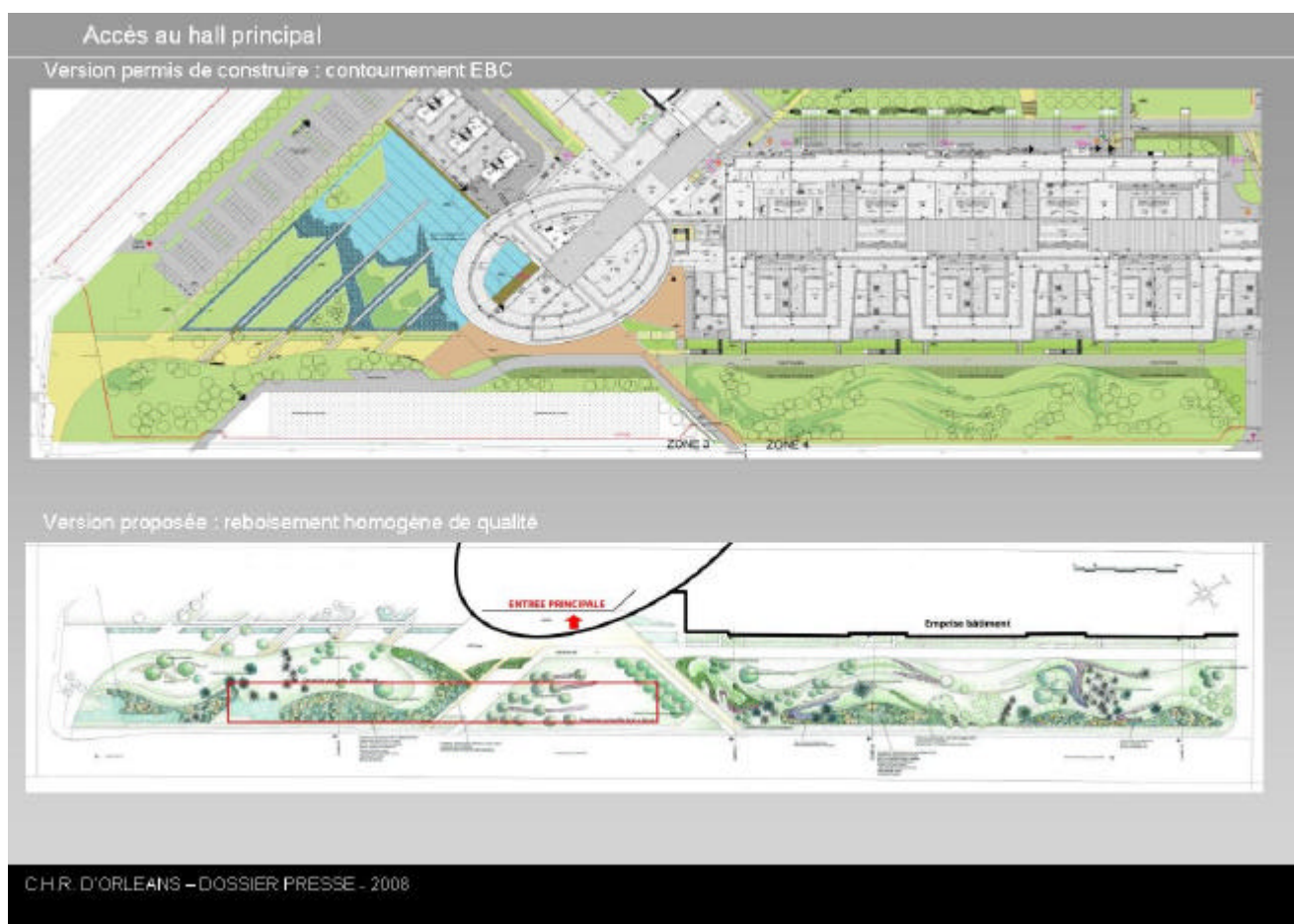
M. PATY – *Merci M. GUSCHING et M. le Maire. Je vais essayer d'être très synthétique.*



M. PATY - *Concernant la révision du P.O.S., c'est effectivement un point assez technique. Il y a eu une première révision du P.O.S. valant P.L.U., le 16 décembre 2005, qui concernait le déclassement de l'espace boisé classé, à l'exception de la bande qui est ici entourée de rouge.*

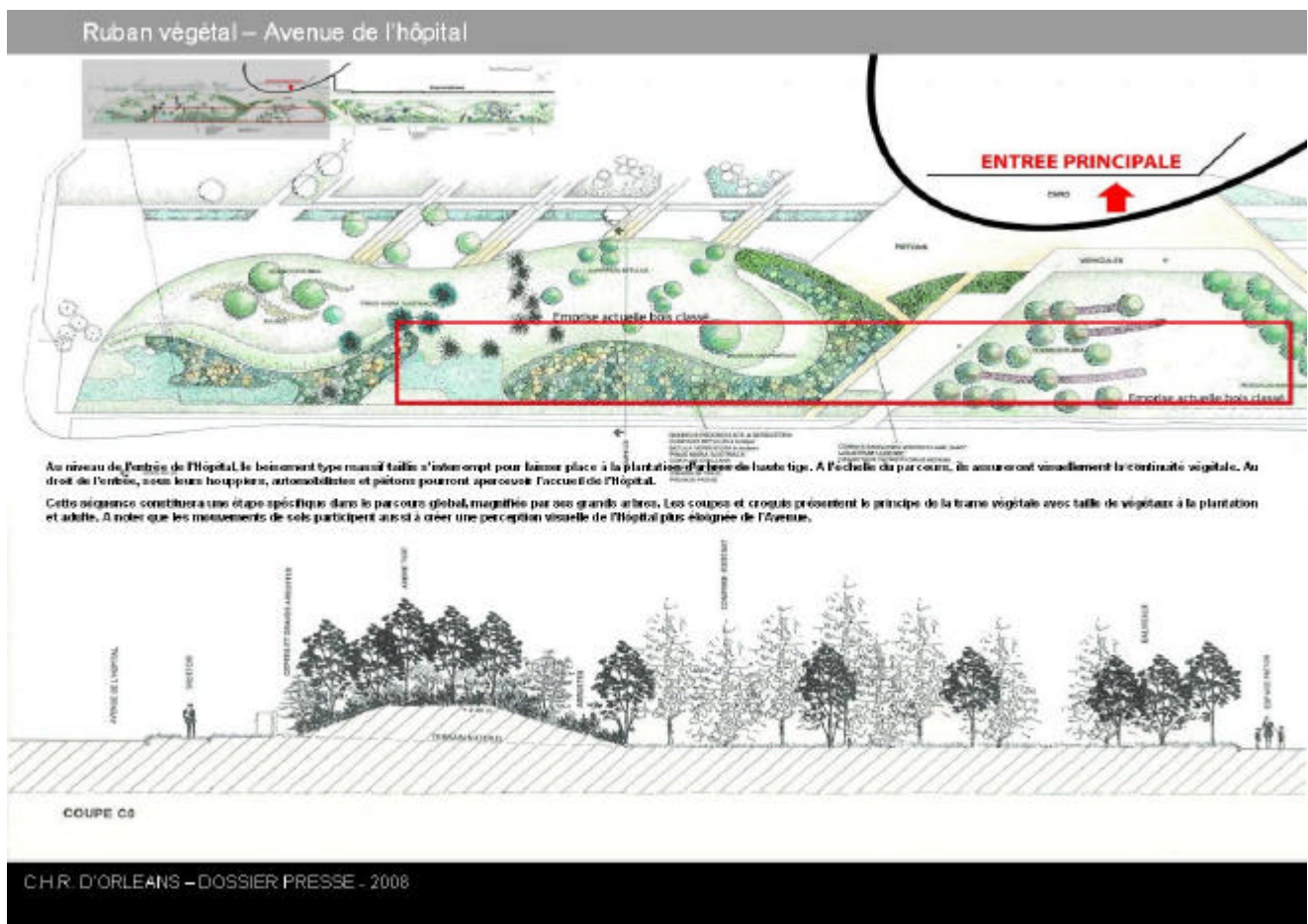


M. PATY – Une des raisons pour laquelle cet espace avait été maintenu, c'était la présence de l'hélistation ancienne et l'idée de pouvoir faire un écran par rapport à cette station. Or, aujourd'hui, l'hélistation a été transférée ailleurs et donc cet espace boisé classé a aussi « une vocation moindre ».



M. PATY - *Il y a trois problèmes principaux liés au maintien de cet espace boisé classé.*

Premièrement, cela oblige d'avoir un cheminement pour l'accès au hall principal du nouvel hôpital qui est assez long et assez biscornu. En effet, le projet initial de l'architecte prévoyait un circuit beaucoup plus court pour les taxis, les V.S.L. et les usagers de l'hôpital. Vous voyez donc ici la différence. Dans l'attente, le permis de construire a été déposé sur ce schéma, mais effectivement l'idée serait de pouvoir raccourcir le circuit.



M. PATY – Deuxième point, vous avez un traitement paysager très travaillé qui est pensé pour l'ensemble du projet et ce d'ailleurs par un paysagiste orléanais, Brigitte BARBIER, avec des essences particulières qui rappellent aussi les bois de Sologne. On a effectivement, à cet endroit là, si l'on maintient l'espace boisé classé, une rupture dans le traitement paysager.

Enfin dernier point important concernant le traitement paysager : ce n'est pas simplement des espaces verts, mais il s'agit aussi de répondre et de permettre l'intégration d'un bâtiment dans son site, c'est-à-dire qu'il y a un jeu de volumes qui est fait au niveau du traitement des espaces verts. Cela permet ainsi de réduire la masse imposante du nouvel hôpital et notamment sur l'ensemble du parcours, il y aura des buttes qui vont être créées pour faire écran par rapport à l'hôpital, de façon à diminuer un peu le volume des nouveaux bâtiments. Or justement, l'espace boisé actuel est à ce niveau là. L'idée serait de pouvoir un peu relever, créer des buttes et avoir un traitement paysager qui soit cohérent avec le reste du site, sachant bien évidemment que l'objectif n'est pas de supprimer le moindre mètre carré d'espaces verts. Il y aura autant d'espaces verts conservés, simplement sur un schéma un peu différent au niveau du traitement paysager.

M. le Maire – Merci beaucoup pour cette présentation. Profitons de la présence de MM. GUSCHING, PATY et CHARLOT, que je remercie également, pour leur poser des questions ou formuler des remarques.

Qui souhaite intervenir ? Mme KOUNOWSKY.

Mme KOUNOWSKY – *Bonjour M. le Maire et chers collègues. Je voudrais juste poser une question par rapport au plan que vous nous avez montré. Où se situera l'entrée des urgences ?*

M. GUSCHING – *Par rapport au site actuel ?*

Mme KOUNOWSKY – *Non, mais par rapport ...*

M. le Maire – *Attendez, dans un premier temps, je voudrais qu'il y ait toutes les interventions et ensuite je donnerai la parole à M. GUSCHING pour répondre.*

Mme KOUNOWSKY – *Y aura-t-il une entrée principale ou plusieurs entrées ? C'est par rapport à la circulation des voitures.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Les élus communistes rappellent qu'ils sont opposés au transfert de l'ensemble des activités de l'hôpital de la rue Porte Madeleine vers le site de La Source et qu'ils militent pour deux pôles publics de santé dans l'agglomération : un au nord et un au sud.*

Je rappelle que l'hôpital de La Source devait, lors de sa conception, avoir une taille deux fois supérieure à celle qui lui a été donnée, ce qui va être enfin fait avec le projet d'agrandissement prévu.

Dans le même temps, depuis la fermeture des urgences rue Porte Madeleine, celles de La Source se trouvent particulièrement engorgées, y compris par les urgences les plus bénignes. Nous souhaitons donc vivement qu'un service d'urgences perdure en centre ville, ainsi qu'un centre de soins de proximité. Je rappelle aussi que le site rue Porte Madeleine sera desservi par la deuxième ligne de tram.

Enfin, je précise que nous sommes favorables à l'implantation d'une faculté de médecine sur le site de la rue Porte Madeleine, ceci d'autant plus que les facultés actuelles n'ont pas les capacités d'accueillir tous les étudiants en 2^{ème} année de médecine.

Par ces propositions, il s'agit de répondre aux besoins de la population, de l'enseignement supérieur et des étudiants, d'éviter la spéculation immobilière et de développer la notion de service public de proximité, ce pourquoi nous étions d'ailleurs si nombreux à manifester hier.

M. le Maire – *La parole est à M. RICOUD.*

M. RICOUD – *Je voulais intervenir par rapport aux conséquences, en terme d'environnement, sur l'avenue de l'Hôpital et je sais que cette question a déjà fait l'objet de débats au sein du Conseil Municipal.*

En effet, lorsqu'on est rue André Gide et que l'on va vers l'échangeur, les habitants situés sur la gauche – c'est comme cela, je n'y peux rien – sont inquiets de voir la transformation de l'avenue de l'Hôpital en une voie très fréquentée par les voitures. Des pétitions ont été faites et je vous avais interpellé, M. le Maire, à ce sujet là. Les habitants souhaitaient être partie prenante dans

la consultation même si dans le point n° 11 de l'ordre du jour, on annonce une procédure de lancement de concertation. Mais moi, je voulais attirer l'attention sur les conséquences en terme d'accroissement de la circulation sur cette voie.

D'autre part, je voudrais dire à M. GUSCHING que je demeure plus loin. En effet, j'habite rue de la Bécasse.

M. GUSCHING – Vous savez, je suis un ancien sourcien !

M. RICOURD – Je le sais M. GUSCHING. Merci M. le Maire.

M. le Maire – La parole est à M. BRARD, puis à M. LEMAIGNEN. Y a-t-il d'autres interventions ? M. LANGUERRE.

M. BRARD – M. le Maire, tout d'abord je voulais vous remercier de nous avoir donné l'occasion de parler dans cet hémicycle de l'hôpital. En effet, lors d'un précédent Conseil Municipal, on en avait parlé et je vous avais demandé si c'était possible qu'un jour le projet nous soit présenté. Je trouve donc cela très bien même si effectivement, cela ne relève pas des compétences directes et des finances de la Ville d'Orléans ...

(brouhaha).

M. BRARD – Et on pourrait dire tant mieux, M. le Maire.

M. GUSCHING a parlé plusieurs fois de son ancienneté et je tenais à le saluer, à titre tout à fait personnel, car j'ai eu l'occasion de le rencontrer il y a un certain nombre d'années lorsque j'étais à l'époque hospitalier. M. GUSCHING était déjà à Orléans, mais en tant que Directeur du Personnel de l'hôpital d'Orléans.

Ceci dit, par rapport à ce projet qui est effectivement un événement important pour Orléans, en dehors de l'aspect démonstratif sur le plan architectural et tout ce qui a été évoqué sur les attentions particulières portées sur un projet comme celui-là, ce n'est certainement pas simple à mettre en œuvre quand on rajoute à la complexité de l'hôpital sur le plan technique, par exemple cette attention à des normes environnementales même si ce sont des enjeux importants.

Premier point. Sur le plan financier, est-ce qu'il existe un hôpital construit en France qui a tenu dans le budget prévu au départ ? D'autre part, je voudrais savoir si aujourd'hui, on a une marge de manœuvre. Il s'agit vraiment de sommes considérables et par rapport à l'évolution éventuelle du budget, quelle est notre marge de manœuvre sur un budget comme celui là ? On sait bien qu'il y a une tendance, quelque fois un peu lourde, à ce que les financements prévus et les budgets annoncés, ne soient pas exactement dans les enveloppes prévues au départ.

Ma deuxième question n'a rien à voir avec la première. J'ai peut-être manqué quelque chose dans la présentation, mais on a parlé au départ des instituts de formation. Il y a notamment le projet conjoint avec la Région et le Département sur l'Institut de Rééducation, mais par rapport à tout l'ensemble des instituts de formation, est-ce qu'ils sont quelque part dans ce nouvel hôpital ?

Troisième point et c'est un peu l'actualité de la situation hospitalière. En terme de projet,

je crois qu'il faut saluer tout le travail qui a été fait par les équipes, que ce soit la direction de l'hôpital ou les équipes techniques, qui ont préparé un projet de cette importance. Il y a l'aspect architectural et technique, mais également l'aspect de vie. L'hôpital, fondamentalement, est un endroit où l'on accueille et soigne des malades. Et donc pour y arriver, il faut que cela fonctionne. Et pour que cela fonctionne, il faut des moyens ainsi que des femmes et des hommes compétents pour le faire fonctionner. En terme de démographie médicale, le problème ne date pas d'aujourd'hui, et d'ailleurs ce n'est pas ici, à la Ville d'Orléans, qu'on va résoudre ce problème, mais ce sont de vraies questions et je les pose simplement. Donc, avoir un bel outil, c'est valorisant pour tout le monde, mais avoir un bel outil qui fonctionne, c'est ce qui importe pour le malade et pour les personnes qui ont besoin d'aller à l'hôpital. Même si cela semble magnifique, lorsque l'on va à l'hôpital en général, c'est qu'on a des besoins en matière de santé qui sont à prendre en charge, de façon sérieuse, par des personnes dont c'est le métier et qui travaillent dans de bonnes conditions.

A propos de cette problématique de la baisse de la démographie médicale, on ne sait pas vraiment si l'avenir s'annonce mieux que le présent, et cela vaut notamment pour toute la Région Centre. Cependant, c'est une préoccupation excessivement importante.

Par rapport aux nouvelles technologies qui sont proposées dans le projet, ce sera certainement un outil tout à fait extraordinaire et je crois qu'on sera assez fier d'avoir à notre disposition un tel outil, mais en matière de santé, on entend parler d'outils extrêmement modernes qui aujourd'hui, dans un certain nombre d'endroits, ne fonctionnent pas faute de moyens, ou qui, en terme de concept technologique, se révèlent extrêmement complexes à faire fonctionner. De ce fait, cela n'apporte pas les espérances que l'on en attendait. Donc, si on peut avoir quelques éléments sur ces points là, moi je trouve cela important et intéressant.

Enfin et cela n'a pas du tout été évoqué par M. GUSCHING, on a bien entendu que cet hôpital sera plus grand et qu'il aura une capacité d'accueil plus importante. Aussi, j'aimerais avoir une idée de son coût de fonctionnement évalué aujourd'hui par rapport à ce que je viens de dire, car les nouvelles technologies en matière médicale coûtent extrêmement chères. La santé a un coût, tout le monde le sait. Moi je suis extrêmement partisan que la santé publique soit forte, que l'hôpital soit fort, qu'il réponde au mieux aux attentes de nos concitoyens, mais tout cela a un coût. Quel est aujourd'hui la perspective du coût de fonctionnement pour ce nouvel hôpital ? Aujourd'hui, les enveloppes de fonctionnement sont des enveloppes contraintes et cela m'étonnerait qu'elles ne le soient pas demain. Donc penser un outil moderne, performant, c'est pouvoir vraiment en utiliser toutes les capacités.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots sans préjugé par rapport à ce que sera cet hôpital. Moi, je considère que c'est une chance pour l'hôpital public si véritablement, avec cet outil là, on met les moyens matériels, humains et financiers pour répondre au mieux aux préoccupations de santé de nos concitoyens qui sont excessivement importantes.

Je terminerais, M. le Maire, en disant qu'il ne faudra pas oublier – on ne peut pas tout faire ne même temps, j'en ai bien conscience – et M. GUSCHING en a parlé, qu'il y a dans cet hôpital les deux sites principaux, mais qu'il y a d'autres sites qui concernent tout particulièrement nos aînés, les personnes âgées. Il y aurait là aussi certainement des investissements importants à réaliser pour rendre plus actuels certains lieux qui, je pense, ne donnent pas une image conforme à ce qu'on peut souhaiter pour la prise en charge aujourd'hui des personnes âgées. Merci M. le Maire.

M. le Maire – *Merci M. BRARD.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues. D'abord merci M. le Maire d'avoir fait cette présentation aujourd'hui. Ce qui est intéressant, c'est d'avoir le projet dans sa globalité. Le film, on l'a un petit peu attendu, mais cela valait le coup. Il permet vraiment de voir la qualité extraordinaire de ce projet. Et j'espère ne pas être, comme M. GUSCHING, en fin de carrière, mais je ferais la même chose que lui en me permettant, M. le Maire, de vous féliciter personnellement. J'insiste là dessus parce que, depuis le départ, Serge GROUARD savait ce qu'il voulait. Il avait cette volonté extrêmement forte d'avoir cet hôpital et objectivement, trouver 600 millions d'euros de crédits de l'Etat aujourd'hui pour avoir un hôpital, je promets à toutes et à tous que ce n'est pas une mince affaire. Pour ma part, j'ai cherché des crédits pour des opérations plus modestes et je me doute que cela a dû être un combat de tous les jours. On peut certes remercier tout le monde, mais je crois qu'il faut aussi insister sur la responsabilité personnelle – responsabilité au sens le plus noble du terme – de M. le Président du Conseil d'Administration et accessoirement Député-Maire.*

Je ferai ensuite trois remarques et poserai une question.

Première remarque. Avec cet hôpital, on a un outil fabuleux pour développer le pôle médical et paramédical d'enseignement supérieur de notre territoire. On va faire rêver avec cet hôpital. Comme vous l'avez dit M. GUSCHING, on a de quoi accueillir une centaine d'internes dans des conditions assez extraordinaires. Je suis convaincu qu'on a là un outil qui va vous servir et je crois, M. le Maire, que vous aurez la même volonté pour développer le pôle universitaire que celle que vous avez montrée pour obtenir cet investissement.

Deuxième remarque. On sait bien que la Municipalité orléanaise tient au développement durable. Et là, on a assurément une opération totalement exemplaire qui nous permettra de placer Orléans – le rayonnement était le thème de notre campagne municipale, M. le Maire – comme étant une des capitales du développement durable avec cet hôpital H.Q.E. qui est donc au top niveau de ce qui peut se faire en la matière.

Troisième remarque. On a souhaité les uns et les autres faire d'Orléans une capitale de l'architecture. On a avec le F.R.A.C., le seul F.R.A.C. en France qui soit centré sur une spécialité : l'architecture. On a beaucoup de projets en cours qui vont donner une toute autre dimension à l'architecture orléanaise : le nouveau F.R.A.C., l'Ile Arrault, le centre de recherches Dior, l'hôpital, enfin tout un panel – et j'en oublie certainement – de belles opérations d'architecture qui vont permettre de pouvoir là aussi faire rayonner notre capitale régionale.

Ma question, vous y répondrez peut-être aujourd'hui ou bien ultérieurement, mais on a donc vu le projet tel qu'il sera. Il y a une question à laquelle il manque la réponse : quel est le calendrier de mise en service de cet hôpital et bien évidemment, vous voyez ma question, M. le Maire : quand est-ce qu'on libère parallèlement le site rue Porte Madeleine et vous savez que j'y attache personnellement, depuis bien longtemps, un intérêt tout particulier pour qu'il serve de nouveau pôle universitaire. Comment s'enclenche cette transformation entre ce magnifique outil du nouvel hôpital et la libération progressive des emprises de l'hôpital de la Madeleine d'aujourd'hui ? Je vous remercie.

M. le Maire – *C'est vrai qu'on n'avait pas précisé ce point !*

(réaction hors micro de M. LEMAIGNEN).

M. le Maire – *Mais il y a encore des petites choses à caler ! Je donne la parole à M. LANGUERRE.*

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. Après cette présentation de grande qualité, je dois dire que nous nous réjouissons, nous Orléanais et Sourciens, d'obtenir un nouvel hôpital à Orléans et de surcroît à La Source. Nous apprécions le succès que nous avons obtenu grâce à vous M. le Maire, ainsi que le travail réalisé par le Directeur et son équipe.*

Quant à l'attention que nous apportons aux problématiques des habitants, nous n'avons pas attendu aujourd'hui. Depuis plus d'un an, nous avons réuni les habitants à plusieurs reprises pour leur présenter le projet, prendre en compte leurs remarques et nous nous sommes engagés à les tenir informés de l'évolution du projet et des travaux qui en découleront. Ils seront associés durant tous les travaux et une réunion aura lieu très prochainement, à la fin du mois de février, à l'attention de tous les habitants.

Nul doute que ce beau projet d'intérêt public continuera à rendre le service qu'il rend aujourd'hui.

M. le Maire – *J'ai encore deux personnes inscrites : Mme CUGNY-SEGUIN et M. MONTILLOT. On est d'accord, pas d'autres inscrits ? Mme BARANGER et ensuite je clôture en donnant la parole à M. GUSCHING pour qu'il puisse répondre aux questions.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je n'ai plus grand chose à ajouter après tout ce qui vient d'être dit, mais je tiens quand même à saluer cet équipement.*

Tout d'abord, en tant que Sourcienne, je suis directement concernée et donc je tiens à saluer la beauté de cet équipement. La beauté architecturale est quand même quelque chose de très important dans une ville. Cela participe à l'identité d'un territoire et cela fait qu'un habitant a du plaisir à vivre en ville. D'autre part, on va généralement dans les hôpitaux dans des moments difficiles et il est important d'être dans un lieu agréable et humain.

Par ailleurs, je voudrais souligner encore une fois l'effort qui a été fait en matière de développement durable. Nous aurons un équipement exceptionnel à ce point de vue là. Il s'agit d'un équipement imposant, important, d'une dimension considérable et donc faire un effort en matière de qualité énergétique, c'est extrêmement difficile. C'est infiniment plus difficile que lorsqu'on fait un habitat individuel. Donc, cet effort là, il faut le souligner. Cela nécessite des travaux conceptuels, méthodologiques très importants qui font appel à l'ensemble des métiers du bâtiment et c'est extrêmement difficile à mettre en œuvre. Je dirais donc que la conséquence financière évoquée, qui est de l'ordre de 3 % je crois, est quelque part très inférieure aux bénéfices que l'on en aura, car c'est un bénéfice pour des dizaines d'années. C'est un bénéfice à la fois pour la planète parce qu'on consommera moins d'énergie, mais aussi pour les Orléanais qui auront la chance d'avoir un bâtiment emblématique sur leur territoire.

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas rajouter aux superlatifs, car tout a été parfaitement dit sur le sujet et de façon très méritée.*

Je voudrais simplement donner une information au Conseil Municipal. M. GUSCHING a insisté tout à l'heure sur le fait que tous les éléments ont été pris en considération sur l'ensemble des études, qu'elles soient de caractère environnemental, médical, économique, architectural, etc. Autre élément : cet équipement est l'un des trois premiers bâtiments publics en France à bénéficier de l'application de la loi du 5 mars 2007, puisque nous sommes dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, avec un bâtiment qui fait plus de 100 000 m², à savoir 240 000 m², et donc il a fait l'objet, pendant presque un an, d'une étude de sûreté menée à la fois par Icade-Suretis, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Loiret et la Direction de la Sécurité de la Ville d'Orléans. Et vraiment, cela a été un dossier très bien monté.

Mme BARANGER – *Je voudrais simplement souligner le nombre important d'emplois, non pas seulement lorsque l'hôpital fonctionnera car il y aura au moins 1 000 emplois supplémentaires par rapport à 2007, mais également tout au long de la construction.*

M. le Maire – *M. GUSCHING, vous souhaitez apporter quelques éléments.*

M. GUSCHING – *Je ne rebondirais pas bien entendu sur certaines interventions à connotation politique puisque je ne suis pas là pour ce faire. J'ai cependant relevé cinq points.*

Vous avez abordé, Madame, le problème du flux par rapport aux urgences. Tout a été effectivement pensé pour que les flux des patients et les flux logistiques soient rationnels. En ce qui concerne le flux des urgences, la première entrée, du côté de la nationale, sera un accès dédié uniquement aux urgences. D'autre part, il y aura un accès et une circulation prévus pour les personnels avec des parkings et enfin un accès patients, notamment les patients couchés, qui sera normalement fait au centre de l'hôpital avec un accès dans les parkings souterrains au pied des ascenseurs pour que l'on puisse monter les malades couchés.

Ensuite, il y aura toute la série des flux logistiques qui seront automatisés. Donc, qui dit automatisés dit réflexion antérieure pour bien les organiser. Là aussi, il y aura quelque chose qui fonctionnera de manière tout à fait rationnelle.

Enfin, l'hôpital est conçu de telle sorte que les visiteurs ne se croisent pas avec les consultants et vice versa, et que les patients qui vont se faire faire des examens sur des plateaux techniques ne rencontrent ni les visiteurs, ni les consultants, puisque toutes les consultations se situent en rez-de-chaussée. Je vous réponds donc un peu plus que pour les urgences. Les flux sont conçus de telle manière qu'il n'y ait pas de retour – en cuisine, on appelle cela « une marche en avant » -. Je ne dis pas que c'est réussi à 100 %, mais enfin c'était l'objectif.

(réaction hors micro de Mme KOUNOWSKY).

M. GUSCHING – *Il y aura donc trois entrées.*

Le deuxième point concerne les formations avec la faculté de médecine et les instituts de formation. Pour ces derniers, je n'en ai pas parlé car on ne peut pas parler de tout. Cependant, vous savez qu'à La Source, la Région vient de financer la nouvelle partie de l'institut de formation. Normalement, celui-ci est situé faubourg Saint-Jean et donc là, on a doublé la capacité dans un bâtiment parfaitement bien aménagé et moderne. L'objectif est effectivement de rapprocher le plus possible l'institut de formation des écoles des paramédicaux : infirmières, aides soignantes,

puéricultrices, aides puéricultrices, infirmières de bloc opératoire, du site de l'hôpital puisqu'ils y font des stages. Pour le moment, il reste deux sites : un faubourg Saint-Jean et un à La Source. Nous sommes en train de conduire un projet, qui d'ailleurs mobilisent les financements de la Ville notamment, mais aussi du Département, pour restructurer l'ancienne faculté de sciences sur le campus universitaire à proximité du S.T.A.P.S. Il y aura donc un lien entre les sportifs et les kinésithérapeutes et ce projet là doit être réalisé et normalement achevé pour septembre prochain. Donc l'école régionale de kinésithérapie devrait être implantée aussi sur le campus universitaire. L'objectif est évidemment de tout rapprocher des centres de formation.

En ce qui concerne la faculté de médecine, je vais vous dire très franchement ce que j'en pense. Dans l'absolu, je souhaite bien entendu qu'il y ait une faculté de médecine à Orléans et que l'on soit un Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.). Le problème est que, ce faisant, on va dans le sens inverse de l'histoire puisqu'actuellement dans la réflexion des pouvoirs publics, il est plutôt question de supprimer des petits C.H.U. plutôt que d'en créer et de rassembler notamment les centres de recherches. Par exemple, entre Nantes et Orléans, il y a quand même une densité de C.H.U. Il y a Nantes, Angers, Poitiers, Tours, Orléans et Paris. Plutôt que de vouloir créer une faculté de médecine à Orléans, ce qui ne me semble pas aller dans la préoccupation actuelle, je pense qu'il vaut mieux se battre pour avoir des collaborations avec le C.H.U. de Tours et créer à Orléans des services hospitaliers et universitaires dans le cadre d'un conventionnement bien réfléchi, puisque nous avons ici à la fois les compétences et le plateau technique pour le faire. Donc, moi j'irais plutôt dans le sens d'une collaboration entre le C.H.U. de Tours, et si cette collaboration n'était pas possible, M. le Maire, on en a parlé, pourquoi pas une collaboration avec un C.H.U. parisien, ce qui serait également une façon de collaborer avec les C.H.U.

Le troisième point concerne les budgets. Quelle marge de manœuvre avons-nous ? Est-ce que les 620 millions prévoient tout ? J'ai dit tout à l'heure que la vérité sortira du dépouillement, mais en fait, nous avons prévu 620 millions, c'est-à-dire le coût de l'hôpital en 2015. Donc, on a intégré un certain nombre de données et d'hypothèses. L'hypothèse est que l'emprunt ne doit pas dépasser 5,5 %. Nous avons déjà emprunté 100 millions d'euros à hauteur de 4,61 %, donc en dessous. J'étais un peu inquiet avant la crise, maintenant nous pouvons avoir des emprunts à moins de 5 %. Si nous avons nos emprunts à moins de 5,5 %, on s'en sort. Si on les a à 4,5 %, cela veut dire que l'on gagne un point sur l'emprunt et sur une masse colossale, cela nous donne une marge de manœuvre.

Nous avons également pris le parti de penser que le coût de la construction va évoluer 3,5 %/an de manière cumulative jusqu'en 2015. Jusqu'alors, on a connu des taux d'augmentation supérieurs à 3,5 %, mais actuellement le prix de la construction, notamment dû aussi à la chute du prix de l'acier, n'évolue plus à cette vitesse là, mais bien au-dessous de 3,5 %. Donc, on espère effectivement rester dans les clous.

Dernière chose, on a prévu comme on doit le faire en bon père de famille, une petite réserve « au cas où » pour les imprévus et les impondérables. Et là, nous avons 5 % du coût total du chantier qui est prévu pour faire face à de mauvaises surprises. Alors maintenant, est-ce que effectivement à la sortie on sera dans les 620 millions d'euros, je ne peux pas vous répondre. Mais je peux vous dire qu'on a quand même pensé à faire comme l'écureuil une petite réserve au cas où il nous arriverait des choses désagréables.

Autre question sur le budget : A t-on calculé le coût de fonctionnement du nouvel hôpital ?

La réponse est oui de manière un peu large, mais on ne peut pas aujourd'hui être très précis, compte tenu du fait que l'on ne sait pas exactement comment on va faire fonctionner tout cela : est-ce que l'on va externaliser un certain nombre de choses, est-ce qu'on va recruter du personnel, etc ? Par exemple, l'entretien des « tortues » pour la livraison automatisée, cela peut être fait soit par des agents hospitaliers, soit par l'extérieur. Or aujourd'hui, on a une idée du coût de l'entretien de ces tortues qui n'existent pas aujourd'hui et donc, il y a des surcoûts. En revanche, le fait d'éviter les doublons et de regrouper sur un site va nous faire des économies d'échelle en personnel.

Ce qu'on sait, c'est que de toute façon, le coût de fonctionnement va osciller aux alentours de 420 millions d'euros au lieu de 320 millions d'euros actuellement, parce que le coût du personnel à l'hôpital représente 75 %. Donc, si on recrute 25 % de personnel en plus, vous voyez ce que cela peut donner. C'est en fait le poids du personnel qui va jouer. Ensuite, si on a 25 % de patients en plus, on aura bien entendu 25 % de médicaments en plus, 25 % de petits matériels médicaux en plus, etc.

On a 30 % de lits en plus. On espère, et c'est cela l'objectif, ne pas dépasser 25 % de surcoûts par rapport aux 30 % d'activités de plus que l'on escompte. Donc, le gain que l'on espère récupérer du regroupement serait aux alentours de 5 % du budget. Maintenant, je ne peux pas être beaucoup plus précis parce que les organisations ne sont pas faites. On a voulu un hôpital qui soit composé d'unités de 12 lits, et on sait exactement ce que l'on va mettre comme infirmières, aides soignantes, etc, donc on peut calculer grosso modo les personnes qu'il nous faut, et c'est pour cela que l'on a déjà calculé les 1 000 emplois.

Aujourd'hui, je peux difficilement vous donner plus de précisions.

Ensuite, il y a eu la question du « quid » des autres établissements. Ces derniers, on ne les abandonne pas puisqu'on a un programme d'investissements très important, notamment en lien avec le Département qui finance, tous les ans, des investissements relativement lourds. Je peux vous dire que nous sommes en train d'étudier la reconstruction de la maison de retraite de La Chapelle-Saint-Mesmin qui est la plus ancienne, mais on pourrait aussi le faire à Saran, pourquoi pas ? J'ai d'ailleurs rencontré le Maire de La Chapelle-Saint-Mesmin qui souhaite effectivement qu'on le fasse sur un terrain qui nous appartient et nous sommes en train d'organiser un rendez-vous avec les services du Département pour pousser ce projet qui est déjà connu et accepté dans son principe. Il faut que vous sachiez que le secteur des personnes âgées, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.), comme on les nomme, ne sont pas oubliés.

Enfin pour M. LEMAIGNEN qui disait « on libère quand ? », j'ai dit tout à l'heure que les travaux allaient normalement s'achever fin 2014. Alors, si votre question, M. le Président de l'Agglomération, est de savoir si on libère des choses avant 2014, malheureusement la réponse est non parce que, sauf le dernier îlot où il y aura 120 lits de soins de suite de personnes âgées qui n'existent pas encore actuellement, tout le reste ne pourra être déménagé que la même année. Donc, il va falloir entre 3 et 6 mois. Vous ne pourrez pas disposer de l'ensemble de ces locaux avant, allez, mars-avril 2015. Je ne manie pas la langue de bois, mais je crois que c'est cela la réalité. Donc, il faut que vous vous prépariez à commencer les travaux sur le site de la rue Porte Madeleine en mars-avril 2015.

Ecoutez, je ne sais pas si j'ai répondu à tout, mais en tout cas j'ai essayé de le faire.

M. le Maire – *Non, je pense que vous avez apporté des réponses précises et M. LEMAIGNEN a bien noté que M. GUSCHING a dit que l'on ne pourrait pas disposer de l'ensemble du site de la rue Porte Madeleine ...*

(rires).

M. le Maire – *Cela n'a échappé à personne M. GUSCHING.*

(réaction hors micro de M. GUSCHING).

M. le Maire – *Je connais bien votre pensée, enfin je crois !*

Je voudrais vivement vous remercier. Je crois que c'est une belle présentation et vous avez répondu très précisément aux questions.

Je ne reviens pas sur l'ensemble. Je me permets juste de conclure sur deux ou trois points, et ensuite je laisserais Olivier CARRE, s'il le veut bien, continuer l'ordre du jour du Conseil Municipal pour que je raccompagne M. GUSCHING.

Ce débat a permis aux uns et aux autres de poser effectivement les principales questions financières, techniques, architecturales, environnementales, médicales par rapport à ce nouvel hôpital, bref je crois que l'on a balayé l'essentiel.

Je voudrais rajouter un point. Vous le voyez, je crois que tout le monde en est d'accord et en est conscient, c'est un très grand projet de 200 000 m². Si ce projet est positionné de cette manière là, avec cette ampleur, c'est aussi parce que nous faisons une hypothèse dans les années qui vont venir qu'il y aura forcément des évolutions dans la carte hospitalière nationale. Ces évolutions vont également toucher notre région, notre territoire, notre bassin de vie. Par conséquent, nous pouvons là aussi positionner Orléans comme il convient. On pourrait se dire « après tout il y a une montée en puissance forte », mais elle répond à un besoin qui est bien perçu, vu et analysé. On peut toujours se tromper, mais quand même les éléments convergent assez bien.

M. BRARD, vous avez raison dans les questions que vous avez posées notamment sur la carte médicale. C'est une question fondamentale. Et puis, il y a aussi l'évolution des structures hospitalières et leur répartition sur le territoire. C'est un débat d'ailleurs qui n'est pas nouveau, mais c'est un débat qui, pour l'instant, n'a pas fait l'objet véritablement d'un traitement global. Et nous pensons que cette perception globale, elle va bien arriver et en tout cas, il est possible qu'elle arrive à un moment ou à un autre. Et si nous, nous avons créé l'outil tel qu'il est présenté, nous sommes en mesure de répondre à cette évolution structurelle. Je crois que cela est fondamental.

Sur la question des formations, M. GUSCHING en a dit quelques mots et là aussi, vous avez posé des questions, si je peux me le permettre, tout à fait justes. Quand je disais tout à l'heure « le rayonnement, l'attractivité », cela en fait complètement partie. Et le recrutement des personnels médicaux, paramédicaux, s'intègre dans cette logique là parce qu'on sait bien - en principe au moins et c'est malheureusement pas toujours vrai et malheureusement, ce n'est pas vrai en région centre, en tout cas pas suffisamment vrai – que quand des jeunes sont formés sur un territoire, il y en a une partie qui reste sur ce territoire. Et malheureusement pour ce qui nous concerne, et cela explique notamment ce problème de démographie médicale, ce n'est pas suffisamment le cas chez nous. Quand

je dis « chez nous », je ne parle pas que d'Orléans, je parle de l'ensemble de la région. Et là, on a un véritable enjeu parce qu'on n'est pas bien placé. Donc, il faut que l'on puisse attirer davantage et il faut que l'on puisse, j'allais dire, garder et conserver les jeunes ainsi formés sur le territoire.

Après, à l'intérieur de cela, il y a la question à laquelle Jean-Pierre GUSCHING a très bien répondu et je partage complètement ce qu'il a dit, à propos du Centre Hospitalier Universitaire. Cette question a été, il y a quelques mois, abondamment évoquée et je redis les choses tout simplement. Je ne crois pas, et au travers des autres fonctions que je peux exercer, notamment au sein de la Fédération Hospitalière, que d'« agiter le U » soit la meilleure manière de procéder. Effectivement, cela ne va pas dans le sens de l'histoire comme l'a dit Jean-Pierre GUSCHING, et qui plus est, parmi les coopérations possibles que nous avons, cela crée de la part de ceux qui peuvent coopérer avec nous, un réflexe de repli et de suspicion. Quand cette question a été portée sur la place publique, c'est ce qui s'est passé parce qu'il y avait des choses en gestation et elles ont été balayées.

Alors, il n'y a jamais rien de fini, ni de perdu. On pense qu'avec cet outil notamment, nous allons avoir la capacité d'accueillir effectivement des étudiants dans ces domaines de formation et c'est ce que nous voulons faire. Nous voulons développer des coopérations et là aussi, ce que le Directeur Général a dit me semble être frappé au coin du bon sens, en ayant un regard vers le C.H.U. régional de Tours. Nous souhaitons développer ces coopérations qui vont dans le sens, j'en suis persuadé, de la coopération absolument nécessaire, je dirais, vitale entre nos deux Universités d'Orléans et de Tours. Si nous ne le faisons pas, chacune de nos deux Universités va dépérir. Je vois, vous voyez, regardez la carte universitaire française et européenne, toutes les villes se regroupent : Metz-Nancy, Marseille-Aix. Est-ce qu'on aurait imaginé, il y a une dizaine d'années seulement, les Universités marseillaise et aixoise se réunir ? Franchement, quand on connaît la situation un peu sportive dans cette belle région, on aurait pas beaucoup misé et pourtant cela se fait ! Et si nous ne voulons pas rester au bout, il est évident qu'il faut que nous allions à cette réunion. Dans cette logique là, évidemment les deux hôpitaux ont vocation à travailler davantage ensemble. Cela va dans le sens de l'intérêt des uns et des autres. J'en suis persuadé et d'ailleurs il y a un certain nombre de relations qui ont été établies, de coopération qui se font.

Enfin, dernier point, le projet hospitalier se situe donc à La Source et c'est important, Mesdames, Messieurs les Elus, notamment de La Source, qu'il le soit avec d'autres éléments comme la Médiathèque prochainement, afin de s'intégrer complètement à la fois dans la ville, ce qui n'est pas évident de par la simple position géographique de ce beau quartier, et en même temps dans notre agglomération. L'hôpital est de ce point de vue un formidable ancrage. Rappelez-vous le temps où certains le voulaient ailleurs et d'autres sites ont effectivement été proposés il y a maintenant plusieurs années. Cependant, je suis intimement convaincu que nous avons fait le bon choix en le maintenant à La Source. En revanche et je termine là dessus, je veux vous apporter cet élément d'information. Dans le futur, s'il n'y avait que le site hospitalier de La Source, je pourrais parfaitement entendre la critique du déséquilibre sur notre territoire, dans l'agglomération et au-delà de l'agglomération. Il est donc important qu'il y ait un deuxième pôle et au nord de la Loire par évidence. La nouvelle que je vous donne ce soir, car c'est un dossier sur lequel on a aussi un peu investi et un peu transpiré, est qu'effectivement le regroupement des cliniques sur le site de Saran de l'ancien aérodrome vient d'être validé avec des financements importants au titre du plan « Hôpital 2012 », et ce au sein du schéma régional d'organisation de santé. Ce projet représente plus de 30 millions d'euros validés par l'Etat.

J'ajoute que ce projet de regroupement de cliniques devra intégrer, et c'est la raison du

financement de l'Etat, des missions de service public très clairement identifiées. De plus, sa réalisation est à peu près, il faut bien poser les choses, dans l'ordre de grandeur concomitante avec la réalisation de l'hôpital à La Source. Bien sûr, ce projet n'a pas l'envergure des 200 000 m² dont on vient de parler, mais c'est également un projet de grande ampleur.

Donc au travers de ces deux projets, je crois qu'on voit se dessiner la cohérence, la complémentarité et cela vient vraiment, j'en suis heureux d'ailleurs, conforter le positionnement d'Orléans et de son agglomération en la matière.

Voilà les éléments que je voulais apporter en complément. Alors maintenant que tout est préparé et bordé, il reste à accomplir un énorme travail par les équipes du Centre Hospitalier Régional d'Orléans parce qu'il va falloir, dans les mois qui viennent bien sûr, conforter le projet au travers des appels d'offres comme cela a été rappelé. Et puis, il va falloir que le chantier monte en puissance et on ne mesure pas ce que cela va être, mais c'est un énorme chantier. Il va fonctionner en même temps que l'hôpital va continuer lui-aussi de fonctionner. Et comme cela a été dit tout à l'heure par M. BRARD, à propos de la complexité, vous avez mille fois raison. Je salue d'ailleurs, car je crois être un de ceux qui a pu le mesurer, le travail impressionnant qui a été fourni au sein de l'hôpital par l'ensemble des personnels hospitaliers, avec une volonté qui était là aussi je trouve remarquable, il faut le dire. Ces gens ont envie de faire et portent cette mission là. Vous savez, cela fait plaisir de voir ces personnes qui ont cet état d'esprit pour porter le dossier et les trois éminents membres du C.H.R.O. qui sont avec nous ce soir, je les encourage et je les remercie parce que vous avez encore de belles perspectives devant vous pour amener ce chantier à l'échéance de 2014. Il faut désormais le piloter avec la plus grande rigueur, car c'est maintenant que l'on va réussir ou pas ce projet, et comme on n'a pas le droit de ne pas le réussir, il faut qu'on y mette toute la rigueur nécessaire. Il est vrai que c'est redoutablement compliqué.

Merci à vous, merci pour ce débat tout à fait intéressant, ainsi que pour cette présentation également remarquable et je passe la parole à M. CARRE, s'il le veut bien, pour présenter la délibération et la proposer au vote.

N° 11 – P.O.S. valant P.L.U. Révision simplifiée. Secteur du C.H.R.O. Engagement de la procédure et lancement de la concertation.

M. CARRE – *Comme cela a été excellemment exposé, il s'agit d'une modification du Plan d'Occupation des Sols. La délibération consiste à engager la procédure de révision simplifiée.*

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

«Le projet de nouvel hôpital, qui vise à regrouper sur un site unique l'ensemble des activités de court et de moyen séjour du Centre Hospitalier Régional (C.H.R.) d'Orléans, actuellement éclatées sur 3 sites : l'hôpital Porte Madeleine (354 lits et places en médecine, pédiatrie et gynécologie-obstétrique), l'hôpital de La Source (584 lits et places en médecine et chirurgie) et le centre gériatrique de Saran (58 lits de Soins de Suite et de Réadaptation (S.S.R.)), s'inscrit dans une démarche d'amélioration et de développement de l'offre de soins, afin de mieux répondre à la croissance et au vieillissement démographiques dans le département du Loiret. C'est ainsi qu'il accueillera à terme plus de 1 300 lits sur 205 000 m², et un plateau technique ultramoderne, qui

permettra une adaptation à l'évolution permanente de la médecine. Ce projet intégrera une démarche de développement durable, notamment dans le respect des normes Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.).

Dans le cadre de la mise au point de ce projet, le Conseil Municipal a approuvé une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) le 16 décembre 2005. Les modifications portaient sur le règlement, le plan du velum et l'espace boisé classé. La superficie de cet espace boisé classé, constitué d'une pinède dense, a été diminuée dans le but de permettre la mise en œuvre des travaux de construction du futur établissement. Une bande végétale de 20 mètres de profondeur a cependant été maintenue en bordure de l'avenue de l'Hôpital, sur une superficie de 3 700 m² en fonction de la connaissance du projet à cette époque.

Ces dispositions réglementaires contraignent à ce jour le projet du nouvel hôpital dont le permis de construire a été délivré le 6 juin 2008, et obligent à un contournement peu rationnel pour la desserte du hall d'accueil. De ce fait, une réflexion s'est engagée pour favoriser un aménagement pertinent des accès à l'hôpital en cohérence avec un traitement paysager de qualité en bordure de l'avenue de l'Hôpital.

Une réflexion approfondie sur le traitement des espaces verts a ainsi été menée en collaboration avec un paysagiste et l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il est ainsi proposé la constitution d'un écran végétal composé d'espèces locales à pousse rapide. Le projet prend également en compte la conservation de plantations existantes de bonne qualité : bosquet et groupe de conifères au sud-ouest, massifs d'arbres caducs ou conifères en partie centrale, beaux sujets isolés en partie nord-est. Le nouveau traitement paysager de cet espace vise à assurer un bon rapport avec la volumétrie des bâtiments et à animer une promenade pour les piétons. Le traitement des espaces verts participe de la conception architecturale globale du projet et est un axe fort dans la démarche de certification H.Q.E.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de réviser le P.O.S. valant P.L.U. afin de prendre en compte le contexte défini ci-dessus, et notamment de modifier la configuration de l'espace boisé classé avenue de l'Hôpital. Il convient en conséquence, d'engager une procédure de révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U. qui nécessite selon les dispositions du Code de l'Urbanisme, la mise en œuvre d'une concertation préalable selon les modalités suivantes :

- information des modalités de concertation sur le site internet de la Ville,
- mise à disposition du public pendant 15 jours d'un dossier et d'un cahier d'observations en mairie de proximité de la Source,
- organisation d'une réunion publique.

Le dossier fera également l'objet d'une réunion avec les services de l'Etat et d'une enquête publique après la phase de concertation en application des règles du Code de l'Urbanisme.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'engager la procédure de révision simplifiée du P.O.S. valant P.L.U. d'Orléans dans le secteur de l'hôpital de la Source ;

2°) décider de lancer la concertation préalable selon les modalités définies ci dessus ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment organiser l'enquête publique.»

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

N° 12 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Projet Centre-Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un immeuble, figurant sur la liste jointe, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, la subvention peut donc être allouée.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi d'une subvention pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant de 7 147 €;

2°) approuver la convention correspondante établie avec le propriétaire ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer ladite convention au nom de la Ville ;

4°) imputer la somme correspondante sur le budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700. »

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 30 janvier 2009

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresse	Immeuble Propriétaires ou Syndic	Montant subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
10, rue des Carmes	Syndic FONCIA BARBIER : Mme ROUSSET	7 147		7 147

N° 13 – Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre. Règlement du Plan d'Aménagement de Zone. Modification.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Champ Saint-Marc et du Théâtre, un Plan d'Aménagement de Zone a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 octobre 1991.

Ce règlement prévoit pour la zone UA, dans son article 10 relatif à la hauteur des constructions, que ne sont pas comprises dans la hauteur maximum autorisée les toitures et les ouvrages annexes de faible emprise sur toitures ou terrasses, telles que lucarnes, cheminées, garde-corps, chaufferie, édicule des ascenseurs, sorties d'escaliers, etc...

Il paraît opportun de compléter cet article en permettant les surélévations de façades destinées à dissimuler les ouvrages techniques dès lors que cela contribue à améliorer l'insertion urbaine des constructions. Par ailleurs et en cohérence avec les dispositions du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) valant Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), il est proposé d'ajouter la possibilité d'admettre les toitures d'expression contemporaine.

En conséquence, il est proposé d'engager une procédure de modification ponctuelle du règlement du Plan d'aménagement de Zone en ce sens, étant rappelé que cette modification nécessite l'organisation d'une enquête publique.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'engagement par la Ville de la procédure de modification ponctuelle du règlement du Plan d'Aménagement de Zone de la Z.A.C. du Champ Saint-Marc et du Théâtre, afin d'intégrer les précisions évoquées ci dessus, étant précisé que cela ne remet pas en cause l'économie générale du document ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et organiser l'enquête publique réglementaire. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

N° 14 – Convention Territoriale Argonne. Réaménagement des abords de l'église Saint-Jean Bosco. Mutations foncières entre la Ville, l'Office Public de l'Habitat – Résidences de l'Orléanais et l'association diocésaine.

M. CARRE – *Les nouveaux aménagements autour de l'église Saint-Jean Bosco nécessitent de résidentialiser le Grand Villiers. Je ne sais pas si vous situez bien cet endroit, c'est en fait au croisement des rues de l'Argonne et du Grand Villiers.*

Il s'agit donc d'acquérir de l'Office Public de l'Habitat des terrains pour y aménager des parkings publics.

Y a-t-il des remarques ? M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – *J'ai simplement deux petites questions et une interrogation à formuler.*

J'avais abordé cette question durant le budget primitif et vous n'aviez pas pu m'apporter de réponse. Cela concerne le bilan de la Zone Franche Urbaine (Z.F.U.) qui avait été créée en 2006 ainsi que celui de la Convention Territoriale signée en 2004. A l'époque, on avait parlé de bilan et de points d'étape, et à la lecture des délibérations, je n'ai vu ni bilan, ni points d'étape. C'est une demande que je fais auprès de cette instance. M. CARRE, si vous pouviez nous faire un point lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. CARRE – *Je vais vous répondre M. CHAPUIS.*

Tout d'abord concernant la Z.F.U., un point est présenté chaque année. Ceci étant dit, pour l'instant, comme vous le savez, il n'y a pas eu d'implantations majeures dans ce quartier. En revanche, il est évident que l'ensemble de l'activité économique présente bénéficie aujourd'hui de la Z.F.U., à partir du moment où elle accompagne en emplois l'évolution du dispositif, étant donné que cela fait partie du cahier des charges lié aux exonérations fiscales.

On continue de travailler à l'implantation d'une maison médicale. Je l'avais d'ailleurs évoquée au moment de l'acquisition des bâtiments dit « Le Levain » appartenant à l'association des handicapés qui a déménagé à Saint-Jean-le-Blanc. De plus, on réfléchit aussi à l'implantation d'un hôtel d'entreprises et cela faisait partie des éléments qui avaient été fléchés au démarrage de la Z.F.U. Ceci étant dit, elle a 24 mois d'existence puisqu'elle a été effectivement déclarée fin décembre 2006.

A propos de la Convention Territoriale signée en 2004, elle est quelque part caduque aujourd'hui. Elle est représentée par deux conventions qui, elles, fonctionnent très bien :

- la Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) qui a remplacé le contrat de ville, mais qui était également une partie de la convention territoriale contenant deux volets : un volet urbain et un volet humain. Aujourd'hui, il fonctionne évidemment en cohérence, mais à partir de deux documents ;

- la Convention A.N.R.U. qui a été signée très récemment en février 2007 en même temps que l'avenant sur le G.P.V.

Ceci étant dit, à propos de la Convention Territoriale de l'Argonne signée avec l'A.N.R.U., on avait de toute façon anticipé un certain nombre d'opérations, et celles-ci en font partie, puisqu'il y a déjà eu 1 300 logements, quelques démolitions-reconstructions. D'ailleurs, les reconstructions sont en place aujourd'hui notamment autour du Clos Gauthier. De plus, des réaménagements viaires ont été réalisés comme la rue de l'Argonne inaugurée récemment et qui visiblement satisfait complètement les commerçants et les habitants du quartier ; l'aménagement situé face aux bâtiments de la rue du Grand Villiers qui fait l'objet de la délibération. Et puis dans une deuxième phase, le marché doit être aussi réorganisé de façon à ce que les locataires soient un peu moins envahi au moment où il a lieu. On va donc essayer de mettre un peu d'ordre dans tout cela, car

c'est une vraie demande.

Enfin, je dois signaler, puisque l'occasion m'en est donnée, que dans le cadre du plan de relance, la Ville d'Orléans soutient la demande de l'Office Public pour avancer l'octroi de crédits prévus au plan de façon à commencer plus tôt les résidentialisations prévues dans le cadre de la convention signée.

Et puis je pense que d'autres points se feront au fur et à mesure que les délibérations arriveront.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La convention territoriale de l'Argonne prévoit au nombre des aménagements d'espaces publics contribuant au renouvellement urbain du quartier, la requalification de la rue de l'Argonne et des abords de l'église Saint-Jean Bosco. Ces travaux viennent d'être achevés et ont été engagés avec l'accord des propriétaires concernés, l'Office Public de l'Habitat - Résidences de l'Orléanais et l'association diocésaine. Les nouveaux aménagements autour de l'église Saint-Jean Bosco induisent des mutations foncières d'une part entre l'Office Public de l'Habitat - Résidences de l'Orléanais et la Ville et d'autre part entre l'association diocésaine et la Ville.

- Transaction Ville d'Orléans/Office Public de l'Habitat-Résidences de l'Orléanais :

L'Office Public de l'Habitat-Résidences de l'Orléanais doit ainsi céder à la Ville, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section CM n° 830 pour 1 445 m² et CM n° 832 pour 8 m², depuis aménagées en une nouvelle voie de desserte avec des parkings publics sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune.

- Transaction Ville d'Orléans/association diocésaine :

La Ville doit acquérir de l'association diocésaine, la parcelle cadastrée section CM n° 829 d'une superficie de 157 m² pour le réaménagement de la place devant l'église Saint-Jean Bosco, et lui céder la parcelle cadastrée section CM n° 832 pour 8 m² qui sera incorporée aux parkings privés. La transaction intervient sans soulte, les emprises étant valorisées à 5 €/le m² (avis du 7 janvier 2009).

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir de l'Office Public de l'Habitat-Résidences de l'Orléanais, dont le siège est fixé 16, avenue de la Mouillère à Orléans les parcelles cadastrées section CM n° 830 pour 1 445 m² et CM n° 832 pour 8 m², dans le cadre de la convention territoriale de l'Argonne ;

2°) décider d'acquérir de l'association diocésaine dont le siège est fixé 14, Cloître Saint-Aignan à Orléans, représentée par M. MERCIER, la parcelle cadastrée section CM n° 829 pour 157 m², et de lui céder par voie d'échange une emprise de 8 m² cadastrée section CM n° 832 préalablement acquise par la Ville auprès de l'Office Public de l'Habitat-Résidences de l'Orléanais ; cet échange intervient sans soulte, les frais de l'acte étant à la charge de la Ville ;

3°) décider de classer dans le domaine public de la voirie communale la parcelle cadastrée section CM n° 830 aménagée en voirie, ouverte à l'usage du public, ce conformément aux dispositions des articles L. 2111-1 et L. 2111-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L. 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

4°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires, et notamment signer les actes notariés constatant les transferts de propriété ;

5°) imputer les dépenses correspondant aux frais d'acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2112, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf. Résiliation à l'amiable d'un bail emphytéotique.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par un acte notarié du 20 octobre 2000, la Ville a consenti à la S.A. STUART COMMERCIAL, dont la S.E.M.D.O. est actionnaire, un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, en vue de la construction d'une station-service boulevard Marie Stuart. Cette station-service a été exploitée par un preneur dont le bail commercial a été résilié par voie judiciaire.

Le terrain est sur l'emprise pour partie du projet de la deuxième ligne de tramway. Il convient donc de résilier le bail emphytéotique qui lie la Ville à la Société STUART COMMERCIAL, afin de retrouver la libre disposition de l'emprise

En exécution des dispositions du bail emphytéotique notamment de l'article 13, la Ville accepte de conserver les installations existantes (pompes – auvent – kiosque – citerne) qui seront démolies dans les règles de l'art dans le cadre des travaux de la deuxième ligne de tramway.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accepter la résiliation à l'amiable, demandée par le preneur, du bail emphytéotique signé sur la parcelle cadastrée section CM n° 698 par un acte notarié du 20 octobre 2000 avec la S.A. STUART COMMERCIAL, représentée par son président M. KHALDI, dont le siège social est fixé 6, avenue Jean Zay, BP 85613, 45056 ORLEANS CEDEX 1 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer l'acte prononçant la résiliation à l'amiable, sans indemnité, les installations étant laissées en l'état, les frais et émoluments étant à la charge de la Ville ;

3°) imputer les frais d'acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – Quartier Carmes – Bannier. Acquisition d'un appartement.

M. CARRE – *Il s'agit d'une opération dans le cadre du patrimoine privé de la Ville. Cet appartement nous a été proposé par M. et Mme PRIEUR pour 273 000 €.*

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, vous souhaitez la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *M. le Maire, mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération, je voudrais souligner un certain nombre de contradictions de l'action municipale s'agissant de cette affaire de la rue des Carmes.*

Je passerais rapidement sur une contradiction mineure, un problème de forme je pense, une petite erreur matérielle puisque dans le dossier du compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs portant sur les décisions de préemption, le prix qui est indiqué pour ce lot est de 200 000 € alors que dans la délibération, il est inscrit 273 000 €. C'est vrai que 73 000 € d'écart, ce n'est pas très important ! C'est certainement une petite erreur, mais cela n'est pas très grave.

Deuxième contradiction plus ennuyeuse. Dans l'avis des domaines, en date du 7 juillet dernier, qui figurait dans le dossier que je suis allée consulter dans la salle municipale affectée à cet effet, il est précisé que l'opération soumise à contrôle est effectuée, je cite, « dans la perspective d'une requalification de la rue des Carmes en accompagnement avec le passage de la deuxième ligne du tramway ». Donc là, on a un texte qui nous dit que cette opération de requalification est liée au passage du tramway et par ailleurs, l'Agglomération dans la D.U.P. ne mentionne pas l'alignement de la rue des Carmes. Donc, il y a une contradiction, me semble t-il, entre les deux choses. Mais, ce n'est pas cela le plus gênant. La contradiction la plus ennuyeuse à mes yeux est que l'on entre, depuis déjà un certain temps, dans ce cycle des préemptions. J'entends bien ce que nous a dit M. CARRE : il s'agit là d'une préemption qui a été faite en quelque sorte spontanément pour venir en aide à un vendeur malheureux. Cependant, la Ville a également préempté des appartements rue des Carmes qui étaient mis en vente et qui avaient trouvé acquéreurs.

(Réaction hors micro de M. CARRE).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA - *Je ne parle pas de ce cas là mais d'autres cas antérieurs, absolument M. CARRE, par témoignages directs de propriétaires qui avaient trouvé acquéreur et pour lesquels la Ville s'est substituée et a préempté leurs biens.*

En quoi est-ce une contradiction ? D'un côté, on affiche la volonté de se concerter, de dialoguer avec les habitants, en lançant une procédure de concertation et de l'autre, on est dans une politique du fait accompli, c'est-à-dire que l'on est en train de constituer, petit à petit, une réserve foncière. Progressivement, on est en train de vider les immeubles du 45 au 77 de leurs habitants. On est en train de créer, de manière artificielle, un effondrement du marché immobilier dans ce secteur. D'ailleurs, je suppose que vous êtes au courant de ce genre de tract édité par les agences immobilières qui invitent les propriétaires de la rue des Carmes à vendre leurs biens au plus vite. On leur explique que leur bien se dévalue progressivement et que par conséquent, ils ont intérêt à vendre et à venir trouver les agents immobiliers pour obtenir les meilleurs conseils. Voilà la réalité des choses et donc, il y a un décalage entre le discours et la réalité.

Enfin, dernier point, qui me paraît tout à fait important et là, je m'adresse au parlementaire, M. CARRE. Cette semaine, dans le cadre du plan de relance, a été voté un amendement, un amendement pirate – je cite un honorable parlementaire avec qui j'ai discuté avant le Conseil Municipal – qui supprime l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France dans les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. Je sais M. CARRE que vous siégez dans la commission mixte paritaire qui s'est instaurée dans le cadre de cette loi portant relance. Donc, je voudrais savoir si vous avez voté cet amendement ou si vous avez refusé cet amendement parce que je voudrais expliquer quand même le sens de l'amendement dont il est question ici. Cela a l'air anodin : la suppression de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. De quoi s'agit-il ? L'Architecte des Bâtiments de France a vocation à protéger le patrimoine architectural et urbain des villes, et pas seulement des villes, de la France. L'Architecte des Bâtiments de France s'inscrit dans le cadre de dispositifs de protection du patrimoine qui ont été mis en place depuis les années 60, depuis les lois Malraux sur le patrimoine. Et c'est vrai que l'Architecte des Bâtiments de France apparaît, aux yeux de nombreux maires, comme un empêcheur de bétonner en rond. Dans l'affaire qui nous occupe, l'affaire de la rue des Carmes, de quoi s'agit-il ? La rue des Carmes est inscrite dans la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager qui a été définie et votée au Conseil Municipal en novembre 2007 pour Orléans. Cette zone bénéficie donc d'une protection spéciale. Jusqu'à présent, si l'on souhaitait toucher au patrimoine immobilier donc aux immeubles de la rue des Carmes, il fallait pour obtenir un permis de démolition de ces immeubles, l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Et bien Mesdames et Messieurs, chers collègues, depuis cette semaine, cette autorisation n'est plus nécessaire grâce au vote des parlementaires dont M. CARRE, ici présent, qui ont autorisé ce démantèlement d'une protection patrimoniale vieille de 40 ans, dans une loi qui n'a rien à voir. Le plan de relance de l'économie se passe parfaitement bien de ce démantèlement de la protection patrimoniale.

Alors, je m'interroge une nouvelle fois sur les contradictions de l'action municipale. D'un côté, on nous parle à Orléans de protection patrimoniale. On nous parle de Label de Ville d'Art et d'Histoire. On s'attache à la rénovation du patrimoine. Et là, je dis « c'est formidable », je soutiens, j'approuve et vraiment avec beaucoup d'enthousiasme. Et puis d'un autre côté, quand on est à Paris, on vote des amendements qui ont pour objet de détruire précisément ce patrimoine.

Je vous signale par exemple, M. CARRE, mais sans doute avez-vous été destinataire de ce communiqué ...

(réaction hors micro de M. CARRE).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Non, on est dans une assemblée délibérante et on peut quand même en discuter.*

Il y a donc eu la publication d'un communiqué de l'Association des Villes et des Pays d'Art et d'Histoire qui précisément s'insurge contre cet amendement. Mme ALBANEL en a pris acte piteusement dans un communiqué ce matin. Donc, j'aurais voulu avoir votre sentiment sur cette question. C'est une question importante d'intérêt local et d'intérêt national. Donc, je voudrais connaître votre position s'agissant de cela. Et est-ce que vous avez concouru par votre action de parlementaire, élu du peuple, au vote de cet amendement supprimant l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France ?

M. le Maire – Mme LEVELEUX, je voudrais simplement vous dire ... oui, M. LEBRUN, je vous donne ensuite la parole ... qu'on n'est pas à l'Assemblée Nationale.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Et alors ?

M. le Maire – Et je trouve que votre oukase vis à vis d'Olivier CARRE est quelque peu déplacé. M. LEBRUN, vous avez la parole.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – Absolument pas ! J'aurais une réponse en tout cas.

M. LEBRUN – Je pense que des dossiers comme celui-là, on va en avoir d'autres. Et ce qui est nouveau quand même, c'est qu'il s'inscrit dans la perspective de l'alignement officiellement.

L'acquisition d'un appartement dans le cadre de la requalification qui fait l'objet d'une concertation où il y a uniquement le projet d'alignement, je crois que cela ne fait qu'accélérer le mouvement des propriétaires voulant vendre leurs biens et cela les dévalue d'autant plus.

Je pense que c'est grave parce que cela s'inscrit dans le projet d'alignement. On a donc une concertation qui est faussée et évidemment cela induit à cette accélération de la libération des locaux et à la dévaluation du prix. En effet, on le constate quand on regarde le prix de 220 000 € pour cet appartement. Concernant la concertation, on nous avait dit qu'il y aurait plusieurs alternatives et je pense qu'il faut que les propriétaires soient au courant de ces différentes alternatives. C'est pourquoi, dans la phase de concertation, on doit inscrire le projet alternatif de l'opposition, sinon cela fausse tout, y compris la vente de ces appartements. Je crois qu'il n'y aura pas de vraie concertation tant qu'on n'inclura pas ce projet. C'est vraiment une demande afin que les propriétaires aient toutes les données aujourd'hui.

M. le Maire – M. MARTIN, vous souhaitez la parole avant qu'Olivier CARRE ne réponde.

M. MARTIN – Je voudrais simplement donner une information par rapport au fait que les prix seraient dévalués. Moi, d'après la délibération, je fais un compte et je vois que 273 000 € pour 129 m², cela fait 2 116 € le m². C'est donc un prix qui, par rapport à un immeuble ancien, alors même que l'appartement est au rez-de-chaussée, je le précise, me paraît ne pas être un prix dévalué du tout, bien au contraire. Donc, je pense que les propriétaires seront aussi intéressés de savoir que la Ville pratique des prix qui sont vraiment des prix de marché, de mon point de vue.

M. CARRE – Vous m'offrez une transition toute trouvée M. MARTIN. Comme je l'ai déjà dit ici, mais également en réunion publique, aujourd'hui le débat est ouvert. On a d'ailleurs eu les premiers rendus de l'enquête publique en cours et donc l'alignement a été évoqué. D'autre part, on a dit par voie de presse et en réunion publique, que l'alignement pouvait se faire, mais aussi ne pas se faire, car il y a d'autres alternatives, au fonctionnement de la rue, enfin bref tous les ateliers vont d'ailleurs commencer au cours des prochaines semaines.

Différentes solutions sont possibles et il n'y a pas celle de l'opposition et celle de la majorité, mais celle qui sera au bout du compte la plus utile pour les Orléanais. Donc que tout le monde amène ses idées, c'est très bien. La seule chose est que pendant ce temps là, la vie court toujours dans cette rue. Comme on l'a évoqué tout à l'heure, il y a des propriétaires et cette lettre que

faisaient courir les agences immobilières. Cela ne date pas d'aujourd'hui, mais d'il y a à peu près 6 mois, 1 an, 1 an et demi lorsqu'effectivement cette question a été posée. Il y a donc un certain trouble pour les gens qui viennent s'installer ou qui sont propriétaires dans la rue, trouble bien légitime.

Par rapport à cela, qu'est-ce qu'on doit faire ? Si j'écoute la proposition qui est faite, il faut surtout leur dire : « Vous vous débrouillez avec cela ! Nous, de toute façon, on a un débat - et je n'ose pas le réduire à la majorité et à l'opposition comme cela a été un peu caricaturé tout à l'heure - et vous verrez bien à la sortie du débat ce qu'il adviendra de votre bien. Mais en tout cas, la Ville n'a aucune responsabilité sur l'évolution de la valeur de ce bien et sur le fait que vous ayez du mal à trouver des acquéreurs, même si vous avez peut-être besoin de récupérer ce patrimoine pour vous installer ailleurs, etc, alors que justement c'est nous tous qui avons engagé cette question et ces débats ».

Donc nous avons pris la décision, il y a déjà un certain temps, dans le cadre des opérations de patrimoine que la Ville peut faire, d'acquérir ces biens de façon préventive, au moins pour soulager les personnes qui étaient dans cette situation, dans les règles qui ont été évoquées, en ne confondant pas préemption, je suis désolé, et acquisition dite amiable, c'est-à-dire tout simplement des gens qui viennent nous voir pour nous dire « Je ne trouve pas d'acheteur et j'ai absolument besoin de déménager et de me réinstaller ailleurs ». On n'a jamais dissuadé quelqu'un d'acheter, mais on ne va pas rester les bras croisés, ce n'est pas possible. Donc par rapport à cette situation, on a décidé d'acquérir. D'ailleurs, on en a parlé en commission et je crois que les choses étaient claires et bien entendues entre nous. D'autre part, on souhaite que les occupants de ces logements puissent y rester « le plus longtemps possible ». Si jamais les gens partent, on essaiera de retrouver des locataires comme cela se fait régulièrement et donc tout cela se fait, me semble t-il, relativement sereinement.

Cela se fait aussi et c'est là où je ne pense pas que la Ville soit en contradiction mais plutôt vous, lorsque vous évoquiez deux choses tout à l'heure : l'aspect du projet tramway et l'aspect de la requalification de la rue des Carmes. Oui, l'arrivée du tramway en centre ville et son tracé, on ne s'en est caché, amènent la nécessité de mesurer son impact et de constater qu'il y a matière à redéployer le centre ville. C'est d'ailleurs un des objectifs de l'arrivée de la deuxième ligne dans le centre ville, de requalifier notamment l'ensemble du quartier avec, comme on l'a expliqué ici, les parties est et ouest autour de Madeleine dont évidemment la rue des Carmes. Donc oui, il y a une requalification de la rue des Carmes qui est induite par tout ce qui se passe autour dont la ligne C.L.E.O. En revanche, vous ne me ferez pas dire que les deux procédures sont liées et que l'une interagit sur l'autre puisque justement elles ont toujours été dissociées. Cela a été expliqué ici et défini de cette façon là. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, il s'agit bien d'une affaire orléanaise même si tout cela est quand même fait avec l'argent de tout le monde et en parallèle de l'opération qui est diligentée par l'Agglomération. Donc, il n'y a pas de contradiction. En revanche, il ne faut pas opposer des arguments qui dans les faits sont cohérents l'un par rapport à l'autre.

Dernier point parce que cela ne me paraît pas quand même très sain. Je n'ai rien à cacher de mes votes, ils sont publics, de même que mes positions. D'ailleurs, je vais vous les donner et vous expliquer pourquoi, car vous avez fait toute une série d'amalgames par rapport à ce que vous avez dit.

La Ville a passé des années à construire une Z.P.P.A.U.P. C'est une zone et tous ceux qui siégeaient ici même pendant la précédente mandature en ont suffisamment entendu parlé, au début

avec sourire compte tenu du sigle et puis après avec intérêt au fur et à mesure que les travaux avançaient, diligentés d'ailleurs avec l'Etat et au premier rang de l'Etat, l'Architecte des Bâtiments de France. A Orléans, l'Architecte des Bâtiments de France aime suffisamment sa ville pour avoir compris qu'avec nous on pouvait justement élaborer un document puissant et donc relativement étendu – d'ailleurs, c'est une des zones la plus large de France – et ensemble on a construit la façon de voir la ville. Ensemble, c'est-à-dire qu'au lieu qu'il ait lui dans son coin, à partir de sa mission initiale qui était d'assurer une protection de 500 mètres autour d'un immeuble remarquable, autour d'un périmètre de sauvegarde, on prend la décision de contractualiser les choses.

Lorsqu'une personne dépose un permis de construire, au lieu d'attendre son seul avis par rapport à l'impact que cela va avoir en fonction d'un monument classé - logique qui parfois n'est pas très lisible, pas forcément d'ailleurs pour nous et lui, mais par ceux qui veulent faire évoluer la ville - il est préférable de mettre noir sur blanc les choses, l'Etat étant garant d'un certain nombre de points que vous avez évoqués et sur lesquels je ne peux qu'adhérer, et la Ville tenant aussi la destinée de son territoire. Auparavant, c'était signé par le Préfet, maintenant cela est voté par nous. On a été une des premières villes à inaugurer la nouvelle procédure, mais enfin c'est quand même un document qui nous lie tous les deux. Ce document décrit, si j'ose dire, les règles du jeu qui font qu'après les instructeurs de la Ville, lorsqu'ils reçoivent un permis de construire, se réfèrent à ce document élaboré, je le rappelle, conjointement entre l'Etat, l'Architecte des Bâtiments de France et les services de la Ville. Par rapport à ce document référent, il n'y a donc pas à rajouter une nouvelle appréciation de la part de l'Architecte des Bâtiments de France.

Donc, je suis désolé, il n'y aura pas plus de bétonnage ou tous ces mots péjoratifs qui sont indignes du débat public. Et puisque vous avez fait référence au débat qu'on a pu avoir ailleurs, ces mots là n'ont jamais été employés par l'opposition qui était dans la même commission. De plus, l'opposition a laissé exactement ce document tel qu'il était présenté.

Tout cela pour expliquer comment les choses se passent. Je crois qu'il faut être particulièrement tranquille et il n'y a pas de problèmes par rapport à cela. Il y a effectivement cette nouvelle procédure et elle évitera un certain nombre de délais d'instruction.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. CARRE – *Il y a une procédure en moins. Elle était redondante. Ecoutez, vous avez votre appréciation et puis je crois que je me suis expliqué sur ce point. Merci.*

M. le Maire – *Pendant qu'Olivier CARRE vous apportait des réponses, j'ai vérifié un point pour lequel je souhaite apporter une précision.*

Si vous me le permettez, Mme LEVELEUX, plutôt que d'utiliser un ton un peu ironique laissant entendre qu'il y a erreur et que finalement, 73 000 € cela ne compte pas, car c'est un peu ce que vous avez accredité, il faut bien regarder la délibération. Vous avez en effet confondu deux choses et je reconnais que l'on aurait pu préciser davantage, mais très franchement, on peut se tromper. C'est la raison pour laquelle je vous apporte l'explication sur la délibération n° 16 qui est effectivement un accord amiable pour un appartement situé 75, rue des Carmes au prix de 273 000 € et c'est bien cela qui est juste. L'autre point concerne une D.I.A. au prix de 200 000 € et c'est là où il y a confusion, car il s'agit de la même adresse, mais ce n'est pas le même appartement.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est la même section cadastrale !*

M. le Maire – *On aurait pu effectivement le préciser pour éviter toute confusion.*

J'ajoute une autre chose de manière plus large parce que j'entends bien les interventions récurrentes des uns et des autres qui cherchent à accréditer une idée tout de même que je laisse à l'appréciation de chacun, c'est que non seulement on ne prendrait pas en compte le patrimoine d'Orléans, mais qui plus est, on le laisserait se dégrader.

Ecoutez, je crois qu'on peut dire franchement ...

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *S'il vous plaît, M. CARRE.*

On pourra reprendre le texte de votre propos qui est de dire qu'au travers de cette modification subreptice du texte relatif à la Z.P.P.A.U.P. – enfin, je l'ai interprété comme tel -, cela nous arrangerait car cela nous permettrait des choses. Je crois que tous les Orléanais en sont conscients et en sont d'accord, quelle que soit leur sensibilité, pour dire concernant la restauration du patrimoine d'Orléans, qu'il n'a jamais été fait autant que dans ces dernières années. De laisser accréditer l'idée qu'on n'y serait pas sensible et qu'on risquerait finalement, au travers de cette mesure subreptice, de pouvoir faire n'importe quoi, ce qui nous arrangerait plus ou moins, franchement je crois que cela n'a pas beaucoup de crédibilité.

Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 300 procédures de ravalement de façades et notamment pour les maisons à pans de bois que l'on redécouvre. A propos des monuments historiques, les budgets sont là et on n'en a jamais mis autant pour l'ensemble du patrimoine et c'est à peu près à l'identique pour le patrimoine qui n'est pas classé ou qui n'est pas inscrit à l'inventaire supplémentaire. Je dois dire que si l'on fait tout cela, c'est bien sûr parce que cela participe à notre projet d'embellissement, de valorisation d'Orléans, de la fierté des habitants pour leur ville, mais c'est aussi, pardonnez-moi de vous le dire, parce que nous avons trouvé, il y a quelques années, le patrimoine d'Orléans dans un état de dégradation totalement avancé et parfois dramatique. A tel point que nous n'avons pas encore, malgré tous les investissements que nous y consentons, tout récupéré, et comme cela a été dit tout à l'heure pour un autre sujet, on ne peut pas tout faire en même temps. D'ailleurs, nous allons cette année tenter le sauvetage du porche de Notre-Dame des Miracles qui, si on le laisse encore quelques années, sera totalement irrécupérable. Mais, je ne vais pas vous faire la liste de tout ce qui a été fait au cours de ces dernières années.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Alors, faites pareil aux Carmes, s'il vous plaît, car il y a aussi des maisons à pans de bois dans ce quartier !*

M. le Maire – *Mais, vous allez voir ... non, c'est terminé M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *J'ai besoin d'une précision pour le vote.*

M. le Maire – *De toute façon, vous savez comment vous allez voter, M. LEBRUN !*

M. LEBRUN – *Pas forcément.*

M. le Maire – Allez, je vous donne donc la parole pour cette précision.

M. LEBRUN – Je voulais savoir si dans la phase de concertation, le projet alternatif de piétonnisation sans démolition va y figurer.

M. le Maire – Mais, je crois qu'Olivier CARRE a très bien répondu tout à l'heure. Il a dit que l'on a présenté les différentes hypothèses, qu'il y a des ateliers de concertation qui se font. J'ai également dit ici même que je n'ai pas d'hostilité comme cela a priori sur la question de la piétonnisation.

Je ne relance pas le débat, mais pour répondre à votre demande de précision, je crois que la configuration sur une éventuelle piétonnisation de la rue des Carmes est très différente du quartier Bourgogne, pour au moins une raison simple. Le quartier Bourgogne est composé d'un ensemble de rues avec des flux qui vont d'un point à un autre. On se ballade dans le quartier Bourgogne. Alors que la rue des Carmes, si on la piétonnise, on a juste une rue qui va l'être. Vous n'allez pas me proposer, je ne pense pas, de piétonniser la rue du Bœuf Saint-Paterne, enfin toutes les rues perpendiculaires. Cela n'aurait a priori pas grand sens puisque la piétonnisation se fait aussi dès lors qu'il y a du commerce, des activités ou des raisons qui amènent des personnes à s'y ballader. Et d'ailleurs, c'est ce qui a été proposé et il n'y a jamais eu de proposition de piétonnisation de tout le quartier des Carmes, mais uniquement de la rue des Carmes.

Je dis que ça se regarde, ce n'est pas absurde comme proposition, c'est intéressant, donc soyons ouverts là dessus. Je dis aussi qu'il faut bien faire attention à la piétonnisation de la rue seule, car il faut qu'il y ait un flux de piétons qui se balladent dans la rue des Carmes. Aujourd'hui, qu'est-ce qui peut amener des piétons à se ballader dans cette rue ? Bien sûr, le point de fixation de la place de Gaulle avec le croisement des deux lignes de tram, donc un afflux de personnes bien évidemment, un certain nombre de commerces dans la rue des Carmes, on est d'accord là dessus, et puis quand vous remontez la rue des Carmes, finalement au bout pour l'instant, vous butez sur les mails. Il n'y a donc pas de logique de circuits de promenade à la différence du quartier Bourgogne. C'est ce qui est très différent. Et de faire une piétonnisation qui n'intègre pas ces flux, c'est problématique. Justement, l'objectif de tous, en tout cas dans les propositions de piétonnisation, c'est qu'il y ait du monde, que cela soit vivant et agréable. Là dessus, on est forcément d'accord. Mais si c'est pour qu'il y ait, et je vous mets en garde contre ce risque – je ne dis pas que j'ai raison, je dis qu'il faut bien mesurer avant de prendre des décisions – de désertification parce que cela s'est produit dans d'autres villes et dans d'autres rues piétonnes où il y a eu effectivement ce phénomène. Il faut donc bien le prendre en compte, bien l'analyser, bien le réfléchir et c'est l'objet de ce qu'on a lancé puisqu'on a dit qu'on allait l'étudier dans la réunion à laquelle vous étiez au C.R.D.P. C'est donc le premier élément.

Le deuxième élément, c'est aussi une des conséquences évidentes : que se passe t-il en matière de circulation et comment la gère t-on ? Pardon d'enfoncer une porte ouverte, mais si on ne passe plus dans la rue des Carmes, on reporte de la circulation ailleurs. Elle passe où et on fonctionne comment ? Si c'est pour faire des bouchons juste en périphérie immédiate de la partie piétonne, cela n'a pas d'intérêt. Donc là aussi, il faut bien mesurer ces éléments : flux entrant, flux sortant. Comment par exemple est-ce que l'on peut se rendre dans certains parkings comme celui des Chats Ferrés ? Quelle boucle de circulation ? Tous ces éléments sont à prendre en compte et il faut regarder tout cela tranquillement. Si l'on conclut qu'effectivement, en terme de flux de circulation, cela ne pose pas trop de problèmes et qu'on peut gérer la circulation autrement ; si en matière de

piétonnisation de la rue elle-même, on dit qu'il y a une bonne probabilité que cela fonctionne, moi franchement je n'ai rien contre. Je trouve que l'idée est intéressante.

Comme je l'ai déjà dit, je pense également que la ville évolue et qu'elle se transforme en permanence. La manière dont on la perçoit change. Il y a un certain nombre d'années, une tentative de piétonnisation avait été faite dans la rue de Bourgogne et cela s'était traduit par un échec. Je ne porte pas de jugement, c'est juste un constat. C'était venu trop tôt et pas comme il le fallait. Quant à la rue de la République, ce fut une réussite. Il faut donc être très pragmatique en la matière. C'est pourquoi, je me demande si l'on n'arrive pas un peu tôt car, comme on l'a dit dans le dossier précédent, le site de 5 hectares et demi de l'hôpital Porte Madeleine va, dans la décennie qui vient, se transformer en profondeur et là, je pense que la piétonnisation prend tout son sens.

Je n'ai rien à cacher, je vous livre l'état de ma réflexion. Je ne voudrais pas qu'on le fasse presque trop tôt avec un risque d'échec. Vous pouvez me dire qu'on peut toujours y revenir après, mais je pense que la cohérence et la logique des flux, aura tout son sens dès lors que l'on aura Porte Madeleine qui sera disponible. Car au travers de ce site, on redescend vers La Loire, on refait un peu comme le schéma de Bourgogne, parce que là on a un schéma d'ensemble et pas simplement une rue, un seul corridor. Je pense que c'est lié également, et cela va arriver, avec la transformation radicale des mails. Dès lors que l'on supprimera ces trémies héritées d'un autre siècle alors là, on a une esplanade formidable avec un débouché à la rue des Carmes. On recoud donc la ville et on a des circulations piétonnes qui deviennent naturelles et j'allais dire, presque évidentes.

J'ai été un petit peu long, je m'en excuse ...

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – *Ce n'est pas une raison pour récidiver tout le temps. Je pense que là cela prend effectivement toute sa cohérence et tout son sens.*

Et puis, il faut qu'on le fasse avec les uns et les autres, en bonne entente et en bonne harmonie.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville maîtrise déjà dans le périmètre de la rue des Carmes des appartements acquis à l'amiable ou dans le cadre du droit de délaissement prévu par l'article L. 211-5 du Code de l'Urbanisme au titre du droit de préemption urbain.

Dans ce contexte, M. et Mme PRIEUR ont proposé la vente de leur appartement au rez-de-chaussée dans un immeuble en copropriété 75, rue des Carmes, cadastré section AZ n° 299. Le bien à vendre d'une superficie de 129 m² (mesurage loi Carrez) correspond au lot n° 5 (cave) avec les 100/1 000^{èmes} des parties communes générales de l'ensemble immobilier, et les 651/1 000^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment B, au lot n° 8 (appartement) avec les 174/1 000^{èmes} des parties communes générales de l'ensemble immobilier, et au lot n° 9 (partie d'appartement et cour privative) avec les 17/1 000^{èmes} des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

L'accord intervient au prix de 273 000 € sur la base de l'évaluation du Service des Domaines en date du 7 juillet 2008.

Cet appartement sera inclus dans la réserve foncière de la Ville dans l'attente, après la concertation, de la création et de la réalisation de la procédure opérationnelle de Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.).

Il apparaît opportun de maîtriser la propriété de ce bien dans un immeuble dans lequel la Ville a déjà acquis deux appartements.

Afin de faciliter le déménagement des vendeurs, un différé de jouissance d'une durée inférieure à deux mois à partir de la signature par les deux parties de l'acte constatant le transfert de propriété, leur sera consenti, sans indemnités ; les vendeurs devront continuer à assurer le bien et feront leur affaire de toutes les charges afférentes ; 10 % du prix, soit 27 300 € seront séquestrés afin de garantir la libération de l'appartement à la date convenue avec en cas de retard l'application d'une astreinte de 100 € par jour de retard.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acquérir de M. et Mme PRIEUR dans un immeuble en copropriété 75, rue des Carmes, cadastré section AZ n° 299, un appartement situé au rez-de-chaussée, correspondant au lot n° 5 avec les 100/1 000^{èmes} des parties communes générales de l'ensemble immobilier, et les 651/1 000^{èmes} des parties communes spéciales au bâtiment B, lot n° 8 avec les 174/1 000^{èmes} des parties communes générales de l'ensemble immobilier, lot n° 9 avec les 17/1 000^{èmes} des parties communes générales de l'ensemble immobilier, moyennant le prix de 273 000 €;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de vente à intervenir avec la condition particulière relative au différé de jouissance et le séquestre ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2115, opération 10A475, T.S. 730. »

ADOPTE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

N° 17 – Quartier Saint-Marceau. Abords de la Z.A.C. du Clos Rozay. Rue des Chalands. Cession au riverain d'un délaissé et de la mitoyenneté d'un mur.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a acquis par préemption une propriété bâtie située 8 bis, rue Vandeborgue de Villiers, cadastrée section DE n° 220, régularisée par un acte du 24 octobre 2002, dans le cadre du projet de voie nouvelle de la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) du Clos Rozay.

Un délaissé de 59 m² subsiste après sa démolition et les aménagements d'espaces publics en accompagnement de la réalisation de la rue des Chalands.

La démolition de cette maison, travaux autorisés par deux arrêtés n° 2007.C0017 du 4 janvier 2008 et 2008.C0250 du 14 mai 2008, a nécessité un contreventement avec un ouvrage construit en rez-de-chaussée sur le pignon refait de l'ancien mur mitoyen, travaux rendus indispensables pour garantir la stabilité de la propriété privée contiguë.

L'accord négocié avec les propriétaires de cette maison, M. et Mme BATTISTINI prévoit la cession de cette emprise sur laquelle a été reconstitué un mur de clôture, avec les ouvrages de confortement, moyennant l'euro symbolique, ce afin de compenser les nuisances qu'ils ont supportées pendant les travaux de démolition et de réalisation de la voie nouvelle.

La valeur vénale de cette emprise de 59 m² a été fixée par un avis des Domaines en date du 25 juin 2008 à 50 €/m², soit 2 950 €

La transaction prévoira également la cession de la mitoyenneté de ce mur pignon mis à nu et repris avec une nouvelle isolation et un enduit.

Enfin, les acquéreurs seront subrogés dans les droits, actions et garanties dont la Ville est titulaire, résultant des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux passés pour la réalisation des aménagements, travaux au titre du contreventement, reprise du mur pignon et pour la reconstruction d'un mur de clôture, lequel aura désormais un caractère privatif.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder à M. et Mme BATTISTINI, propriétaires domiciliés 8 bis, rue Vandeborgue de Villiers, une emprise de 59 m² provenant de la division après démolition de la parcelle cadastrée section DE n° 220p. Il s'agit d'un délaissé avec des ouvrages de confortement et une nouvelle clôture. La vente intervient à l'euro symbolique considérant les nuisances supportées par les acquéreurs pendant la réalisation de la voie nouvelle, puis la démolition, les travaux et ouvrages de confortement étant la conséquence de la démolition sous maîtrise d'ouvrage public. Les frais de l'acte notarié seront supportés par la Ville ;

2°) céder la mitoyenneté du mur pignon mis à nu, repris après des travaux d'isolation et réfection de l'enduit ;

3°) conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, classer dans le domaine public le délaissé de la parcelle cadastrée section DE n° 220 devenue DE n° 768 aménagé en espace public le long de la rue des Chalands ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir portant sur la vente du délaissé détaché de la parcelle cadastrée section DE n° 220 et la cession de la mitoyenneté du mur pignon. Des clauses particulières à cet acte donneront au mur de la clôture reconstitué un statut de mur privatif et subrogeront les acquéreurs dans les droits, actions et garanties dont la Ville est titulaire au titre des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre passés pour la réalisation de cette opération ;

5°) imputer la dépense correspondant aux frais d'acte sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2112, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – Quartier Saint-Marceau. Angle des rues Tudelle et Neuve Tudelle. Cession d'un délaissé à trois riverains.

M. le Maire – *C'est une délibération qui va faire plaisir à M. GAINIER.*

M. CARRE – *C'est une toute petite opération, mais elle a demandé beaucoup de sueur pour y arriver et elle est très attendue par toute cette partie du quartier.*

Il s'agit donc de répartir les délaissés de terrains qui se situent sur le débouché des deux rues.

M. le Maire – *Et un beau projet pour le Comité d'Aménagement des Quartiers, Mme de QUATREBARBES.*

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville est propriétaire d'une parcelle 47, rue Tudelle cadastrée section DE n° 95 qui va faire l'objet d'un aménagement d'un nouvel espace public paysager avec des places de stationnement.

Cette parcelle a été acquise par la Ville suite à une décision de préemption en date du 23 mai 2003, motivée par un projet d'aménagement d'un espace public de quartier.

Un délaissé peut être cédé aux trois propriétaires riverains qui en ont fait la demande, afin d'agrandir l'arrière de leur propriété.

Il apparaît opportun de répondre favorablement à leur demande. Cette cession interviendrait conformément à l'avis des Domaines en date du 30 juillet 2008.

La valeur des deux terrains jouxtant les parcelles bâties cadastrées section DE n° 92 et 93, sans sortie sur la rue Tudelle, d'une petite superficie de 10 m² et 20 m², est de 100 €/le m². La valeur du troisième terrain jouxtant la parcelle cadastrée section DE n° 94, avec un débouché sur la rue Tudelle, est fixée à 300 €/le m², car il permet la construction d'un garage attenant au bâtiment existant.

L'acquéreur de ce terrain fera son affaire des travaux de réfection du pignon sur lequel s'appuiera le futur garage et du comblement d'une cave se trouvant sur l'emprise.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder rue Tudelle :

a) une partie de la parcelle cadastrée section DE n° 95 pour 10 m² à M. BADER, demeurant 2, rue Chardon, moyennant le prix de 1 000 €;

b) une partie de la parcelle cadastrée section DE n° 95 pour 20 m² à Mme BRINON, dont le domicile principal est fixé 1927, rue de l'Hôtel Dieu, 45160 OLIVET, moyennant le prix de 2 000 €;

c) une partie de la parcelle cadastrée section DE n° 95 pour 70 m² à M. MONTEIRO, dont le domicile principal est fixé 191, rue Pierre Bontemps, 45160 OLIVET, moyennant le prix de 21 000 €, permettant la construction d'un garage ;

auxquels s'ajouteront les frais de géomètre partagés entre les trois acquéreurs et la Ville. Il est précisé que si l'un des trois riverains renonce à acquérir la partie de délaissé qui lui est destinée, l'emprise sera proposée par priorité aux mêmes conditions financières à l'un des deux autres riverains ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer les actes de vente à intervenir, dont la signature devra être concomitante ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2111, opération 10A187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – Quartier La Source. Parc d'activités Buffon. Cession de terrains d'activités.

M. CARRE – *Il s'agit de céder des terrains pour une activité économique à la Société BLOOM TRADE. Le prix du terrain est fixé à 28 € le m².*

M. LEBRUN – *A propos de cet agrandissement, peut-on savoir combien cela va induire d'emplois dans cette entreprise ?*

M. LEMAIGNEN – *En ce qui concerne la Société BLOOM TRADE, il y a aujourd'hui 16 personnes et il est prévu un doublement sur 3 ans, soit à peu près une trentaine de personnes en liaison avec des brevets nouveaux à utiliser. Par ailleurs, cette société emploie en plus des agents intérimaires en fonction des périodes de fêtes puisqu'il s'agit de la vente de fleurs par internet.*

En ce qui concerne la Société SUNCLEAR, leader national de la distribution de produits plastiques, elle emploie 15 personnes, mais c'est un développement sur place car elle est déjà installée à Orléans-Sologne et elle envisage de recruter 3 ou 4 personnes en 4 ans.

M. CARRE, 1^{er} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville aménage et commercialise des terrains constructibles dans le parc d'activités Buffon à La Source.

Les Sociétés BLOOM TRADE et SUNCLEAR ont déclaré leur intérêt chacune pour un lot :

❖ La Société BLOOM TRADE, connue du grand public sous sa marque Bebloom.com, numéro 2 de la vente de fleurs sur Internet, a connu un fort développement de ses activités ces dernières années. Actuellement locataire de ses locaux situés dans la zone des Montées à Orléans, avec un bail expirant en novembre 2009, la Société souhaite accompagner sa croissance par la construction d'un nouveau bâtiment adapté à ses besoins et qui puisse refléter son image haut de gamme ;

❖ la Société SUNCLEAR, leader national de la distribution de produits plastiques semi-finis, envisage la construction d'entrepôts et de bureaux dans le cadre de son développement à court terme.

La division des terrains de ce lotissement relève de deux régimes distincts :

❖ Une première division autorisée par la procédure de déclaration préalable enregistrée le 12 juin 2008 et autorisée par un arrêté du 11 juillet 2008 a permis la création de six lots.

❖ L'un des lots de cette première division a fait l'objet d'une procédure de permis d'aménager, délivré par arrêté du 1^{er} décembre 2008, constituant quatre lots dont deux seront conservés pour la desserte des terrains destinés à la construction de bâtiments d'activité. Ces travaux de viabilité viennent de débuter.

Les transactions à approuver sont les suivantes :

Cession à la Société BLOOM TRADE

La Société BLOOM TRADE acquiert le lot E, d'une superficie de 7 540 m², auquel est affecté 6 032 m² de Surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N.), parcelle cadastrée section EV n° 56, provenant de la division de la parcelle cadastrée section EV 36.

Cette acquisition sera réalisée par une Société Civile Immobilière (S.C.I.) constituée à cet effet.

La régularisation de la vente est subordonnée à la délivrance d'un permis de construire définitif et à l'obtention du financement bancaire correspondant.

L'entreprise s'oblige à engager les formalités en vue de l'obtention de ces autorisations dans le délai maximum de deux mois à compter de la notification de la présente délibération.

Cession à la Société SUNCLEAR

La Société SUNCLEAR acquiert le lot C3, d'une superficie de 8 705 m², auquel est affecté 6 964 m² de S.H.O.N., correspondant à la parcelle cadastrée section EV n° 53 provenant de la division de la parcelle cadastrée section EV n° 36.

La vente est subordonnée à l'achèvement des travaux de desserte du lot, à l'obtention d'un permis de construire définitif et des financements afférents. L'acquéreur a été informé que son accord

sera nécessaire ultérieurement afin d'autoriser la subdivision du deuxième lot, destiné à être commercialisé par la Ville.

Ces deux transactions interviendront au prix conforme aux avis des domaines en date du 15 décembre 2008, soit 28 € le m² de terrain, cédé viabilisé, représentant une recette globale de 454 860 € hors taxes et hors droits.

L'étude géotechnique préliminaire et l'audit environnemental/diagnostic simplifié des sols sont communiqués aux futurs acquéreurs, lesquels feront leur affaire des dispositifs constructifs adaptés.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la cession à la Société BLOOM TRADE, représentée par M. JALLERAT, dont le siège social est situé 13, rue Jean Moulin - 45073 Orléans Cedex 2, et qui a désigné Maître RIGUET, notaire, 73, boulevard Alexandre Martin - 45000 ORLEANS, pour la représenter, ou la société civile qu'elle entend constituer ou un établissement de crédit-bail qu'elle se substituerait pour réaliser l'acquisition du lot E tel qu'il résulte de la décision de non opposition à déclaration préalable en date du 11 juillet 2008. La superficie de ce terrain cadastré section EV n° 56, provenant de la division de la parcelle cadastrée section EV n° 36, est de 7 540 m², auquel sera affecté une S.H.O.N. de 6 032 m².

Le prix est fixé à 28 € le m², soit une recette prévisionnelle de 211 120 € hors taxes et hors droits.

La régularisation de la vente, devra intervenir, dès la levée des conditions suspensives visées supra, et au plus tard le 11 décembre 2009 ;

2°) approuver la cession à la S.C.I. Les Plastiques J.P., représentée par M. Philippe LOUBATIE, dont le siège social est situé Techniparc - 11, avenue Condorcet - 91244 Saint-Michel-Sur-Orge, et qui a désigné Maître Michel BANVILLE, notaire, 14, rue Jean Lecanuet - 76000 ROUEN, pour la représenter, ou toute société civile qu'elle constituerait ou tout établissement de crédit bail qu'elle se substituerait pour réaliser l'acquisition du lot identifié sous le numéro C3, tel qu'il est défini par le permis d'aménager délivré par arrêté du 1^{er} décembre 2008. La superficie de ce terrain, correspondant à la parcelle cadastrée section EV n° 53, provenant de la division de la parcelle cadastrée section EV n° 36, est de 8 705 m², auquel sera affecté une S.H.O.N. de 6 964 m².

Le prix est fixé à 28 € le m², soit une recette prévisionnelle de 243 740 € hors taxes et hors droits.

La régularisation de la vente, devra intervenir, dès la levée des conditions suspensives visées supra, et au plus tard avant le 11 décembre 2009 ;

3°) autoriser les acquéreurs à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de leur projet constructif dans les conditions de l'article R. 442-18 du Code de l'Urbanisme ;

4°) autoriser les acquéreurs à procéder à leurs frais, risques et périls et sous réserve expresse de remettre en état le site s'ils renonçaient à acquérir, à toute étude, prélèvement ou analyse et sondage de sol qu'ils souhaiteraient engager en complément des études géotechniques et environnementales communiquées. Cette autorisation ne vaudra pas autorisation de commencer les terrassements, ni les travaux constructifs avant régularisation du transfert de propriété ;

5°) déléguer M. le Maire pour signer les actes notariés à intervenir ;

6°) imputer les recettes correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 77521, opération 187, T.S. 730. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 20 – Fêtes de Jeanne d'Arc 2009. Partenariat avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.

M. GABELLE – *L'association Orléans Jeanne d'Arc a pour objet de contribuer par son action au maintien, à la défense et au développement des traditions johanniques et accompagne bien évidemment la Ville pour les commémorations des 7 et 8 mai.*

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2009, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) *d'approuver la convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc afin de préciser les modalités de ce partenariat ;*

2°) *de décider de l'attribution d'une subvention à hauteur de 32 000 € T.T.C. à l'association Jeanne d'Arc.*

J'ajouterais que cette subvention répond à la fois à la demande de la Ville, de l'association et du comité de pilotage des Fêtes de Jeanne d'Arc afin de donner plus de lustre à la journée du 29 avril qui est la première manifestation du lancement de ces fêtes.

De plus, compte tenu du projet présenté par l'association, notamment pour le spectacle du 29 au soir et ceci sans augmentation du budget global des Fêtes de Jeanne d'Arc acté au budget 2009, soit 792 000 €, il est apparu souhaitable de donner satisfaction à cette demande afin que l'association puisse faire face à certaines dépenses à engager dès maintenant.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des remarques ? M. RICOUD et Mme FERKATADJI.*

M. RICOUD – *Concernant cette délibération, je voudrais faire une remarque et une proposition.*

Tout d'abord, ma remarque est que je souhaiterais qu'il y ait plus de laïcité dans les Fêtes de Jeanne d'Arc. Ensuite, ma proposition est la suivante : nous souhaitons que les quartiers périphériques soient un peu plus associés à ces Fêtes. J'ai connu, dans un passé remontant à quelques années, la venue de troupes musicales dans les quartiers créant ainsi de l'animation. Depuis un certain temps, cela a été abandonné. Alors, je souhaiterais que l'on revienne un peu à cette décentralisation, si je puis dire, des Fêtes de Jeanne d'Arc le 7 au soir. A La Source, les habitants répondaient à ce genre d'initiative. Je souhaite donc que cette proposition soit retenue. Merci.

Mme FERKATADJI – *Bonsoir chers collègues. M. GABELLE, je vous remercie pour la réponse que vous avez apportée à ma demande de ce matin.*

Je tenais cependant à dire que je m'étonnais de cette augmentation de subvention qui représente un surplus de 6,7 % par rapport à l'an dernier. Alors certes, cela rentre dans le cadre du budget des Fêtes de Jeanne d'Arc, mais je voulais simplement avoir la garantie que cette augmentation ne viendrait pas en déduction d'autres subventions de l'action culturelle, dans la mesure où ce budget est très contraint cette année. Je m'étais donc permise de dire à M. GABELLE qu'une telle progression pouvait être surprenante en tout début d'année dans un budget contraint. La question est : est-ce que ce montant dans le budget spécifique « Fêtes de Jeanne d'Arc » ne vient pas en déduction sur d'autres subventions de l'action culturelle ?

M. GABELLE – *Je vais répondre à mon collègue, Michel RICOUD. Concernant les animations dans les quartiers, effectivement il y a quelques années, des groupes musicaux venaient égayer les quartiers dans les jours qui précédaient ou qui suivaient les Fêtes de Jeanne d'Arc. Mais au fil du temps, on s'est aperçu qu'il y avait plus de musiciens, quelques élus qui les accompagnaient et quelques personnes aux fenêtres. Ceci étant, on a modifié un petit peu et depuis les dernières années, nous sommes allés à plusieurs reprises dans les maisons de retraite, notamment aux Ombrages, mais également dans une autre et puis à Sainte-Cécile. Mais je prends votre demande en compte. C'est vrai que cela a un coût également parce qu'il y a un peu moins de musiques aux Fêtes de Jeanne d'Arc que les années précédentes. Si on en fait venir d'autres, il faut qu'elles soient là pendant plusieurs jours, à moins de faire venir des musiques de proximité.*

Quant à la question de Mme FERKATADJI, cette subvention de 32 000 € est effectivement bien dans le budget intégral des Fêtes de Jeanne d'Arc, comme je vous l'ai dit, qui est à hauteur de 792 000 €. Et cela ne viendra pas en déduction des subventions accordées à l'action culturelle.

M. le Maire – *Et M. VALETTE y veillera.*

M. GABELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Orléans Jeanne d'Arc a pour objet de contribuer par son action au maintien, à la défense et au développement des traditions johanniques.

Elle organise :

- la désignation de la jeune fille figurant Jeanne d'Arc (en janvier) ;*
- le pèlerinage dans des villes johanniques auquel participe la jeune fille figurant Jeanne d'Arc et ses deux pages (en février) ;*

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

- la Cérémonie de Remise de l'Epée (le 29 avril) ;
- l'Entrée de Jeanne d'Arc par la Porte Bourgogne et le spectacle ou les animations qui suivent place de la République (le 29 avril) ;
- la Chevauchée de Jeanne d'Arc (le 1^{er} mai).

Elle accompagne la Ville d'Orléans pour les commémorations des 7 et 8 mai.

La Ville d'Orléans soutient les activités de cette association.

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2009, elle souhaite formaliser les conditions de ce soutien par la signature d'une convention et attribuer à l'association Orléans Jeanne d'Arc une subvention d'un montant de 32 000 €T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc – Les Bordes – Route d'Olivet – 45160 ARDON, afin de préciser les modalités de ce partenariat ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) décider de l'attribution d'une subvention à l'association Orléans Jeanne d'Arc pour un montant de 32 000 €T.T.C. ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 0241, article 65748, T.S. 250. »

ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 ABSTENTION.

N° 21 – Régie des événements. Actualisation des tarifs.

M. VALETTE – *La Ville prête aux associations et aux collectivités du matériel dont elle dispose. Il est donc proposer :*

- 1°) d'approuver les tarifs de location des matériels ;*
- 2°) de décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} février 2009 ;*
- 3°) d'approuver le principe que tout matériel détérioré ou non restitué sera facturé à sa valeur de remplacement à neuf.*

Mme KOUNOWSKY – *S'agissant du dernier point, il faut savoir que les associations n'ont pas beaucoup de moyens et donc lors d'un spectacle, il peut y avoir des problèmes, des altérations de matériel. C'est pourquoi leur demander, lorsque ce matériel est déjà usagé, de le remplacer à neuf, je trouve que c'est lourd pour les associations.*

M. VALETTE – *Finalement dans les faits, cela arrive assez peu souvent. C'est une mesure qui a plutôt tendance à inciter les associations à faire attention au matériel et à ne pas le*

manier avec inconséquence.

M. le Maire – *Absolument.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville est fréquemment sollicitée pour mettre à disposition d'associations ou de collectivités les matériels dont elle dispose.

Afin de valoriser les interventions effectuées par la Direction de la Culture et de l'Événementiel, une tarification est proposée permettant le calcul du coût de la prestation, composée :

- d'un tarif unitaire de base par type de matériel (annexe 1) ;
- auquel s'applique un coefficient progressant avec la durée de location (annexe 2) ;
- d'un tarif du service livraison-reprise par type de véhicule et d'un forfait horaire de personnel en cas de demande de prestation complémentaire (annexe 3).

Une augmentation de 2,89 % est appliquée aux tarifs de 2008.

Il est proposé d'inclure dans la fiche de prêt éditée par la Ville la mention suivante : « Tout matériel détérioré ou non restitué sera facturé à sa valeur de remplacement à neuf. » Les crédits de recettes correspondantes et de dépenses nécessaires au remplacement du matériel seront ouverts au budget du matériel de la Régie des Événements.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de location des matériels avec les coefficients liés à la durée d'utilisation et les tarifs de services de la Régie des Événements rattachée à la Direction de la Culture et de l'Événementiel ;

2°) décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} février 2009 ;

3°) approuver le principe que tout matériel détérioré ou non restitué sera facturé à sa valeur de remplacement à neuf ;

4°) imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 024, articles 7083 et 60632, T.S. 250. »

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 12.

Conseil Municipal du 30 janvier 2009
Régie des Evénements
Tarifs applicables au 1^{er} février 2009

Matériel	Libellé	Tarif 2008 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2009 (en €)
ACCUEIL01	BANQUE D'ACCUEIL (2 METRES)	5,00	1	5,14
ACCUEIL02	BANQUE D'ACCUEIL (3 METRES)	6,00	1	6,17
BOULLOIRE	BOULLOIRE	3,00	1	3,09
BUREAUROUL	MEUBLE BUREAU A ROULETTE	7,00	1	7,20
CAFE	CAFETIERE	3,00	1	3,09
CHAISEACCOUD	CHAISE AVEC ACCOUDOIRS	0,30	1	0,31
COMPTOIR01	COMPTOIR AVEC ETAGERE (5,20 METRE)	7,00	1	7,20
FAUTSBLA	FAUTEUIL 'BLA'BLA'	6,00	1	6,17
FERREPASS	FER A REPASSER	5,00	1	5,14
FRIGO	FRIGO TOP	4,00	1	4,12
GLACIERE	GLACIERE	1,50	1	1,54
MIROIR01	MIROIR DE LOGE	2,80	1	2,88
MIROIR02	MIROIR PSYCHE	3,00	1	3,09
NAPPE	NAPPE CARRE PVC TRANSLUCIDE	17,00	1	17,49
PANNEAUSEP	PANNEAU DE SEPARATION	5,20	1	5,35
PAPERBOARD	PAPER BOARD	12,00	1	12,35
PARASOL02	PARASOL MBC	3,00	1	3,09
PEND01	PENDRILLON MARRON 6,20X3,80 M	30,00	1	30,87
PEND02	PENDRILLON MARRON 5,20X5 M	25,00	1	25,72
PEND03	PENDRILLON MARRON 6,40X5,10 M	30,00	1	30,87
PEND04	PENDRILLON MARRON 6,30X3,80	30,00	1	30,87
PEND05	PENDRILLON MARRON 5,10X3,40M	25,00	1	25,72
PEND06	PENDRILLON MARRON 5,50X5 M	25,00	1	25,72
PEND07	PENDRILLON MARRON 4,10X2,50 M	20,00	1	20,58
PEND08	PENDRILLON MARRON 4,05X1,05	20,00	1	20,58
PEND09	PENDRILLON MARRON 3,40X1,20 M	15,00	1	15,43
PEND10	PENDRILLON MARRON 5X0,60 M	15,00	1	15,43
PEND11	PENDRILLON MARRON 3,60X2,50 M	15,00	1	15,43
SOFA	SOFA	6,00	1	6,17
TABLATABLA	TABLE 'BLA'BLA'	3,90	1	4,01
TABREPASS	TABLE A REPASSER	10,00	1	10,29
CORD	CORDELETTE	2,00	1	2,06
CORD09	CORDE BLANCHE 13M	7,80	1	8,03
DRA0X120	DRAPEAU	2,80	1	2,88
OR050X200	ORIFLAMME 50X200CM	2,80	1	2,88
OR080X200	ORIFLAMME 80X200CM	3,00	1	3,09
OR080X300	ORIFLAMME 80X300CM	3,50	1	3,60
OR080X330	ORIFLAMME 80X330CM	3,00	1	3,09
PAV120X180	PAVILLON 120X180CM	2,80	1	2,88
PAV130X180	PAVILLON 130X180CM	3,00	1	3,09
PAV180X80	PAVILLON 180X180CM	3,50	1	3,60
PAV200X300	PAVILLON 200X300CM	3,70	1	3,81
PORTANT	PORTANT	8,50	1	8,75
PUPORA	PUPITRE ORATEUR	120,00	1	123,47
REPERBE	REPOSE GERBE	5,00	1	5,14
STANDEURO	STAND EURO 3X3M	68,31	1	70,28
STANDVITABRI	STAND VITABRI 3X3M	68,31	1	70,28
TOTEM SIGNAL	TOTEM DE SIGNALISATION	20,00	1	20,58
TRIBORA	TRIBUNE ORATEUR	110,00	1	113,18
TRORAPRES	TRIBUNE ORATEUR PRESIDENTIELLE	200,00	1	206,78
AMPLI01	AMPLIFICATEUR PIONEER A109	30,00	1	30,87
AMPLI02	AMPLIFICATEUR MICRO-TECH 1200 - 8 OHMS CROWN	60,00	1	61,73
AMPLI03	AMPLIFICATEUR ST 400 - 8 OHMS CROWN	50,00	1	51,45

Matériel	Libellé	Tarif 2008 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2009 (en €)
AMPLI04	AMPLIFICATEUR AS 150 - 100V BOUYER	30,00	1	30,87
AMPLI05	AMPLIFICATEUR ACM 250 - 100V AUSTRALIAN	30,00	1	30,87
AMPLI06	PREAMPLIFICATEUR-MELANGEUR AP12 BOUYER	30,00	1	30,87
AMPLI07	AMPLIFICATEUR-MIXEUR MX 601 TOA	30,00	1	30,87
AMPLI08	AMPLIFICATEUR CARVER	20,00	1	20,58
AMPLI09	AMPLIFICATEUR CROWN GTS 1200	50,00	1	51,45
AMPLICA5Q	AMPLIFICATEUR POUR CASQUE AUDIO	10,00	1	10,29
ANGLE3D57ASX31	ANGLE 3 D 57ASX31	12,56	1	12,92
ANGLE3D57ASX32	ANGLE 3 D 57ASX32	12,56	1	12,92
ANGLEH40	ANGLE 2 DEPARTS H40	9,00	1	9,26
ANGLEX300	ANGLE 2 DEPARTS X300	10,00	1	10,29
BLOC1	BLOC DE PUISSANCE 1X3KW MINICUBE	28,00	1	28,81
CASQAUD	CASQUE AUDIO	8,00	1	8,23
CD01	LECTEUR CD TECHNICS	25,00	1	25,72
CD02	LECTEUR CD SONY	25,00	1	25,72
CD03	LECTEUR CD TASCAM	25,00	1	25,72
CLAVETTEH40	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE H40)	1,00	1	1,03
CLAVETTEX300	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE X300)	1,00	1	1,03
COUP01	COUPELLE POUR PIED LUMIERE ASD	1,00	1	1,03
DISTR01	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4PK	45,00	1	46,30
DISTR02	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4X	45,00	1	46,30
DVD01	LECTEUR DVD HITACHI	30,00	1	30,87
DVD02	LECTEUR DVD SCHNEIDER	30,00	1	30,87
DVD03	LECTEUR DVD LG	30,00	1	30,87
DVD04	LECTEUR DVD PHILIPS	30,00	1	30,87
ECRAN1	ECRAN VALISE MONOBLOC 427X340CM MONOBLOC FACE	75,00	1	77,17
ECRAN2	ECRAN VALISE MONOBLOC 264X203CM MONOBLOC FACE/RETRO	40,00	1	41,16
EMBASEH40	EMBASE POUR H40	18,00	1	18,52
EMBASEX300	EMBASE 70KG POUR X300	18,00	1	18,52
GOUPILLH40	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (H40)	1,50	1	1,54
GOUPILLX300	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (X300)	1,50	1	1,54
H4001	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M H40	9,00	1	9,26
H4002	ELEMENT TRIANGULAIRE 2.5M H40	11,00	1	11,32
HP04	ENCEINTE ZR 33 - 20 W - 100 V BOUYER	5,00	1	5,14
HP05	ENCEINTE ZR 61 - 25 W - 100 V BOUYER	5,00	1	5,14
HP06	PROJECTEUR DE SON 100 V EUROPSONIC	5,00	1	5,14
HP07	ENCEINTE DAS DS15 350W	25,00	1	25,72
HP08	ENCEINTE APG DS12S 350W	20,00	1	20,58
HP09	ENCEINTE APG DS8 150W	15,00	1	15,43
HP100V/TOA	ENCEINTE TV 25 ML - 25 W - 100 V TOA	5,00	1	5,14
HPBOSE	ENCEINTE 802 52 - 200 W - 8 OHM BOSE	18,00	1	18,48
HPTOARS20	ENCEINTE RS 20 - 400 W - 8 OHM TOA	10,00	1	10,29
K701	LECTEUR ENR. K7 LUXMAN	20,00	1	20,58
K702	LECTEUR ENR. K7 AUTO-REVERSE TECHNICS	20,00	1	20,58
K703	LECTEUR ENR. K7 DOUBLE K7 TECHNICS	20,00	1	20,58
KITSONOBOSE	KIT DE SONORISATION BOSE	290,00	1	298,38
KITSONODS12S	KIT DE SONORISATION APG DS12S (2X350W)	80,00	1	82,31
KITSONODS8	KIT DE SONORISATION APG DS8 (2X150W)	70,00	1	72,02
KITSONOTOA	KIT DE SONORISATION TOA	200,00	1	205,78
LIBERTY	SONO PORTABLE LIBERTY (MAITRE ET ESCLAVE)	60,00	1	61,73
MANCHONH40	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (H40)	3,00	1	3,09
MANCHONX300	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (X300)	3,00	1	3,09
MIC01	MICRO ELECTROSTATIQUE C647E AKG	15,00	1	15,43
MIC02	MICRO DYNAMIQUE SM58 SHURE	10,00	1	10,29
MIC03	MICRO HF SHURE	75,00	1	77,17
MIC04	MICRO HF UHF200 AUDIOPHONY	60,00	1	61,73

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

Matériel	Libellé	Tarif 2008 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2009 (en €)
MIC05	MICRO COL DE CYGNE EQZ18 SHURE 45CM	12,20	1	12,55
MIX01	TABLE DE MIXAGE SPIRIT-FOLIO SOUNDCRAFT	40,00	1	41,16
MIX02	TABLE DE MIXAGE MX 1604A BEHRINGER	30,00	1	30,87
MIX03	TABLE DE MIXAGE MR1624 YAMAHA	30,00	1	30,87
MIX04	TABLE DE MIXAGE NUM 01V96 V2 YAMAHA	70,00	1	72,02
MULTXLR	MULTIPAIRES XLR-XLR 16 PAIRES - 15M	10,00	1	10,29
MULTXLR20M	MULTIPAIRES XLR-XLR 16/8 - 20M	10,00	1	10,29
PASSCAB01	PASSAGE DE CÂBLE 1M KELSEY	23,00	1	23,66
PASSCAB02	PASSAGE DE CÂBLE 1M POLYTRAC	23,00	1	23,66
PAVLOFF	SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF	25,00	1	25,72
PCREGIE	PC PORTABLE AUDIOVISUEL REGIE	69,00	1	70,99
PIEDHP01	PIED POUR ENCEINTE TOA	3,00	1	3,09
PIEDHP02	PIED POUR ENCEINTE JBL	3,00	1	3,09
PIEDHP03	PIED POUR ENCEINTE SP180 QUIKLOK	3,50	1	3,60
PIEDHP04	PIED POUR ENCEINTE K&M	3,50	1	3,60
PIEDLUM01	PIED LUMIERE ALT290	5,00	1	5,14
PIEDMIC01	PIED DE MICRO PERCHE	5,00	1	5,14
PIEDMIC02	PIED DE MICRO TABLE K&M	5,00	1	5,14
PIEDMIC03	SOCLE EMBASE XLR	5,00	1	5,14
PROC01	PROCESSEUR APG SPM125	25,00	1	25,72
PROC02	PROCESSEUR APG SPM8	22,00	1	22,84
PROGBOSE	PROCESSEUR AUDIO BOSE	6,00	1	6,17
PROJ01	PROJECTEUR LUMIERE 650W ACCLAIM	6,00	1	6,17
RETOUR	RETOUR SCENE	5,00	1	5,14
SELECT01	SELECTEUR VGA 2E-1S	20,00	1	20,58
STAND	STAND POUR VP AVEC PLATEAU INCLINABLE	8,00	1	8,23
TALKIE2	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LF68	9,00	1	9,26
TESTEUR	TESTEUR DE CABLES BEHRINGER	5,00	1	5,14
TS600	INTERFACE AUDIO POUR PC TS600 OVERLINE	10,00	1	10,29
TV34CM	TELEVISEUR 34CM PROLINE	45,00	1	46,30
TV38CM	TELEVISEUR 38CM SAMSUNG	55,00	1	56,59
TV55CM	TELEVISEUR 55CM PHILIPS	55,00	1	56,59
TV72CM	TELEVISEUR 72CM THOMSON	65,00	1	66,86
VP01	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS	80,00	1	82,31
VP02	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI XD110U	80,00	1	82,31
VP03	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA EP739	80,00	1	82,31
VP04	VIDEOPROJECTEUR PLCX725 SANYO 4500 LUMENS	525,00	1	540,17
X30001	ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X300	5,00	1	5,14
X30002	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X300	10,00	1	10,29
X30003	ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X300	15,00	1	15,43
INTERTALKIE	CASQUE INTERCOM POUR TALKIE WALKIE KENWOOD	2,00	1	2,06
TALKIE1	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH68	9,00	1	9,26
BAC01	BAC GRIS (PETIT)	5,00	1	5,14
BAC02	BAC ROUGE	7,00	1	7,20
BACSABLE	BAC A SABLE	1,00	1	1,03
BANC	BANC	0,95	1	0,98
BAR	BARRIERE	7,40	1	7,61
CHAISE	CHAISE	0,30	1	0,31
CORD05	CORDE BLANCHE 4M	2,40	1	2,47
CORD06	CORDE BLANCHE 5M	3,00	1	3,09
CORD07	CORDE BLANCHE 7M	4,20	1	4,32
CORD08	CORDE BLANCHE 9M	5,40	1	5,56
ECUS01	ECUSSON 3 BRANCHES	10,00	1	10,29
ECUS02	ECUSSON 5 BRANCHES	12,00	1	12,35
ESCB1MAR	ESCAEAU UNE MARCHE	15,00	1	15,43
ESCB2MAR	ESCAEAU DEUX MARCHES	30,00	1	30,87
ESCB3MAR	ESCAEAU TROIS MARCHES	45,00	1	46,30
ESCB4MAR	ESCAEAU QUATRE MARCHES	60,00	1	61,73

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

Matériel	Libellé	Tarif 2008 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2009 (en €)
ESCAB5MAR	ESCABEAU CINQ MARCHES	75,00	1	77,17
GRILLECADDIE	GRILLE CADDIE (L=1,20M / H=2M)	5,20	1	5,35
GRILLEDDOUBLE	ENSEMBLE DE 2 GRILLES	12,00	1	12,35
GUEUSE	GUEUSE	5,00	1	5,14
ISOLOIR1-4PAX	ISOLOIR 1 A 4 PLACES	10,00	1	10,29
ISOLOIR1PAX	ISOLOIR 1 PLACE	5,00	1	5,14
ISOLOIR2PAX	ISOLOIR 2 PLACES	7,00	1	7,20
ISOLOIR4PAX	ISOLOIR 4 PLACES	10,00	1	10,29
ISOLOIRHANDICAP	ISOLOIR POUR HANDICAPE	10,00	1	10,29
PANNELECTION	PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTION	3,40	1	3,50
PANNEXPO	PANNEAU D'EXPOSITION	5,20	1	5,35
PARASOL01	PARASOL STANDARD	3,00	1	3,09
PETITTABLELECTION	PETITE TABLE ELECTION	3,90	1	4,01
PLATEAU	PLATEAU 2X0,75M	1,65	1	1,70
POD10X10X1.05	PODIUM 10X10X1.05M	540,00	1	555,61
POD10X6X1.05	PODIUM 10X6X1.05M	324,00	1	333,36
POD10X8X1.05	PODIUM 10X8X1.05M	432,00	1	444,48
POD12X10X1.05	PODIUM 12X10X1.05M	648,00	1	666,73
POD12X2X1.06	PODIUM 12X2X1.05M	129,60	1	133,35
POD14X10X1.05	PODIUM 14X10X1.05M	756,00	1	777,85
POD1ESCA1	PODIUM 1 ESCALIER 4X2X1.05M	58,20	1	59,88
POD1ESCA2	PODIUM 1 ESCALIER 6X6X1.05M	360,60	1	371,02
POD2ESCA1	PODIUM 2 ESCALIERS 4X2X1.05M	73,20	1	75,32
POD2ESCA2	PODIUM 2 ESCALIERS 6X6X1.05M	375,00	1	385,84
POD2NV1	PODIUM 2 NIVEAUX 6X6M (0.35/0.58M)	129,60	1	133,35
POD2X2X0.35	PODIUM 2X2X0.35M	21,60	1	22,22
POD2X2X0.58	PODIUM 2X2X0.58M	21,60	1	22,22
POD2X2X0.83	PODIUM 2X2X0.83M	21,60	1	22,22
POD2X2X1.05	PODIUM 2X2X1.05M	21,60	1	22,22
POD2X2X1.25	PODIUM 2X2X1.25M	21,60	1	22,22
POD4NV1	PODIUM 4 NIVEAUX 4X8M (0.35/0.58/0.83/1.05M)	172,80	1	177,79
POD4X2X0.35	PODIUM 4X2X0.35M	43,20	1	44,45
POD4X4X0.35	PODIUM 4X4X0.35M	86,40	1	88,90
POD4X4X0.58	PODIUM 4X4X0.58M	86,40	1	88,90
POD4X4X0.83	PODIUM 4X4X0.83M	86,40	1	88,90
POD4X4X1.05	PODIUM 4X4X1.05M	86,40	1	88,90
POD6X2X0.35	PODIUM 6X2X0.35M	64,80	1	66,67
POD6X2X0.58	PODIUM 6X2X0.58M	64,80	1	66,67
POD6X4X1.05	PODIUM 6X4X1.05M	129,60	1	133,35
POD6X6X1.05	PODIUM 6X6X1.05M	194,40	1	200,02
POD8X2X0.58	PODIUM 8X2X0.58M	86,40	1	88,90
POD8X2X0.35	PODIUM 8X2X0.35M	86,40	1	88,90
POD8X4X1.05	PODIUM 8X4X1.05M	172,80	1	177,79
POD8X6X0.35-0.58-0.83	PODIUM 8X6X0.35-0.58-0.83M	259,20	1	266,69
POD8X6X1.05	PODIUM 8X6X1.05M	259,20	1	266,69
PODBACH1	PODIUM BACHE 6X4X1.05M	229,60	1	236,24
PODBACH2	PODIUM BACHE 6X6X1.05M	294,40	1	302,91
PODCAMPO	PODIUM CAMPO SANTO 10X10X1.05M	540,00	1	555,61
PODCES317M2	PODIUM CES 317 M2	1 711,80	1	1 781,27
PODCES7X4	PODIUM CES 7.32X2.44	96,45	1	99,24
PODCES7X4+2X2	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2.44X2.44	225,00	1	231,50
PODCES7X4AILES	PODIUM CES 7.32X4.88 ET 2 AILES 2.44X2.44	257,14	1	264,57
PODCES7X6	PODIUM CES 7.32X5.10	241,12	1	248,09
PODCESJAZZ	PODIUM CES JAZZ 6.10X4.88	160,74	1	165,39
PODCHARBONNIERE	PODIUM CHARBONNIERE 2 ESCALIERS 6X6X1.05M	375,60	1	386,45
PODEFIST1	PODIUM DEFISTVAL 10X8X1.05M + AILES SON 4X2X1.05M	475,20	1	488,93
PODEFIST2	PODIUM DEFISTVAL 6X4X1.05M + AILES SON 2X2X1.05M	151,20	1	155,57
PODEFIST3	PODIUM DEFISTVAL 4X4X1.05M	86,40	1	88,90

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

Matériel	Libellé	Tarif 2008 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2009 (en €)
PODEFIST4	PODIUM DEFISTVAL 2X2X0.35M	21,00	1	22,22
PODENT10X2ET6X4X1.05	PODIUM EN T 10X2X1.05 ET 6X4X1.05	237,00	1	244,47
PODIUMMOMO4X2	PODIUM MOMO 4X2X0.58M	43,20	1	44,45
PODIUMMOMO4X4	PODIUM MOMO 4X4X0.58M	86,40	1	88,90
PODIUMMOMO6X2	PODIUM MOMO 6X2X0.58M	64,80	1	66,67
PODIUMMOMO6X4	PODIUM MOMO 6X4X0.58M	129,60	1	133,35
PODIUMMOMO8X2	PODIUM MOMO 8X2X0.58M	86,40	1	88,90
PODIUMMOMO8X4	PODIUM MOMO 8X4X0.58M	172,80	1	177,79
PODMADELEINE	PODIUM COURSES MADELEINE 4X2X1.05M	43,20	1	44,45
PODMARCEAU	PODIUM EGLISE ST MARCEAU 8X8X1.05M	259,20	1	268,69
PODREMORQ7X4M	PODIUM REMORQUE 7X4M	510,90	1	525,25
PODREMORQ7X8M	PODIUM REMORQUE 7X8M	670,00	1	689,36
POTELET	POTELET	83,00	1	85,40
POUB240L	POUBELLE 240 LITRES	2,80	1	2,88
POUB750L	CONTENEUR 750 LITRES	8,75	1	9,00
PRATICAB	PRATICABLE 2X1M	10,80	1	11,11
SOCLPARASOL01	SOCLE POUR PARASOL	0,35	1	0,36
TABLE	TABLE	3,90	1	4,01
TENTE20M²	TENTE 4X5M	165,00	1	169,77
TENTE25M²	TENTE 5X5M	205,25	1	212,21
TENTE40M²	TENTE 8X5M	330,00	1	339,54
TENTE50M²	TENTE 10X5M (2X5X5M)	412,50	1	424,42
TENTE60M²	TENTE 12X5M (8X5M + 4x5M)	495,00	1	509,31
TENTEMED	TENTE MEDIEVALE DVM 2.50M	170,00	1	174,91
TRANS	TRANSAT	8,00	1	8,17
TRETEAU	TRETEAU	0,70	1	0,72
TRIB-E-424PAX	TRIBUNE E 424 PLACES	335,72	1	345,42
TRIB-F-424PAX	TRIBUNE F 448 PLACES	344,96	1	354,93
TRIB-JAZZ-2X220PAX	TRIBUNE JAZZ 2X220 PLACES	338,80	1	348,59
TRIB104PAX	TRIBUNE 104 PLACES	80,08	1	82,39
TRIB108PAX	TRIBUNE 108 PLACES	83,16	1	85,56
TRIB112PAX	TRIBUNE 112 PLACES	86,24	1	88,73
TRIB148PAX	TRIBUNE 148 PLACES	113,96	1	117,25
TRIB152PAX	TRIBUNE 152 PLACES	117,04	1	120,42
TRIB156PAX	TRIBUNE 156 PLACES	120,12	1	123,59
TRIB164PAX	TRIBUNE 164 PLACES	126,28	1	129,93
TRIB184PAX	TRIBUNE 184 PLACES	141,68	1	145,77
TRIB188PAX	TRIBUNE 188 PLACES	144,76	1	148,94
TRIB196PAX	TRIBUNE 196 PLACES	150,92	1	155,28
TRIB200PAX	TRIBUNE 200 PLACES	154,00	1	158,45
TRIB204PAX	TRIBUNE 204 PLACES	157,08	1	161,62
TRIB212PAX	TRIBUNE 220 PLACES	163,24	1	167,96
TRIB220PAX	TRIBUNE 224 PLACES	169,40	1	174,30
TRIB224PAX	TRIBUNE 224 PLACES	172,48	1	177,46
TRIB228PAX	TRIBUNE 228 PLACES	175,56	1	180,63
TRIB260PAX	TRIBUNE 260 PLACES	200,02	1	205,80
TRIB268PAX	TRIBUNE 268 PLACES	206,36	1	212,32
TRIB272PAX	TRIBUNE 272 PLACES	209,44	1	215,49
TRIB296PAX	TRIBUNE 296 PLACES	227,92	1	234,51
TRIB312PAX	TRIBUNE 312 PLACES	240,24	1	247,18
TRIB316PAX	TRIBUNE 316 PLACES	243,32	1	250,35
TRIB320PAX	TRIBUNE 320 PLACES	246,40	1	253,52
TRIB328PAX	TRIBUNE 328 PLACES	252,56	1	259,86
TRIB332PAX	TRIBUNE 332 PLACES	255,64	1	263,03
TRIB360PAX	TRIBUNE 360 PLACES	277,20	1	285,21
TRIB364PAX	TRIBUNE 364 PLACES	280,28	1	288,38
TRIB372PAX	TRIBUNE 372 PLACES	286,44	1	294,72
TRIB408PAX	TRIBUNE 408 PLACES	314,16	1	323,24

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

Matériel	Libellé	Tarif 2008 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2009 (en €)
TRIB416PAX	TRIBUNE 416 PLACES	320,32	1	320,58
TRIB436PAX	TRIBUNE 436 PLACES	335,72	1	345,42
TRIB444PAX	TRIBUNE 444 PLACES	341,88	1	351,76
TRIB452PAX	TRIBUNE 452 PLACES	348,04	1	358,10
TRIB476PAX	TRIBUNE 476 PLACES	366,52	1	377,11
TRIB500PAX	TRIBUNE 500 PLACES	385,00	1	396,13
TRIB520PAX	TRIBUNE 520 PLACES	400,40	1	411,97
TRIB524PAX	TRIBUNE 524 PLACES	403,48	1	415,14
TRIB528PAX	TRIBUNE 528 PLACES	406,56	1	417,28
TRIB52PAX	TRIBUNE 52 PLACES	40,04	1	41,20
TRIB56PAX	TRIBUNE 56 PLACES	43,12	1	44,37
TRIB590PAX	TRIBUNE 590 PLACES	531,30	1	546,65
TRIB72PAX	TRIBUNE 72 PLACES	55,44	1	57,04
TRIB92PAX	TRIBUNE 92 PLACES	70,84	1	72,69
TRIB944PAX	TRIBUNE 944 PLACES	726,88	1	747,89
URNEMETALGRAND	URNE METAL	2,80	1	2,88
URNEMETALPETIT	URNE PETITE METAL	2,00	1	2,06
URNEMETALTRANSP	URNE METAL / 1 FACE TRANSPARENTE	3,00	1	3,09
URNETRANSP	URNE TRANSPARENTE	3,00	1	3,09

Conseil Municipal du 30 janvier 2009
Régie des Evénements
Fixation des Coefficients applicables au 1^{er} février 2009

DUREE DE LOCATION (jour)	COEFFICIENT
1	1,00
2	1,30
3	1,70
4	2,10
5	2,50
6	2,85
7	3,20
8	3,55
9	3,90
10	4,20
11	4,50
12	4,75
13	5,00
14	5,20
15	5,40
16	5,60
17	5,80
18	6,00
19	6,20
20	6,40
21	6,60
22	6,75
23	6,90
24	7,05
25	7,20
26	7,35
27	7,50
28	7,65
29	7,80
30	7,90
31	8,00

**Conseil Municipal du 30 janvier 2009
Régie des Evénements
Tarifs des services applicables au 1^{er} février 2009**

Service	Libellé	Tarifs 2008 (en €)	Unité de Tarification	Tarifs 2009 (en €)
LIVREPPLAT1	LIVRAISON REPRISE VEHICULE GRAND PLATEAU	225	1	229,50
LIVREPPLAT2	LIVRAISON REPRISE VEHICULE PETIT PLATEAU	145	1	147,90
LIVREP20M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 20M3	225	1	229,50
LIVREP10M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 10M3	145	1	147,90
LIVREP4M3	LIVRAISON REPRISE VEHICULE 4M3	80	1	81,60
PRESTA	FORFAIT HEURE DE PRESTATION PAR AGENT	33	1	33,66

Le tarif de livraison-reprise comprend deux allers-retours dans le périmètre de l'agglomération avec un agent selon le volume du matériel à livrer.

N° 22 – Théâtre d'Orléans – Scène Nationale. Modification de l'annexe à la convention-cadre. Approbation.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 28 novembre 2008 a adopté la convention-cadre et son annexe, entre les quatre financeurs publics des structures du Théâtre d'Orléans, l'Etat, la Région, le Département et la Ville.

Par lettre du 16 janvier 2009, M. le Préfet a transmis une nouvelle annexe à cette convention, qui prend en compte la réduction de l'apport financier du Conseil Général du Loiret au C.A.D.O.

Cette modification ne remet pas en cause les subventions votées par les autres financeurs pour les quatre structures de création et de diffusion.

Il est donc nécessaire de modifier l'annexe de la convention.

Par ailleurs, il est proposé de fixer le calendrier de versement des subventions à chaque structure pour l'année 2009, selon le tableau joint en annexe.

Le montant total des aides s'élève à 2 582 000 € conformément aux crédits votés au budget 2009.

En conséquence, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle annexe à la convention cadre 2008-2011 passée avec l'Etat, la Région Centre et le Département du Loiret ;

2°) adopter le calendrier de versement des subventions à chaque structure de création et de diffusion du Carré Saint-Vincent, et au C.C.N. selon le tableau joint ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 313, article 65748, T.S. 540. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

STRUCTURES DU CARRE SAINT-VINCENT – THEATRE D'ORLEANS

TABLEAU DES SUBVENTIONS ET DES ACOMPTES POUR LA VILLE D'ORLEANS

ANNEE 2009

Structures	Mois de versement	Montant des subventions et des acomptes (en €)
Association Carré Saint-Vincent Théâtre d'Orléans Scène Nationale	janvier mai octobre décembre	410 500 410 500 821 039 70 000
TOTAL		1 712 039
Centre Chorégraphique National	janvier avril septembre décembre	68 900 30 000 45 500 53 417
TOTAL		197 817
Centre Dramatique National	janvier avril septembre décembre	77 000 40 000 59 000 58 771
TOTAL		234 771
C.A.D.O.	janvier juin septembre décembre	113 343 113 343 113 343 97 344
TOTAL		437 373
TOTAL GENERAL		2 582 000

N° 23 – Festival Orléans Jazz. Tremplin Jazz à Vienne. Approbation d'une convention à passer avec Vienne Action Culturelle.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du Festival Orléans Jazz qui se déroulera en juin 2009, la Ville participera au Tremplin de l'Association Vienne Action Culturelle intitulé « Le RÉZZo » qui aura lieu du 27 juin au 10 juillet 2009, dans le cadre du Festival Jazz à Vienne.

L'objectif de ce concours, à l'initiative de Vienne Action Culturelle, est de permettre à des formations émergentes de bénéficier des connexions entre les différentes structures soucieuses de promouvoir la musique Jazz.

La Ville souhaite promouvoir de jeunes talents et a été sollicitée pour participer à ce concours pour lequel elle enverra deux CD représentant deux formations régionales de jeunes artistes allant du duo au sextet, qui auront peut-être une chance d'être programmés lors du tremplin du Festival de Vienne.

Afin de permettre à la Ville de proposer deux formations d'artistes régionales, une convention avec Vienne Action Culturelle a été rédigée.

Après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Vienne Action Culturelle, définissant les conditions de participation des structures partenaires et les modalités d'inscription des groupes musicaux proposés pour le Tremplin ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – Centre Chorégraphique National d'Orléans. Dénomination du foyer.

M. VALETTE – *Il est proposé au Conseil Municipal de donner le nom d'Augustin CORNU au foyer du Centre Chorégraphique National situé rue du Bourdon Blanc.*

Mme FERKATADJI – *Nous sommes très heureux que cette délibération soit présentée au Conseil Municipal et nous remercions M. VALETTE de répondre à cette demande qui avait été faite par l'association du Centre Chorégraphique d'Orléans. Je crois que c'est une bonne façon d'honorer la mémoire d'Augustin CORNU qui a contribué de façon importante au développement culturel de la Ville. Merci.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association du Centre Chorégraphique National a sollicité la Ville pour donner le nom d'Augustin CORNU au foyer de l'établissement, petite salle de détente et de convivialité pour les danseurs ainsi que lieu de réunion du Conseil d'Administration de la Compagnie.

M. Augustin CORNU, Adjoint au Maire de mars 1989 à février 2001, s'est en effet impliqué dans la création et l'aménagement de ce nouveau lieu de création dédié à la danse, inauguré en mars 2001.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer le nom d'Augustin CORNU, ancien Adjoint au Maire délégué à la Culture, au foyer du Centre Chorégraphique National, rue du Bourdon Blanc ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – Association Polysonik. Mise à disposition des locaux de répétitions du 108, rue de Bourgogne. Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention d'occupation.

M. VALETTE – *L'association Polysonik gère les studios de répétitions situés au 108, rue de Bourgogne. Il est proposé au Conseil Municipal :*

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec Polysonik pour l'année 2009 ;

2°) d'approuver la convention à passer avec cette association pour la mise à disposition des locaux ;

3°) de décider de lui accorder une subvention de 90 000 € au titre de l'année 2009.

M. le Maire – *Et c'est une somme importante.*

Mme KOUNOWSKY – *Nous sommes tout à fait favorables à cette délibération, car avoir des lieux de répétitions à Orléans c'est très important. Il semblerait d'ailleurs que suite à des demandes importantes, il n'y en ait pas suffisamment ou alors que certains lieux soient encore dans de mauvais états.*

Je citerais par exemple le Gobson à La Source et là je m'adresse plutôt au service Jeunesse puisque je crois que c'est géré par l'association DEFI. En effet, dans le cadre du G.P.V., les personnes s'interrogeaient sur la possibilité de trouver de nouveaux locaux pour le Gobson afin que ce soit plus agréable à fréquenter et que les conditions soient meilleures pour des répétitions.

M. le Maire – *On est en réflexion sur la question du Gobson qui effectivement n'est pas dans un état formidable.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les locaux de répétitions du 108, rue de Bourgogne, aménagés par la Ville, viennent compléter les équipements et actions préexistants à Orléans, notamment les locaux de répétition du Belneuf et du Gobson gérés par l'association Défi ainsi que ceux de l'A.S.E.L.Q.O. situés rue de l'Ange. La gestion et les projets s'inscrivent donc dans une démarche de cohérence des compétences et du territoire.

L'association Polysonik a été chargée par deux conventions, l'une d'objectifs et la seconde d'occupation temporaire des locaux, adoptées par le Conseil Municipal du 12 juillet 2007, d'assurer la gestion de ce lieu et de développer un projet visant à la promotion des musiques actuelles et/ou amplifiées et de toute autre forme d'expression artistique et culturelle.

Compte tenu des activités développées par l'association, il est proposé de passer pour l'année 2009 une convention d'objectifs et de moyens ainsi qu'une convention d'occupation des locaux.

1- CONVENTION D'OBJECTIFS

La première convention définit les objectifs et les moyens de mise en œuvre, à savoir :

- démocratiser les pratiques musicales,
- accompagner les parcours des musiciens, de l'amateur au professionnel, en proposant des services à la carte.

Pour atteindre ces objectifs, l'association Polysonik s'engage à conduire dans le cadre de la convention, les actions suivantes : la répétition, l'enregistrement, l'accompagnement des pratiques amateurs, la formation, l'information et la ressource, la création musicale, l'action culturelle, la diffusion occasionnelle de spectacle vivant ainsi que l'édition dans le cadre promotionnel.

Ces actions sont définies dans un plan annexé à la convention et sont soumises à évaluation au regard des indicateurs suivants : fréquentation des différentes actions programmées, degré de satisfaction des usagers, qualité et diversité des activités et animations, fidélisation des usagers et degré d'implication des usagers et mixité des publics.

Pour permettre à l'association d'accomplir ses objectifs, la Ville s'engage à :

* mettre à disposition de Polysonik un espace d'accueil situé au rez-de-chaussée ainsi que les locaux situés au sous-sol de la Maison Bourgogne sis 108, rue de Bourgogne, d'une superficie totale de 519,5 m², dans le cadre d'une convention d'occupation de locaux ;

* accorder la gratuité des charges locatives ;

* soutenir financièrement les actions menées : ainsi, pour 2007, le montant du financement s'est élevé à 60 000 € au titre du fonctionnement et 50 000 € au titre d'une dotation en matériel. Pour 2008, le montant du financement s'est élevé à 90 000 € au titre du fonctionnement et 15 000 € au titre d'une dotation en matériel. Il est proposé de verser une subvention de 90 000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2009 ;

* contribuer à la promotion et à la diffusion des informations relatives aux activités de l'association. En contrepartie, Polysonik s'engage à citer la Ville d'Orléans dans l'ensemble de ses communications ou publications.

En conséquence, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association Polysonik pour l'année 2009, concernant la gestion du lieu et les pratiques musicales ;

2°) approuver la convention à passer avec cette même association pour la mise à disposition des locaux situés 108, rue de Bourgogne moyennant une redevance symbolique annuelle de 20 €;

3°) décider de l'attribution d'une subvention globale de 90 000 €T.T.C. au titre de l'année 2009 ;

4°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

5°) imputer les dépenses et la recette correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540 et fonction 332, article 752, T.S. 710. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 26 – Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition «La Renaissance à Orléans ». Partenariat avec l'Université de Tours et le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours. Approbation d'une convention.

M. VALETTE – *Dans le cadre de l'exposition « La Renaissance à Orléans » présentée à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier du 15 mai au 23 août 2009, il s'agit d'approuver une convention à passer avec le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours pour la réalisation du catalogue de cette exposition.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Il y a une demande d'amendement qui a été déposée pour cette délibération. Je crois qu'il faut d'abord statuer sur l'amendement.*

M. le Maire – *Vous pouvez peut-être l'expliquer en un mot.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Très simplement, nous nous félicitons qu'il y ait une exposition à Orléans sur la renaissance. On se félicite également de la collaboration avec le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (C.E.S.R.) de Tours qui, contrairement à ce qui est écrit d'ailleurs dans la délibération, n'est pas une Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) mais une Unité Mixte de Recherche (U.M.R.). Une U.F.R. est une faculté M. VALETTE ; une U.M.R. est un centre de recherches, ce n'est pas la même chose. Ceci étant, on s'étonne un petit peu ...*

(réactions dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est important car ce n'est pas la même chose.*

(réaction hors micro de M. VALETTE).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Alors, je vais le dire avec le sourire. Cela n'est pas une U.F.R. mais une U.M.R., M. VALETTE. Je peux vous le dire encore plus gentiment si vous le voulez !*

(rires).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Eric, ce n'est pas une U.F.R., c'est une U.M.R., c'est bien ?*

M. le Maire – *C'était parfait.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Plus sérieusement, la remarque que l'on s'est faite à la lecture de cette délibération, est que l'on ne comprend pas très bien pourquoi l'Université d'Orléans n'a pas été associée à cette démarche.*

Je voudrais préciser les choses. On a évoqué tout à l'heure la perspective d'un rapprochement entre les deux Universités d'Orléans et de Tours et il est bien évident que nous nous associons à cette démarche de rapprochement. Je tiens également à dire que l'Université d'Orléans collabore régulièrement avec l'Université de Tours, ainsi que la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines avec le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours, ceci pour dissiper toute ambiguïté et que l'on n'ait pas le sentiment qu'il s'agit ici d'une situation de concurrence, mais bien de collaboration.

Donc, l'objet de l'amendement est précisément de proposer, sur la base d'un partenariat avec le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours, aux laboratoires orléanais de participer à cette exposition. Je pense en particulier à deux laboratoires orléanais :

- un laboratoire qui est spécialisé dans l'étude de l'Histoire, puisque le C.E.S.R. est plutôt spécialisé dans l'étude de la langue, comme vous le savez sans doute M. VALETTE, le laboratoire SAVOURS ;

- un laboratoire de réputation internationale, l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (I.R.H.T.) situé à Orléans.

Le C.N.R.S., et non plus l'Université d'Orléans, pourrait prêter son concours à l'organisation de cette exposition.

Le sens de notre amendement est tout simplement d'approuver la convention en l'état, moyennant la petite modification que j'indiquais en commençant, et de proposer que ce partenariat soit élargi à l'Université d'Orléans, parce que cela nous paraît quand même logique : lorsque la Ville d'Orléans organise à Orléans une exposition sur l'histoire d'Orléans, on sollicite l'Université d'Orléans.

M. VALETTE – *Moi personnellement, je suis un peu étonné par cette réflexion parce qu'il me semble que la connaissance est universelle et qu'au fond, on peut aller chercher les savoirs*

aux meilleures sources et aux endroits où ils s'expriment de façon excellente.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Donc, l'Université d'Orléans, ce n'est pas la meilleure source !*

M. VALETTE – *Attendez, je parle, merci.*

J'aurais quand même beaucoup de mal à m'associer à ces considérations que je considère comme des problèmes de clochers de villages, enfin c'est mon point de vue.

Il faut savoir que cette exposition est la première manifestation qui va un peu illustrer l'acquisition du label Ville d'Art et d'Histoire. En plus de cela, il y a un contexte commémoratif lié au 500^{ème} anniversaire de la naissance de Calvin et d'Etienne Dolet. Donc, on s'est adressé à l'Université d'Orléans - car Mme LEVELEUX-TEIXEIRA on l'a fait -, mais il s'est avéré qu'il n'y avait pas de seiziémistes à la Faculté d'Orléans, et personne n'était vraiment capable d'amener des éléments concernant cette période de l'histoire. De plus, il y a à Tours une U.M.R., le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de réputation internationale qui date de 1956. Alors, contrairement à ce que vous dites, ils ont une approche multi disciplinaires. On y trouve des spécialistes de la littérature, de l'art pictural, de la sculpture, de la musique et cela nous paraît extrêmement intéressant pour la réalisation du catalogue.

J'aimerais dire aussi que la convention Ville d'Art et d'Histoire, dont l'Etat gère le label en quelque sorte, apporte des contraintes car on est obligé de faire vivre ce label. Dans le cas contraire, on peut le perdre et c'est d'ailleurs arrivé à la Ville de Tours. Cela passera par la création du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, de la nomination d'un animateur et nous, au-delà de cela, on a choisi de poser le principe d'une exposition historique pratiquement tous les ans à Saint-Pierre-le-Puellier. Donc, je vous rassure, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, quand le thème dont on pourra discuter entrera dans les compétences de l'Université d'Orléans, il est absolument évident que l'on fera appel aux universitaires d'Orléans pour répondre aux exigences de l'exposition.

Enfin, votre problème de notoriété et de rayonnement de la Faculté, je le comprends et quelque part, je le partage surtout dans le contexte du rapprochement qui est actuellement en cours de réalisation entre les Universités. Mais, à mon avis, si on veut régler le problème, ce n'est pas tant par les revendications, mais par la pertinence que l'on trouvera des solutions. Aussi, je crois que la Ville a des propositions à faire en la matière et elle tâchera de se rapprocher assez rapidement de l'Université pour voir ce que l'on peut faire des fonds dont elle a la possession. Je pense au fonds Péguy et au fonds Jeanne d'Arc.

M. le Maire – *Donc, nous ne sommes pas favorables à votre amendement.*

Quoique vous en disiez et quelles que soient les précautions oratoires, on a quand même un sentiment de réflexe corporatiste. Je crois qu'effectivement, et j'en suis sûr, il faut que nous développons les coopérations avec l'Université de Tours et ce sous l'angle du partenariat et de la confiance, et pas sous l'angle d'une obligation permanente de réciprocité voire d'inquiétude ou de suspicion. Je crois que c'est très important aujourd'hui, on sait bien quels sont les enjeux. Donc introduire un tel amendement, cela donnerait l'impression, notamment à l'Université de Tours, qu'on le fait un peu du bout des doigts. Si on veut avoir une sorte de convention comparable proposée à

l'Université d'Orléans et au C.N.R.S., une sorte d'obligation de réciprocité systématique, je crois que l'on s'engagerait dans une logique qui ne serait pas bonne du tout.

Je souhaite que Tours puisse faire appel à l'Université d'Orléans et à ces expertises, et nous nous engageons en fait dans cette voie. C'est un signe qui est donné, avec d'autres, de l'importance de cette coopération. Je crois vraiment qu'il faut dépasser ces clivages bien anciens, mais qui n'ont plus aucune pertinence. Je ne parle pas de ce que vous dites là, je parle de manière plus générale. Cela n'a plus aucune pertinence. Nous allons mourir chacun de notre côté ou nous allons vivre ensemble. Je crois qu'il faut l'intégrer une fois pour toute. Et évidemment, à l'intérieur de cette perspective, il faut que l'Université d'Orléans ait toute sa place et qu'elle soit reconnue effectivement, de même que nous reconnaissons l'Université de Tours. C'est un partenariat d'égal à égal et c'est un rapprochement, encore une fois, qui est impérieux. Je ne voudrais pas que l'on puisse laisser croire, même si j'ai compris que ce n'était pas votre intention, qu'il y a une sorte de doute voire un petit peu de suspicion au travers de cet amendement.

M. VALETTE, l'Université d'Orléans en avait d'ailleurs été saisie pour qu'on lève le doute là dessus.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. le Maire – *On pourra vous donner l'information, si vous le souhaitez. Cependant, si vous craigniez que cela se soit fait un petit peu en marge de l'Université d'Orléans, ce n'est pas le cas. L'Université en a été saisie et cela ne semblait pas poser de problème.*

Je vais donc mettre l'amendement de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA au vote et puis ensuite, je proposerai de voter sur la délibération.

Amendement proposé par l'Opposition municipale :

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention à passer avec l'Université François Rabelais de Tours et le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours, sous réserve qu'une convention comparable soit proposée à l'Université d'Orléans et au C.N.R.S. (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes), sur la base d'un partenariat avec le C.E.S.R. de Tours.

REJETE PAR 42 VOIX CONTRE 13.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je rappelle que c'est de l'Université d'Orléans dont il s'agit.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Il s'agit d'excellence et non pas de l'Université d'Orléans.*

M. le Maire – *Attendez !*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Il y a un ancien Président de l'Université d'Orléans dans cette salle.*

M. le Maire – *M. BESSON* veut parler et s'il y a quelqu'un qui a une expertise sur le sujet, je crois que c'est bien lui.

M. BESSON – *Je répondrais en trois points.*

Tout d'abord, le C.E.S.R. est bien une Faculté, à moins que cela ait changé ces dernières années. C'était une Faculté Mme LEVELEUX-TEIXEIRA. Il faut se renseigner avant d'affirmer des choses.

D'autre part, il n'y a pas de médiéviste du XVIème siècle à l'Université d'Orléans, à moins que cela ait changé aussi depuis quelque temps. En tout cas, il n'y a pas d'expertise reconnue par la D.G.E.S. et par la D.G.R.I., c'est-à-dire par les instances du Ministère.

Enfin, en ce qui concerne le rapprochement entre l'Université d'Orléans et l'Université de Tours, je rappelle que c'est moi qui ai signé, en janvier 2004, la création d'une association qui s'appelle : Universités Centre Val de Loire. Merci.

M. le Maire – *C'était un bel engagement, M. BESSON.*

Ces précisions étant apportées, l'amendement ayant été rejeté, je mets la délibération au vote telle qu'elle est proposée initialement.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville souhaite, dans le contexte de sa récente labellisation Ville d'Art et d'Histoire, entreprendre un cycle annuel d'expositions à caractère historique et patrimonial.

Celles-ci seront organisées dans le cadre de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Leur conception sera réalisée dans une démarche de transversalité avec l'ensemble des établissements culturels. Il sera fait appel à la contribution d'institutions et de personnalités spécialisées dans les périodes historiques ou domaines présentés.

Pour l'exposition « La Renaissance à Orléans » présentée du 15 mai au 23 août 2009, la Ville a sollicité la collaboration scientifique du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (C.E.S.R.) de Tours, l'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) de l'Université François-Rabelais de Tours en raison de sa renommée internationale en matière de connaissances et d'analyse dans tous les domaines de la Renaissance.

L'équipe de recherche du C.E.S.R. de Tours accompagne la Ville d'Orléans par ses conseils pour la sélection des œuvres, documents et ouvrages qui seront présentés dans l'exposition et pour la rédaction du catalogue qui sera réalisé en collaboration avec le commissaire de l'exposition, M. Michel MARION, Conservateur général des Bibliothèques et directeur des Bibliothèques d'Orléans, et la Direction de la Culture et de l'Événementiel de la Ville d'Orléans.

La Ville versera des honoraires d'un montant de 500 €T.T.C. à chaque auteur, membre du C.E.S.R. de Tours, pour la rédaction d'un texte d'environ quinze pages, correspondant à une partie du catalogue, sept parties étant actuellement prévues (présentation générale, architecture, vie

intellectuelle, littérature, peinture et enluminures, sculpture, musique). Le catalogue sera imprimé, édité et diffusé par la Ville.

La rédaction des notices spécifiques au regard d'objets ou documents sera facturée 25 €T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec l'Université François-Rabelais de Tours et le Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance de Tours pour ses missions de conseil, de sélection d'œuvres et de rédaction des textes du catalogue édité par la Ville à l'occasion de l'exposition « La Renaissance à Orléans » qui se déroulera du 15 mai au 23 août 2009 à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville d'Orléans ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, articles 611, T.S. 554. »

ADOPTE PAR 42 VOIX.
IL Y A 13 ABSTENTIONS.

N° 27 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec le C.H.R.O. Renouvellement. Année 2009. Approbation d'une convention.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Le partenariat entre le Conservatoire et le Centre Hospitalier Régional (C.H.R.) d'Orléans en faveur de la culture musicale à l'hôpital se déroule avec succès depuis sept ans, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre et le Cercle des Partenaires.

Des animations hebdomadaires et ponctuelles sont organisées auprès des enfants hospitalisés dans les services de chirurgie pédiatrique et du Centre d'Aide Médico-Social Précoce (C.A.M.S.P.).

Les enfants du C.A.M.S.P. sont accueillis au Conservatoire ; ils assistent une heure par semaine aux cours de sensibilisation à la pratique musicale et sont invités à des séances de répétitions d'orchestres.

L'animation est assurée par deux enseignants du Conservatoire dans le cadre de leur temps de travail, soit 157 heures d'intervention représentant un coût salarial de 4 993 €

D'autres enseignants du Conservatoire pourront participer aux animations et événements culturels ponctuels sans coût supplémentaire pour la Ville, leurs interventions étant rémunérées par le C.H.R. d'Orléans, sous réserve d'autorisation de cumul de fonctions. Des élèves pourront y être

associés en dehors de toute rémunération et dans un esprit d'ouverture pédagogique vers l'extérieur.

Le C.H.R. d'Orléans prend en charge les frais de communication et de coordinations institutionnelles à hauteur de 3 128,44 € ainsi que les rémunérations afférentes aux éventuels animations et événements culturels à hauteur de 14 431,55 €

Tenant compte des résultats très positifs sur les jeunes patients des actions menées depuis 1999, le Conservatoire et le C.H.R. d'Orléans souhaitent poursuivre leur coopération pour l'année 2009.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.H.R. d'Orléans, en faveur de la « musique à l'hôpital », pour l'année 2009, afin de préciser les engagements des parties ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit avenant au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec l'association Orléans Concerts. Année 2009. Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« L'Association Orléans Concerts organise les concerts de l'orchestre symphonique d'Orléans au sein duquel se produisent enseignants et élèves du Conservatoire.

La saison 2007-2008 de l'orchestre a présenté, sous la direction de Jean-Marc COCHEREAU, un cycle consacré au compositeur RACHMANINOV, autour de cinq sessions d'orchestre, de janvier à mai 2008, avec notamment l'intégrale des « concertos pour piano et orchestre ».

Pour 2008-2009, le programme proposé au public sera composé d'un Concert de Noël en décembre, avec « l'Oratorio de Noël » de BACH, et d'un cycle dédié à la Musique Romantique Allemande.

L'Orchestre composé de plus de quatre-vingt-dix musiciens professionnels accueillera en 2009 plus d'une cinquantaine d'élèves, sous tutorat pédagogique de leurs professeurs.

Le Ministère de la Culture, Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des spectacles (D.M.D.T.S.), préconise dans la charte de l'enseignement artistique spécialisé et dans le schéma d'orientation des Conservatoires de musique, une orientation professionnelle des élèves entrant en cycle d'étude supérieur.

L'activité pédagogique d'orchestre confiée à l'association Orléans Concerts est susceptible d'être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre.

Pour l'année 2009, il est proposé de réactualiser la convention initiale de 2006 en définissant le projet suivant :

- organiser une saison symphonique sur l'année et toute action musicale liée à l'objet de l'association ;
- insérer au sein de l'orchestre les enseignants et les élèves du Conservatoire, afin de permettre le travail pédagogique orchestral et l'échange professionnel ;
- augmenter la fréquentation des concerts en développant les moyens de diffusion et de médiation et en pratiquant une tarification attractive, notamment pour le jeune public ;
- accueillir des publics scolaires et lycéens pendant les séances de répétitions de l'orchestre ;
- accueillir des artistes invités ;
- coopérer avec les établissements culturels de la Ville et associations musicales de l'agglomération.

En contrepartie, la Ville aide l'association Orléans Concerts par le versement de deux subventions : l'une au titre de l'activité artistique dont le montant est voté au budget de la Ville à hauteur de 228 000 € et l'autre au titre de l'activité pédagogique à hauteur du montant de l'aide qui sera accordée par l'Etat (D.R.A.C.), soit 14 250 € maximum. En cas de désengagement financier de l'Etat, la Ville ne versera aucune subvention à l'association, au titre de l'activité pédagogique.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Orléans Concerts pour 2009, précisant les engagements de chacune des parties ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de l'activité pédagogique, au taux le plus élevé possible ;

4°) décider d'attribuer une subvention d'un montant de 14 250 € maximum, sous réserve de l'obtention par la Ville d'Orléans de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (D.R.A.C.) ;

5°) ouvrir au budget de la Ville, la somme obtenue au titre de l'activité pédagogique, en recettes, fonction 311, article 74718, T.S. 553 et en dépenses, fonction 311, article 65748, T.S. 553. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. Partenariat avec l'association Les Papillons Blancs du Loiret - Institut Médico-Pédagogique et le Jardin d'Enfants Spécialisé. Approbation d'une convention.

Mme HEAU – *Le Conservatoire est présent à l'extérieur de son établissement et particulièrement avec l'hôpital.*

Il s'agit ce soir d'approuver une convention entre l'association « Les Papillons Blancs du Loiret-Institut Médico-Pédagogique » et des intervenants du Conservatoire afin qu'ils puissent œuvrer pour l'éveil culturel de ces jeunes enfants.

Mme HEAU, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

« Les personnes handicapées placées dans des institutions spécialisées sont souvent exclues de la vie culturelle dans la cité.

Depuis plusieurs années, le Conservatoire œuvre en faveur des publics dits « empêchés », malades et handicapés.

De jeunes trisomiques 21 de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) du Loiret sont accueillis à l'école de musique de la Source une fois par semaine depuis trois années scolaires sur la base d'une convention d'occupation des locaux à titre gratuit.

Cette année, il est proposé d'élargir la coopération avec l'association « Les Papillons Blancs du Loiret » pour deux des établissements qu'elle gère à Orléans : l'Institut Médico-Pédagogique et le Jardin d'Enfants Spécialisé, en offrant un temps hebdomadaire de pratique musicale ainsi que des liens sociaux à travers des concerts, à 14 enfants et jeunes handicapés.

Une enseignante du Conservatoire, possédant le Diplôme Universitaire de Musicienne intervenante (D.U.M.I.), assurera des ateliers, au sein des deux établissements, à raison de trois heures par semaine au total. Cette prestation dispensée à titre gratuit est incluse dans le temps de travail de l'enseignante, pour 54 heures maximum, de février à juin 2009, et représente la somme de 2 010 €

Ce partenariat permettra au Conservatoire de toucher un nouveau public de personnes handicapées, par une pratique musicale adaptée susceptible d'élargir leur champ d'expression et de communication.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association « Les Papillons Blancs du Loiret-Institut Médico-Pédagogique et Jardin d'Enfants Spécialisé », définissant les engagements de chacune des parties dans le cadre de l'accès à la pratique musicale pour ces enfants de février à juin 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS

N° 30 – Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Mise en place d'une nouvelle signalétique. Partenariat avec l'Institut d'Arts Visuels. Attribution de récompenses aux lauréats du concours.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'attribuer une récompense aux deux groupes d'étudiants finalistes de l'I.A.V. qui ont travaillé sur la réflexion en cours du projet de signalétique du Parc Floral.*

M. RICOUD – *Je voudrais profiter de cette délibération pour savoir où on en est, concernant le mini-golf, car il a été reconstruit et un nouvel appel d'offres a été lancé. J'ai eu Mme ZIMMERMANN, responsable du Parc Floral, au téléphone et je vous ai écrit à ce sujet là.*

M. le Maire – *Vous jouez au mini-golf avec Mme ZIMMERMANN, M. RICOUD ?*

(rires).

M. RICOUD – *Non, mais par rapport au Parc Floral et plus précisément au mini-golf, je vous ai écrit avec copie à Mme Aude de QUATREBARBES. Mme ZIMMERMANN m'a téléphoné pour m'expliquer les choses et je souhaitais savoir ce qu'il en était exactement. Suis-je clair ?*

Mme de QUATREBARBES – *Quelle est votre question précise concernant le mini-golf ? Vous parlez avec Mme ZIMMERMANN du mini-golf, je comprends, mais vous parlez de quoi ?*

M. RICOUD – *Le mini-golf a été reconstruit.*

M. le Maire – *Oui et il est bien d'ailleurs.*

M. RICOUD – *Oui, il est très bien.*

Mme de QUATREBARBES – *Mais, il est fini depuis un an !*

M. RICOUD – *Je sais bien, mais le problème est de savoir ce qu'il en est par rapport à un appel d'offres qui avait été infructueux.*

Mme de QUATREBARBES – *Mais pour quoi ?*

M. RICOUD – *Pour le mini-golf.*

Mme de QUATREBARBES – *Pour le faire fonctionner ?*

M. le Maire – *Pour l'exploitation ?*

M. RICOUD – *Oui !*

M. le Maire – *Pour l'exploitation du mini-golf, voilà.*

M. RICOUD – *Donc, on en est où ?*

Mme de QUATREBARBES – *Par rapport à M. DENIZEAU ?*

(rires).

Mme de QUATREBARBES – *Vous voulez parler de M. DENIZEAU.*

M. RICOUD – *Oui.*

Mme de QUATREBARBES – *Et bien voilà, il faut être précis. Le recrutement est en train de se faire.*

M. RICOUD – *Merci.*

M. le Maire – *On y arrive et donc lorsque le recrutement sera fait, je pourrais peut-être vous proposer tous de venir faire un petit mini-golf.*

M. RICOUD – *On l'inaugurera ensemble.*

M. le Maire – *On fera une partie ensemble, M. RICOUD. Ok, ça marche !*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret mène une réflexion pour la mise en place d'une nouvelle signalétique au sein du parc, l'actuelle étant obsolète. A cet effet, un concours a été lancé début 2008 auprès de cinq groupes d'étudiants de l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) d'Orléans en 4^{ème} année de design d'espace avec pour objectif de proposer une ligne de mobiliers déclinés en différents supports adaptés aux types et niveaux d'informations souhaitées.

Une première présentation sur la base de maquettes et dossiers a eu lieu en mai dans le cadre d'un jury composé d'élus, de membres de la Direction des Espaces Verts et de l'I.A.V. ainsi que de professionnels (graphiste et designer). Ce jury a retenu deux groupes d'étudiants qui devaient transformer le projet graphique en réalisation de prototypes qui ont par ailleurs été exposés à la boutique du Parc Floral.

Le jury s'est à nouveau réuni en décembre afin de départager les projets.

A l'issue des délibérations, le jury envisage de récompenser les deux groupes de finalistes de la manière suivante :

✓ 1^{er} prix au projet de Melle Claire VANNIER et M. Philippe DOREAU, intitulé « La Haie » avec attribution d'une gratification de 800 € par étudiant,

✓ 2^{ème} prix au projet de Melle Sophie RONCERAY et M. Aurélien GAUDUCHEAU, intitulé « L'empreinte », avec attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 500 € par étudiant, pour l'achat de fournitures en vue de leur diplôme.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe d'attribuer une récompense sous la forme de gratification et de bons d'achat aux deux groupes d'étudiants de l'I.A.V. finalistes qui ont travaillé sur la réflexion en cours dans le cadre du projet d'une nouvelle signalétique au sein du Parc Floral ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget annexe du Parc Floral , fonction 8231, article 6714 , T.S. 821. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – Parc de Charbonnière. Vente d'une coupe de bois.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la gestion par l'Office National des Forêts des boisements que la Ville d'Orléans possède, notamment au Parc de Charbonnière, il est nécessaire de procéder à des coupes d'amélioration sur les parcelles 12,13,14 et 15. Ces coupes sont destinées à éclaircir le boisement au profit des arbres d'avenir et à la vente des produits.

Après un marquage, une vente de bois sur coupe, par appel d'offres, a été organisée le 16 octobre 2008 par l'Office National des Forêts.

Les Etablissements CHARUE sont intéressés par l'acquisition d'une coupe de bois pour un montant total de 17 835 €

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de la vente de bois sur la propriété de la Ville au Parc de Charbonnière ;

2°) traiter avec les Etablissements CHARUE situés 545, rue de la Gare – 45760 Marigny-les-Usages, pour un montant total de 17 835 € payable en plusieurs fois ;

3°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 823, article 7022, T.S. 820. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

COMMERCE

N° 32 – **86, 88, rue des Carmes. Aménagement du rez-de-chaussée en deux espaces commerciaux. Lot n° 4 – menuiseries extérieures. Approbation d'un avenant.**

M. FOUSSIER – *Il s'agit d'approuver un avenant concernant les travaux d'aménagement de deux espaces commerciaux situés 86 et 88, rue des Carmes, suite à des modifications qui ont été demandées par l'Architecte des Bâtiments de France sur la vitrine extérieure, pour un montant de 4 005,94 €.*

M. le Maire – *Donc, on a bien pris en compte les propositions de l'Architecte des Bâtiments de France, vous voyez, quand même !*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par marché n° 08-084 notifié le 24 juin 2008, la Ville a confié à l'entreprise C.M.T.B. le lot n° 4 - menuiseries extérieures et intérieures relatif aux travaux d'aménagement de deux espaces commerciaux 86, 88, rue des Carmes.

En cours d'exécution du marché, des modifications ont été demandées par l'Architecte des Bâtiments de France sur la vitrine.

Ces modifications entraînent une plus value de 4 005,94 €T.T.C.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission d' Appels d' Offres du 9 janvier 2009, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au lot n° 4 - menuiseries extérieures et intérieures relatif aux travaux d'aménagement de deux espaces commerciaux sis 86, 88, rue des Carmes, à passer avec l'entreprise C.M.T.B. – 46, rue Grande - 77710 TREUZY LEVELAY, pour un montant de 4 005,94 €T.T.C., ce qui porte le montant du marché initial à 44 889,50 €T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 824, article 2315, opération 10A475, T.S. 800. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME

N° 33 – Office de Tourisme. Subvention annuelle. Paiement d'un acompte.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La convention cadre entre la Ville et l'Office de Tourisme d'Orléans est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Le renouvellement de la convention est en cours d'élaboration sur la base des missions précédentes accompagnées de nouvelles orientations qui seront présentées lors du prochain Conseil municipal.

Compte tenu de ces éléments, et afin de permettre la continuité de fonctionnement de l'Office de Tourisme d'Orléans au cours du premier trimestre 2009, il est proposé de verser un acompte de 15% à cette structure, soit 60 000 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du paiement d'un acompte de 60 000 € à l'Office de Tourisme d'Orléans au titre de l'année 2009 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 95, article 65748, T.S. 251. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT : ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 34 – Colloques et séminaires universitaires et scientifiques. Attribution de subventions.

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3 900 € pour un ensemble de colloques organisés par l'Université d'Orléans.*

Si vous avez lu la délibération, vous aurez remarqué que l'un des colloques est organisé par notre éminente collègue, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est la raison pour laquelle je ne prendrais pas part au vote.*

M. le Maire – *C'est bien noté.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal, s'exprime ainsi :

«La Ville est sollicitée par l'Université d'Orléans, après validation de son Conseil Scientifique et de son Conseil d'Administration, pour participer aux colloques et rencontres scientifiques suivantes :

1. Colloque International «La Lettre et le Droit : complots et conjurations au Moyen-Age », organisé par le Centre de Recherche Juridique Pothier – Unité de Formation et de Recherche Droit, Economie, Gestion.

- dates : les 15 et 16 mai 2009 ;
- lieu : Université d'Orléans ;
- nombre de participants attendus : 80 ;
- budget prévisionnel : 11 400 € dont 600 € de droits d'inscription et 10 800 € de subventions.

Ce colloque a pour objet de mieux cerner les différentes notions du complot qui a fait l'objet de peu de recherches systématiques pour la période médiévale. Cette rencontre s'inscrit dans la perspective des pratiques judiciaires médiévales et dans un cadre de compétences plurielles, histoire politique, histoire des sciences, littérature et droit.

Il est envisagé une subvention de la Ville à hauteur de 600 €

2. Colloque « Journées Francophones de Programmation par Contraintes », organisé par l'Equipe Associée 4022 – Laboratoire d'Informatique Fondamentale d'Orléans (L.I.F.O.) – Unité de Formation et de Recherche de Sciences.

- dates : du 3 au 5 juin 2009 ;
- lieu : Université d'Orléans ;
- nombre de participants attendus : 100 ;
- budget prévisionnel : 20 300 € dont 8 700 € de droits d'inscription et 11 600 € de subventions.

Le thème de ce colloque est la programmation par contraintes, thématique à la croisée de l'informatique théorique, de la programmation logique, de l'intelligence artificielle et de la recherche opérationnelle. Ce domaine vise à développer de nouvelles techniques de programmation basées sur des langages déclaratifs. C'est un domaine d'étude important au L.I.F.O.

Il est envisagé une subvention de la Ville à hauteur de 1 000 €

3. Colloque « Conseiller, Légiférer, Gouverner », organisé par l'Equipe Associée 2080 – Laboratoire des Collectivités Locales – Unité de Formation et de Recherche Droit, Economie, Gestion.

- date : 12 juin 2009 ;
- lieu : Université d'Orléans ;
- nombre de participants attendus : 40 ;
- budget prévisionnel : 5 295 € dont 1 050 € de droits d'inscription et 4 245 € de subventions et autres participations.

Ce colloque s'intéresse à différentes thématiques autour du thème principal, depuis la construction administrative de l'Etat, la séparation des pouvoirs, la constitutionnalité, le parlementarisme, le rôle du conseil.

Il est envisagé une subvention de la Ville à hauteur de 300 €

4. Colloque «26^{èmes} Journées Internationales d'Economie Monétaire, Bancaire et Financières (Groupement de Recherche Européen - Monnaie, Banque et Finance)», organisé par l'Unité Mixte de Recherche 6221, Laboratoire d'Economie d'Orléans - Unité de Formation et de Recherche Droit, Economie, Gestion.

- dates : du 25 au 26 juin 2009 ;
- lieu : Université d'Orléans ;
- nombre de participants attendus : 130 à 160 ;
- budget provisoire : 32 100 € dont 7 900 € de droits d'inscription et 24 200 € de subventions et autres participations.

Le Groupement de Recherche Européen, fondé par le Centre Nationale de Recherches Scientifiques (C.N.R.S.), fédère les recherches menées en France dans le domaine de la Monnaie, de la Banque et de la Finance en relation avec d'autres groupements internationaux. Le colloque est ouvert à un public d'universitaires et de chercheurs d'institutions financières. Le colloque 2008 s'est tenu au Luxembourg. Une centaine de communications sera sélectionnée pour ce colloque suite à un appel à communication international.

La thématique du colloque est ouverte aux problématiques de développement, de micro-finance et à la relation entre le système financier et le développement.

Il est demandé et proposé une subvention de la Ville d'Orléans à hauteur de 500 €

5. Colloque «45^{èmes} Rencontres Internationales de Chimie Thérapeutique», organisé par l'Unité Mixte de Recherche 6005 - Institut de Chimie Organique et Analytique (I.C.O.A.)- Unité de Formation et de Recherche de Sciences.

- dates : du 1^{er} au 3 juillet 2009 ;
- lieu : Université d'Orléans ;
- nombre de participants attendus : 400 ;
- budget prévisionnel : 102 500 € confié à un prestataire de services. Le budget géré directement par l'I.C.O.A. est de 16 000 € dont 8 000 € de subventions demandées.

Ce colloque est l'une des plus importantes manifestations françaises dans le domaine de la chimie thérapeutique et regroupe scientifiques et industriels, 400 inscriptions sont attendues.

La thématique de cette année porte sur la découverte de nouvelles molécules biologiquement actives, leur sélection et leur développement en tant que médicament.

En parallèle au colloque, se dérouleront deux manifestations, la remise de deux prix internationaux pour des chercheurs ou équipes de recherche ayant apporté des contributions notables dans le domaine de la chimie thérapeutique et une session carrière et emploi pour les étudiants.

Il est envisagé une subvention de la Ville à hauteur de 1 500 €

Le soutien de la Ville à ces différentes manifestations sera mentionné sur les documents et publications relatives à ces manifestations.

◦
◦ ◦

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, et après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention de 600 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque International « La Lettre et le Droit : complots et conjurations au Moyen-Age » ;

2°) attribuer une subvention de 1 000 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Journées Francophones de Programmation par Contraintes » ;

3°) attribuer une subvention de 300 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « Conseiller, Légiférer, Gouverner » ;

4°) attribuer une subvention de 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « 26^{èmes} Journées Internationales d'Economie Monétaire, Bancaire et Financières (Groupement de Recherche Européen - Monnaie, Banque et Finance) ;

5°) attribuer une subvention de 1 500 € au profit de l'Université d'Orléans, pour l'organisation du Colloque « 45^{èmes} Rencontres Internationales de Chimie Thérapeutique » ;

6°) déléguer M. le Maire pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces opérations ;

7°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 23, article 65738, T.S. 222. »

**ADOPTÉ PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).**

EDUCATION

N° 35 – Conseils d'écoles et d'établissements scolaires. Représentations de la Ville.
Modification des membres. Approbation.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 juin 2008, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville dans les conseils d'écoles et d'établissements scolaires.

M. BESSON, Mme PELLOIE et M. RICOUD ont été installés à la suite de démissions successives d'élus municipaux. Il convient donc de modifier ces représentations.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux désignations suivantes relatives aux représentations de la Ville au sein des conseils d'écoles ou d'établissements :

- école maternelle Madeleine :

M. GRAND, en remplacement de Mme BEAUVALLET,

- école maternelle Molière :

Mme PELLOIE, en remplacement de Mme BEAUVALLET,

- école élémentaire du Nécotin :

Mme CARRE, en remplacement de M. GIRAULT,

- collège Jean Rostand :

Titulaires : Mme CARRE, en remplacement de M. GIRAULT

M. POISSON

Mme FERKATADJI

Suppléants : M. MOITTIE

Mme PARAYRE

M. GRAND

Mme CARRE, titulaire, siégera au sein de la commission permanente

- collège Etienne Dolet :

Titulaires : M. GAINIER

Mme MARECHAL

Mme NOEL

Suppléants : M. THOMAS

Mlle AIGRET

M. LEBRUN, en remplacement de Mme BEAUVALLET

- Lycée Benjamin Franklin :

Titulaires : Mme PARAYRE

M. PEZET

Mme FERKATADJI

Suppléants : Mme BARRUEL

Mme De CHANGY

Mme PELLOIE , en remplacement de Mme BEAUVALLET

- Lycée Charles Péguy :

Titulaires : Mme MARECHAL

M. GAINIER

M. LEBRUN

Suppléants : Mme SUIRE

M. THOMAS

Mme NOEL, en remplacement de M. DEBARBAT

- Ecole Assomption Saint-Marc – Saint-Aignan :

M. Jean-Luc POISSON, en remplacement de M. DEBARBAT »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Elémentaire Jean Mermoz	Coopérative scolaire	Spectacle de Noël. Période de réalisation : décembre 2008.	352,00
Elémentaire Jean Mermoz	Coopérative scolaire	Visite Parc Floral. Période de réalisation : juin 2009.	200,00
Maternelle Nécotin	Coopérative scolaire	Spectacle de Noël. Période de réalisation : décembre 2008.	632,00
Elémentaire Lavoisier	Coopérative scolaire	Projet archéologie. Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	510,00

Etablissement scolaire bénéficiaire	Organisme attributaire	Projet	Montant de la subvention (en €)
Elémentaire Pierre Ségelle	Coopérative scolaire	Ecole et cinéma. Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	93,60
Maternelle Madeleine	Coopérative scolaire	Visite du château de Sully-sur-Loire. Période de réalisation : mai 2009.	83,00
Elémentaire Nécotin	Coopérative scolaire	Classe Musée. Période de réalisation : mars et juin 2009	330,00
Maternelle Molière	Coopérative scolaire	Projet animaux de la ferme. Période de réalisation : février et avril 2009.	170,00
		TOTAL	2 370,60

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer la somme de 2 370,60 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – Circonscription Orléans La Source. Périmètres scolaires. Modification.

Mme MARECHAL – *Il s'agit vraiment d'une délibération importante qui aurait presque mérité de pouvoir avoir quelques pages de présentation. J'espère que cela ne fera pas défaut et je me propose de vous resituer le contexte.*

Dans le secteur de La Source, nous allons à la rentrée prochaine ouvrir un nouveau groupe scolaire qui prendra le nom de Kergomard, comme la maternelle qui existait il y a quelques années encore.

Nous avons constaté déjà depuis fort longtemps que les périmètres sur l'ensemble de La Source étaient relativement devenus incohérents. Ils avaient toutes leurs raisons lorsqu'ils ont été mis en œuvre, mais 15-20 ans après, cette cohérence a disparu et puis les effets du G.P.V. ont aussi modifié les ressources en effectifs dans ce secteur.

Donc, nous avons déjà acté, et ce avec les directeurs des écoles et les parents élus, dès 2003, que nous aurions à faire une refonte de l'ensemble des périmètres scolaires à l'ouverture de la

nouvelle école Kergomard. Nous y arrivons puisque c'est pour septembre.

Nous avons fait des bilans précis des effectifs et des prévisions d'effectifs. Il s'avère que la population sur l'ensemble du secteur de La Source, outre la démographie nationale en baisse qui est aussi visible à Orléans, la population scolaire a elle aussi baissé avec les effets du G.P.V., la constitution des familles qui s'est également modifiée puisque nous avons de moins en moins de familles nombreuses à La Source. Nous avons des familles avec 3 ou 4 enfants et moins de familles ayant jusqu'à 10 ou 12 enfants comme on a encore au niveau des collèges pour les derniers enfants. Cela ne veut pas dire qu'il n'en reste pas, mais simplement le constat est qu'il y en a moins qu'auparavant. Donc, ces constats ont fait que nous avons choisi une solution qui était de dire : comment faire pour affecter un secteur au groupe scolaire Kergomard sans pour cela dépouiller chacune des écoles avoisinantes, que ce soit Romain Rolland, Claude Bernard, Pasteur, Lavoisier, Gaston Galloux, la maternelle Jolibois ? Nous avons donc choisi de dire : essayons de travailler dans le maximum d'écoles, à effectifs constants en terme de nombre de postes – nous avons des enseignants qui sont fidèles dans le secteur de La Source, je souhaite que nous puissions les conserver en poste -, en proposant à l'Inspection Académique de pouvoir travailler à un transfert de postes entre le groupe scolaire Claude Bernard et le nouveau groupe scolaire Kergomard.

Cette proposition a reçu l'accord de l'Inspection Académique. De ce fait, à la rentrée prochaine, nous allons avoir les postes de Claude Bernard qui seront transférés à Kergomard. Ce qui veut dire que les enseignants qui vont voir leur poste disparaître à Claude Bernard seront prioritaires pour venir à Kergomard, puisque c'est le jeu des mutations, ou pour un autre poste s'ils souhaitent en profiter, avec leurs points, pour rejoindre une autre région éventuellement ou une autre commune et profiter aussi du fait que nous allons avoir une école neuve dans le quartier. Nous savions d'ores et déjà que pour rénover entièrement le groupe scolaire Claude Bernard, il y avait des travaux importants à faire et financièrement aussi, tout cela a un coût. Le choix de faire une nouvelle école a un impact important vis à vis de la population, l'objectif étant de donner un signe fort comme nous l'avons fait pour le gymnase Minouflet ou pour la Médiathèque, de montrer que dans le quartier on investit pour des familles qui peut-être pouvaient se sentir en dehors de la commune. Je pense par exemple aux familles habitant dans le secteur que l'on appelait auparavant les allées Camille Flammarion qui avaient peut-être le sentiment d'être peu considérées par la Municipalité.

On ouvre donc à la rentrée prochaine un nouveau groupe scolaire pour lequel des postes seront affectés par l'Inspection Académique et nous fermons le groupe scolaire Claude Bernard en réaffectant les enfants.

Cette situation, nous l'avons complétée en modifiant la géométrie des secteurs. Je sais que vous avez des cartes en noir et blanc dans la délibération qui sont peut-être peu faciles à lire.

Pour vous donner une indication, il y a par exemple des enfants qui aujourd'hui habitent aux Genêts et qui doivent passer devant deux groupes scolaires avant de rejoindre le leur, parce que leur secteur d'affectation était un îlot enclavé autour d'autres écoles. Les enfants des Genêts allaient à l'école Cadou. C'est la même chose pour certains enfants des allées André Gide qui passaient devant Romain Rolland pour se rendre à Claude Bernard, leur école de secteur.

On a aussi travaillé sur des éléments plus factuels. Je pense notamment à la maternelle Jolibois qui a vu fondre ses effectifs lors des deux dernières rentrées scolaires avec la perte d'enfants des familles travaillant à l'hôpital, puisque l'hôpital a ouvert une crèche pour les moins de 3 ans en

augmentant ses effectifs, mais en accueillant moins d'enfants de 3 à 6 ans. Il fallait donc pouvoir pérenniser le nombre de postes parce qu'une maternelle à 2 classes, cela n'a pas grand sens – une maternelle, c'est trois classes : petits, moyens et grands -. Donc, nous avons pris un petit bout du secteur de Claude Bernard pour l'affecter aussi à Jolibois.

On avait des écoles qui étaient en déficit régulier d'enfants. Je pense par exemple à la maternelle Lavoisier où certaines années, on était à 55 enfants pour 3 classes. Sur 55 enfants, il suffit d'en perdre 6 ou 7 pour également perdre une classe. Alors, ce sont des effectifs plus que confortables et je pense qu'il était opportun de pérenniser des effectifs d'enfants de 3 à 6 ans à la maternelle Lavoisier par exemple. Voilà un certain nombre de situations qui se dégradent progressivement et pour lesquelles il était bon de retravailler aussi les secteurs.

Donc, vous avez une nouvelle proposition de sectorisation. Je souhaite que l'on vous distribue la liste des rues avec leurs affectations, même si je crois qu'il y a une petite erreur concernant l'allée Salvador Allende, mais je me propose de rectifier éventuellement au prochain Conseil Municipal ou par une petite communication en interne. Est-ce qu'on le distribue à tout le monde ou seulement à ceux qui souhaitent l'obtenir, je ne sais pas ?

(réactions dans l'hémicycle).

Mme MARECHAL – *On peut effectivement vous l'envoyer par mail, c'est d'ailleurs plus pratique. C'est un document assez fastidieux : ce sont des tableaux avec des noms de rues, leurs anciennes écoles, leurs nouvelles écoles de secteur, avec le numéro d'habitation pour être clair parce que parfois il s'agit des numéros pairs ou impairs.*

Je veux bien vous l'envoyer par mail, si cela vous convient. Cela me permettra d'ici là de rectifier la petite erreur pour l'allée Salvador Allende.

Alors, je comprends que pour certaines familles, ce soit une situation un peu difficile à vivre. Nous avons d'abord acté le fait que les familles qui sont actuellement scolarisées dans une école, autre que Claude Bernard et Kergomard, restent dans leur école. Et donc, cette nouvelle sectorisation ne s'adresse qu'aux nouveaux, ceux qui vont entrer en petite section, ceux qui vont entrer au C.P. et les éventuelles familles arrivant dans le quartier. Donc, cela permet déjà à une grosse majorité de familles de rester dans leur école de secteur. Il n'en demeure pas moins que pour l'école Claude Bernard, il faut forcément que l'on indique à toutes ces familles qu'elle sera leur nouvelle école et que pour l'école Kergomard, on indique aussi aux familles qu'ils appartiennent au secteur de cette nouvelle école.

Et puis, il faut aussi que l'on puisse donner un signe fort vis à vis de l'Inspection Académique pour que l'on puisse avoir l'assurance d'un nombre de postes suffisamment important pour le nouveau groupe scolaire Kergomard. C'est forcément difficile, car aujourd'hui nous avons une partie d'effectif qui est actée et une partie d'effectif qui est prévisionnelle du fait qu'avenue de Lugo et rue Léopold Sedar Senghor, on a des habitations qui sont encore en réhabilitation mais qui seront livrées en avril, en mai, en juin et pendant cet été. Donc, d'ici la rentrée de septembre, nous allons avoir de nouveaux effectifs. Ces derniers sont virtuels et sont donc difficilement comptabilisés par l'Inspection Académique à l'heure actuelle. Je vois M. BUCHELI, l'Inspecteur d'Académie mardi pour lui faire part de la situation. Je lui ai déjà écrit, mais je pense que c'est mieux de faire le point de vive voix. L'objectif est de pouvoir obtenir un nombre de postes suffisamment important dès le

premier mouvement qui va avoir lieu mi-février, début mars et d'avoir un engagement de sa part. Je l'ai déjà par l'intermédiaire de l'inspectrice de circonscription, mais je préférerais avoir une confirmation de sa part sur un constat fin juin et éventuellement en septembre, si les effectifs augmentent encore à l'école Kergomard d'ici là.

Il reste un point particulier concernant les familles actuellement scolarisées à l'école Claude Bernard. J'ai tout d'abord rencontré l'ensemble des parents élus et les directeurs d'écoles, début janvier, pour leur exposer la situation, faire le point et répondre à leurs questions. Le 20 janvier, lors d'une réunion de présentation à l'ensemble des parents élus, des parents de l'école Claude Bernard sont venus me voir en fin de séance pour me dire « Madame, quand est-ce que vous faites la réunion pour les parents ? » Je leur ai donné la date : le vendredi 6 février. J'irai donc à l'école rencontrer l'ensemble des familles pour faire le point plus précisément sur leur cas particulier. D'autre part, je fais le point quasiment toutes les semaines avec les deux directeurs : Mme CARRE, en maternelle et M. VRILLET, en élémentaire. Or, j'ai découvert ce soir qu'une pétition signée d'une trentaine de parents de l'école Claude Bernard, était arrivée en mairie. Je regrette que cette pétition arrive alors que j'ai rencontré les parents élus, qui sont eux-mêmes signataires de cette pétition, parce que j'étais prête à les rencontrer, à ouvrir le dialogue avec eux. Je dois aussi constater que je n'avais ni leur adresse, ni leur numéro de téléphone, faute de communication par l'école. Donc, cela n'a pas facilité la tâche.

Je redis officiellement ce soir que je suis ouverte à la discussion et à entendre leurs remarques et les difficultés éventuelles pour essayer de les gérer au mieux pour l'ensemble des familles. Ce n'est pas simple pour eux et je le comprends. Il y a 170 enfants scolarisés à Claude Bernard et cette pétition montre les inquiétudes d'une trentaine de familles, c'est légitime. Je pense même que d'autres familles ont aussi quelques inquiétudes, mais je crois qu'il faut que l'on puisse comprendre que c'est pour eux aussi l'occasion de se trouver dans une école, que ce soit Kergomard, Romain Rolland ou Pasteur, car certains secteurs seront découpés, avec une nouvelle mixité et de pouvoir, j'allais dire, retrouver une école dans laquelle il y aura des populations nouvelles, car dans le secteur G.P.V., de nouvelles populations sont en train d'arriver.

J'espère avoir été assez claire dans mon discours et donc je vous fais parvenir les listes d'affectation par courriel sans aucun problème.

M. le Maire – *Merci Mme MARECHAL. Y a-t-il des interventions ou des remarques ? Non, donc je vais vous demander de vous prononcer et ensuite, il y aura une autre délibération pour la partie Orléans est.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit dans son article 80 que « dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal », (article 212.7 du Code de l'Éducation modifié).

L'ouverture de la nouvelle école Pauline Kergomard, dont la construction fait partie des opérations du Grand Projet de Ville, est prévue pour la rentrée scolaire 2009. Par conséquent un secteur de recrutement doit être affecté à cette école.

L'intérêt de préserver au maximum un équilibre des écoles à trois classes en maternelle et cinq classes en élémentaire conduit, au vu des effectifs actuels recensés dans le quartier à transférer les postes du groupe scolaire Claude Bernard vers le nouveau groupe scolaire Pauline Kergomard. Cette décision a été prise conjointement avec l'Inspection Académique du Loiret.

Les secteurs actuels avaient été construits en imbrication les uns avec les autres, afin de tenir compte de la situation démographique et sociale constatée il y a de nombreuses années. Or, ces choix ne répondent plus désormais à la situation actuelle.

Il convient dans ces conditions de redéfinir la carte des périmètres scolaires du quartier de La Source, à l'exception des groupes scolaires des Guernazelles et Poincaré, compte tenu de leur situation géographique non touchée par les opérations du Grand Projet de Ville.

L'étude menée dans l'objectif de maintenir l'équilibre des écoles a conduit à la définition de nouveaux périmètres scolaires tels que présentés dans les plans joints en annexes.

Il a par ailleurs été convenu que cette nouvelle sectorisation ne s'appliquerait qu'aux nouveaux inscrits, à l'exception des élèves actuellement scolarisés à l'école Claude Bernard et des élèves du futur secteur de l'école Pauline Kergomard.

Compte tenu des mouvements de population encore à venir d'ici à la rentrée scolaire 2010, les affectations réelles des élèves dans les écoles seront réalisées dans un premier temps, sur la base de la carte proposée, mais avec les ajustements éventuels qui seraient nécessaires.

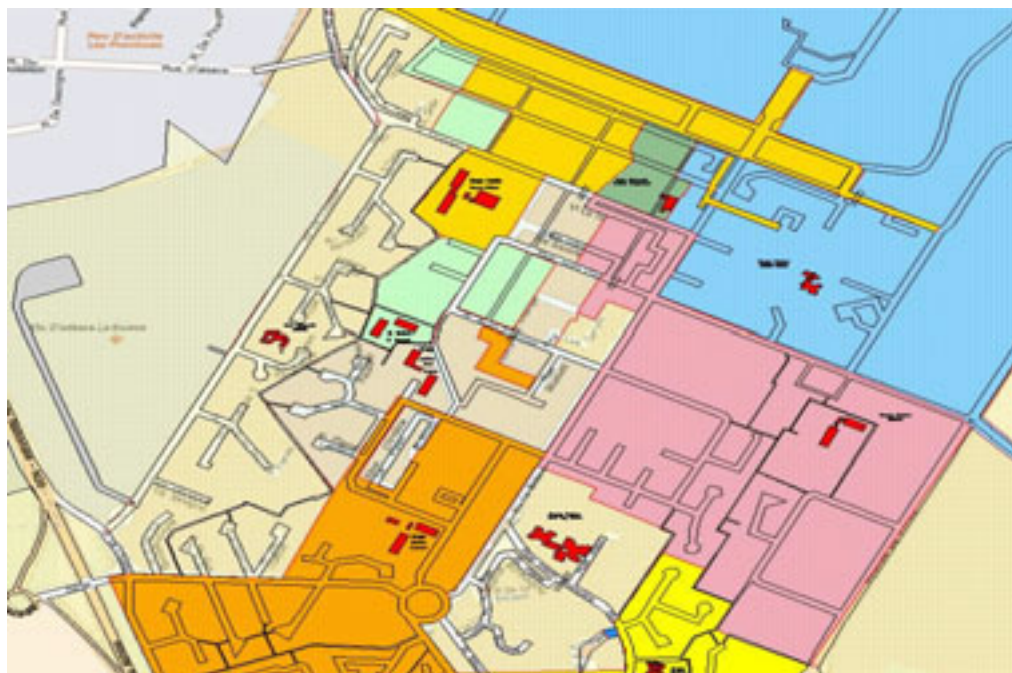
Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de modification de secteur des écoles d'Orléans la Source. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

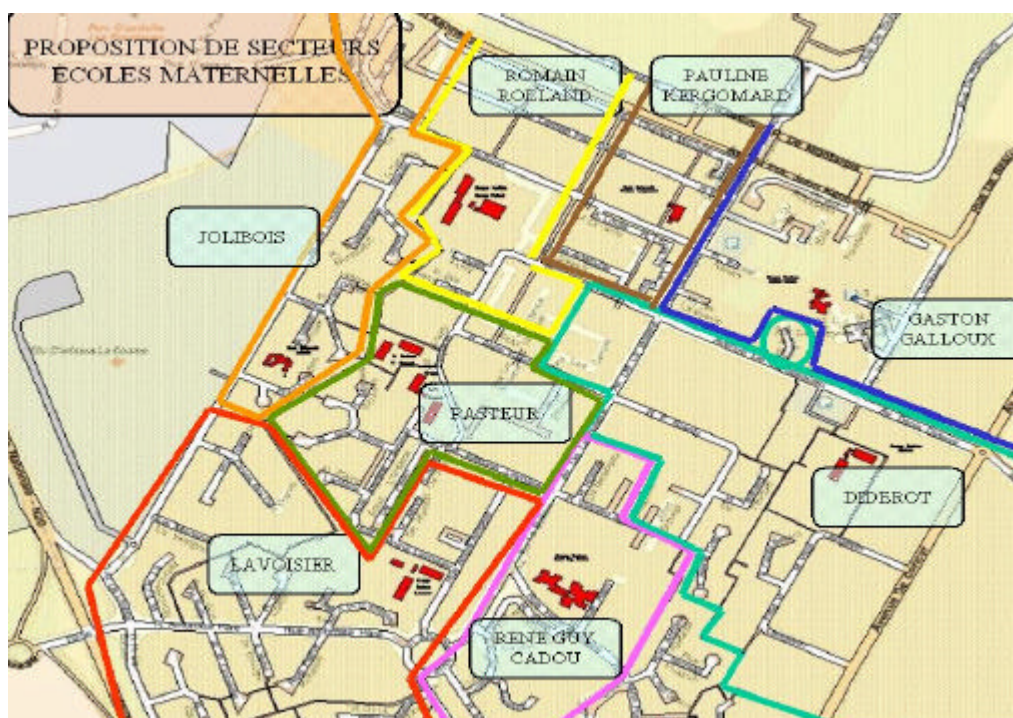
Annexe

ECOLES MATERNELLES

Sectorisation Actuelle

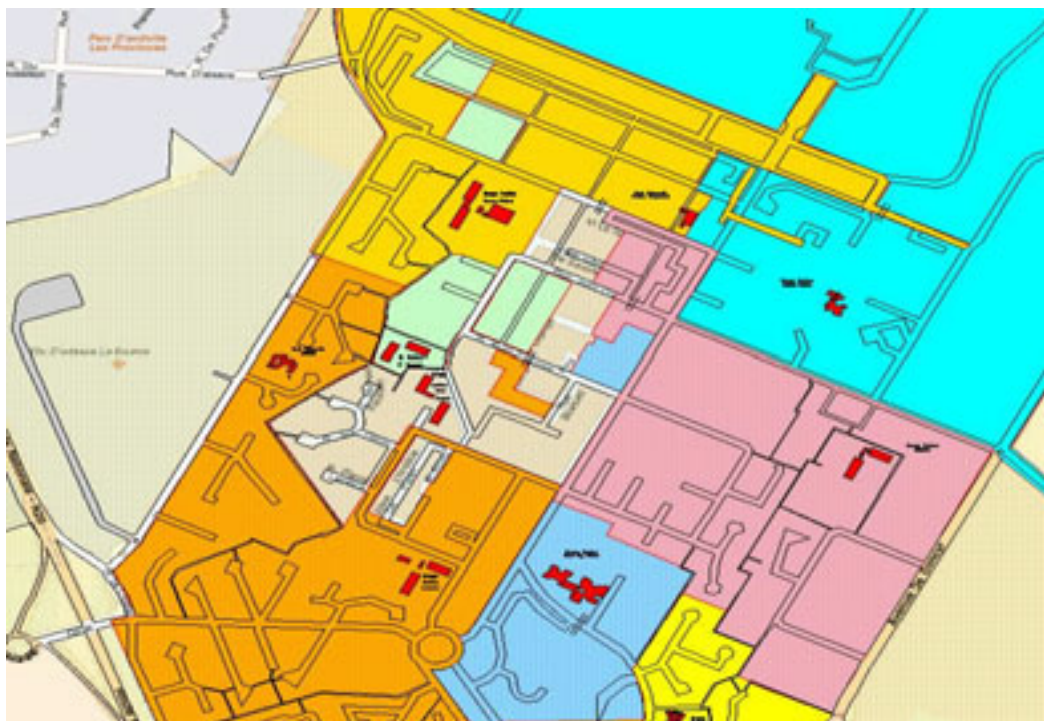


Proposition de sectorisation future

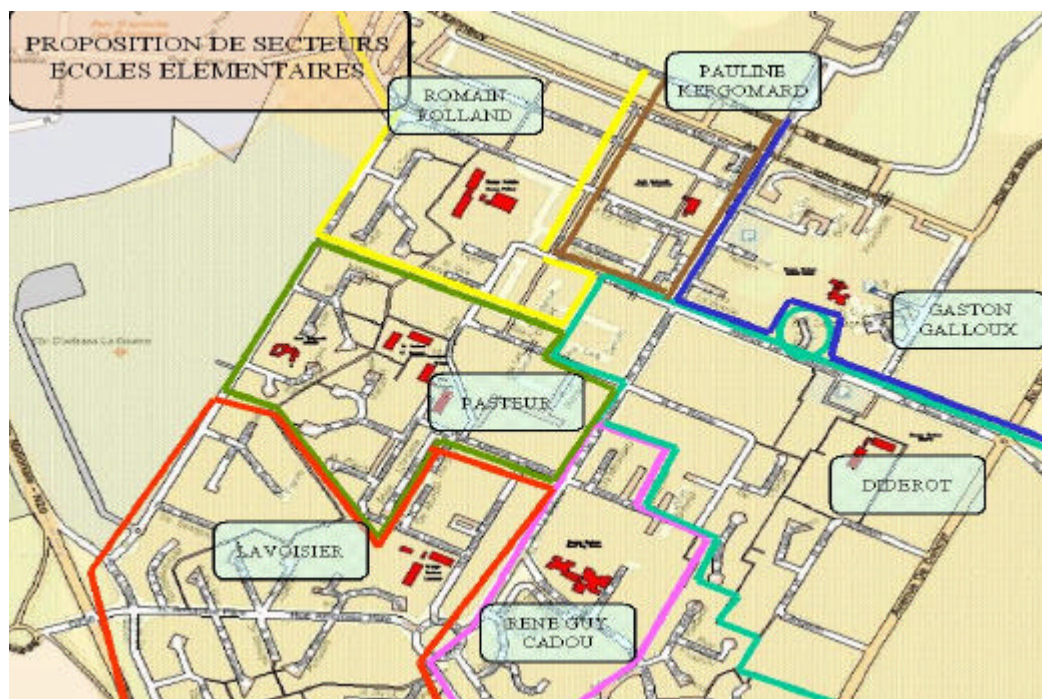


ECOLES ELEMENTAIRES

Sectorisation Actuelle



Proposition de sectorisation future



C.M. du 30.01.09

QUARTIER ORLEANS LA SOURCE - PROPOSITION DE MODIFICATION DES PERIMETRES SCOLAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2002
 ECOLES MATERNELLES

Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>Maternelle René Guy Cadou AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 25 à 25) AVENUE DE LA BOLIERE (N° pairs de 30 à 32) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 9 à 29) RUE ALAIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE ANTOINE PARMENTIER (N° impairs de 1 à 3) RUE ANTOINE PARMENTIER (N° pairs de 2 à 10) RUE DE LA BECASSE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA BECASSE (N° pairs de 0 à 9998) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 9 à 45) RUE RENE BARTHELEMY (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE BARTHELEMY (N° pairs de 0 à 9998) RUE ROBERVAL (N° impairs de 1 à 9999) RUE ROBERVAL (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 25 à 25) AVENUE DE LA BOLIERE (N° pairs de 30 à 32) RUE ALAIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE ANTOINE PARMENTIER (N° impairs de 1 à 3) RUE ANTOINE PARMENTIER (N° pairs de 2 à 10) RUE DE LA BECASSE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA BECASSE (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE BARTHELEMY (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE BARTHELEMY (N° pairs de 0 à 9998) RUE ROBERVAL (N° impairs de 1 à 9999) RUE ROBERVAL (N° pairs de 0 à 9998) RUE HONORE DE MIRABEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE HONORE DE MIRABEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE LA FAYETTE (Tous N° de 0 à 9999) RUE VINCENT AURIOL (N° impairs de 1 à 9999) RUE VINCENT AURIOL (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>affectation Diderot</p> <p>affectation Kergomard</p> <p>ex Diderot ex Diderot ex Diderot ex Diderot ex Diderot</p>

Maternelle Diderot	Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° impairs de 1 à 1) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° pairs de 2 à 18) AVENUE CLAUDE GUILLEMIN (Tous N° de 0 à 9999) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 19 à 19) AVENUE DENIS DIDEROT (Tous N° de 0 à 9999) AVENUE MONTESQUIEU (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ALBERT CAMUS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ALBERT CAMUS (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 1 à 7) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 47 à 51) RUE CLAUDE BERNARD (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLAUDE BERNARD (N° pairs de 0 à 9998) RUE CLEMENT MAROT (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLEMENT MAROT (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU GENERAL FERRIE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU GENERAL FERRIE (N° pairs de 0 à 9998) RUE EDOUARD BRANLY (N° impairs de 1 à 9999) RUE EDOUARD BRANLY (N° pairs de 0 à 9998) RUE HONORE DE MIRABEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 47 à 51) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 7 à 7) RUE JULES MICHELET (N° impairs de 1 à 9999) RUE JULES MICHELET (N° pairs de 0 à 9998) RUE LA FAYETTE (Tous N° de 0 à 9999) RUE LOUIS VI LE GROS (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS VI LE GROS (N° pairs de 0 à 9998) RUE PAUL LANGEVIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE PAUL LANGEVIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE COTY (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE COTY (N° pairs de 0 à 9998) RUE TEILHARD DE CHARDIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE TEILHARD DE CHARDIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE VINCENT AURIOL (N° impairs de 1 à 9999) RUE VINCENT AURIOL (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>AVENUE CLAUDE GUILLEMIN (Tous N° de 0 à 9999) AVENUE DE LA BOLIERE (Tous N° de 19 à 19) AVENUE DENIS DIDEROT (Tous N° de 0 à 9999) AVENUE MONTESQUIEU (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ALBERT CAMUS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ALBERT CAMUS (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 1 à 7) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 47 à 51) RUE CLAUDE BERNARD (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLAUDE BERNARD (N° pairs de 0 à 9998) RUE CLEMENT MAROT (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLEMENT MAROT (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU GENERAL FERRIE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU GENERAL FERRIE (N° pairs de 0 à 9998) RUE EDOUARD BRANLY (N° impairs de 1 à 9999) RUE EDOUARD BRANLY (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>RUE JULES MICHELET (N° impairs de 1 à 9999) RUE JULES MICHELET (N° pairs de 0 à 9998)</p> <p>RUE PAUL LANGEVIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE PAUL LANGEVIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE COTY (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE COTY (N° pairs de 0 à 9998) RUE TEILHARD DE CHARDIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE TEILHARD DE CHARDIN (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>affection Kergomard affection Kergomard</p> <p>affection Cadou affection Cadou affection Kergomard affection Kergomard</p> <p>affection Cadou affection Kergomard affection Kergomard</p> <p>affection Cadou affection Cadou ex Gaston Galloux ex Gaston Galloux ex Gaston Galloux ex René Guy Cadou ex Gaston Galloux ex Gaston Galloux</p>

Mairie de Gaston Gailloux	Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>ALLEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE DU CHATEAU (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE DU CHATEAU (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE DU TITANE (Tous N° de 0 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE ROLAND DORGELES (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ROLAND DORGELES (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 1 à 11) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DU PARC FLORAL (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DU PARC FLORAL (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE MONTESQUIEU (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) CHEMIN DU GOBSON (N° impairs de 1 à 9999) CHEMIN DU GOBSON (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHOISEUL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHOISEUL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) PLACE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DE L'INDIEN (Tous N° de 0 à 9999) PLACE DU BOIS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU BOIS (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU COMMERCE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU COMMERCE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU VAL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU VAL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) PLACE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° impairs de 1 à 9999) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ROBERT HOUBART (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ROBERT HOUBART (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>ALLEE DU CHATEAU (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE DU CHATEAU (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE DU TITANE (Tous N° de 0 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE ROLAND DORGELES (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ROLAND DORGELES (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 1 à 11) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DU PARC FLORAL (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DU PARC FLORAL (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) CHEMIN DU GOBSON (N° impairs de 1 à 9999) CHEMIN DU GOBSON (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHOISEUL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHOISEUL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) PLACE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DE L'INDIEN (Tous N° de 0 à 9999) PLACE DU BOIS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU BOIS (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU COMMERCE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU COMMERCE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU VAL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU VAL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) PLACE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° impairs de 1 à 9999) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ROBERT HOUBART (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ROBERT HOUBART (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>ALLEE DU CHATEAU (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE DU CHATEAU (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE DU TITANE (Tous N° de 0 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE ROLAND DORGELES (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ROLAND DORGELES (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 1 à 11) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DU PARC FLORAL (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DU PARC FLORAL (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) CHEMIN DU GOBSON (N° impairs de 1 à 9999) CHEMIN DU GOBSON (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHOISEUL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHOISEUL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) PLACE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DE L'INDIEN (Tous N° de 0 à 9999) PLACE DU BOIS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU BOIS (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU COMMERCE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU COMMERCE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU VAL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU VAL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) PLACE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° impairs de 1 à 9999) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ROBERT HOUBART (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ROBERT HOUBART (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>affectation Diderot</p> <p>affectation Diderot</p>

Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p><u>Maternité Gaston Galloux (suite)</u></p> <p>PLACE SAINTE BEUVE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE SAINTE BEUVE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES ORMES (N° impairs de 1 à 9999) RESIDENCE LES ORMES (N° pairs de 0 à 9998) RUE CHARLES DE COULOMB (Tous N° de 0 à 9999) RUE CHARLES SADRON (Tous N° de 0 à 9999) RUE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) RUE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) RUE D'AMBOISE (N° impairs de 1 à 9999) RUE D'AMBOISE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE BEAUMARCHAIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE BEAUMARCHAIS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE BLOIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE BLOIS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE CHARTRES (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE CHARTRES (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE CHATEAURoux (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA FEROLLERIE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA FEROLLERIE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE PITHIVIERS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE PITHIVIERS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE SAINT AMAND (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE SAINT AMAND (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE TOURS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE TOURS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE VENDOME (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE VENDOME (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU CARBONE (Tous N° de 0 à 9999) RUE DU CRISTAL (Tous N° de 0 à 9999) RUE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) RUE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) RUE FONTENELLE (Tous N° de 0 à 9999) RUE HENRI TROYAT (N° pairs de 0 à 4) RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE LEONARD DE VINCI (Tous N° de 0 à 9999) RUE NICOLAS BOILEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE NICOLAS BOILEAU (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>PLACE SAINTE BEUVE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE SAINTE BEUVE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES ORMES (N° impairs de 1 à 9999) RESIDENCE LES ORMES (N° pairs de 0 à 9998) RUE CHARLES DE COULOMB (Tous N° de 0 à 9999) RUE CHARLES SADRON (Tous N° de 0 à 9999) RUE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) RUE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) RUE D'AMBOISE (N° impairs de 1 à 9999) RUE D'AMBOISE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE BEAUMARCHAIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE BEAUMARCHAIS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE BLOIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE BLOIS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE CHARTRES (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE CHARTRES (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE CHATEAURoux (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE CHATEAURoux (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE PITHIVIERS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE PITHIVIERS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE SAINT AMAND (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE SAINT AMAND (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE TOURS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE TOURS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE VENDOME (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE VENDOME (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU CARBONE (Tous N° de 0 à 9999) RUE DU CRISTAL (Tous N° de 0 à 9999) RUE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) RUE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) RUE FONTENELLE (Tous N° de 0 à 9999) RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE LEONARD DE VINCI (Tous N° de 0 à 9999) RUE NICOLAS BOILEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE NICOLAS BOILEAU (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>affection Diderot affection Diderot</p> <p>Affection Kergomard</p>

Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>Maternelle Lavoisier</p> <p>PLACE ANATOLE FRANCE (Tous N° de 0 à 9999) RUE ALAIN-RENE LESAGE (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN-RENE LESAGE (N° pairs de 0 à 9998) RUE ALFRED DE MUSSET (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALFRED DE MUSSET (N° pairs de 0 à 9998) RUE AMBROISE PARE (Tous N° de 0 à 9999) RUE ANDRE AMPERE (N° impairs de 1 à 9999) RUE ANDRE AMPERE (N° pairs de 0 à 9998) RUE ANTOINE DE LAVOISIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE ANTOINE DE LAVOISIER (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE LA PETITE FADETTE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA PETITE FADETTE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DES MAITRES SONNEURS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DES MAITRES SONNEURS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOCTEUR SIMONIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOCTEUR SIMONIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOUANIER ROUSSEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOUANIER ROUSSEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE GUY DE MAUPASSANT (N° impairs de 1 à 9999) RUE GUY DE MAUPASSANT (N° pairs de 0 à 9998) RUE HONORE DE BALZAC (N° impairs de 3 à 11) RUE JEAN RACINE (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN RACINE (N° pairs de 0 à 9998) RUE LOUIS-ANTOINE MACAREL (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS-ANTOINE MACAREL (N° pairs de 0 à 9998) RUE MICHEL DE MONTAIGNE (N° impairs de 1 à 9999) RUE MICHEL DE MONTAIGNE (N° pairs de 0 à 9998) RUE PABLO PICASSO (N° impairs de 1 à 9999) RUE PABLO PICASSO (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE CORNEILLE (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE CORNEILLE (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE DE RONSARD (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE DE RONSARD (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE CASSIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE CASSIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE STENDHAL (N° impairs de 1 à 9999) RUE STENDHAL (N° pairs de 0 à 9998) RUE THEOPHILE GAUTIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE THEOPHILE GAUTIER (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>PLACE ANATOLE FRANCE (Tous N° de 0 à 9999) RUE ALAIN-RENE LESAGE (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN-RENE LESAGE (N° pairs de 0 à 9998) RUE ALFRED DE MUSSET (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALFRED DE MUSSET (N° pairs de 0 à 9998) RUE AMBROISE PARE (Tous N° de 0 à 9999) RUE ANDRE AMPERE (N° impairs de 1 à 9999) RUE ANDRE AMPERE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE LA PETITE FADETTE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA PETITE FADETTE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DES MAITRES SONNEURS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DES MAITRES SONNEURS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOCTEUR SIMONIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOCTEUR SIMONIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOUANIER ROUSSEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOUANIER ROUSSEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE GUY DE MAUPASSANT (N° impairs de 1 à 9999) RUE GUY DE MAUPASSANT (N° pairs de 0 à 9998) RUE HONORE DE BALZAC (N° impairs de 3 à 11) RUE JEAN RACINE (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN RACINE (N° pairs de 0 à 9998) RUE LOUIS-ANTOINE MACAREL (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS-ANTOINE MACAREL (N° pairs de 0 à 9998) RUE MICHEL DE MONTAIGNE (N° impairs de 1 à 9999) RUE MICHEL DE MONTAIGNE (N° pairs de 0 à 9998) RUE PABLO PICASSO (N° impairs de 1 à 9999) RUE PABLO PICASSO (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE CORNEILLE (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE CORNEILLE (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE DE RONSARD (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE DE RONSARD (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE CASSIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE CASSIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE STENDHAL (N° impairs de 1 à 9999) RUE STENDHAL (N° pairs de 0 à 9998) RUE THEOPHILE GAUTIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE THEOPHILE GAUTIER (N° pairs de 0 à 9998) RUE ALFRED DE VIGNY (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALFRED DE VIGNY (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>Affectation Pasteur Affectation Pasteur</p>
		<p>ex Pasteur ex Pasteur</p>

Secteur 2009/2010

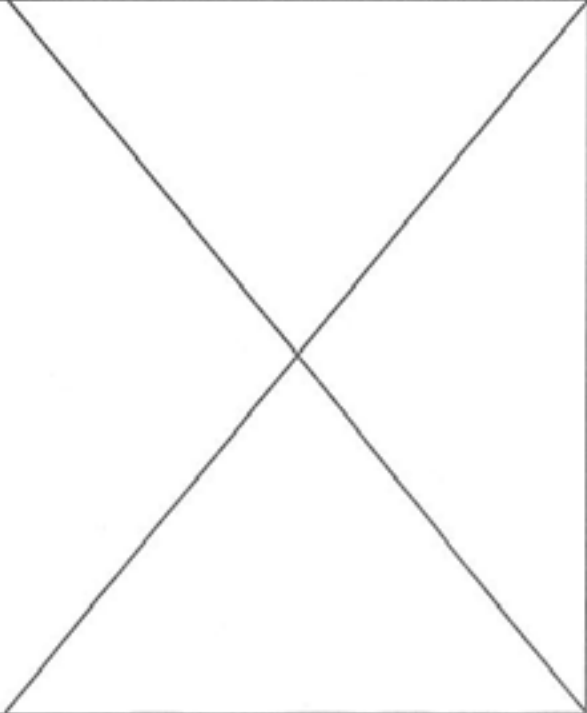
Secteur 2008/2009

Maternelle Lavoisier

	RUE JEAN-BAPTISTE COLBERT (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN-BAPTISTE COLBERT (N° pairs de 0 à 9998) RUE HENRI IV (N° impairs de 1 à 9999) RUE HENRI IV (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DUC DE SULLY (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DUC DE SULLY (N° pairs de 0 à 9998) RUE FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT (N° impairs de 1 à 9999) RUE FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT (N° pairs de 0 à 9998) RUE MADAME DE SEVIGNE (N° impairs de 1 à 9999) RUE MADAME DE SEVIGNE (N° pairs de 0 à 9998) RUE CLOVIS 1ER ROI DES FRANCS (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLOVIS 1ER ROI DES FRANCS (N° pairs de 0 à 9998) RUE FRANCOIS II (N° impairs de 1 à 9999) RUE FRANCOIS II (N° pairs de 0 à 9998)	ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois ex Jolibois
--	--	---

Maternelle Louis Pasteur

ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° impairs de 3 à 9) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° pairs de 20 à 24) ALLEE CHRISTINE DE PISAN (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE CHRISTINE DE PISAN (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE LOUIS PERGAUD (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE LOUIS PERGAUD (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 31 à 45) RUE ALAIN FOURNIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN FOURNIER (N° pairs de 2 à 9998) RUE ALFRED DE VIGNY (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALFRED DE VIGNY (N° pairs de 0 à 9998) RUE BOSSUET (N° impairs de 1 à 9999) RUE BOSSUET (N° pairs de 0 à 9998) RUE JEAN PERRIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN PERRIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE LOUIS-JOSEPH GAY-LUSSAC (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS-JOSEPH GAY-LUSSAC (N° pairs de 0 à 9998) RUE MICHAËL FARADAY (N° impairs de 1 à 9999) RUE MICHAËL FARADAY (N° pairs de 0 à 9998) RUE NICOLAS LEBLANC (N° impairs de 1 à 9999) RUE NICOLAS LEBLANC (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE DE LAPLACE (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE DE LAPLACE (N° pairs de 0 à 9998)	ALLEE CHRISTINE DE PISAN (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE CHRISTINE DE PISAN (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE LOUIS PERGAUD (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE LOUIS PERGAUD (N° pairs de 0 à 9998) RUE ALAIN FOURNIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN FOURNIER (N° pairs de 2 à 9998) RUE BOSSUET (N° impairs de 1 à 9999) RUE BOSSUET (N° pairs de 0 à 9998) RUE JEAN PERRIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN PERRIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE LOUIS-JOSEPH GAY-LUSSAC (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS-JOSEPH GAY-LUSSAC (N° pairs de 0 à 9998) RUE MICHAËL FARADAY (N° impairs de 1 à 9999) RUE MICHAËL FARADAY (N° pairs de 0 à 9998) RUE NICOLAS LEBLANC (N° impairs de 1 à 9999) RUE NICOLAS LEBLANC (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE DE LAPLACE (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE DE LAPLACE (N° pairs de 0 à 9998) RUE ANTOINE DE LAVOISIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE ANTOINE DE LAVOISIER (N° pairs de 0 à 9998) RUE DES FRERES CHAPPE (N° pairs de 1 à 9999)	Affectation Kergomard Affectation Kergomard Affectation Diderot Affectation Lavoisier Affectation Lavoisier ex Lavoisier ex Lavoisier ex Claude Bernard
--	--	--

Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>Marguerite Pauline Kermomard</p> 	<p>ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° impairs de 1 à 1) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° impairs de 3 à 9) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° pairs de 2 à 16) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° pairs de 20 à 24) ALLEE PIERRE BEREGOVY (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE PIERRE BEREGOVY (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE SALVADOR ALLENDE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE SALVADOR ALLENDE (N° pairs de 0 à 9998) RUE HENRI TROYAT (N° impairs de 1 à 7) RUE HENRI TROYAT (N° pairs de 0 à 12) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 1 à 5) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 47 à 51) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 7 à 7) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 9 à 45) RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS VI LE GROS (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS VI LE GROS (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENNEDY (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENNEDY (N° pairs de 2 à 9998) ESPLANADE DE L'UNIVERSITE (N° impairs de 1 à 9999) ESPLANADE DE L'UNIVERSITE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE MONTARGIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE MONTARGIS (N° impairs de 1 à 9999)</p>	<p>ancien secteur Diderot Pasteur Diderot Pasteur Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Claude Bernard Diderot Diderot René Guy Cadou Romain Rolland Diderot Diderot Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland</p>

Elémentaire Diderot	Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° impairs de 1 à 1) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° pairs de 2 à 18) AVENUE CLAUDE GUILLEMIN (Tous N° de 0 à 9999) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 19 à 19) AVENUE DENIS DIDEROT (Tous N° de 0 à 9999) AVENUE MONTESQUIEU (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ALBERT CAMUS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ALBERT CAMUS (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 1 à 7) RESIDENCE LES GENETS (N° pairs de 47 à 51) RUE CLAUDE BERNARD (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLAUDE BERNARD (N° pairs de 0 à 9998) RUE CLEMENT MAROT (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLEMENT MAROT (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU GENERAL FERRIE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU GENERAL FERRIE (N° pairs de 0 à 9998) RUE EDOUARD BRANLY (N° impairs de 1 à 9999) RUE EDOUARD BRANLY (N° pairs de 0 à 9998) RUE HONORE DE MIRABEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE HONORE DE MIRABEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 7 à 7) RUE JEAN D'AULON (N° pairs de 0 à 9999) RUE JULES MICHELET (N° impairs de 1 à 9999) RUE JULES MICHELET (N° pairs de 0 à 9998) RUE LA FAYETTE (Tous N° de 0 à 9999) RUE LOUIS VI LE GROS (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS VI LE GROS (N° pairs de 0 à 9998) RUE PAUL LANGEVIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE PAUL LANGEVIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE COTY (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE COTY (N° pairs de 0 à 9998) RUE TEILHARD DE CHARDIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE TEILHARD DE CHARDIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE VINCENT AURIOL (N° impairs de 1 à 9999) RUE VINCENT AURIOL (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>AVENUE CLAUDE GUILLEMIN (Tous N° de 0 à 9999) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 19 à 19) AVENUE DENIS DIDEROT (Tous N° de 0 à 9999) AVENUE MONTESQUIEU (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ALBERT CAMUS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ALBERT CAMUS (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 1 à 7) RESIDENCE LES GENETS (N° pairs de 47 à 51) RUE CLAUDE BERNARD (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLAUDE BERNARD (N° pairs de 0 à 9998) RUE CLEMENT MAROT (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLEMENT MAROT (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU GENERAL FERRIE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU GENERAL FERRIE (N° pairs de 0 à 9998) RUE EDOUARD BRANLY (N° impairs de 1 à 9999) RUE EDOUARD BRANLY (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>RUE JULES MICHELET (N° impairs de 1 à 9999) RUE JULES MICHELET (N° pairs de 0 à 9998)</p> <p>RUE PAUL LANGEVIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE PAUL LANGEVIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE COTY (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE COTY (N° pairs de 0 à 9998) RUE TEILHARD DE CHARDIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE TEILHARD DE CHARDIN (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>affectation Kergomard affectation Kergomard</p> <p>affectation cadou affectation cadou affectation Kergomard affectation Kergomard</p> <p>affectation cadou affectation Kergomard affectation Kergomard</p> <p>affectation cadou affectation cadou ex Gaston Gailloux ex Gaston Gailloux ex Gaston Gailloux ex pasteur ex Cadou ex Gaston Gailloux ex Gaston Gailloux</p>

Elémentaire Gaston Gailloux	Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>ALLEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE DU CHATEAU (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE DU CHATEAU (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE DU TITANE (Tous N° de 0 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE ROLAND DORGELES (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ROLAND DORGELES (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 1 à 11) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DU PARC FLORAL (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DU PARC FLORAL (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE MONTE-SQUIEU (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) CHEMIN DU GOBSON (N° impairs de 1 à 9999) CHEMIN DU GOBSON (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHOISEUL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHOISEUL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) PLACE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DE L'INDIEN (Tous N° de 0 à 9999) PLACE DU BOIS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU BOIS (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU COMMERCE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU COMMERCE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU VAL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU VAL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) PLACE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° impairs de 1 à 9999) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ROBERT HOUBART (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ROBERT HOUBART (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>ALLEE DU CHATEAU (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE DU CHATEAU (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE ROLAND DORGELES (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ROLAND DORGELES (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 1 à 11) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DU PARC FLORAL (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DU PARC FLORAL (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) CHEMIN DU GOBSON (N° impairs de 1 à 9999) CHEMIN DU GOBSON (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHOISEUL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHOISEUL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) PLACE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DE L'INDIEN (Tous N° de 0 à 9999) PLACE DU BOIS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU BOIS (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU COMMERCE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU COMMERCE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU VAL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU VAL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) PLACE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° impairs de 1 à 9999) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ROBERT HOUBART (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ROBERT HOUBART (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>ALLEE DU CHATEAU (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE DU CHATEAU (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ETIENNE DE LA BOETIE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GAUDIER BRZESKA (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE ROLAND DORGELES (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE ROLAND DORGELES (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DE LA BOLIERE (N° impairs de 1 à 11) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DU PARC FLORAL (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DU PARC FLORAL (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) CHEMIN DU GOBSON (N° impairs de 1 à 9999) CHEMIN DU GOBSON (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHARLES-JEAN DESVERGNES (N° pairs de 0 à 9998) PLACE CHOISEUL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE CHOISEUL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) PLACE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DE L'INDIEN (Tous N° de 0 à 9999) PLACE DU BOIS (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU BOIS (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU COMMERCE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU COMMERCE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE DU VAL (N° impairs de 1 à 9999) PLACE DU VAL (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) PLACE GEORGES BATAILLE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE GEORGES BATAILLE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° impairs de 1 à 9999) PLACE MARCEL TEMPLIER (N° pairs de 0 à 9998) PLACE ROBERT HOUBART (N° impairs de 1 à 9999) PLACE ROBERT HOUBART (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>affectation Diderot affectation Diderot</p> <p>affectation Diderot</p>

Secteur 2006/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>Elémentaire Gaston Galloux (suite)</p> <p>PLACE SAINTE BEUVE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE SAINTE BEUVE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES ORMES (N° impairs de 1 à 9999) RESIDENCE LES ORMES (N° pairs de 0 à 9998) RUE CHARLES DE COULOMB (Tous N° de 0 à 9999) RUE CHARLES SADRON (Tous N° de 0 à 9999) RUE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) RUE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) RUE D'AMBOISE (N° impairs de 1 à 9999) RUE D'AMBOISE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE BEAUMARCHAIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE BEAUMARCHAIS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE BLOIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE BLOIS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE CHARTRES (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE CHARTRES (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE CHATEAURoux (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE CHATEAURoux (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE LA FEROLLERIE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA FEROLLERIE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE PITHIVIERS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE PITHIVIERS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE SAINT AMAND (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE SAINT AMAND (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE TOURS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE TOURS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE VENDOME (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE VENDOME (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU CARBONE (Tous N° de 0 à 9999) RUE DU CRISTAL (Tous N° de 0 à 9999) RUE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) RUE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) RUE FONTENELLE (Tous N° de 0 à 9999) RUE HENRI TROYAT (Tous N° de 0 à 4) RUE LEONARD DE VINCI (Tous N° de 0 à 9999) RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE NICOLAS BOILEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE NICOLAS BOILEAU (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>PLACE SAINTE BEUVE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE SAINTE BEUVE (N° pairs de 0 à 9998) PLACE VOLTAIRE (N° impairs de 1 à 9999) PLACE VOLTAIRE (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES ORMES (N° impairs de 1 à 9999) RESIDENCE LES ORMES (N° pairs de 0 à 9998) RUE CHARLES DE COULOMB (Tous N° de 0 à 9999) RUE CHARLES SADRON (Tous N° de 0 à 9999) RUE D'ALEMBERT (N° impairs de 1 à 9999) RUE D'ALEMBERT (N° pairs de 0 à 9998) RUE D'AMBOISE (N° impairs de 1 à 9999) RUE D'AMBOISE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE BEAUMARCHAIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE BEAUMARCHAIS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE BLOIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE BLOIS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE CHARTRES (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE CHARTRES (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE CHATEAURoux (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE CHATEAURoux (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE PITHIVIERS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE PITHIVIERS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE SAINT AMAND (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE SAINT AMAND (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE TOURS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE TOURS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE VENDOME (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE VENDOME (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU CARBONE (Tous N° de 0 à 9999) RUE DU CRISTAL (Tous N° de 0 à 9999) RUE ERNEST RENAN (N° impairs de 1 à 9999) RUE ERNEST RENAN (N° pairs de 0 à 9998) RUE FONTENELLE (Tous N° de 0 à 9999) RUE LEONARD DE VINCI (Tous N° de 0 à 9999) RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE NICOLAS BOILEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE NICOLAS BOILEAU (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>affectation Diderot affectation Diderot</p> <p>affectation Kergomard</p>

Secteur 2009/2010

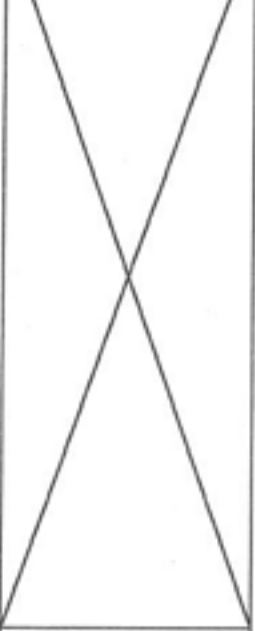
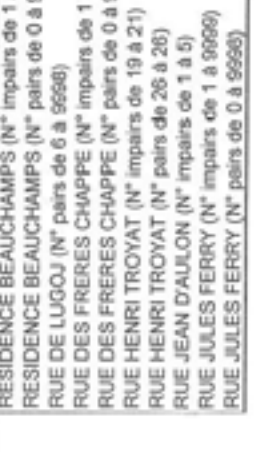
Secteur 2008/2009

Éléments Lavoisier

Observations		Observations
affectation Pasteur affectation Pasteur affectation Pasteur affectation Pasteur	<p>PLACE ANATOLE FRANCE (Tous N° de 0 à 9999) RUE ALAIN-RENE LESAGE (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN-RENE LESAGE (N° pairs de 0 à 9998) RUE ALFRED DE MUSSET (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALFRED DE MUSSET (N° pairs de 0 à 9998) RUE AMBROISE PARE (Tous N° de 0 à 9999) RUE ANDRE AMPERE (N° impairs de 1 à 9999) RUE ANDRE AMPERE (N° pairs de 0 à 9998)</p> <p>RUE CHARLES BAUDELAIRE (N° impairs de 1 à 9999) RUE CHARLES BAUDELAIRE (N° pairs de 0 à 9998) RUE CLOVIS 1ER ROI DES FRANCS (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLOVIS 1ER ROI DES FRANCS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE LA PETITE FALETTE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA PETITE FALETTE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DES MAITRES SONNEURS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DES MAITRES SONNEURS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOCTEUR SIMONIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOCTEUR SIMONIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOUANIER ROUSSEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOUANIER ROUSSEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DUC DE SULLY (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DUC DE SULLY (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU LANGUEDOC (Tous N° de 0 à 9999) RUE FRANCOIS II (N° impairs de 1 à 9999) RUE FRANCOIS II (N° pairs de 0 à 9998) RUE FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT (N° impairs de 1 à 9999) RUE FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT (N° pairs de 0 à 9998)</p> <p>RUE GUY DE MAUPASSANT (N° impairs de 1 à 9999) RUE GUY DE MAUPASSANT (N° pairs de 0 à 9998) RUE HENRI IV (N° impairs de 1 à 9999) RUE HENRI IV (N° pairs de 0 à 9998) RUE HONORE DE BALZAC (N° impairs de 3 à 11) RUE JEAN RACINE (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN RACINE (N° pairs de 0 à 9998) RUE JEAN-BAPTISTE COLBERT (N° impairs de 1 à 9999)</p>	<p>PLACE ANATOLE FRANCE (Tous N° de 0 à 9999) RUE ALAIN-RENE LESAGE (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN-RENE LESAGE (N° pairs de 0 à 9998) RUE ALFRED DE MUSSET (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALFRED DE MUSSET (N° pairs de 0 à 9998) RUE AMBROISE PARE (Tous N° de 0 à 9999) RUE ANDRE AMPERE (N° impairs de 1 à 9999) RUE ANDRE AMPERE (N° pairs de 0 à 9998) RUE ANTOINE DE LAVOISIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE ANTOINE DE LAVOISIER (N° pairs de 0 à 9998) RUE ARSENE D'ARSONVAL (N° impairs de 1 à 9999) RUE ARSENE D'ARSONVAL (N° pairs de 0 à 9998) RUE CHARLES BAUDELAIRE (N° impairs de 1 à 9999) RUE CHARLES BAUDELAIRE (N° pairs de 0 à 9998) RUE CLOVIS 1ER ROI DES FRANCS (N° impairs de 1 à 9999) RUE CLOVIS 1ER ROI DES FRANCS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE LA PETITE FALETTE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE LA PETITE FALETTE (N° pairs de 0 à 9998) RUE DES MAITRES SONNEURS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DES MAITRES SONNEURS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOCTEUR SIMONIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOCTEUR SIMONIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DOUANIER ROUSSEAU (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DOUANIER ROUSSEAU (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU DUC DE SULLY (N° impairs de 1 à 9999) RUE DU DUC DE SULLY (N° pairs de 0 à 9998) RUE DU LANGUEDOC (Tous N° de 0 à 9999) RUE FRANCOIS II (N° impairs de 1 à 9999) RUE FRANCOIS II (N° pairs de 0 à 9998) RUE FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT (N° impairs de 1 à 9999) RUE FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULT (N° pairs de 0 à 9998) RUE GASTON PLANTE (N° impairs de 1 à 9999) RUE GASTON PLANTE (N° pairs de 0 à 9998) RUE GUY DE MAUPASSANT (N° impairs de 1 à 9999) RUE GUY DE MAUPASSANT (N° pairs de 0 à 9998) RUE HENRI IV (N° impairs de 1 à 9999) RUE HENRI IV (N° pairs de 0 à 9998) RUE HONORE DE BALZAC (N° impairs de 3 à 11) RUE JEAN RACINE (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN RACINE (N° pairs de 0 à 9998) RUE JEAN-BAPTISTE COLBERT (N° impairs de 1 à 9999)</p>

Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>Elémentaire Lavoisier (suite)</p> <p>RUE JEAN-BAPTISTE COLBERT (N° pairs de 0 à 9998) RUE LOUIS-ANTOINE MACAREL (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS-ANTOINE MACAREL (N° pairs de 0 à 9998) RUE MADAME DE SEVIGNE (N° impairs de 1 à 9999) RUE MADAME DE SEVIGNE (N° pairs de 0 à 9998) RUE MICHEL DE MONTAIGNE (N° impairs de 1 à 9999) RUE MICHEL DE MONTAIGNE (N° pairs de 0 à 9998) RUE PABLO PICASSO (N° impairs de 1 à 9999) RUE PABLO PICASSO (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE CORNEILLE (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE CORNEILLE (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE DE RONSARD (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE DE RONSARD (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE CASSIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE CASSIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE STENDHAL (N° impairs de 1 à 9999) RUE STENDHAL (N° pairs de 0 à 9998) RUE STEPHANE MALLARME (N° impairs de 1 à 9999) RUE STEPHANE MALLARME (N° pairs de 0 à 9998) RUE THEOPHILE GAULTIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE THEOPHILE GAULTIER (N° pairs de 0 à 9998) RUE THOMAS EDISON (N° impairs de 1 à 9999) RUE THOMAS EDISON (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>RUE JEAN-BAPTISTE COLBERT (N° pairs de 0 à 9998) RUE LOUIS-ANTOINE MACAREL (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS-ANTOINE MACAREL (N° pairs de 0 à 9998) RUE MADAME DE SEVIGNE (N° impairs de 1 à 9999) RUE MADAME DE SEVIGNE (N° pairs de 0 à 9998) RUE MICHEL DE MONTAIGNE (N° impairs de 1 à 9999) RUE MICHEL DE MONTAIGNE (N° pairs de 0 à 9998) RUE PABLO PICASSO (N° impairs de 1 à 9999) RUE PABLO PICASSO (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE CORNEILLE (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE CORNEILLE (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE DE RONSARD (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE DE RONSARD (N° pairs de 0 à 9998) RUE RENE CASSIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE RENE CASSIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE STENDHAL (N° impairs de 1 à 9999) RUE STENDHAL (N° pairs de 0 à 9998) RUE STEPHANE MALLARME (N° impairs de 1 à 9999) RUE STEPHANE MALLARME (N° pairs de 0 à 9998) RUE THEOPHILE GAULTIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE THEOPHILE GAULTIER (N° pairs de 0 à 9998) RUE ALFRED DE VIGNY (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALFRED DE VIGNY (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>affection Pasteur affection Pasteur ex Pasteur ex Pasteur</p>

Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>Elémentaire Pasteur</p> <p>ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° impairs de 3 à 9) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° pairs de 20 à 24) ALLEE CHRISTINE DE PISAN (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE CHRISTINE DE PISAN (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE LOUIS PERGAUD (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE LOUIS PERGAUD (N° pairs de 0 à 9998) RESIDENCE LES GENETS (N° impairs de 31 à 45) RUE ALAIN FOURNIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN FOURNIER (N° pairs de 2 à 9998) RUE ALFRED DE VIGNY (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALFRED DE VIGNY (N° pairs de 0 à 9998) RUE BOSSUET (N° impairs de 1 à 9999) RUE BOSSUET (N° pairs de 0 à 9998) RUE JEAN PERRIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN PERRIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE LOUIS-JOSEPH GAY-LUSSAC (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS-JOSEPH GAY-LUSSAC (N° pairs de 0 à 9998) RUE MICHAEL FARADAY (N° impairs de 1 à 9999) RUE MICHAEL FARADAY (N° pairs de 0 à 9998) RUE NICOLAS LEBLANC (N° impairs de 1 à 9999) RUE NICOLAS LEBLANC (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE DE LAPLACE (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE DE LAPLACE (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>ALLEE CHRISTINE DE PISAN (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE CHRISTINE DE PISAN (N° pairs de 0 à 9998) ALLEE LOUIS PERGAUD (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE LOUIS PERGAUD (N° pairs de 0 à 9998) RUE ALAIN FOURNIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE ALAIN FOURNIER (N° pairs de 2 à 9998) RUE BOSSUET (N° impairs de 1 à 9999) RUE BOSSUET (N° pairs de 0 à 9998) RUE JEAN PERRIN (N° impairs de 1 à 9999) RUE JEAN PERRIN (N° pairs de 0 à 9998) RUE LOUIS-JOSEPH GAY-LUSSAC (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS-JOSEPH GAY-LUSSAC (N° pairs de 0 à 9998) RUE MICHAEL FARADAY (N° impairs de 1 à 9999) RUE MICHAEL FARADAY (N° pairs de 0 à 9998) RUE NICOLAS LEBLANC (N° impairs de 1 à 9999) RUE NICOLAS LEBLANC (N° pairs de 0 à 9998) RUE PIERRE DE LAPLACE (N° impairs de 1 à 9999) RUE PIERRE DE LAPLACE (N° pairs de 0 à 9998) RUE ANTOINE DE LAVOISIER (N° impairs de 1 à 9999) RUE ANTOINE DE LAVOISIER (N° pairs de 0 à 9998) RUE ARSENE D'ARSONVAL (N° impairs de 1 à 9999) RUE ARSENE D'ARSONVAL (N° pairs de 0 à 9998) RUE GASTON PLANTE (N° impairs de 1 à 9999) RUE GASTON PLANTE (N° pairs de 0 à 9998) RUE THOMAS EDISON (N° impairs de 1 à 9999) RUE THOMAS EDISON (N° pairs de 0 à 9998) RUE DES FRERES CHAPPE (N° impairs de 1 à 9999)</p>	<p>Affectation Kergomard</p> <p>affectation Diderot</p> <p>Affectation Lavoisier Affectation Lavoisier</p> <p>ex Lavoisier ex Lavoisier ex Lavoisier ex Lavoisier ex Lavoisier ex Lavoisier ex Lavoisier ex Claude Bernard</p>

Secteur 2008/2009	Secteur 2009/2010	Observations
<p>Elémentaire Claude Bernard</p> <p>RESIDENCE BEAUCHAMPS (N° impairs de 1 à 9999) RESIDENCE BEAUCHAMPS (N° pairs de 0 à 9998) RUE DE LUJOU (N° pairs de 6 à 9998) RUE DES FRERES CHAPPE (N° impairs de 1 à 9999) RUE DES FRERES CHAPPE (N° pairs de 0 à 9998) RUE HENRI TROYAT (N° impairs de 19 à 21) RUE HENRI TROYAT (N° pairs de 26 à 28) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 1 à 5) RUE JULES FERRY (N° impairs de 1 à 9999) RUE JULES FERRY (N° pairs de 0 à 9998)</p>		<p>affaffectation Romain Rolland affaffectation Romain Rolland affaffectation Romain Rolland affaffectation Pasteur affaffectation Romain Rolland affaffectation Romain Rolland affaffectation Romain Rolland affaffectation Kergomard affaffectation Romain Rolland affaffectation Romain Rolland</p>
<p>Elémentaire Pauline Kergomard</p> 	<p>ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° impairs de 1 à 1) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° impairs de 3 à 9) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° pairs de 2 à 18) ALLEE ADELAIDE DE SAVOIE (N° pairs de 20 à 24) ALLEE PIERRE BEREGOVY (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE PIERRE BEREGOVY (N° pairs de 2 à 9998) ALLEE SALVADOR ALLENDE (N° impairs de 1 à 9999) ALLEE SALVADOR ALLENDE (N° pairs de 2 à 9998) RUE HENRI TROYAT (N° impairs de 1 à 7) RUE HENRI TROYAT (N° pairs de 0 à 12) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 1 à 5) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 47 à 51) RUE JEAN D'AULON (N° pairs de 7 à 7) RUE JEAN D'AULON (N° impairs de 9 à 45) RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR (N° impairs de 1 à 9999) RUE LOUIS VI LE GROS (N° impairs de 1 à 9998) RUE LOUIS VI LE GROS (N° pairs de 0 à 9998) AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENNEDY (N° impairs de 1 à 9999) AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENNEDY (N° pairs de 2 à 9998) ESPLANADE DE L'UNIVERSITE (N° impairs de 1 à 9999) ESPLANADE DE L'UNIVERSITE (N° pairs de 2 à 9998) RUE DE MONTARGIS (N° impairs de 1 à 9999) RUE DE MONTARGIS (N° pairs de 0 à 9998)</p>	<p>ancien secteur</p> <p>Diderot Pasteur Diderot Pasteur Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Claude Bernard Diderot Diderot René Guy Cadou Romain Rolland Diderot Diderot Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland Romain Rolland</p>

N° 38 – Circonscription Orléans Est. Périmètres scolaires. Modification.

Mme MARECHAL – *C'est le même sujet, mais d'une ampleur toute autre.*

Il s'agit en effet d'un petit bout de secteur actuellement affecté en maternelle à Marie Stuart et en élémentaire à Olympia Cormier. Il se situe à l'est de l'avenue des Droits de l'Homme et nous allons l'affecter à la maternelle Claude Lewy et à l'élémentaire Gutenberg, et ce pour deux raisons principales :

- des effectifs chargés sont constatés en maternelle à Marie Stuart, permettant un petit peu de rééquilibrer les effectifs ;*
- la traversée de l'avenue des Droits de l'Homme n'est pas facile à faire et cela le sera sans doute encore moins avec les travaux du tram sur le boulevard Marie Stuart. C'est donc l'occasion de prendre un peu d'avance pour ce point là.*

Cette affectation avait d'ailleurs été travaillée avec les directeurs et les parents élus des secteurs concernés l'année dernière et comme je pense qu'il est mieux de pouvoir mettre au même Conseil Municipal toutes les modifications de secteurs, je l'ai faite en même temps que celle de La Source.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit dans son article 80 que « dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal » , (article 212.7 du code de l'Education modifié).

La réflexion sur la sectorisation des écoles du nord est de la Loire engagée en 2004, en concertation avec les directeurs des écoles concernées et l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, a conduit aux propositions suivantes :

- la redéfinition complète de tout le quartier induisait des bouleversements tels, qu'il a été décidé de procéder par étapes successives, permettant ainsi également de prendre en considération les impacts des opérations d'urbanisme au fur et à mesure de leur réalisation.*

Cette procédure permet en outre de procéder aux ajustements nécessaires, tant que les modifications annoncées de la réglementation en matière de gestion de la carte scolaire ne sont pas intervenues ;

- la première étape, proposée pour une mise en œuvre à la rentrée 2006, a permis la modification du secteur de l'école élémentaire Charles Péguy, en lui adjoignant la partie située au sud du boulevard Marie Stuart, jusqu'alors affectée à l'école élémentaire Gutenberg, afin d'assurer une continuité avec la maternelle Maria Montessori ;*

- la seconde étape, proposée pour la rentrée scolaire 2009, a été étudiée lors d'une réunion en date du 13 novembre 2007, à partir de trois propositions, pour lesquelles il a été convenu d'une mise en œuvre successive.*

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

La proposition retenue, en concertation avec les directeurs d'écoles et les parents élus en conseils d'écoles, concerne la portion du secteur Marie Stuart / Olympia Cormier située à l'est de l'avenue des Droits de l'Homme et au sud de la rue de l'Argonne.

Elle comprend principalement une partie de la rue du Petit Pont et la rue Antoine Mariotte selon le plan joint.

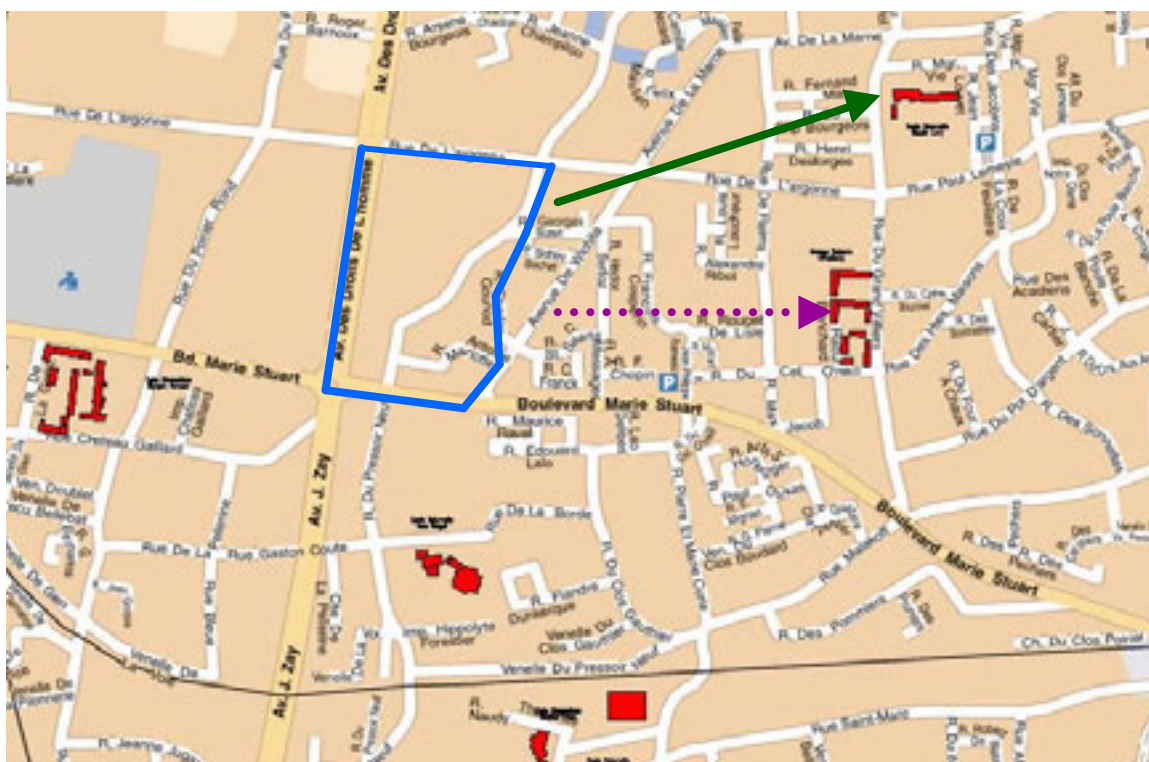
Ces rues seront désormais affectées aux écoles Claude Lewy en maternelle et Gutenberg en élémentaire.

Il a par ailleurs été convenu que cette nouvelle sectorisation ne s'appliquerait qu'aux nouveaux inscrits.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de modification de secteur des écoles du nord est. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE



Liste des tronçons de voies :

Voie	maternelle		élémentaire	
	Ancien secteur	Nouveau secteur	Ancien secteur	Nouveau secteur
BOULEVARD MARIE STUART (N° impairs de 41 à 49)				
RUE ANTOINE MARIOTTE (N° impairs de 1 à 9999)				
RUE ANTOINE MARIOTTE (N° pairs de 0 à 9998)	Ecole maternelle Marie Stuart	Ecole maternelle Claude Lewy	Ecole élémentaire Olympia Cormier	Ecole élémentaire Gutenberg
RUE DU PETIT PONT (N° impairs de 1 à 41)				
RUE DU PETIT PONT (N° pairs de 2 à 38)				

N° 39 – Indemnité Représentative de logement due aux instituteurs. Barème 2008. Approbation.

Mme MARECHAL – M. le Préfet nous demande d'approuver la proposition de barème pour l'indemnité de logement due aux instituteurs.

A ma connaissance, je crois que le nombre d'instituteurs bénéficiant de cette indemnité est de plus en plus réduit et que cela s'adresse à un nombre de personnes tenant sur les doigts d'une main.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Selon la circulaire de M. le Préfet du 7 février 1990, la dotation spéciale instituteurs est, dans le cadre du dispositif mis en place depuis le 1^{er} janvier 1990, divisée en deux parts :

- 1^{ère} part : attribuée aux communes en compensation des charges supportées pour les logements effectivement occupés par des instituteurs ayants-droit,

- 2^{ème} part : attribuée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T) qui verse au nom de la commune, directement à l'instituteur ayant-droit, l'Indemnité Représentative de Logement (I.R.L.) dans la limite du montant unitaire.

M. le Préfet fait connaître que le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteur est fixé, pour l'année 2008, à 2 751 €

Comme auparavant, le barème de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs, à défaut de mettre à leur disposition un logement, est fixé par arrêté préfectoral, conformément à l'article 3 du décret n° 83.367 du 2 mai 1983, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et du Conseil Municipal.

En application des principes d'attribution de l'Indemnité Représentative de Logement retenus les années précédentes :

- barème unique pour toutes les communes du Loiret,

- indemnité de base correspondant à 4/5^{ème} du montant unitaire de la dotation Etat, pour les célibataires,

- indemnité de base plus 25 %, soit la totalité de la dotation Etat, pour les instituteurs mariés ou assimilés.

M. le Préfet propose, sous réserve de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, d'arrêter le barème 2008 comme suit :

- 2 201 € pour un instituteur célibataire,

- 2 751 € pour un instituteur marié ou assimilé.

Pour les instituteurs bénéficiaires de l'indemnité « majorée » au titre des avantages acquis dans la commune antérieurement à la parution du décret susvisé, les montants seraient les suivants :

- 2 641 € pour un instituteur célibataire (indemnité de base + 20 %)
- 3 301 € pour un instituteur marié ou assimilé (indemnité de base + 20 %).

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Éducation, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de barème 2008 de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs, selon les montants précités, pour l'ensemble des catégories. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – Ateliers éducatifs périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année 2008-2009. Demandes de subventions.

Mme MARECHAL – *Il s'agit de demander auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports une subvention pour le financement des actions éducatives de la Ville d'Orléans.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Les ateliers éducatifs périscolaires, c'est très bien sauf qu'avant, ils étaient tous gratuits et que maintenant certains sont payants.*

(réaction hors micro de Mme MARECHAL).

M. LEBRUN – *Je vois que Mme MARECHAL dit « non », mais j'ai un exemple : l'atelier pétanque à l'école Claude Lewy est désormais payant.*

Mme MARECHAL – *Les ateliers ont toujours été payants pour ceux qui se pratiquent le soir. Il me semble me souvenir que cela coûte, pour l'année scolaire, 5,45 € pour les familles qui sont au Q.F. 1. Donc, on va dire que c'est une inscription au principe d'atelier.*

Pour le cas de la pétanque à la maternelle Claude Lewy, il s'agit en fait d'affirmations de la directrice qui n'a pas connaissance du dossier initial, puisqu'elle est arrivée par la suite à l'école. La première année que la Pétanque Argonnaise a travaillé pour les écoles, c'est à Claude Lewy en maternelle. Nous avons donc fait une expérimentation gratuite cette année là et l'atelier a tellement eu de succès que les années suivantes, il a été pérennisé et qu'il a pris de l'ampleur auprès d'autres écoles puisqu'il y en a maintenant aussi à Charles Péguy, au Nécotin, à Gutenberg. On a une demande aussi pour Michel de la Fournière. C'est donc un atelier qui fonctionne bien. De plus, il fait passerelle avec la pétanque au niveau du quartier, donc c'est bien aussi. Depuis lors, cet atelier est payant comme l'ensemble des autres. Il n'y a pas de raison de faire une différence pour une école, car ce serait mal venu vis à vis des familles.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son projet éducatif, la Ville développe des actions à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires d'Orléans. Elles se déroulent sur le temps périscolaire avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie en collectivité et de participer à l'épanouissement individuel des enfants.

Les ateliers éducatifs périscolaires sont proposés le soir après la classe ou lors de la pause méridienne, afin d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir et de pratiquer des activités sportives, culturelles, liées à l'environnement ou aux nouvelles technologies. Ces ateliers s'adressent principalement aux élèves des écoles élémentaires et sont conduits par des référents des écoles, des animateurs spécialisés ou par des associations.

Un soutien financier est attendu de la part de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) au titre du Contrat Educatif Local.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à solliciter et à percevoir les subventions de l'Etat (D.R.A.C., D.D.J.S) pour le développement et le financement des actions éducatives que la Ville d'Orléans mettra en place au cours de l'année scolaire 2008-2009 au titre des ateliers éducatifs périscolaires ;

2°) autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention et avenant à venir relatif à la mise en œuvre de ces actions pour l'année scolaire 2008-2009 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, T.S. 600 ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, T.S. 600. »

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 41 – Actions d'éducation artistique. Programme 2008-2009. Approbation d'une convention à passer avec la Ligue de l'Enseignement.

Mme MARECHAL – *Il s'agit de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'ensemble des actions d'éducation artistique dont vous avez le détail dans la délibération. Pour ne citer que les titres, nous avons des classes qui feront de la calligraphie ; des pictulinaires, activité basée sur le vocabulaire culinaire et l'art plastique ; 3 classes comédie musicale ; 2 classes théâtre ; 1 classe danse contemporaine ; 1 classe art contemporain ; 1 classe photographie ; 2 classes ayant lieu au Musée des Beaux-Arts avec comme thématique « Danser la peinture » ; 1 classe avec une comédienne également au Musée des Beaux-Arts ; 2 classes photo et*

patrimoine ; 1 classe création sonore avec un compositeur de musique électroacoustique, activité nouvelle pour cette année ; 2 classe art numérique ; 3 classes littérature-jeunesse ; 13 classes pour un album cycle 2 pour l'ensemble des écoles de la zone d'éducation de l'Argonne.

Voilà la liste de ces actions qui sont plébiscitées par les enseignants et les enfants.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Plan d'Actions d'Education Artistique (P.A.E.A.) mis en place depuis plusieurs années dans les écoles élémentaires d'Orléans a pour but de développer les pratiques artistiques sur le temps scolaire.

Ce dispositif permet aux enfants de découvrir une discipline dans le cadre scolaire avec leur enseignant grâce à l'intervention d'un artiste.

Ces actions s'adressent principalement aux élèves de cours moyen de façon à ce que chacun puisse en bénéficier au moins une fois au cours de sa scolarité.

Pour l'année scolaire 2008-2009, les disciplines retenues s'adressent à 25 classes de cycle 3 et 13 classes de cycle 2 comme suit :

- Calligraphie : 2 classes

La calligraphie fait appel non seulement aux techniques d'écriture, mais également dans le cas de l'enluminure aux techniques de peinture et de dorure. Une classe découvrira ces techniques avec M. Eric MONTIGNY, qui pratique la calligraphie occidentale, et une classe avec M. SALIH pour la calligraphie arabe et latine.

- Pictulinaires : 4 classes

Le point de départ est basé sur la correspondance des verbes employés dans le vocabulaire culinaire et plastique : sentir et apprécié la « chair » des œuvres, à savoir la connaissance des matériaux qui les composent. Le travail portera sur l'acquisition de techniques, de méthodes de travail et la découverte des arts visuels.

- Comédie Musicale : 3 classes

Les classes musicales seront conduites par M. Julien JOUBERT, professeur au Conservatoire.

Les enfants aborderont le travail vocal, musical, la mise en scène, la réalisation plastique de décors, la création artistique.

Chaque projet donnera naissance à de petites comédies musicales que les enfants présenteront en public, en juin lors des journées du P.A.E.A.

- Théâtre : 2 classes

M. Eric CENAT, du théâtre de l'Imprévu, initiera les enfants à la pratique théâtrale par des exercices de concentration, mémorisation, d'expression personnelle et collective. Une visite du théâtre d'Orléans et de ses coulisses est prévue ainsi qu'une représentation théâtrale pour enfants.

Le travail s'appuiera sur des textes choisis en collaboration avec l'enseignant.

- Danse contemporaine : 1 classe

Mme Elisabeth BERGER, professeur de danse et chorégraphe, assurera l'animation de l'option. Le projet bâti à partir du thème choisi par l'enseignant permettra aux élèves la découverte, l'approche et un certain approfondissement de la danse.

Le travail aboutira à la création de phrases chorégraphiques présentées en fin d'année.

- Art contemporain : 1 classe

M. Sébastien PONS, artiste plasticien, invitera les enfants à découvrir la démarche artistique de l'art contemporain par une visite de son atelier, d'expositions, puis la pratique en abordant différentes techniques de représentation. Une exposition à la médiathèque clôturera l'action en juin 2009.

- Photographie : 1 classe

Les élèves découvriront la photographie à travers différentes pratiques et techniques, de la pratique artisanale à la pratique artistique avec Mme Valérie LERAY du collectif LUMEN.

Les travaux des classes seront également présentés à la médiathèque en juin 2009.

- Danser la peinture : 2 classes

Cette option a pour objet la rencontre de différentes expressions artistiques, (musique, arts plastiques et danse). Autour d'œuvres choisies du Musée des Beaux-Arts, les sensations, les émotions ressenties par les enfants seront traduites en une chorégraphie et des réalisations en art plastique.

- Théâtre au Musée : 1 classe

A partir de tableaux très différents découverts au Musée des Beaux-Arts, en compagnie de 2 plasticiennes et d'une comédienne de la compagnie Les Passeurs, les enfants feront un travail basé sur le mime pour exprimer leur ressenti, qui aboutira à la mise en parole et à des productions plastiques.

- Photo et patrimoine : 2 classes

L'objectif est de renforcer l'enseignement des arts visuels et l'éducation à l'image. La classe élaborera un projet collectif, dans une démarche créatrice qui l'amènera à juger son environnement avec un regard nouveau. M. Laurent BAUDE, photographe plasticien, professeur à l'Institut d'Arts Visuels, encadrera ces classes.

- Création sonore : 1 classe

L'ambition de cette option est de produire une petite pièce sonore collective, une musique de « bruits » écoutés, puis choisis et enregistrés par les enfants, qui pourra ensuite être diffusée lors des journées du P.A.E.A. L'intervenant est M. Paul LAURENT, compositeur de musique électroacoustique.

- Art numérique : 2 classes

M. Philippe TARRAL, infographiste et auteur de bandes dessinées, initiera les élèves à l'utilisation de logiciels de traitement d'images et les aidera à réaliser de courtes Bandes Dessinées, grâce à un travail en petits groupes. Les réalisations seront présentées lors des journées du P.A.E.A.

- Littérature-jeunesse : 3 classes

Les enfants seront accueillis par les bibliothécaires du Réseau des bibliothèques d'Orléans. Ils découvriront la littérature contemporaine à travers un auteur choisi qu'ils auront l'occasion de voir lors d'une rencontre privilégiée avec leur enseignant.

- Album pour le cycle 2 : 13 classes

Il s'agit de réaliser un album avec des élèves du cycle 2 d'écoles de la Zone d'Education Prioritaire (Z.E.P.) de l'Argonne, afin de les familiariser avec le monde du livre. M. Nicolas MENARD, M. Christian VASSORT et Mme Patricia BERRELY interviennent dans les classes pour stimuler l'écriture, puis aider à l'illustration des textes réalisés.

- Journées du P.A.E.A.

L'objectif est de valoriser les réalisations des classes du P.A.E.A., de permettre aux élèves impliqués de présenter leur travail, et de sensibiliser des enseignants non participants pour susciter de nouveaux projets l'an prochain.

Pendant deux jours, les options des arts de la représentation se produiront sur la scène du Théâtre Gérard Philipe.

En juin, une semaine sera consacrée à la présentation des options arts visuels à la médiathèque.

La Ligue de l'Enseignement Fédération du Loiret sera chargée de conduire l'ensemble de ces actions, et d'en assurer le suivi dans le cadre d'une convention de prestation de service.

Un soutien financier est attendu de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le programme du Plan d'Actions d'Education Artistique pour l'année 2008-2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la convention à passer avec la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Loiret et tout avenant à venir relatif à la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Education artistique pour l'année 2008-2009 ;

3°) autoriser M. le Maire à solliciter et percevoir les subventions de la D.R.A.C. relatives à la réalisation de ce Plan d'Actions ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 2553, T.S. 600 ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 2553, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 42 – Transport des élèves des écoles primaires participant aux activités sportives de l'U.S.E.P. Participation aux frais. Approbation d'une convention.

Mme MARECHAL – *C'est une convention à passer avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) pour l'organisation du transport des élèves des écoles primaires qui participent à ces activités qui ont lieu le mercredi après-midi.*

Pour moi, c'est l'occasion de montrer que les engagements que j'ai pris en tant que Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, je les tiens en tant qu'Adjoint au Maire puisque je reprends, en régie directe, cette activité.

M. CHAPUIS – *C'est simplement une remarque. Je pense que tout le monde avait déjà eu vent de cette initiative, puisqu'il s'agit cette année des 70 ans de l'U.S.E.P.*

Mme MARECHAL – *Sur Orléans, c'était aujourd'hui.*

M. CHAPUIS – *Officiellement, c'est le 1^{er} février. Je fais une allusion tout simplement parce que cela a été créé par Jean ZAY en 1939 et donc c'est juste pour une petite commémoration. Je vous remercie.*

Mme MARECHAL – *C'était aujourd'hui la fête de l'U.S.E.P. et j'aurais pu effectivement y penser. D'ailleurs, Martine GRIVOT y est allée tout à l'heure et je devais m'y rendre également, mais cela s'est fini plus tôt que prévu.*

M. le Maire – *Quoi ? C'est la Sainte Martine aujourd'hui ?*

(rires).

M. le Maire – *Enfin, cela n'a pas de rapport avec l'U.S.E.P. Merci pour ce rappel.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une convention avait été passée entre l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) et la Caisse des Ecoles Publiques de la Ville d'Orléans qui prévoyait la prise en charge par cette dernière des frais liés aux transports des élèves orléanais participant aux activités organisées par l'U.S.E.P.

Le comité administratif de la Caisse des Ecoles ayant décidé de la mise en sommeil de cette institution, la Ville a décidé de prendre en charge ces frais de transports.

Aussi, il y a lieu de passer une convention avec l'U.S.E.P. définissant notamment les conditions d'organisation et de financement de ces transports.

L'U.S.E.P. organisera chaque mercredi les activités sportives des enfants orléanais adhérents de l'U.S.E.P. sur des lieux adaptés à la discipline choisie, avec le personnel encadrant qualifié nécessaire et sous sa seule responsabilité. Le planning des activités nécessitant un transport en autocar devra être communiqué à la Ville et au transporteur désigné par elle, avant le début de chaque trimestre.

A titre indicatif, le volume annuel de rotations est estimé à une quarantaine de transports, principalement intra-muros ou dans les communes de l'agglomération orléanaise. Si des modifications significatives de ce volume de rotations et/ou des destinations géographiques devaient intervenir, l'U.S.E.P. devra se rapprocher de la Ville, seule habilitée à décider d'un financement supplémentaire de transports.

L'U.S.E.P. communiquera à la Ville un bilan des activités ainsi réalisées à la fin de chaque année scolaire.

La Ville prendra en charge le coût des transports des enfants orléanais participants aux activités de l'U.S.E.P. dans les conditions définies ci-dessus. Pour ce faire, elle fera appel au transporteur de son choix qui remplira les meilleures garanties techniques et financières.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (U.S.E.P.) pour l'organisation des transports des élèves des écoles primaires participant aux activités sportives de l'association ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonctions 213, article 6248, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 43 – Programme Comenius 2008-2010. Ecole élémentaire Georges Chardon. Partenariat multilatéral. Approbation d'une convention à passer avec l'Agence Europe - Education - Formation France.

Mme MARECHAL – *Nous avons une école, l'élémentaire Georges Chardon, qui est intégrée dans le programme Comenius avec l'Agence Europe-Education. La Ville prendra en régie directe les modalités de financement de cette activité.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du programme d'Education et de Formation COMENIUS, l'Agence Europe-Education – Formation France a pour mission de verser des subventions aux établissements scolaires du premier degré dont le projet a été accepté après une procédure de sélection européenne.

Le projet « Change Today – Safe Tomorrow » présenté par l'école élémentaire Georges Chardon, en partenariat multilatéral avec Munster (Allemagne), Kristiansand (Norvège), Konya (Turquie) et Ostrow (Pologne) a été retenu et va donc bénéficier d'une subvention de 16 000 € pour sa mise en oeuvre dont la réalisation s'échelonne du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2010.

Cependant l'Agence Europe-Education – Formation France, en accord avec le Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, versera les fonds correspondants à la Ville d'Orléans, en qualité de représentant légal de l'école, à charge pour elle de les gérer conformément aux règles de la comptabilité publique.

C'est pourquoi, il y a lieu de passer une convention définissant notamment :

- les conditions de financement de l'action : 16 000 € pour douze mobilités minimum, englobant les frais de mission, mais également les frais annexes liés au projet ;

- les modalités de paiement de la subvention, soit 80 % versés après signature de la convention par toutes les parties, et le solde après examen du rapport final de l'action menée, à établir avant le 30 septembre 2010. A la fin de la période contractuelle, la Ville sera tenue de rembourser les sommes non utilisées si le projet n'était pas intégralement réalisé ;

- les modalités de suivi, d'évaluation et de contrôle avec l'établissement d'un rapport intermédiaire à établir le 30 juin 2009 au plus tard.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes de la convention à passer avec l'Agence Europe-Education – Formation France pour le programme Comenius, autorisant l'école élémentaire Georges Chardon à réaliser un partenariat multilatéral pour les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010, bénéficiant d'une subvention de 16 000 € pour la mise en oeuvre du projet ;

2°) autoriser M. le Maire à signer la convention au nom de la Ville ;

3°) autoriser la Ville à régler l'ensemble des dépenses en rapport avec cette convention (prestations, fournitures, frais de missions des enseignants ...) en fonction des dépenses engagées et sur justificatifs ;

4°) ouvrir les crédits nécessaires en recettes et en dépenses au budget de la Ville, fonction 213, articles 7488, 6064, 60632, 60682 et 6256, T.S. 600. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE DES QUARTIERS

N° 44 – Participation citoyenne. Comités de Mobilisation et d'Animation. Modification des membres.

Mme de QUATREBARBES – Suite aux démissions de M. DEBARBAT et de Mme BEAUVALLET, il s'agit de désigner de nouveaux membres dans les Comités de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.).

Pour le C.M.A. de la Barrière Saint-Marc La Fontaine, c'est Mme PELLOIE qui viendra en remplacement de M. DEBARBAT.

Pour le C.M.A. des Acacias, c'est également Mme PELLOIE qui viendra en remplacement de Mme BEAUVALLET.

Mais également aussi, à la demande de l'opposition, il y a quelques modifications supplémentaires :

- au C.M.A. du quartier Argonne-Nécotin-Belneuf, c'est M. CHAPUIS qui remplacera M. VALLE.

- au C.M.A. du quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent, c'est M. Yann PORTUGUES qui remplacera M. CHAPUIS.

- au C.M.A. du quartier Saint-Marceau, c'est M. BRARD qui remplacera Mme NOEL.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des remarques ? M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Nous nous abstenons sur cette délibération, comme on l'a déjà fait d'ailleurs. On pense que l'opposition est sous représentée. Par exemple, nos élus – nous ne sommes pas nombreux quand même – ne sont pas tous dans des Conseils Consultatifs de Quartier.*

M. le Maire – *Oui, mais justement M. LEBRUN. Vous dites que vous n'êtes pas nombreux et j'allais dire que je n'y suis pour rien.*

(rires).

M. le Maire – *Vous me pardonnez, ce n'est pas méchant.*

On ne peut pas vous démultiplier partout puisqu'il y en a 12 des Conseils Consultatifs de Quartier et donc, cela a sa logique.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En application de la Charte de la Participation Citoyenne, adoptée au Conseil Municipal du 19 décembre 2008, des Comités de Mobilisation et d'Animation (C.M.A.) sont institués au sein des Conseils Consultatifs de Quartier. Ils ont été constitués ainsi qu'il suit :

Conseil Consultatif de quartier La Source :

- Président : M. LANGUERRE
- Membres du C.M.A. : M. MONTEBELLO, M. BEN CHAABANE, Mme KOUNOWSKI

Conseil consultatif de quartier Saint-Marceau :

- Président : M. GAINIER
- Membres du C.M.A. : Mme SUIRE, M. THOMAS, Mme NOEL

Conseil Consultatif de quartier Bourgogne – République :

- Président : Mme MAUROY
- Membres du C.M.A. : Mme COUPEZ, Mme SERVAIS, Mme LEVELEUX-TEIXEIRA

Conseil Consultatif de Quartier Carnes- Bannier :

- Président : Mme RICARD
- Membres du C.M.A. : Mme BARRUEL, M. LEBRUN

Conseil Consultatif de Quartier Barrière Saint-Marc- La Fontaine :

- Président : M. POISSON
- Membres du C.M.A. : M. PEZET, M. LAMARRE, M. DEBARBAT

Conseil Consultatif de Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf :

- Président : Mme CARRE
- Membres du C.M.A. : Mme HEAU, M. VALLE

Conseil Consultatif de Quartier Saint-Marc, Faubourg Bourgogne- Argonne sud :

- Président : M. POISSON
- Membres du C.M.A. : M. MAGNIER, Mme CHAPOVALOFF, Mme GRUWE

Conseil Consultatif de Quartier Madeleine :

- Président : Mme LABADIE
- Membres du C.M.A. : Mme PERLOT, M. L'HEUDÉ, M. GRAND

Conseil Consultatif de Quartier Dunois- Châteaudun- Faubourg Bannier :

- Président : Mme LABADIE
- Membres du C.M.A. : Mme d'AUX, M. FEBVRE, Mme FERKATADJI

Conseil Consultatif de Quartier Blossières-Murlins :

- Président : M. BLANLUET
- Membres du C.M.A. : M. DABAUVALLE, Mme MIKO

Conseil Consultatif de Quartier Acacias :

- Président : M. BLANLUET
- Membres du C.M.A. : M. HISSELE, Mme BEAUVALLET

Conseil Consultatif de Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent :

- Président : Mme PARAYRE
- Membres du C.M.A. : Mme de CHANGY, M. CHAPUIS

Aux termes de l'article 7 de la Charte de la Participation Citoyenne, chacun de ces comités peut compter jusqu'à 23 membres, dont « 2 à 3 élus municipaux désignés par le Conseil Municipal, dont un de l'opposition. A défaut, le Conseil Municipal peut désigner des citoyens habitant dans le quartier mais ne disposant pas d'un mandat électif ».

Dans le cadre du renouvellement courant des membres élus des Comités de Mobilisation et d'Animation, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner :

- **pour le Comité de Mobilisation et d'Animation du Conseil Consultatif de Quartier Barrière Saint-Marc La Fontaine, Mme PELLOIE en remplacement de M. DEBARBAT ;**
- **pour le Comité de Mobilisation et d'Animation du Conseil Consultatif de Quartier Acacias, Mme PELLOIE en remplacement de Mme BEAUVALLET ;**
- **pour le Comité de Mobilisation et d'Animation du Conseil Consultatif de Quartier Argonne-Nécotin-Belneuf, M. CHAPUIS en remplacement de M. VALLE ;**
- **pour le Comité de Mobilisation et d'Animation du Conseil Consultatif de Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent, M. Yann PORTUGUES en remplacement de M. CHAPUIS ;**
- **pour le Comité de Mobilisation et d'Animation du Conseil Consultatif de Quartier Saint-Marceau, M. BRARD en remplacement de Mme NOEL. »**

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 3 ABSTENTIONS.

N° 45 – Participation citoyenne. Comités de Mobilisation et d'Animation. Désignation des personnes ressources. Communication.

Mme de QUATREBARBES – *Pour continuer la mise en place des C.M.A. dans le cadre de la charte qui a été adoptée au dernier Conseil Municipal, le 19 décembre 2008, les adjoints et les présidents de quartier ont travaillé, en concertation avec les membres désignés, pour proposer une liste de membres pour les personnes ressources.*

Cette liste vous a été remise sur table. Je ne vais pas la lire car je pense que c'est un peu fastidieux, mais vous pouvez en prendre connaissance.

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des remarques ? Mme KOUNOWSKY.*

Mme KOUNOWSKY – *Puisqu'on parle d'information, je vais en faire une. Dans cette charte de la participation citoyenne, il y a le mot « participation ». Je pensais donc que l'on allait participer, notamment à la constitution de ces listes de personnes ressources et je me suis rendue compte que c'était un effet d'annonce, mais que cela n'allait pas plus loin.*

En effet, dans certains quartiers, il a fallu que nous élus, nous allions dans les mairies pour savoir comment cela se passait. On n'a pas eu la date d'échéance, c'est-à-dire que l'on a appris de manière fortuite que cela allait être lu et qu'on aurait cette information à ce Conseil Municipal. On devait faire des réunions avec les présidents des C.M.A. Si on n'avait pas été chercher l'information, on ne l'aurait pas eue. Et puis, dans certains quartiers, les élus ont été sollicités pour donner une liste. Pour ma part, dans le quartier de La Source, j'ai dû arriver avec ma liste, mais on ne me l'avait pas demandée. J'ai donc proposé 5 noms et je n'ai eu aucun nom de retenus.

Alors, je ne sais pas ce qu'on appelle participation. Je trouve que c'est scandaleux parce que ce n'est pas de la participation. Il n'y a eu aucune communication, rien n'a été fait, on est mis devant le fait accompli, mais moi j'ai perdu deux heures à la mairie d'Orléans pour que l'on me dise « voilà, la liste est faite ! »

M. POISSON – *Excusez-moi, mais j'ai eu un petit accident de vélo ce matin ...*

(rires).

M. POISSON - *... qui ne m'empêche pas de parler.*

Je voulais apporter quelques renseignements complémentaires. S'agissant pour ma part du quartier est, c'est moi qui suis allé demander, à trois reprises, des noms de personnes. J'ai également demandé aux trois représentants de l'opposition de les rencontrer à la mairie et je n'en ai vu qu'un. Ensuite, quand les listes m'ont été communiquées, la moitié des personnes qui étaient inscrites sur ces listes ne souhaitaient plus y participer. Voilà cette précision. J'ai fait, me semble t-il, une démarche et ce n'est pas ce que vous disiez tout à l'heure.

M. le Maire – *Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et ensuite M. RICOUD souhaitent la parole.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vais en rajouter un petit peu par rapport à ce qui a déjà été dit. Ma collègue a parlé de concertation tronquée, moi je parlerai de mascarade. Il faut dire*

les choses comme elles sont. Il s'agit là encore de : communication, marketing ; des grands mots : participation ; on va se rassembler ; on va travailler ensemble ; on va se concerter ; on va faire des listes ensemble. C'est l'article 7 de la charte.

Donc, je prends l'exemple de mon quartier. Je travaille avec Mme MAUROY et cela s'est bien passé. On s'est téléphoné, on s'est vu, on a envoyé des mails, on s'est rencontré et mis d'accord sur un certain nombre de noms. Cela s'est donc très bien passé.

(brouhaha dans l'hémicycle).

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *No comment. Jusque là, j'étais confiante.*

Samedi dernier, nouvel échange de mail et Mme MAUROY me dit « j'ai travaillé avec tel et tel principe de sectorisation, de parité, les professions des uns et des autres, etc ». Elle avait retenu l'une des 10 ou 15 personnes. D'ailleurs, Mme MAUROY a pris la peine de rencontrer les personnes, c'est très bien. Donc, j'avais le sentiment que sur 7 personnes, j'avais pu proposer au moins une personne. Et ce soir, j'arrive au Conseil Municipal et qu'est-ce que je vois ? Comme me l'a dit très gentiment Mme MAUROY tout à l'heure, la liste est inchangée à une exception près : la proposition que j'avais faite, comme par hasard.

Alors, écoutez, j'ai fait un petit calcul rapide. Nous avons ici une liste de 82 noms. Et sur 82 noms, je pense qu'il y en a moins de 5 proposés par l'opposition municipale, moins de 5 ! Alors, d'accord on a perdu les élections, mais quand même ! Non, 5 sur 82, ce n'est pas proportionnel. C'est une mascarade cette histoire de charte de la participation citoyenne. Je le dis ici devant vous, mes chers collègues, je le dis devant le public ici présent. On s'est moqué de nous. On a joué le jeu depuis le début, on nous a fait croire qu'on serait associé aux décisions, c'est faux ! La preuve : elle est là, noir sur blanc, avec cette liste de 82 noms, parmi lesquels nous ne retrouvons pas nos propositions.

M. LEBRUN – *J'avais plusieurs remarques à faire.*

La première est que l'on avait proposé une personne dans chaque Conseil de Quartier. Le résultat est qu'aucune n'a été retenue.

Concernant les militants associatifs, je constate et je me satisfais que dans le Conseil de Quartier où je suis, cela a été pris en compte. On a eu une discussion à ce sujet là et cela s'est bien passé. Mais le nombre de militants associatifs sur l'ensemble des Conseils Consultatifs de Quartier, je crois qu'il est quand même très limité par rapport à l'engagement qui avait été pris la dernière fois.

Le troisième point est que je souhaiterais savoir comment va se passer le tirage au sort des 10 prochains dans chaque Conseil de Quartier.

M. le Maire – *M. RICOUD et ensuite Mme MAUROY.*

M. RICOUD – *Je suis absolument d'accord avec ce qui a été dit par mes collègues. A La Source, tout le monde se félicite qu'il y ait un mouvement associatif fort, et c'est vrai, qu'il tisse du lien, qu'il intervient, avec lequel on est ou on n'est pas d'accord. Et là dans la liste qui est proposée, je ne retrouve pas ces militants qui depuis des années participent à la vie du quartier. A propos des Conseillers Généraux, vous en avez déjà parlé avant que j'arrive, ils ont été zappés complètement.*

Les responsables associatifs des locataires, je n'en vois pas, alors qu'à La Source, il y a 4 000 logements sociaux. Par rapport aux associations, il n'y a aucun représentant.

Ma collègue a parlé de mascarade, oui. Je dirais même qu'il y a une certaine chape de plomb. Dominique LEBRUN a parlé de l'ensemble de la problématique, mais moi à La Source, c'est tout sauf un Conseil de Quartier représentatif de La Source.

Mme MAUROY – *Nous nous sommes effectivement rencontrées un certain nombre de fois avec Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, mais aussi avec les autres élus nommés au C.M.A. Ce serait faux que de dire que c'est une mascarade. Faux pour une raison très simple. Je crois que ce qui serait vraiment une mascarade, cela serait de donner une couleur politique à nos Conseils de Quartier.*

(rires émanant des bancs de l'opposition municipale).

Mme MAUROY – *Concernant le quartier Bourgogne-République puisqu'il a été nommé, je voudrais préciser simplement que toutes les personnes choisies sont des Orléanais bénévoles, représentants de milieux associatifs et qui pour le coup sont présents. Ils représentent leur association ou ils ont des compétences, certains des qualités propres. Si cela n'était pas le cas, je crois que la vraie mascarade serait là.*

Par ailleurs, il est vrai Mme LEVELEUX, que vous m'avez proposé à peu près une dizaine de noms et que j'ai rencontré toutes ces personnes. Ces personnes étaient tout à fait intéressantes, mais j'en ai par ailleurs rencontré aussi une trentaine d'autres qui avaient postulé spontanément, que je ne connaissais pas auparavant, et dont les candidatures étaient aussi tout à fait intéressantes.

Donc le choix a été fait en fonction des critères que j'ai évoqués : dans le sens de l'intérêt général du quartier et il n'y a pas là de choses personnelles ou autres. Mais je veux préciser quand même que jusqu'à maintenant, on a toujours travaillé avec toutes les forces vives du quartier, quelles qu'elles soient. On ne demande pas aux gens pour quelles raisons ils viennent. A partir du moment où leur bonne volonté est là, c'est l'essentiel. Pour l'exemple que vous venez de donner, la plupart des personnes choisies sont présentes dans le public. Je pense qu'elles apprécient et qu'elles restent tardivement parce que c'est important. Voilà, c'est tout.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Ce n'est pas la peine de parler de concertation avec les autres membres.*

M. le Maire – *Mais, vous n'avez pas la parole pour l'instant.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je la prends quand même.*

M. le Maire – *Non, Mme LEVELEUX.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *A ce moment là, c'est l'Ecole des Fans !*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire – *Mes chers collègues, s'il vous plaît. Personne n'a la parole, à part moi ! Et donc, je donne la parole à M. GAINIER.*

M. GAINIER – *Merci M. le Maire. A propos des C.M.A. et des Conseils Consultatifs de quartier, la vraie démocratie participative se fera dans les réunions publiques que nous tiendront. C'est là que les gens pourront s'exprimer et évoquer les sujets qui leur plaisent.*

Qu'est-ce que le C.M.A. ? Regardez bien le texte, c'est une structure qui va préparer les réunions publiques comme les ordres du jour. Aucune décision ne sera prise au sein du C.M.A. L'important est de bien faire passer l'information lorsqu'il y aura des réunions publiques pour que les habitants de nos quartiers soient informés et participent à ces réunions publiques.

Contrairement peut-être au mandat précédent où dans les Conseils de Quartier, nous n'étions que cinq et là l'ouverture s'est manifestée quand même, il y avait des décisions de prises qui remontaient, ces propositions étaient faites à la mairie centrale. Ce n'est pas le cas dans les C.M.A. à l'heure actuelle. C'est de l'animation, c'est-à-dire que l'on va préparer les réunions publiques et les vraies propositions se feront en réunion publique où tout le monde pourra participer. Donc, je crois franchement que c'est un faux débat que de s'attacher aux noms composant les C.M.A., les personnes ressources ...

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. GAINIER - ... *lisez la charte et vous verrez !*

(brouhaha sur les bancs de l'opposition).

M. le Maire – *Mme LEVELEUX, s'il vous plaît !*

M. GAINIER – *Les véritables propositions se feront en réunion publique et c'est cela qu'il faut retenir de la démocratie participative.*

M. le Maire – *D'autres intervenants : M. LANGUERRE, Mme KOUNOWSKY, M. BLANLUET, M. CHAPUIS, Mme LABADIE et puis on va terminer là dessus.*

M. LANGUERRE – *Je voudrais souligner l'exercice difficile auquel on a été confronté. Des candidatures spontanées, personnelles, de gens compétents qui avaient toutes les raisons d'être choisies ont été présentées. J'en avais beaucoup et le choix a été très difficile. Il a donc fallu faire des choix et je les assume. Et vous en avez été informée ?*

(M. LANGUERRE s'adresse à Mme KOUNOWSKY).

M. LANGUERRE – *Mme NGANGA et vous-même, Mme KOUNOWSKY, vous êtes élues municipales et vous siégez toutes les deux dans le C.M.A. A l'époque de la constitution du C.M.A., il y avait deux élus de quartier à La Source et les deux élues de l'opposition ont été retenues.*

Ensuite, je me suis basé sur les compétences des personnes et pas sur les titres. Et il est incontestable, même si certains le contestent, que les personnes choisies sont des militants associatifs honnêtes et sincères qui sont actifs sur le terrain depuis longtemps. Que ce soit en matière sportive, en matière de jeunesse ou en matière d'insertion, les personnes choisies sont reconnues dans le quartier.

Pour compléter, je dirais que le C.M.A. n'a jamais été le Conseil de Quartier. C'est exactement ce que disait Gérard GAINIER, c'est une structure qui assiste le président du Conseil de Quartier, qui organise les réunions et qui choisit les thèmes de réunion. C'est extrêmement réduit comme fonction.

Mme KOUNOWSKY – *M. LANGUERRE, je vais vous répondre. Vous allez donc m'expliquer pourquoi ... attendez, je vais vous expliquer mon cas, parce que Mme MAUROY a dit qu'elle avait pris la liste de ma collègue et qu'elle avait essayer de rencontrer ces personnes. Pour ma part, à La Source, on ne m'a pas convoquée. On ne m'a pas demandé ma liste et quand je suis arrivée, je suis restée deux heures avec vous et d'autres élus de La Source : M. BEN CHAABANE et M. MONTEBELLO, et puis finalement, on m'a dit au bout de deux heures : « La liste, c'est cela ! » Alors, je vais vous dire qu'il fallait me l'envoyer par e-mail, mais pas me faire un semblant de concertation, car c'était déjà bétonné d'avance. Alors, si on appelle cela de la participation, de la démocratie, attendez, on n'a pas les mêmes définitions des mots français, excusez-moi.*

M. BLANLUET – *A propos du quartier des Acacias, pour pouvoir rencontrer la personne de l'opposition, il aurait déjà fallu la connaître. C'est moi qui ai contacté M. DESPORTES-GUILLOUX pour avoir le nom de la personne remplaçant Mme BEAUVALLET. On m'a donné un nom qui ne rentrait pas dans la charte puisque cette personne habitait aux Blossières, et ne travaillait pas aux Acacias. Donc la charte, il faut bien la lire.*

M. RICOUD – *En 2001, lorsque vous avez été élu Maire, M. GROUARD, Michel LANGUERRE est venu chez moi quelques jours après votre élection et il m'a dit « Michel – parce que l'on se connaît depuis très longtemps – ce serait bien que tu sois au Conseil Consultatif de Quartier, parce que tu connais le terrain, etc » Alors, j'ai dit oui et je pense avoir fait mon boulot, non ?*

Et puis en 2008, que se passe t-il ?

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

M. RICOUD – *Ah oui, parce que je suis élu, je disparaissais de tout cela. Alors, je n'en fais pas une affaire personnelle et je continuerai à faire mon boulot, à intervenir pour les gens, à être présent. Au fait, question M. le Maire : demain, ma permanence, c'est dedans ou dehors ?*

(rires).

M. le Maire – *C'est open !*

M. RICOUD – *Sincèrement, je pense qu'à La Source, on est un certain nombre d'élus, de responsables associatifs qui avons des avis divergents, mais quand il s'agit de travailler pour le quartier, on sait se retrouver. Et cette démarche là est complètement zappée du C.M.A. de La Source, mais je m'aperçois qu'ailleurs c'est un peu pareil. Je le regrette sincèrement. Il y a des choses sur lesquelles on peut travailler ensemble. Mais, ne vous en faites pas, je continuerai à vous écrire.*

M. le Maire – *Je n'avais pas d'inquiétude là dessus. Mme LABADIE, c'est à vous.*

Mme LABADIE – *Beaucoup de choses ont déjà été dites. Simplement, je voulais*

rappeler à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, elle qui fait toujours référence à la charte depuis tout à l'heure, que tout son groupe a voté contre au mois de décembre.

En ce qui me concerne, j'ai également eu beaucoup de candidatures et j'ai contacté les deux représentants qui figuraient sur leur liste. Je pense qu'on peut se réjouir d'avoir tout cet enthousiasme des Orléanais qui veulent intégrer les C.M.A.

Enfin, je voulais raconter une anecdote. J'ai eu une candidature d'une personne qui s'est ouvertement affichée au nom du Parti Socialiste. Elle n'a pas voulu donner son adresse personnelle et m'a dit, puisqu'elle n'habitait ni sur l'un, ni sur l'autre de mes deux quartiers, qu'elle donnait l'adresse du P.S.

M. CARRE – C'est de la démocratie participative !

M. CHAPUIS – Je souhaite juste dire un mot parce qu'on pourrait faire état de toutes les difficultés qu'on a eues. Je ne parle pas des difficultés pour se rencontrer, mais de l'urgence dans laquelle cela a été fait, car la constitution des C.M.A., cela faisait quand même quelque temps qu'on pouvait y travailler. Donc nous, on a joué le jeu, on vous a écrit pour avoir les modalités, on a dit « chiche, OK, d'accord », même si on n'a pas voté la charte, mais on participe à la concertation pour la constitution des C.M.A. par rapport aux personnes ressources. Et donc, on a proposé entre 60 et 70 noms de personnes, qui n'étaient pas forcément de notre bord politique, mais des militants associatifs, des forces vives. Pour exemple, on a proposé de nombreux Conseillers Généraux dont Jean-Louis BERNARD qui s'est vu refuser sa place dans le Conseil Consultatif de Quartier.

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. CHAPUIS – Dont acte, vous gérez vos rapports avec le Conseil Général comme vous l'entendez.

Pour nous, c'était important et on a vraiment voulu jouer le jeu. Nous avons recensé les forces vives des quartiers et nous sommes allés voir les associations en leur disant « on va porter votre candidature ». Et dans cette mascarade de démocratie, ce n'est pas que l'opposition que vous mettez à l'écart, ce sont toutes ces associations qui nous ont fait confiance en nous disant « on vous donne notre candidature, allez la porter devant la majorité ». Vous mettez donc une claque à toutes ces personnes qui voulaient intégrer ces C.M.A.

Je regrette sincèrement la démarche politicienne, car je pourrais vous citer de grands noms de responsables politiques présents dans ces listes, et le faible renouvellement puisqu'on a vu dans de nombreux quartiers les mêmes revenir encore. Et j'attends vraiment ce soir un acte fort à propos du tirage au sort et j'espère vraiment avoir plus d'informations. J'attends vraiment que le tirage au sort puisse se faire dans les meilleures conditions et que la charte ne soit pas à nouveau bafouée.

M. le Maire – D'autres interventions ? Mme PARAYRE et puis ce sera tout.

Mme PARAYRE – M. CHAPUIS, je me permets de réagir parce que nous nous sommes rencontrés et vous nous avez fait part effectivement pour mon quartier de noms de responsables associatifs. Le petit souci par rapport à la charte, c'est que ces responsables associatifs ne

travaillaient, n'y n'habitaient le quartier en question.

(réaction hors micro de M. CHAPUIS).

Mme PARAYRE – Cette personne habitait rue du Pressoir Neuf. Que je sache, je connais mon quartier, la rue du Pressoir Neuf n'est pas comprise dans la délimitation du quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent.

Mme de QUATREBARBES – Je suis un petit peu étonnée de toutes vos réactions parce que la charte a été votée le 19 décembre 2008. Après Noël, c'est-à-dire le 5 janvier, tout le monde, les Présidents, les Adjointes, vous-mêmes, vous êtes mis à travailler sur ces listes.

Je vous rappelle qu'il y a eu concertation avec les Adjointes et les Présidents. Il y en a eu plus ou moins qui ont joué le jeu. Cela n'a pas toujours été très bien fait et je témoigne, parce qu'effectivement Jean-Luc POISSON vous l'a dit, il a fallu relancer plusieurs fois les personnes nommées par vous-mêmes, et ce n'est pas normal dans la démarche. Je dirais qu'en plus, il faudrait que vous vous mettiez d'accord entre vous parce qu'il y a un gros problème entre le P.S. et le P.C. On a des informations qui arrivent ...

(réaction hors micro de M. CHAPUIS).

Mme de QUATREBARBES – Je vous assure que c'est vrai et vous nous avez même demandé de vous écrire séparément.

(réaction hors micro de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA).

Mme de QUATREBARBES – Vous nous avez demandé de ... laissez-moi finir ... de vous écrire ...

M. le Maire – S'il vous plaît.

Mme de QUATREBARBES - ... séparément P.S. et P.C. Donc, déjà au sein de votre groupe, il y a un problème d'entente, c'est très net. On va donc vous inscrire séparément puisque vous nous le demandez. De plus, vous aviez quand même trois semaines pour nous fournir les noms. Or, les derniers noms, on les a eus hier matin à 10 h.

M. le Maire – Merci. C'est tout, vous vous êtes abondamment exprimée Mme KOUNOWSKY.

Moi, je vais vous dire les choses. Premier élément, on a été sur cette charte et sur sa mise en œuvre dans une ouverture comme jamais il n'y a eu, y compris par rapport à notre mandat précédent et a fortiori par rapport aux mandats antérieurs.

Je regrette votre attitude parce que je crois que je la comprends bien ce soir. Cette logique d'ouverture au fond, elle vous ennuie. Elle vous ennuie et vous êtes effectivement, comme il a été dit par les uns et par les autres, dans une logique purement politique et le fait effectivement que vous ayez souhaité répondre séparément entre les représentants du Parti Communiste et les représentants du Parti Socialiste en est quand même une illustration. Et ce n'est pas du tout notre

logique.

Notre logique a été effectivement, au travers de ces personnes ressources, de trouver des personnes souhaitant s'impliquer dans leur quartier. Celles qui ont fait acte de volontariat, je les remercie très sincèrement parce que ce sont des gens bénévoles, qui passent du temps et qui ont envie de faire avancer les projets. Comme quelque part, j'ai le sentiment que la réussite de cette charte vous ennuerait, il faut faire semblant de crier au scandale. C'est exactement ce que vous faites. A chaque fois qu'on a fait une logique d'ouverture, vous donnez l'apparence d'accepter et puis en fait vous refusez. Vous avez refusé dans le vote contre cette charte.

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire - *M. LEBRUN, je vous en donne acte, vous vous êtes abstenus.*

J'ai fait d'ailleurs une autre ouverture qui n'était pas initialement prévue au moment du vote de cette charte. En effet, vous m'aviez sollicité pour que Mme NGANGA puisse participer et nous l'avons accepté. Cela est une réalité. Ce n'est pas de faire semblant de crier au scandale en prenant des arguments qui n'en sont pas. Je vois bien que vous essayez d'accréditer que finalement cette charte serait fermée parce qu'elle vous exclut. C'est exactement l'inverse qui a été fait. Elle vous donne de la place, elle vous propose de participer à ces C.M.A. dans la gestion même des Conseils de Quartier, comme l'a très bien rappelé M. GAINIER tout à l'heure, alors que rien ne nous y oblige. Après tout, si l'on était dans une logique classique, que dirait-on ? Sur l'articulation entre la mairie centrale et les mairies de proximité, nous sommes dans un exécutif avec des compétences au niveau de la mairie centrale et des compétences que nous voulons faire exercer par les mairies de proximité. Et l'on pourrait parfaitement justifier que c'est la majorité élue par nos concitoyens qui s'en occupe à la fois à la mairie centrale et dans les mairies de proximité. Ce n'est pas ce qu'on a fait ! Ce qu'on a fait, c'est justement de proposer que l'ensemble des 55 élus puisse y participer. Vous y participez, les 55 élus que nous sommes, nous y participons, vous y êtes !

Tout à l'heure, vous avez proposé, car vous ne semblez pas très bien arriver à vous mettre d'accord entre vous, des modifications dans la délibération précédente et je les ai vues tout à l'heure, hier soir ou ce matin, je ne sais plus. Je les regarde et je dis que s'il y a des modifications que les élus de l'opposition veulent faire, pourquoi pas ? Ce n'était pas dû au fait de l'entrée de Mme PELLOIE et de M. RICOUD, car cela aurait été parfaitement logique, mais c'était d'autres modifications comme l'a bien expliqué Mme de QUATREBARBES, et on les prend en compte. Vous voulez changer de Conseils de Quartier et bien vous le faites, alors que l'on vient de voter cela en fin d'année. Je pourrais vous dire que ce n'est pas très sérieux. Vous savez où vous avez envie de vous impliquer, vous savez dans quel quartier vous êtes ou vous ne le savez pas. On a donc pris les changements en compte et accepter la proposition faite par M. LEBRUN pour Mme NGANGA. Et finalement, que se passe-t-il ? Et bien, comme pour le vote de la charte, vous préparez le terrain pour dire finalement « on n'est pas d'accord et on vote contre ». Et à chaque fois, vous êtes dans cette opposition.

J'ajoute effectivement, pardonnez-moi, mais je crois qu'on n'est peut-être pas sur la même longueur d'onde dans la manière dont on voit les C.M.A. Le C.M.A. est fait pour travailler dans le quartier et vous, vous avez été effectivement aussi sur un certain nombre de propositions - cela a été dit aimablement - purement politiques.

(réaction hors micro de M. RICOUD).

M. le Maire – *Quand il y a des gens qui ne sont pas forcément dans le quartier, c'est quand même embêtant M. RICOUD, vous me l'accorderez. Je ne parle pas pour vous. Donc, c'est tout à fait regrettable alors qu'effectivement, je le dis car je le pense, nous avons été dans une logique d'ouverture.*

Je dois dire aussi, car je me suis renseigné, j'ai demandé aux uns et aux autres, comment les choses fonctionnaient et j'entends ce que vous dites. Il y a peut-être eu des moments où cela n'a pas été forcément facile de se rencontrer. Je veux bien l'admettre, mais admettez aussi que certaines des propositions que vous avez pu faire, sont arrivées in extremis sans pratiquement d'ailleurs, de ce que je crois savoir, qu'un certain nombre d'Adjoints et de Présidents de quartier n'en aient été avertis. Donc, sur la manière de préparer les choses, si vous me le permettez car j'essaie d'être objectif, «je mettrais 50-50, la balle au centre ». Mais, encore une fois, ce n'est pas le fond du problème, car là vous en profitez de mettre l'accent sur des choses de pure forme pour laisser accréditer d'autres choses que je ne perçois pas absolument comme cela, et je considère malheureusement qu'il y a des logiques différentes. Nous, nous souhaitons avoir des habitants qui s'impliquent dans la vie du quartier alors que vous faites des propositions de participations à ces C.M.A. pour chercher quelque part à les investir. C'est un peu dommage, ce n'est pas la même logique.

(réactions sur les bancs de l'opposition).

M. le Maire – *Ecoutez, moi je vous dis les choses de la manière dont je les perçois, et comme disait Pirandello « A chacun sa vérité ».*

J'ajoute un dernier point et je termine là dessus. Toujours dans cette logique d'ouverture, on va très loin, pourquoi ? Aujourd'hui, il s'agit de la deuxième phase et puis il y en aura une troisième : les personnes tirées au sort. Donc, c'est très simple : celles et ceux qui souhaitent participer sont les bienvenus et tout cela sera tiré au sort avec toutes les garanties nécessaires pour ne pas qu'on nous dise, dans cette sorte de suspicion permanente, qu'on aurait voulu finalement préparer les choses. Je me demande pourquoi franchement on prévoirait tout cela si c'était pour « bidouiller » l'ensemble. Ce serait beaucoup plus simple de fonctionner autrement. Je crois que vous pouvez au moins nous donner acte de cela.

Concernant le tirage au sort, puisque la question a été posée, il est proposé de mettre une urne à disposition pour les candidatures au moment des assemblées générales, comme cela il y aura, je l'espère, beaucoup de monde. Pour donner des dates, cela devrait être entre le 15 mars et le 15 avril. Cependant, cela ne se limitera pas à ce seul soir, parce que c'est un peu juste. C'est pourquoi, dans les mairies de proximité, on laissera le temps nécessaire, pour ceux qui n'auraient pas forcément été au courant ou qui n'auraient pas pu venir, afin qu'ils puissent le faire. Le tirage au sort proprement dit se fera, je pense, début mai, le temps vraiment de permettre aux gens qui le souhaitent de pouvoir participer. Enfin et c'est dommage d'en arriver là, mais je ne veux pas que l'on soit accusé de quoi que ce soit, on procédera au tirage au sort en présence d'un huissier ... et oui, c'est dommage, mais on est obligé parce que sinon, je sais ce qu'il va être dit. A ce moment là, on aura la composition complète des C.M.A. Voilà comment les choses vont se faire.

Vous savez, on est une des rares villes à procéder de la sorte et à ma connaissance, seule la Ville de Bourges le fait également. En effet, la ville de M. LEPELTIER avance sur le chemin de la concertation, de l'ouverture et je m'en félicite, mais à part la Ville de Bourges, je ne connais pas

beaucoup d'autres villes qui se soient engagées dans cette logique là. Alors, tout n'est peut-être pas parfait, j'en conviens, mais je crois que les termes que vous avez utilisés, si vous êtes de bonne foi là dessus, vont vraiment beaucoup trop loin. Ce n'est pas la logique de ce que l'on est en train de faire.

Je vais vous proposer maintenant de passer au vote ... non d'ailleurs, il n'y a pas de vote et c'est aussi une ouverture puisque ce n'est pas prévu au vote du Conseil Municipal. Donc, par souci de transparence, on a donné toute l'information et on a eu très largement le débat.

COMITES DE MOBILISATION ET D'ANIMATION

Personnes Ressources

SECTEUR	PRENOM	NOM
Faubourg Bourgogne / Saint-Marc	Antoine	de BOUVILLE
	Daniel	SALLE
	Annick	VERHAGUE
	Michèle	DESPREZ
	Yves	TABAREAU
	Jean-Luc	BENAYOUN
	Valérie	SIMMONET
	André	DABAUVALLE
Acacias	Monique	LICOIS
	Michèle	BERNARDAU
	Jean-Baptiste	TEVARD
	Françoise	LEPAGE
	Stéphane	LAUDRAY
	Mehdi	KALDOUN
	Nathalie	FRISCH
	Robert	PIN
Blossières - Murlins	Geneviève	SURZUR
	Marcel	MALLET
	Denis	ROBERT
	Chantal	DETRY

COMITES DE MOBILISATION ET D'ANIMATION

Personnes Ressources

SECTEUR	PRENOM	NOM
Gare - Pasteur - Saint-Vincent	François-Charles	LUXOR
	Nathalie	RIBIOT
	Christophe	VINCENT
	Arbia	BENYAHIA
	Denis	KAIDI
	Liliane	BARRET
	Claudia	FONTAINE
	Joël	ANDRE
	Bernard	BARBIER
	Jean-Yves	DUBOIS
Barrière Saint-Marc - La Fontaine	Isabelle	MAURIES
	Dany	LEDUC
	Jean-Pierre	SOTTEAU
	Valmy	NOUMI-KOMGUEN
	Yves-Marie	LARVIERE
Argonne - Nécotin - Belneuf	Martine	PERRAUDIN
	Françoise	LARRE
	Fouad	EL ACHBOUNI
	Françoise	BELPAUME

COMITES DE MOBILISATION ET D'ANIMATION

Personnes Ressources

SECTEUR	PRENOM	NOM
Madeleine	Danièle	GAUTHIER
	Alain	SCHMITT
	Bruno	VANNIER
	Didier	DEMOOR
	Rodrigue	BIZEUX
	Guy	BOUTIN
	Madame	MARECHAU
	René	WILPART
	Alain	MONNIER
	Patrick	VILLETTE
Chateaudun - Faubourg Bannier	Guy	DEVERS
	Jean-Gilbert	AINCY
	Michel	METIVIER
	Miranda	DI CARA
	Jean-Jacques	CHATEAUNEUF
	Jacky	MINIER
	Christian	GASCHET
	Roland	CAMUS
	Stéphane	RENAULT
	Elisa	PINAULT
Bourgogne - République	Louis	SIDAINÉ

COMITES DE MOBILISATION ET D'ANIMATION

Personnes Ressources

SECTEUR	PRENOM	NOM
Carmes - Bannier	Aurore	BEYAERT
	Jean-Marie	BAUBE
	Philippe	BARBIER
	Laurent	DESCHE
	Jean-Marie	LECOCQ
	Françoise	DELAHAIE
	Olivier	MARCHANT
	Francine	RUET
	Mathieu	LANGLOIS
	Jacqueline	BRINON
Saint-Marceau	François	MARECHAL
	Jean-Marie	ASSELIN
	Jean-Paul	IMBAULT
	Frédéric	LORIN
	Roger	AUROLUSSEAU
	Karim	BAZ
La Source	Huberte	BAZIN
	Vincent	CIBOIS
	Joseph	HOSRI
	Marie-Denise	NGANGA
	Josselyne	TOUHE

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 46 – Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.

Mme LECLERC – *Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux associations :*

- à caractère social pour un montant de 200 380 €, notamment 80 % du montant global versé au Relais Orléanais et à la Vie devant Soi ;
- du domaine de la santé et du handicap pour un montant global de 1 300 €.

M. le Maire – *Pardon, nous avons de bonnes nouvelles ce soir, mais Mme GRIVOT pourra les annoncer tout à l'heure. Je donne la parole à M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Nous voterons contre cette délibération car il y a des subventions qui sont sans rapport avec les besoins.*

Mme LECLERC – *Je redis parce que je crois que je l'ai déjà dit, et c'est d'ailleurs la délibération qui suit, le contrat d'objectifs qui vous est soumis avec le Relais Orléanais propose tout de même une augmentation de près de 8 % par rapport à l'année 2008.*

M. le Maire – *Et ce ne sont que des subventions partielles, M. LEBRUN, puisqu'à chaque Conseil Municipal nous en votons d'autres. Evidemment, ce n'est pas la totalité, sinon je serais d'accord avec vous.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations relevant du domaine social et du domaine de la santé et du handicap sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits suivants ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur santé et handicap sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, T.S. 440. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2008 (en €)	Montant de la subvention 2009 (en €)	Montant au C.M. du 30.01.09 (en €)
Secours Populaire	- opération «lutte contre la pauvreté et la précarité »; - opération «pour que Noël n'oublie personne » ; - opération « pour que l'été n'oublie personne » ;	6 000	6 180	6 180
Le cercle des âges	Fonctionnement	800	800	800
Relais Orléanais	Contrat d'objectifs 2009-2011 : 80 % du montant global	84 214	104 000	83 200
Banque Alimentaire du Loiret	Fonctionnement	7 150	7 400	7 400
La Vie devant Soi	Contrat d'objectifs 2009-2011 : 80 % du montant global	127 000	128 500	102 800
TOTAL		225 164	246 880	200 380

ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE ET DU HANDICAP

Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2008 (en €)	Montant de la subvention 2009 (en €)
C.A.T. La Couronnerie	Fonctionnement	500	500
Association des Polyradiculonévrites (P.R.N.) Puce 45	Fonctionnement	300	300
Comité Féminin du Loiret pour le Dépistage du Cancer du Sein (C.O.F.E.L.)	Fonctionnement	500	500
	TOTAL	1 300	1 300

N° 47 – Le Relais Orléanais. Années 2009 à 2011. Approbation d'un contrat d'objectifs.

Mme LECLERC – *Il s'agit de l'approbation du contrat d'objectifs avec le Relais Orléanais qui assure, depuis 1984, en lien aussi avec la Ville et le C.C.A.S., un soutien d'accueil et de restauration aux personnes en situation de précarité.*

M. RICOUD – *Par rapport à cette délibération, je voudrais attirer votre attention sur l'accueil des femmes et de leurs enfants au Relais Orléanais. Ce n'est pas facile parce que souvent, elles se sentent un peu à l'écart. Il faudrait peut-être que l'on réfléchisse à trouver une solution pour qu'elles se sentent accueillies dans de meilleures conditions. Je ne sais pas ce que vous en pensez ?*

Mme LECLERC – *J'entends et j'ai conscience de cela. On réfléchit aussi avec le service social à un accueil pour les femmes et les enfants à l'Espace Solidarité qui est non loin du Relais.*

M. MONTILLOT – *En complément de ce que disait Alexandrine LECLERC, je voudrais simplement préciser qu'en toute circonstance et en toute occasion, il y a énormément de partenariats entre les différents services de la Ville et le Relais Orléanais. D'ailleurs, je voudrais rendre hommage au travail de Mme COULON et de ses services. Je rappelle que toute l'opération « Eté punch » a été menée aussi bien dans le secteur de La Source, que celui de l'Argonne et ensuite à l'Ile Charlemagne avec le Relais Orléanais. Nous avons vraiment bénéficié de la présence de nombreuses familles, y compris des mères et des enfants. Mme NGANGA était d'ailleurs présente à chaque fois et malheureusement ce soir, elle aura un peu de mal à témoigner évidemment de cela, mais en effet c'est une réalité qui ne peut pas échapper.*

M. le Maire – *C'est donc pris en note.*

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Relais Orléanais assure, depuis 1984, l'accueil et la restauration d'un grand nombre de personnes en situation de marginalité et de précarité et ce, grâce au dévouement de ses bénévoles et au travail de l'équipe éducative.

Il propose un accueil des personnes en difficulté, avec des services variés : courrier, animations, santé (médecin, infirmier, podologue...), vestiaire, bagagerie, laverie, coiffeur, ainsi qu'un service de douche.

La Ville reconnaît au Relais Orléanais une légitimité caritative et sociale pour prendre en charge l'accueil de ces personnes.

Afin d'avoir une approche globale de ces activités, un contrat d'objectifs est l'occasion de déterminer les missions et obligations des trois parties : l'association, la ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), dans une logique d'efficacité et de complémentarité.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver les termes du contrat d'objectifs à passer avec Le Relais Orléanais qui accueille les personnes en situation de marginalité et précarité et le C.C.A.S., pour la période de 2009 à 2011, afin de fixer les objectifs et engagements des parties ;**
- 2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville ;**
- 3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 48 – Ecole de la 2ème chance. Création. Demandes de subventions.

M. MONTILLOT – *Comme vous vous en souvenez, lors de notre dernière séance du Conseil Municipal du 19 décembre, nous avons commencé à aborder ce sujet qui a donc pour vocation prioritaire de faire face à la situation d'exclusion du système scolaire de certains jeunes de plus de 16 ans, qui ont besoin d'un processus d'insertion pour les aider ensuite à avoir un avenir professionnel.*

Donc, le dispositif de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) s'inscrit dans le cadre du « plan banlieues ». Vous savez qu'il avait été lancé il y a une dizaine d'années par l'Union Européenne, par la commission européenne en l'occurrence d'ailleurs lorsqu'Edith CRESSON était elle-même commissaire européen pour les affaires sociales.

Aujourd'hui, je tiens à vous apporter un certain nombre de précisions pour que nous puissions ensuite nous prononcer sur cette délibération.

La première chose est que le dossier sera porté par une association qui intégrera les différents partenaires, et notamment les différents bailleurs de fonds dont je dirais un mot dans un instant.

Deuxièmement, il sera ouvert prioritairement aux jeunes de 17 à 25 ans, comme je l'avais indiqué, sur un cycle de 38 semaines, dont 16 semaines en entreprise.

Un double accompagnement, à la fois sur le plan social mais également sur le plan professionnel, avec ensuite l'acquisition des connaissances pour certains de ces jeunes en matière de connaissances de base : lecture, écriture et calcul.

L'Ecole de la Deuxième Chance sera organisée autour de trois pôles :

- un pôle pédagogique avec les différents formateurs,*
- un pôle social pour l'accompagnement du jeune public,*
- un pôle économique et de projets professionnels avec les entreprises qui seront les entreprises partenaires, notamment celles qui les accueilleront pendant 16 semaines de stage.*

Le site qui a été choisi, en accord avec la Ville d'Orléans et la Ville de Saint-Jean-le-Blanc, est le site de l'ancien collège Etienne Dolet qui se trouve donc à la frontière entre les deux communes, avec la nécessité de travaux de mise aux normes qui vont commencer très rapidement, pour un montant de 120 000 € en investissement pour la partie municipale, indépendamment de l'Agglomération et de la Région, tout cela ayant été voté lors de la séance budgétaire du 19 décembre 2008.

Sur le plan du fonctionnement et nous parlons donc de 2010 et non pas de 2009 puisque l'objectif est l'ouverture dans un an, nous sommes partis sur un volume d'environ 80 jeunes qui seront accueillis dans le cadre de cette école, pour un budget de fonctionnement d'environ 550 000 €. Toute cette évaluation budgétaire a été faite à partir des études que nous avons menées aussi bien auprès de l'E2C de Tours que de celle de Seine-Saint-Denis, notamment celle de Rosny-sous-Bois.

Le financement sera assuré à la fois par le Fonds Social Européen (F.S.E.) qui est le partenaire incontournable et également les autres partenaires : la Région comme les autres régions qui y participent, l'Etat notamment dans le cadre du « plan banlieues » qui vient d'abonder d'ailleurs l'opération pour 2009 à hauteur de 3 000 000 €, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », le Département, la Ville et les autres partenaires, notamment les entreprises, puisque depuis maintenant le mois de juillet 2007, les entreprises peuvent verser leur taxe d'apprentissage directement aux Ecoles de la Deuxième Chance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser l'adhésion de l'E2C d'Orléans au Réseau des Ecoles de la Deuxième Chance et également sa demande de labellisation auprès de la Commission Nationale de Labellisation ;

2°) d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions au taux maximum auprès des différents partenaires qu'ils soient européens, nationaux, régionaux et locaux ;

3°) d'autoriser le lancement du chantier d'insertion nécessaire aux travaux d'adaptation des locaux de l'ancien collège Etienne Dolet ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville toutes les conventions afférentes à ces travaux ;

5°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, T.S. 103, c'est ce que nous avons voté au mois de décembre dernier dans la procédure budgétaire.

M. le Maire – *Merci M. MONTILLOT. Y a-t-il des interventions ? M. GRAND.*

M. GRAND – *M. le Maire, mes chers collègues, je me réjouis de ce projet et espère que l'Ecole de la Deuxième Chance d'Orléans ouvre le plus vite possible. Mais à la lecture des critères d'éligibilité au Réseau E2C, je trouve qu'il y a une certaine incohérence entre le fait qu'on ait l'obligation d'avoir une école en fonctionnement depuis au moins 12 mois, alors même que nous n'avons toujours pas d'association créée. Donc, je souhaiterais savoir comment vous allez résoudre ces problèmes concernant l'adhésion et ainsi pouvoir ouvrir au 1^{er} janvier 2010, comme c'est*

mentionné dans la délibération ?

M. MONTILLOT – *C'est relativement simple. A partir du moment où ce soir le Conseil Municipal va nous autoriser à engager les différentes procédures, nous avons déjà commencé avec les services de la Ville à créer un comité de pilotage qui va intégrer - y compris les associations qui nous ont sollicitées depuis qu'elles ont appris, c'est-à-dire depuis le mois de mars dernier, que nous avons ce projet de l'E2C pour la créer - immédiatement l'association de portage. Cela va intégrer éventuellement la Chambre de Commerce, l'Union des Entreprises, bien sûr la Ville, peut-être même la Ville de Saint-Jean-le-Blanc puisque lorsque nous étions allés les voir, on leur avait demandé s'ils accepteraient de rentrer au Conseil d'Administration ce qui est logique puisque c'est sur leur territoire. Donc immédiatement après, tout va se dérouler dans la foulée.*

M. RICOUD – *Je voulais dire également quelques mots. Evidemment, tout ce qui va dans le sens de favoriser l'insertion, notamment pour les élèves qui sont en grande difficulté, on ne peut qu'être d'accord. On regrette cependant, mais ce n'est pas ici que l'on va en débattre, parallèlement à cette délibération, la suppression d'un certain nombre de R.A.S.E.D. C'est important les R.A.S.E.D., et je sais que mon ami Dominique LEBRUN en a déjà parlé. Ce soir, on votera cette délibération, mais j'attire l'attention quand même sur ce démantèlement des R.A.S.E.D. qui jouent un rôle très important pour les élèves en difficultés.*

M. MONTILLOT – *Je pense que là Bénédicte MARECHAL serait plus habilitée à répondre. Cependant, je peux dire, indépendamment de la réponse concernant les R.A.S.E.D., que l'Ecole de la Deuxième Chance est un dispositif pour les plus de 16 ans, en l'occurrence d'ailleurs des plus de 17 ans. En ce qui concerne la Ville d'Orléans, qui n'est pas encore l'Etat, tous les dispositifs depuis maintenant septembre 2001, ont été additionnés, multipliés en matière d'aide à l'enfance sur le territoire d'Orléans, qu'il s'agisse du périscolaire gratuit, du contrat de réussite avec le tutorat, etc. On a d'ailleurs encore passé toute notre après-midi à La Source – pour faire plaisir à M. RICOUD – avec Tahar BEN CHAABANE et l'ensemble des principaux de collèges et directeurs d'écoles, uniquement pour travailler sur ces questions là.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville développe, depuis plusieurs années, différents dispositifs au titre de la prévention et de la réussite. Malheureusement, le nombre de jeunes exclus du système scolaire dès l'âge de 16 ans reste préoccupant. L'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) est un outil particulièrement adapté pour faire face à cette problématique et favoriser leur insertion.

Aussi, la Ville a décidé d'ouvrir une E2C d'ici le 1^{er} janvier 2010, en s'inscrivant ainsi dans le cadre du « plan banlieues » présenté au cours du 1^{er} semestre 2008.

L'E2C d'Orléans sera portée par une association créée à cet effet et dirigée par un conseil d'administration regroupant notamment les partenaires. Elle offrira aux jeunes concernés de 17 à 25 ans un parcours de formation de 38 semaines dont 16 en entreprise et un suivi en fin de cycle.

La clé de la réussite du concept E2C réside dans le sur-mesure. Les jeunes doivent être accompagnés tant sur le plan social que professionnel. Cet accompagnement est complété par l'acquisition des connaissances de base (lecture, écriture, calcul). L'E2C vise ainsi à prendre en

charge le jeune en situation d'échec dans sa globalité et non d'une manière parcellaire.

Dans cette logique, l'E2C d'Orléans organisera son fonctionnement autour de 3 pôles :

- un pôle pédagogique (avec les formateurs),
- un pôle économique et de projets professionnels (avec les entreprises),
- un pôle de compétences sociales et relationnelles (avec les acteurs socio-éducatifs).

Le site de l'ancien collège Etienne DOLET situé à la limite entre Saint-Jean-le-Blanc et Orléans a été retenu pour accueillir cette structure. La commune de Saint-Jean-le-Blanc, consultée au préalable, a fait part de son adhésion au projet. Les travaux de mise aux normes seront réalisés en 2009 dans le cadre d'un chantier d'insertion. Le Conseil Municipal du 19 décembre dernier a voté à cet effet un budget de 120 000 € en investissement.

L'E2C accueillera environ 80 jeunes par an pour un budget de 550 000 € en fonctionnement. Son financement devrait être assuré notamment par les différents partenaires suivants : le Fonds Social Européen (F.S.E.), l'Etat, la Région Centre, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO), le Département, la Ville et les entreprises.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser l'adhésion de l'E2C d'Orléans au Réseau des Ecoles de la Deuxième Chance et sa demande de labellisation auprès de la Commission Nationale de Labellisation ;

2°) autoriser M. le Maire à solliciter des subventions au taux maximum auprès du F.S.E, de l'Etat, de la Région Centre, de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et de tous autres partenaires susceptibles d'être intéressés ;

3°) autoriser la mise en place du chantier d'insertion nécessaire aux travaux d'adaptation des locaux de l'ancien collège Etienne DOLET ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer au nom de la Ville toutes conventions afférentes à ces travaux ;

5°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, T.S. 103. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

JEUNESSE

N° 49 – Associations oeuvrant en faveur de la jeunesse. Attribution des subventions annuelles.

M. SANKHON – *Dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse orléanaise, la Ville est partenaire des associations ESCALE, A.J.L.A., D.E.F.I., Jeunesse et Arts Martiaux, A.E.S.C.O., le C.R.I.J. ainsi que l'Auberge de Jeunesse sous la forme de conventions d'objectifs pour lesquelles vous avez le détail de l'attribution des subventions annuelles de fonctionnement dans la*

délibération. Le montant global est de 465 000 €. Il est à noter que les associations précitées font l'objet de fiches actions qui, à titre d'exemples, incluent la gestion d'animation de locaux de répétitions à La Source et à l'Argonne, de l'accompagnement scénique, de l'animation sportive de proximité, des démarches éducatives avec des supports scientifiques ou encore de l'accueil de loisirs, ainsi que l'aide aux devoirs.

M. le Maire – C'est une somme importante et je vous propose de la voter.

M. LABED – Je m'abstiens pour cette délibération.

M. le Maire – C'est noté et je donne la parole à M. LEBRUN.

M. LEBRUN – Nous voterons pour, mais je vais quand même faire remarquer à propos des subventions pour les associations, elles n'augmentent pas alors qu'en revanche les tarifs pour les services aux associations augmentent.

Comme j'ai la parole j'en profite, par rapport au point suivant concernant Labomédia, pourquoi y a-t-il une telle baisse de subvention ?

M. le Maire – Ce que vous dites est inexact, M. LEBRUN. A propos des tarifs aux associations, de quoi voulez-vous parler ?

M. LEBRUN – A propos du matériel, on a en parlé tout à l'heure.

M. le Maire – M. VALETTE pour répondre.

M. VALETTE – Excusez-moi, M. LEBRUN, mais là vous faites erreur. Le courrier que reçoivent les associations mentionne effectivement un prix, mais c'est uniquement une valorisation qui n'est jamais encaissée. Donc, cela ne coûte rien aux associations.

M. le Maire – C'est important de le dire.

M. LEBRUN – Merci de cette précision.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur de l'animation jeunesse, la Ville travaille en partenariat avec les associations de jeunesse afin de mettre en œuvre l'ensemble des actions concernées.

Pour mémoire, l'Animation Sociale, Educative et de Loisirs des Quartiers d'Orléans (A.S.E.L.Q.O.) est le partenaire institutionnel et reçoit une subvention d'un montant de 2 705 200 €

En complément, et parce qu'il s'agit de partenaires reconnus par les institutions et par les jeunes, les associations ESCALE, A.J.L.A., D.E.F.I., JEUNESSE et ARTS MARTIAUX, A.E.S.C.O., C.R.I.J. et l'AUBERGE DE JEUNESSE/C.R.J.S. sont soutenues par la Ville, en contrepartie des actions qu'elles conduisent dans le domaine de la jeunesse.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions, aux groupements de jeunesse de la Ville au titre de la répartition du crédit annuel, selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532. »

**ADOPTE PAR 54 VOIX.
IL Y A 1 NON PARTICIPATION
(M. LABED).**

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT			
JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	Association qui œuvre dans le domaine de la prévention de la délinquance par le biais de la pratique des arts martiaux.	83 000	86 000
E.S.C.A.L.E.	Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de La Source.	144 000	144 000
D.E.F.I.	Association qui œuvre dans le domaine de l'animation et de l'insertion des jeunes par la musique (gestion de deux locaux de répétition pour le compte de la Ville).	110 000	110 000
A.J.L.A.	Association qui œuvre dans le domaine de l'animation jeunesse au sein du quartier de l'Argonne.	36 000	36 000
A.E.S.C.O.	Association qui œuvre dans différents quartiers de la Ville (Argonne, La Source, Saint-Marceau, Blossières...) par la mise en place d'ateliers de sciences et techniques et d'une plate forme d'insertion professionnelle pour les jeunes.	15 000	15 000
AUBERGE DE JEUNESSE – C.R.J.S.	Association dont l'objet est l'accueil et l'hébergement des jeunes (stages sportifs, séjours de courte durée pour la formation professionnelle et/ou le tourisme...).	22 000	22 000
C.R.I.J.	Association dont la mission est l'accueil et l'information des jeunes (Centre de Ressources, animation du Réseau Régional Information Jeunesse, Info Point Europe, Point Cyb...). Adhésion 2009 : 2,30 € par jeune x 22 554 jeunes de 15 à 25 ans (selon le recensement I.N.S.E.E.).	51 875	52 000
	TOTAL	461 875	465 000

N° 50 – Aides en faveur de groupements de jeunesse.

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations de groupements de jeunesse sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions, aux groupements de jeunesse de la Ville au titre de la répartition du crédit annuel selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 422, article 65748, T.S. 532. »

Association	Activités poursuivies	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
NEW B. DANSE	Association qui œuvre dans l'organisation d'événements autour de la culture Hip Hop. Perfectionnement de leur technique de danse pour participer à des concours et des festivals nationaux.	500	1 200
LA LAURENTIA ORLÉANAISE	Association qui propose des activités éducatives, culturelles et de loisirs principalement dans les quartiers Madeleine, Saint-Jean et Dunois. Elle est affiliée à la Fédération Sportive et Culturelle de France.	2 500	2 500
LABOMEDIA	Création d'une œuvre multimédia avec les jeunes en situation d'illettrisme.	7 000	2 000
	TOTAL.....	10 000	5 700

ADOPTE A L'UNANIMITE

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

N° 51 – Aides à des associations pour le soutien à des manifestations sportives.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sportives sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives aux associations selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520. »

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2008	2009
SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
COMITE DU LOIRET DE TENNIS	« Les Trolls de Jeanne » 1 ^{er} tournoi interdépartemental ouvert aux jeunes de 9 ans Samedi 31 janvier et Dimanche 1 ^{er} février 2009 Stade de Ligue de Semoy	-	500
CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS	Coupe du Monde de Sabre Dames Seniors Du Vendredi 6 au Dimanche 8 février 2009 Complexe Sportif de La Source Zenith d'Orléans	17 000	40 000
ORLEANAIS TRIATHLON CLUB 45	“Run and Bike Orléanais” Dimanche 15 mars 2009 Parc du Château de Charbonnière	400	400
COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE ACADEMIE D'ORLEANS TOURS	Championnat de France Universitaire d'Escrime Mercredi 18 et Jeudi 19 mars 2009 Salle Christian d'Oriola	1 000	1 000
JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX	Championnat de France individuel de lutte contact Samedi 21 mars 2009 Palais des Sports	1 100	1 000
U.S.O. PATINAGE ARTISTIQUE	23 ^{ème} Coupe Jeanne d'Arc Samedi 21 et Dimanche 22 mars 2009 Patinoire d'Orléans	1 000	800
ORLEANS LOIRET HOCKEY SUR GLACE	1 ^{er} tournoi international Catégorie Senior du Vendredi 11 au Dimanche 13 avril 2009 Patinoire d'Orléans	-	500
MOTO CLUB DE DONNERY	Championnat de France National MX 1 Samedi 18 et Dimanche 19 avril 2009 Donnery	600	300
COMITE D'ORGANISATION DU TOUR DU LOIRET CYCLISTE	Tour du Loiret Cycliste Du Vendredi 15 au Dimanche 18 mai 2009 Départ de la 1 ^{ère} étape devant l'Hôtel du Département	1 500	600
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU LOIRET	6 Heures d'Endurance de l'Orléanais du Vendredi 17 au Dimanche 19 juillet 2009 Circuit de la Grémuse à Olivet	2 000	800
TOTAL			45 900

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 52 – Complexe nautique de La Source. Acquisition d'un matériel spécifique de mise à l'eau pour les personnes handicapées. Demandes de subventions.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Complexe Nautique de La Source comprend un bassin olympique de 50 mètres, un bassin de 25 mètres et une fosse à plongeon.

C'est, à ce jour, le seul établissement de bain permettant l'accueil des personnes handicapées sur le territoire de la Ville. Toutefois, il n'est pas équipé de système de mise à l'eau spécifique.

Il est donc souhaitable de réaliser l'achat de cet équipement. Le montant global de cette opération est estimé à 10 000 €

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports et du Département du Loiret, pour l'acquisition d'un matériel permettant la mise à l'eau des personnes handicapées au Complexe Nautique de La Source ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce titre. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 53 – Société des Courses d'Orléans. Mise à disposition de l'Hippodrome de l'Ile Arrault. Année 2009. Approbation d'une convention.

Mme GRIVOT – *Il s'agit de reconduire la convention avec la Société des Courses d'Orléans, convention qui existe depuis 1985, et ce pour l'année 2009.*

M. le Maire – *Je donne la parole à M. LEBRUN et ensuite à M. GRAND.*

M. LEBRUN – *Avant de me prononcer sur la convention, je voulais savoir par rapport à l'hippodrome, quel est son avenir, car on sait qu'il y a un projet ? Pour ma part, il n'y a pas longtemps que je suis élu, mais j'ai l'impression que là c'est le Maire qui décide tout seul et que nous n'avons pas voix au chapitre. Je le ressens comme cela, donc je vous le dis ! Cela a un aspect un peu méprisant à l'égard des élus. De dire « je décide », on n'en est plus à cette époque là. Il y a des élus et des règles démocratiques.*

M. le Maire – *Mais alors, comment faut-il faire M. LEBRUN ?*

M. LEBRUN – *Il faut tout d'abord présenter le projet au Conseil Municipal, voir s'il est adopté par les élus et après on en parle.*

M. le Maire – *Mais pour le présenter le projet, il faut commencer par le construire, sinon vous allez me dire « votre projet, il n'y a rien dedans ! » Donc, il faut bien commencer par là et quand*

il sera construit, il va être présenté au Conseil Municipal bien évidemment. C'est le Conseil Municipal qui en décidera, c'est logique.

M. LEBRUN – *De la façon dont c'est présenté, on a l'impression que c'est déjà décidé !*

M. le Maire – *Non, je vous rassure. M. GRAND.*

M. GRAND – *Mon intervention est dans la même tonalité, mais avec une petite précision. Les dirigeants de FAMAR ont appris, par la presse, que vous aviez ce projet de faire un parking à la place de leur entreprise, ce qui leur posent problème parce qu'ils sont en pleine négociation ... c'est ce qu'ils m'ont dit ... j'ai donc eu cette information de leur part. Evidemment, au niveau du voisinage, on me pose, et on doit poser en mairie également, un certain nombre de questions. Vous verrez, le 2 février, vous en aurez, car il y a beaucoup de gens qui se posent des questions pour savoir ce qu'il va se passer.*

Simplement à ce sujet, je voulais dire que le fait d'une annonce médiatique sur un projet qui en effet n'a pas de corps et n'existe pas aujourd'hui pose problème. Je présume qu'il va y avoir une période de concertation justement avant même de savoir si on fait ce projet à cet endroit là. Je considère concernant cette opération que vous avez mis la charrue avant les bœufs. Encore une fois, c'est tout le problème aujourd'hui de l'annonce média. En effet, c'est très bien de nous dire qu'il y a un projet qui va ressembler à celui de Bilbao et on a eu de belles photos dans la République du Centre sur ce qui a été fait à Bilbao, mais je présume que ce n'est pas exactement ce qu'on aura. Je présume aussi que vous n'avez pas décidé de toute façon que ce projet aurait lieu à cet endroit là. Dans la tonalité de ce qu'a dit M. LEBRUN, on se retrouve dans une situation où on a des personnes qui s'alarment peut-être pour rien, mais les médias, et j'en suis désolé pour ceux qui sont là ce soir, pourraient peut-être passer un petit peu après les élus pour que l'on sache en effet que vous avez des projets. C'est tout ce que l'on demande et cela ne va pas plus loin, juste au moins sur le projet et l'idée que vous pouvez avoir de l'emplacement de ce grand équipement.

M. le Maire – *Je comprends votre remarque, mais vous savez, il y a un moment où il faut avancer. Après, je ne gère pas et je ne pilote pas les médias. D'autre part, vous savez bien que ce sujet intéressait tout particulièrement et que les choses commençaient à venir à l'extérieur. Pourquoi ? Parce qu'on a fait pendant des mois un très gros travail pour apprécier s'il y avait l'opportunité de le faire, pour voir si l'on était bien ciblé, enfin tout ce travail de préparation. Et puis, quand on cherche les partenaires, parce qu'il nous faut évidemment des partenaires pour un projet de cette ampleur là, et bien les partenaires que vous pouvez approcher vous en demandent un peu plus et vous disent « où envisagez-vous de situer le projet, parce que c'est essentiel pour nous ? » Donc, il faut continuer à avancer forcément et c'est vrai pour tous les projets. Aujourd'hui, on en est là, on continue, on avance sur ce projet. Après, que l'on compare à Bilbao, on a fait d'autres comparaisons et d'ailleurs, je ne vais pas donner de noms parce que finalement après, je vais accréditer le « truc », donc ce n'est pas la peine. Enfin, je sais bien aussi qu'il y a d'autres choses qui ont été évoquées. Nous, on pense que c'est un projet important pour Orléans et qu'il est un formidable vecteur de rayonnement pour la Ville.*

On pense effectivement que de le situer du côté de l'Ile Arrault, c'est également quelque chose de très porteur. C'est une nouvelle conception parce qu'on avait tendance auparavant à mettre les grands équipements plutôt en périphérie, avec toutes les questions afférentes. Le fait de le placer davantage vers un cœur de ville, en bord de Loire, sur un site qui est magnifique et ce dans une

logique de développement durable, c'est-à-dire en limitant les transports en voitures, des calculs ont été faits avec les proximités des deux lignes de tram, l'existante et la future, bref beaucoup de choses convergent pour dire qu'effectivement ce site de l'Ile Arrault est particulièrement intéressant.

Précision tout de même sur ce que vous dites à propos de FAMAR. Je vous dis non à ce sujet. Je vous le dis très franchement, car cela ne s'est pas du tout passé comme cela. Alors, après peut-être que chez FAMAR, tout le monde n'est pas au courant, je n'en sais rien, mais je sais bien ce qui a été dit et qui a été contacté. De plus, un certain nombre de personnes ici dans cette salle étaient présentes, donc je n'étais pas tout seul et elles savent très bien comment les choses se sont passées. Je ne vais pas en dire plus, car ce n'est pas l'objet ce soir, mais tout cela n'était pas dans le sens de ce que vous avez indiqué. Les personnes qui vous ont dit cela n'étaient pas forcément au courant.

Donc, je reviens à la délibération, si vous le voulez bien, qui concerne la mise à disposition de l'hippodrome pour l'année 2009 à la Société des Courses d'Orléans.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Ville a souhaité formaliser la mise à disposition de l'hippodrome de l'Ile Arrault auprès de la Société des Courses d'Orléans dans le cadre d'une première convention en date du 16 juin 1985, pour une durée de dix ans. A échéance, les deux parties ont décidé de reconduire le principe de cet accord, le 28 octobre 1996. La convention a alors été consentie pour une durée de six ans. Elle a expiré le 1^{er} janvier 2001. Un avenant en date du 1^{er} janvier 2002 est venu proroger la durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

La convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une période d'un an.

A compter du 1^{er} janvier 2009, la Ville mettra donc à la disposition de la Société des Courses d'Orléans les installations qui constituent de par leur nature l'hippodrome de l'Ile Arrault, dont elle est propriétaire.

Engagements des parties contractantes :

Lors des rencontres hippiques, la Société des Courses d'Orléans disposera de l'ensemble du site de l'Ile Arrault.

En dehors des dates de courses, la Ville se réserve le droit de disposer de toutes les installations du site de l'Ile Arrault, à l'exclusion des bâtiments qui restent d'usage privatif à la Société des Courses, c'est-à-dire : le local administratif situé sous la tribune, les entrepôts de matériel et le local des officiels situé au dessus du logement du gardien.

La Société des Courses d'Orléans fixe unilatéralement les jours des courses. Elle en informe la Ville dans un délai préalable de trois mois, de manière à ce que celle-ci puisse prendre des dispositions pour qu'aucune autre activité ne soit programmée sur le site.

La Ville autorise la Société des Courses d'Orléans à installer tous les locaux provisoires utiles pour le service des courses, à charge pour elle d'en opérer l'enlèvement dans les délais les plus brefs et, en tout état de cause, dans la huitaine qui suit le dernier jour des réunions hippiques.

La Société des Courses d'Orléans s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs ne pénètrent pas sur les terrains de sport.

La présente convention est consentie pour une durée d'un an, elle expirera donc le 31 décembre 2009. Elle pourra être renouvelée par avenants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe de renouvellement du partenariat avec la Société des Courses d'Orléans, afin de lui mettre à disposition l'hippodrome de l'Ile Arrault ;

2°) approuver les termes de la convention à passer avec la Société des Courses d'Orléans relative à cette mise à disposition pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2009 ;

3°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – Premier Tour de la FED CUP 2009. Organisation. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Fédération Française de Tennis.

Mme GRIVOT – *La Ville souhaite accueillir des événements sportifs d'envergure nationale et internationale qui participent à l'animation, à la notoriété et au rayonnement de la Ville.*

Aussi, il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat à passer avec la Fédération Française de Tennis pour l'organisation de ce premier tour de la FED CUP.

Par ailleurs, je vous informe que le Palais des Sports sera rempli puisqu'il ne reste plus de places ou une petite dizaine de places à vendre. Donc, nous jouerons encore dans ce Palais des Sports à guichet fermé.

M. le Maire – *C'est très bien.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« I. Contexte

La Ville d'Orléans souhaite accueillir des événements sportifs d'envergure nationale et internationale qui participent à l'animation, à la notoriété et au rayonnement de la Ville.

Dans le domaine spécifique du tennis, la Ville a acquis un réel savoir faire grâce à la réussite depuis quatre ans du tournoi Challenger masculin de l'Association des Tennis Professionnels (A.T.P.), à savoir « l'Open d'Orléans Internationaux de Tennis ».

Au fil des éditions, il a été constaté un engouement très fort de la part du public et des partenaires du tennis. De plus, il existe également une forte attente pour assister dans notre ville à une compétition de tennis féminin de haut niveau.

L'opportunité d'accueillir sur notre territoire ce 1^{er} tour du tableau final de la FED CUP 2009 permettrait de répondre à cette demande.

La Ville a appris avec satisfaction que sa candidature pour l'organisation du 1^{er} Tour de la FED CUP 2009, a été retenue par la Fédération Française de Tennis (F.F.T.) et validée par la Fédération Internationale de Tennis.

Dans ces conditions, la Ville et la F.F.T. ont convenu de passer une convention afin de réaliser ce projet. Celle-ci a pour objet de préciser les conditions selon lesquelles la Ville et la F.F.T. vont conjointement organiser le premier tour de la FED CUP 2009 entre la France et l'Italie, au Palais des Sports d'Orléans, les 7 et 8 février 2009, dans les conditions définies ci-après.

Elle comprend la préparation, l'installation, les entraînements du 2 au 6 février, la compétition des 7 et 8 février et le démontage.

II. Engagements de la Ville d'Orléans

1. Mise à disposition du Palais des Sports

La F.F.T. est autorisée à occuper le Palais des Sports à titre gratuit et à l'aménager en configuration Tennis.

2. Dispositions liées à l'organisation et au cahier des charges de la manifestation

La ville s'engage :

- à recevoir en temps utile les représentants de la Fédération Française de Tennis ;
- à étudier avec eux les dispositions indispensables à la bonne organisation de la rencontre de FED CUP France-Italie ;
- à mettre à disposition le Palais des Sports en configuration « tennis » et à en assurer l'entretien et la maintenance ;
- à réaliser :
 - ✓ le montage des cabines de commentateurs T.V. et des cabines radios,
 - ✓ la fourniture de plantes vertes pour la décoration des différents espaces (vestiaires, presse, zone V.I.P.),
 - ✓ la protection du parquet d'origine et la pose/dépose de l'ensemble du plancher servant de base à l'application d'une résine,

- ✓ l'acquisition de la surface de plancher complémentaire nécessaire,
- ✓ les aménagements nécessaires sur les tribunes officielles et les loges, pour être conformes aux caractéristiques du cahier des charges de la FED CUP,
- ✓ l'installation et l'aménagement d'une salle de travail et d'une zone de restauration pour la presse (presse écrite, T.V. et radios) et d'un espace de Relations Publiques,
- ✓ la mise à disposition des mobiliers et matériels nécessaires,
- ✓ la conception et la réalisation de l'affiche de la rencontre ainsi que la campagne d'affichage,
- ✓ la mise en œuvre d'un plan média complémentaire,
- ✓ le fléchage de l'événement en ville,
- ✓ l'organisation du tirage au sort de la rencontre le vendredi 6 février à l'hôtel Groslot,
- ✓ l'organisation du dîner de la Presse le vendredi 6 février au soir.

III. Engagements de la Fédération Française de Tennis

La F.F.T. s'engage :

Sur le plan sportif : à l'organisation sportive de la rencontre de FED CUP de tennis entre la France et l'Italie les 7 et 8 février 2009.

Sur le plan de l'accueil des équipes et des officiels : à l'accueil des équipes et des officiels en conformité avec les règles internationales, ainsi que le placement des V.I.P. dans les loges et la tribune présidentielle.

Sur le plan médiatique : à l'accueil des journalistes de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle.

Sur le plan technique : au montage du court de tennis dans le Palais des Sports selon les dispositions arrêtées d'un commun accord entre la Ville et la F.F.T. durant les réunions préparatoires.

Sur le plan de la communication : la F.F.T. s'engage à favoriser la promotion de la Ville grâce à :

- la présence du logo de la Ville sur une paire de panneaux du court ;
- la présence du logo de la Ville sur l'affiche officielle de la rencontre ;
- la présence du logo de la Ville sur le site officiel de la F.F.T. réservé à la rencontre ;
- l'obtention du statut de « Partenaire Officiel de la Rencontre France/Italie du groupe mondial de FED CUP 2009 » donnant un droit d'exploitation de ce statut et des visuels de la rencontre sur le plan national ;
- deux pages dans le programme officiel de la rencontre :
 - une page pour un éditorial du Maire de la Ville.
 - une page rédactionnelle mettant en avant les actions de la ville.

Sur le plan des invitations : la Ville pourra bénéficier de :

- deux places par jour en tribune présidentielle pour le Maire et son adjoint aux Sports, soit quatre places par jour et huit places au total ;
- dix places de loges par jour, soit vingt places au total ;
- vingt cinq places de gradins par jour, soit cinquante places au total.

Sur le plan de la sécurité : la F.F.T. s'engage à respecter l'ensemble des dispositions prévues pour toute la réglementation relative à la salubrité, à la police, aux règles d'hygiène, au droit du travail et à la sécurité et notamment, sans que cette énumération soit limitative.

IV. Autres dispositions

La F.F.T. sera autorisée à exploiter la publicité, à vendre des boissons et des denrées alimentaires dans l'enceinte du Palais des Sports.

L'ensemble des recettes de billetterie, location des loges et autres prestations seront perçues et conservées par la F.F.T.

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Fédération Française de Tennis pour l'organisation du premier tour de la FED CUP 2009 au Palais des Sports les 6 et 7 février 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 55 – Open d'Orléans Internationaux de Tennis. Approbation d'une convention de prestations de services à passer avec Europe Promotion Services. Mise à disposition du Palais des Sports. Approbation d'une convention d'occupation.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« I. Contexte

En 2005, l'entreprise Europe Promotion Services a proposé à la Ville d'organiser le 1^{er} Open d'Orléans, Internationaux de Tennis – tournoi masculin challenger Association des Tennismen Professionnels (A.T.P.).

Compte tenu du succès remporté par cette 1^{ère} édition, tant du point de vue de l'intérêt suscité auprès du public que du monde économique, la Ville a souhaité poursuivre le partenariat avec l'entreprise Europe Promotion Services pour l'organisation de cette manifestation dans le cadre d'un contrat de partenariat au titre des années 2006, 2007 et 2008.

Le tournoi est aujourd'hui bien ancré dans la vie sportive orléanaise et il constitue l'un des événements tennistiques majeurs organisés en France. L'organisateur développe un projet ambitieux afin d'augmenter la dotation aux joueurs et le rendre chaque année plus attractif. Il permet ainsi de proposer au public un spectacle sportif de très haut niveau.

Le contrat de partenariat étant arrivé à échéance, il convient de conclure de nouvelles conventions pour les trois prochaines années conformément à la réglementation en vigueur (Codes du Sport et des Marchés Publics).

II. Rappel des dispositions réglementaires

a) Prestations de services

L'article 19-4 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée prévoit que les sommes versées par les Collectivités Territoriales ou leurs groupements aux sociétés mentionnées à l'article 11 de la même loi, en exécution de contrats de prestations de services ou de toute convention dont l'objet n'entre pas dans le cadre des missions d'intérêt général visées à l'article 19-3, ne peuvent excéder un montant fixé par décret.

Il appartient aux Collectivités de conclure des conventions de prestations de services lorsque celles-ci sont amenées à soutenir financièrement une société sportive (montant maximum des sommes versées fixé à 1 600 000 €).

L'article 11 de la loi prévoit que toute association sportive pour la gestion de ces activités peut prendre la forme d'une société à responsabilité limitée, dénommée Entreprise Unipersonnelle Sportive à Responsabilité Limitée (E.U.S.R.L.).

Europe Promotion Services s'est donc constituée en E.U.S.R.L.

Par ailleurs, en tant qu'organisateur de l'Open d'Orléans Internationaux de Tennis, l'entreprise Europe Promotion Services est détentrice d'un droit d'exclusivité attribué par l'Association des Tennismen Professionnels (A.T.P.) pour l'organisation d'un tournoi de tennis challenger séries.

En conséquence, Europe Promotion Services et la Ville ont décidé de conclure une convention de prestations de services, conformément aux dispositions des articles L. 113-3 et D. 133-6 du Code du Sport relatifs aux contrats de prestations de services passés avec les sociétés professionnelles, en application de l'article 35-II, 8° du Code des Marchés Publics.

b) Occupation du domaine public

Lorsque l'occupation du domaine public est réalisé au profit d'une Société qui perçoit des recettes importantes provenant de l'exploitation même de l'équipement, notamment par l'intermédiaire de contrats publicitaires, il est nécessaire pour la collectivité de passer une convention d'occupation du domaine public, celle-ci devant faire l'objet d'une tarification.

Aucune disposition ne fixe les modalités de calcul de la redevance. Toutefois, il est nécessaire que ce montant tienne compte des coûts supportés par la collectivité pour l'entretien et le fonctionnement courant des équipements concernés.

Ainsi, pour les trois prochaines éditions de l'Open d'Orléans – Internationaux de tennis de 2009 à 2011, il convient de conclure deux conventions :

1. Convention de Prestations de Service

Europe Promotion Services s'engage à promouvoir l'image de la Ville, au travers du tennis de haut niveau et à contribuer à son rayonnement.

La Société s'oblige en outre à fournir pour les trois prochaines éditions à la Ville, des prestations de services rémunérées conformément aux tarifs facturés à l'ensemble de ses partenaires :

- Prestations de services liées à la Communication..... 27 173,12 €T.T.C.
- Prestations de services à caractère économique 51 826,88 €T.T.C.

Montant total pour chaque édition
2009, 2010 et 2011 79 000,00 €T.T.C.

2. Convention de Mise à Disposition du Palais des Sports

Elle a pour objet de préciser les conditions selon lesquelles la Ville consent, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à la Société Europe Promotion Services qui l'accepte, de mettre à disposition à titre précaire et révoquant le Palais des Sports sis, 14, rue Eugène VIGNAT à Orléans dans le cadre de l'Open d'Orléans Internationaux de Tennis.

Au titre de chacune des éditions considérées, la Société s'engage à s'acquitter auprès de la Ville d'une redevance forfaitaire d'un montant de 13 949 €

En conséquence, et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de prestations de service à passer avec l'entreprise Europe Promotion Services pour les éditions 2009, 2010 et 2011 de l'Open d'Orléans Internationaux de Tennis ;

2°) approuver la convention de mise à disposition du Palais des Sports à passer avec l'entreprise Europe Promotion Services pour les éditions 2009, 2010 et 2011 de ce tournoi ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 4141, article 611, T.S. 520 ;

5°) imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 4141, article 752, T.S. 520. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 56 – Piscine du Palais des Sports. Travaux de rénovation des plages et vestiaires. Divers lots. Approbation d'avenants.

Mme GRIVOT – *Les travaux de rénovation des plages et vestiaires de la piscine du Palais des Sports se terminent puisque la piscine rouvrira lundi prochain.*

La complexité du chantier, tant sur le plan technique que sur celui de l'organisation liée à l'activité du site, a fait qu'il y a eu de nombreuses adaptations pour mener à bien l'opération.

Il vous est donc proposé d'approuver des avenants aux marchés relatifs aux travaux de rénovation des places et des vestiaires à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération pour les lots n° 1, 2, 3, 5, 7 et 9.

M. le Maire – *Merci Mme GRIVOT. J'en profite pour saluer le travail qui a été fait dans des conditions extrêmement difficiles de chantier, puisque le Palais des Sports a continué à fonctionner et que le chantier s'est géré dans un espace particulièrement contraint. C'est un joli tour de force qui a été réalisé et on va en voir bientôt le résultat.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les travaux de rénovation des plages et vestiaires de la piscine du Palais des Sports ont débuté en mai 2008. La complexité du chantier, aussi bien sur le plan technique que sur l'organisation liée à l'activité du site, fait que de nombreuses adaptations sont nécessaires pour mener à bien cette opération.

En particulier :

- des zones rendues accessibles lors des travaux de démontage des plafonds ont permis de constater la vétusté de certains organes et des imperfections de la construction d'origine au niveau de la protection incendie et de l'isolation thermique ;
- l'intervention dans les vestiaires a suscité de la part des utilisateurs des demandes complémentaires qu'il est nécessaire de satisfaire pour un meilleur fonctionnement de l'établissement sur le long terme.

Ces travaux entraînent des plus ou moins-values sur plusieurs lots.

Les avenants pour les lots n° 1, 5 et 9 dont le montant dépasse 5 % du montant des marchés initiaux, ont été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du 21 janvier 2009.

Dans ces conditions, et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les avenants aux marchés relatifs aux travaux de rénovation des plages et vestiaires de la piscine du Palais des Sports, à passer avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Installation de chantier / Démolition / Gros Œuvre – Entreprise MALARD, pour un montant en plus value de 36 645,98 €T.T.C., portant le montant du marché initial de 408 897,21 €T.T.C. à 445 543,19 €T.T.C. ;

- lot n° 2: Etanchéité liquide / Carrelage / Faïence – Entreprise SECAM pour un montant en plus value de 9 914,11 €T.T.C., portant le montant du marché initial de 428 360,46 €T.T.C. à 438 274,57 €T.T.C. ;

- lot n° 3 : Menuiserie aluminium et Serrurerie – Entreprise HUGUET CREICHE, pour un montant en moins value de 1 312,01 € T.T.C., ramenant le montant du marché initial de 56 203,63 €T.T.C. à 54 891,62 €T.T.C. ;

- lot n° 5 : Chauffage / Ventilation – Entreprise FORCLUM, pour un montant en plus value de 7 413,38 € T.T.C., portant le montant du marché initial de 83 379,14 € T.T.C. à 90 792,52 €T.T.C. ;

- lot n° 7: Plafonds suspendus – Entreprise PLENUM, pour un montant en plus value de 7 462,66 € T.T.C., portant le montant du marché initial de 156 951,79 €T.T.C. à 164 414,45 € T.T.C. ;

- lot n° 9: Equipement de vestiaires – Entreprise NAVIC, pour un montant en plus value de 8 287,09 € T.T.C., portant le montant du marché initial de 69 926,53 €T.T.C. à 78 213,62 € T.T.C. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdits avenants au nom de la Ville ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 4141, article 2313, opération 03Z075, T.S. 920. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

PERSONNEL

N° 57 – Direction Générale Adjointe des Services. Poste de chargé de mission. Autorisation de le maintenir par voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de maintenir par voie contractuelle un poste de chargé de mission auprès de la Direction Général Adjointe.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *C'est juste l'expression d'un étonnement parce qu'en général, le groupe d'opposition est favorable au recours à la voie contractuelle pour pourvoir les emplois qui sont proposés par la mairie.*

Sur les délibérations n° 57 et n° 58, on s'étonne un petit peu que ces emplois n'aient pas été pourvus par voie statutaire. Donc, on souhaitait s'assurer que toute diligence a bien été faite auprès des instances compétentes afin que la publicité ait bien été réalisée. Notamment, on voudrait connaître les dates de publicité de vacance des postes au C.N.F.P.T., au Centre de Gestion, sur le site internet de la Ville. On voudrait savoir également combien de temps la vacance est restée sur le site.

Donc, pour les deux délibérations en question, le groupe votera contre.

Mme SAUVEGRAIN – *Toutes les déclarations de vacance ont été faites et je vous les donnerai dans quelques minutes, le temps de retrouver les dates exactes.*

Les deux cas sont cependant différents. Pour la deuxième délibération, la personne a déjà passé les écrits et récemment les oraux du concours d'Attaché, et donc on ne sait pas encore si elle a ou pas le concours.

M. le Maire – *Le temps que Mme SAUVEGRAIN vous donne le détail de l'information, si elle l'a là parce que la question est pointue, je vous sollicite.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le poste de chargé de mission référencé dans le grade d'Attaché et placé auprès de la Direction Générale Adjointe des Services, a évolué afin de répondre à une nouvelle organisation des Services suite à la délibération du 24 octobre 2008. Ce poste est particulièrement chargé de la conduite opérationnelle du projet de mutualisation des Services et l'agent concerné fait l'objet d'une mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) à 50 % du temps de travail.

Malgré l'appel à candidature, ce poste a été pourvu par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Les missions de ce poste sont redéfinies comme suit :

- aide à la conception et au développement du futur outil de management de projet à l'ensemble des services de la Ville ;
- conduite du changement, conseil et aide auprès des Responsables pour la mise en œuvre de l'outil partagé ;
- réalisation d'études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique ;
- suivi de tableaux de bord pour la Direction Générale et les Elus ;
- élaboration de procédures internes dans le cadre de la démarche de qualité ;
- conduite du projet de mutualisation des Services avec l'Agglomération.

La rémunération serait fixée par référence à la grille des attachés territoriaux, et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Un contrat serait conclu pour une durée de trois ans.

Le cadre concerné aura l'obligation de se présenter aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé de mission, rattaché à la Direction Générale Adjointe des Services, pour une durée de trois ans, selon les modalités sus énoncées, avec effet au 15 mars 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 64131, T.S. 320. »

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 12.

N° 58 – Direction des Finances et des Marchés. Recrutement d'un adjoint au responsable des marchés publics. Autorisation de pourvoir le poste par la voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le poste d'adjoint au responsable du service des Marchés Publics étant vacant, il convient de le pourvoir au plus vite ; la déclaration du poste auprès du Centre Départemental de Gestion ayant été effectuée dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Les missions de ce poste sont les suivantes :

Conseil technique et juridique

- accompagner et conseiller les Directions dans la mise en œuvre des procédures de marchés publics,

- organiser et animer les formations des services,

- préparer la Commission d'Appel d'Offres ;

Polyvalence avec le chef de service

- conseiller et accompagner les Elus et la Direction Générale dans la mise en œuvre des procédures de marchés publics,

- suivre et adapter les outils de gestion de l'activité et tableaux de bord,

- assurer l'intérim du responsable de service ;

Accompagnement des Directions dans leurs procédures d'achat

- animer et dynamiser la fonction achat au sein de la collectivité,

- aider à la définition des besoins et à la consultation des fournisseurs,

- améliorer de manière continue les critères de jugement, et notamment introduire l'impact du développement durable dans les marchés publics ;

Mise en place d'une vision globale des achats

- rationaliser les achats : computation des seuils de marchés, groupements de commandes,
- mettre en place et moderniser les outils : accords-cadres, système d'acquisition dynamique, carte d'achat.

L'appel à candidatures interne et externe n'a pas permis de recruter dans les conditions statutaires. La nécessité de pourvoir ce poste justifie le recours à un agent contractuel dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale. Cet agent serait rattaché pour l'exercice de ses fonctions à la Direction des Finances et des Marchés.

La rémunération est fixée par référence à la grille des attachés territoriaux, et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Le contrat serait conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois et assorti d'une période d'essai de trois mois.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à pourvoir par voie contractuelle le poste d'adjoint au responsable du service marchés publics rattaché à la Direction des Finances et des Marchés, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ledit contrat au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 022, article 64131, T.S. 320. »

ADOPTE PAR 43 VOIX CONTRE 12.

Mme SAUVEGRAIN – *Je n'ai pas les dates, mais je vous les envoie par mail la semaine prochaine, il n'y a pas de souci.*

N° 59 – Direction des Systèmes d'Information. Recrutement d'un chef de projets informatiques. Autorisation de pourvoir le poste par la voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a lancé la mise en œuvre de son schéma directeur informatique portant sur d'ambitieux projets : renouvellement du contrat de prestation d'assistance informatique aux utilisateurs en lien avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO), accompagnement des projets applicatifs de l'ensemble des Services.

Afin que ces projets, pilotés par la Direction des Systèmes d'Information, soient menés dans des conditions optimales, un poste Chef de projets informatiques, rattaché au pôle administration système et bureautique avait été créé, par transformation d'un autre poste.

Malgré une large publicité, l'appel à candidatures statutaires a été infructueux et ce poste a été pourvu par voie contractuelle, dans le cadre des dispositions de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

Le contrat arrive à expiration le 6 mars 2009.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Les missions restent les suivantes :

- piloter et contrôler l'activité du prestataire externe en charge de la maintenance des postes informatiques et de l'assistance aux utilisateurs ;
- assurer un véritable service client auprès des 1 450 utilisateurs en garantissant le niveau de qualité fixé pour les interventions de maintenance et d'assistance à l'ensemble des utilisateurs ;
- suivre les indications permettant d'apprécier et de vérifier la qualité du service et de définir les mesures nécessaires pour l'améliorer ;
- concevoir la définition des postes de travail utilisateurs-types et les normes d'utilisation, en cohérence avec l'architecture technique et la sécurité du système d'information et contrôler la conformité des logiciels installés sur les postes de travail ;
- piloter et gérer le parc informatique : traiter les demandes d'installation et de remplacement de postes de travail ; préparer, planifier et coordonner le déploiement des postes de travail ;
- instaurer un dialogue permanent avec les équipes « systèmes », « réseaux » et « applications ».

Compte tenu de l'ampleur des projets en cours et de la difficulté de pourvoir ce type d'emploi par voie statutaire, il est proposé de reconduire le contrat de l'agent en fonction, dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;

Un contrat serait conclu pour une durée d'un an, renouvelable dans la limite de trois ans.

Ce poste de catégorie A requiert une formation supérieure en informatique assortie d'une expérience significative.

La rémunération est fixée par référence à la grille des ingénieurs territoriaux et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de Chef de Projets Informatiques auprès de la Direction des Systèmes de l'Information, pour une période d'un an, avec effet au 6 mars 2009, renouvelable dans la limite de trois ans ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville fonction 022, article 64131, T.S. 320. »

ADOPTE PAR 52 VOIX CONTRE 3.

M. le Maire – *Je respecte votre vote, mais si on ne trouve pas les personnes, qu'est-ce qu'on fait ? On laisse le poste vacant et on n'a pas de chef de projets informatiques ? Je me permets de vous faire cette remarque.*

M. LEBRUN – *Quelle que soit l'administration, on nous dit « qu'on n'arrive pas à en trouver ».*

Mme SAUVEGRAIN – *Cela peut donner cette impression du fait que là on va recruter quatre contractuels, mais je tiens à préciser que ne passent justement au Conseil Municipal que les contractuels et donc, vous ne voyez pas passer tous les recrutements de titulaires. En revanche, deux fois par an, en juillet et en décembre, nous vous passons le tableau des effectifs où on fait la différence sur les postes entre les recrutements de titulaires et de contractuels pour que tout le monde ait tous les chiffres. Ce n'est donc pas parce que là il y a 4 contractuels qui passent que c'est l'image de ce qui se fait à la Ville.*

M. le Maire – *C'est très juste.*

N° 60 – Direction de la Culture et de l'Événementiel. Recrutement d'un chargé d'évènements. Autorisation de pourvoir le poste par la voie contractuelle.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la mise en œuvre de la Direction de la Culture et de l'Événementiel, qui a fait l'objet récemment d'une modification de son organisation (Comité Technique Paritaire du 24 septembre 2008), il est proposé de transformer un poste de Rédacteur en poste de catégorie A (Attaché), chargé des manifestations culturelles.

Cette évolution est en cohérence avec le niveau de responsabilité et les missions du poste définies ci-après :

- manifestations : sous la responsabilité du chef de service, assurer le pilotage du Festival de Jazz en mode projet (suivi du budget, définition de la communication en concertation avec la Direction de l'Information et de la Communication (D.I.C.), organiser les comités de pilotage, coordonner les diverses équipes...), veiller à la bonne réalisation de l'événement et en faire le bilan ;
- action nationales et Ville : coordonner des actions nationales dans le domaine de l'événementiel culturel (nuit des musées, journées du patrimoine, fête de la musique), organiser les manifestations Ville, suivre le budget, les contacts (ciné-jardins, hommes illustres) ;
- administration : faire exécuter les différentes phases des marchés, contrats, billetterie. Assurer la régie dépenses-recettes ; rédiger le compte-rendu, les délibérations, les contrats ; veiller au respect de la législation.
- implication dans l'événement : coordonner et suivre la partie culturelle du festival de Loire ou autre événement transversal ; participer au groupe de recherche et de développement.
- veille et développement de réseau : participer à la réflexion et à la mise en œuvre du projet de la « Fabrique », plus particulièrement dans le domaine des musiques actuelles ; veiller sur l'actualité des dispositifs, participer à des groupes de travail sur le plan local et national.

Conformément à la réglementation, une déclaration de vacance de poste a été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Compte tenu de l'ampleur des projets en cours et de la difficulté de pourvoir ce type d'emploi par voie statutaire, il est envisagé de pourvoir ce poste par voie contractuelle, dans le cadre de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires.

La rémunération serait fixée par référence à la grille des attachés territoriaux et du régime indemnitaire afférent à ce grade, en y incluant la prime de fin d'année versée au personnel municipal.

Un contrat serait conclu pour une durée de trois ans.

Dans ces conditions et après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir le poste de chargé d'événements culturels auprès de la Direction de la Culture et de l'Événementiel, pour une période de trois ans, avec effet au 1^{er} février 2009 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant nécessaire au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 022, article 64131, T.S. 320. »

ADOPTÉ PAR 52 VOIX CONTRE 3.

N° 61 – Direction de la Sécurité. Agents de surveillance des entrées et sorties des écoles. Mise en place de la semaine de 4 jours. Approbation d’avenants aux contrats.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s’agit là d’un cas plus particulier. Dans le cadre de la semaine de quatre jours, nos agents assurant la sortie et l’entrée des écoles ont perdu des heures le samedi. Donc, nous nous sommes engagés à leur proposer de redéployer ces heures sur différentes missions. La plupart d’entre eux ont accepté, mis à part deux qui ont souhaité réduire leur volume horaire parce qu’ils avaient trouvé d’autres fonctions à assurer. Nous vous proposons donc les avenants aux contrats de travail.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

«La semaine de quatre jours au sein des écoles maternelles et primaires modifie le volume et l’organisation du travail des agents recrutés pour assurer la sécurité des piétons, notamment des enfants dans la traversée des voies publiques à l’entrée des établissements scolaires.

Ainsi trente-neuf agents, qui dépendent de la Direction de la Sécurité, sont affectés à ces missions, sur la base de contrats à durée déterminée ou indéterminée à temps incomplet, annualisés.

En application d’une délibération du 21 octobre 1994, ils effectuent un service de 13 h 30 de travail hebdomadaire en moyenne annuelle. Leur rémunération est fixée à 11/35^{ème} d’une rémunération à temps plein, sur douze mois. Cette rémunération est calculée en moyenne annuelle sur l’année, et tient compte des périodes de vacances scolaires qui ne sont pas travaillées. Elle intègre aussi le temps de déplacement des agents quatre fois par jour.

La semaine de quatre jours conduit à supprimer l’école le samedi matin et donc l’intervention de ces agents sur ces plages horaires, soit une heure de travail en moins par semaine travaillée.

Compte-tenu de la situation des agents concernés et des volumes horaires de travail déjà faibles, il est garanti à chaque agent qui le souhaite le maintien du volume horaire actuel prévu au contrat (13 h 30) en utilisant l’heure libérée pour d’autres activités.

Un dispositif a été mis en place et présenté au Comité Technique Paritaire du 24 septembre et du 17 décembre 2008. Dans un souci de concertation, chaque agent des entrées et sorties d’école a été reçu par une équipe composée d’agents de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction de l’Education. Cet entretien a permis à chacun d’évoquer ses compétences et ses souhaits.

Compte-tenu de ces éléments, et des besoins de la collectivité, les missions suivantes ont été proposées :

- l’entretien ménager (pour la moitié de l’effectif),
- La surveillance des temps repas,
- l’accueil en soirée des bâtiments,
- la distribution d’info-riverain,
- la surveillance des parcs et jardins,

- le contrôle des recettes de stationnement,
- la traversée des personnes déficientes visuelles.

Quatre agents ont souhaité que leur temps de travail soit diminué.

Un agent assure la surveillance d'un collègue et n'est donc pas concerné.

Deux agents ne rentrent pas dans ce dispositif en raison d'une gestion non annualisée.

Ces propositions doivent faire l'objet d'un avenant au contrat d'origine pour une mise en œuvre à partir de février 2009.

Dans ces conditions, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le redéploiement des heures libérées par la semaine de quatre jours, sur les missions précitées de façon à garantir à chaque agent de surveillance des entrées et sorties des écoles, le maintien du volume horaire fixé dans son contrat initial ;

2°) autoriser M. le Maire à signer les avenants aux contrats de ces agents avec effet au 1^{er} février 2009. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

MOYENS GENERAUX

N° 62 – Création d'une Bourse du Travail dans l'ancien collège Joliot Curie.
Approbation d'un protocole d'accord et de conventions d'occupation.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'un dossier très important. Dans le cadre du budget 2009, un budget de 1 300 000 € a été voté pour installer une maison des syndicats dans le collège Joliot Curie.*

Après une large concertation, un protocole d'accord a été signé avec six organisations syndicales, à savoir les cinq qui étaient déjà logés par la Ville et en plus Solidaires qui était logé pour le moment dans le privé et qui a souhaité pouvoir rejoindre cette maison des syndicats, ce que nous avons accepté.

Nous sommes donc maintenant sur une Bourse du Travail avec toutes les organisations syndicales locales, départementales et régionales.

M. le Maire – *Y a-t-il des remarques ? M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Je voulais savoir où cela en était à propos de la fourniture des fluides ?*

Mme SAUVEGRAIN – *Tout a été négocié dans le protocole et toutes les organisations syndicales ont signé ce protocole. Elles paieront donc en fonction des différents fluides à hauteur de leurs charges et elles l'ont accepté.*

M. le Maire – *Je veux simplement, mes chers collègues, vous faire remarquer deux choses :*

1°) Ce n'est pas dans la compétence immédiate de la Ville d'Orléans que de porter ce type de projet. Concrètement, cela ne devrait pas forcément être à nous de le faire.

2°) Le montant : plus d'un million d'euros consacré à cette opération.

Et j'aurais souhaité ou je souhaiterais que d'autres partenaires publics puissent se joindre à nous pour partager le poids financier que représente cette opération. Voilà, j'en appelle aux uns et aux autres qui peuvent siéger dans d'autres assemblées, s'ils peuvent relayer ce souhait.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« A la suite de la désaffectation du collège Joliot Curie mis à disposition du Département du Loiret par la Ville d'Orléans, en application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, celle-ci a retrouvé l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

La Ville a saisi cette opportunité pour envisager le regroupement en un lieu unique de l'ensemble des centrales syndicales locales, départementales et régionales qu'elle héberge actuellement sur différents sites, soit au sein de son propre patrimoine, soit dans des locaux pris en location, en leur qualité d'organisations syndicales reconnues d'intérêt public.

A cet effet, la Ville a mené une large concertation avec les organisations syndicales. Les parties sont parvenues à un accord sur les affectations, le programme des travaux, leur financement, les frais de transfert et les conditions financières d'occupation des nouveaux locaux qui a fait l'objet d'un protocole d'accord et de conventions d'occupation.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes du protocole d'accord et des conventions d'occupation à passer avec les six organisations syndicales C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., C.F.E./C.G.C., Solidaires, afin de créer une Bourse du Travail dans l'ancien collège Joliot Curie ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit protocole et lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, articles 70688 et 752, T.S. 710. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 63 – Matériel roulant. Aliénation de véhicules réformés. Vente publique par le service des domaines.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Ville lance pour le renouvellement de ses matériels roulants un ou plusieurs appels d'offres.

Les véhicules ainsi réformés font l'objet, soit d'une reprise par le fournisseur du véhicule neuf ou par des professionnels après consultation, soit comme les années précédentes d'une vente par les Domaines.

Compte tenu des résultats favorables, ces années passées, des ventes aux enchères publiques par adjudication par l'intermédiaire de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, Services des Domaines, il est proposé de renouveler cette procédure pour les véhicules réformés en 2008, 2009 et pour ceux qui le seront en 2010.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) autoriser M. le Maire à remettre aux services des Domaines pour aliénation, les véhicules qui feront l'objet d'une réforme en 2008, 2009 ou en 2010, et à les radier des registres d'inventaire ;

2°) imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville à cet effet en fonction des ventes organisées par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, fonction 020, article 77524, T.S. 925. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 64 – Réservoir situé rue du Petit Pont. Installation d'un relais radio. Approbation d'une convention tripartite à passer avec la Lyonnaise des Eaux et le Centre Diocésain d'Information.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville, propriétaire d'un château d'eau, sis rue du Petit Pont, parcelle cadastrée section BZ n° 624 dont l'exploitation a été confiée à la Lyonnaise des Eaux, a mis ce site à disposition du Centre Diocésain d'Information par convention en date du 19 mai 2007 afin d'y installer un dispositif d'antennes et d'équipements techniques, pour permettre la diffusion des émissions Radio Chrétienne en France.

Le Centre Diocésain d'Information, ayant eu son autorisation d'émettre par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel jusqu'au 11 juin 2013 et la convention de mise à disposition arrivant à son terme, a sollicité une reconduction de la mise à disposition dans les conditions suivantes :

- durée : jusqu'au 31 mai 2013,
- redevance Ville : 600 € nets annuels,

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

- redevance Lyonnaise des Eaux : 440 €H.T. soit 526,24 €T.T.C. annuels.

Cette proposition ne met à la charge de la Ville aucune dépense d'investissement ou d'exploitation.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les termes d'une convention tripartite à passer avec la Lyonnaise des Eaux et le Centre Diocésain d'Information, jusqu'au 31 mai 2013, relative à un emplacement pour un relais radio, sur le réservoir sis rue du Petit Pont à Orléans, moyennant une redevance annuelle révisable de 600 €nets, valeur 3^{ème} trimestre 2007, au profit de la Ville ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 811, article 70688, T.S. 710. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Nous avons, mes chers collègues ...*

(brouhaha dans l'hémicycle).

M. le Maire - *... vingt-cinq questions ... non deux questions orales, ce n'était pas crédible !*

Je donne la parole à M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – *Je voudrais avoir la liste des questions, car nous avons l'impression d'en avoir posé plus que deux à ce Conseil Municipal.*

M. le Maire – *Moi, j'ai deux questions, une de vous-même à propos des P.A.C.S., une autre de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA à propos de l'Université.*

(réaction hors micro de M. LEBRUN).

M. le Maire – *Vous avez posé une question ? Ecoutez, je ne l'ai pas, mais nous allons déjà écouté M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *M. le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être assez rapide, mais c'est un sujet important.*

En juin 2008, Mme Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat à la Famille, s'est déclarée plutôt favorable à la proposition avancée par M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, souhaitant que le P.A.C.S. puisse être célébré en mairie, en lieu et place du Tribunal.

Nous savons qu'en l'état actuel de la loi, ceci est impossible et nous émettons le vœu que le législateur puisse progresser dans ce domaine.

Néanmoins, les maires peuvent accompagner un P.A.C.S. en organisant, à titre convivial et symbolique, pour celles et ceux de leurs administrés qui le leur demanderaient, des cérémonies républicaines de P.A.C.S. dans les maisons communes dont ils sont responsables, confirmant ainsi les valeurs d'accueil et de solidarité de ces lieux. Cette célébration se déroulant dans des conditions proches de celles des mariages, permettrait de remettre entre autres, en salle des mariages, par vous ou tout élu délégué, un document aux partenaires pacsés.

De nombreuses villes ont mis en place des cérémonies de confirmation de P.A.C.S. en mairie, c'est le cas de Toulouse, Grenoble, Paris et même à Nice chez M. ESTROSI. Plus près de nous, c'est le cas de Beaugency, Chanteau ou encore Saint-Jean-de-la-Ruelle. De plus, de très nombreux maires de gauche nouvellement élus ont en projet ces célébrations de P.A.C.S.

L'ouverture de cette possibilité à Orléans serait un acte symbolique fort, une affirmation de l'égalité républicaine partagée par tous ici.

Je connais votre souci d'égalité républicaine et j'espère que vous pourrez répondre favorablement à ma requête intéressant nombre de couples gays, lesbiens et hétérosexuels d'Orléans.

Par cette démarche, la Ville d'Orléans avancerait sur le chemin de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Je vous remercie.

Mme SAUVEGRAIN – *Vous le savez, le P.A.C.S. a été mis en place par la loi du 15 novembre 1988 et c'est un contrat. Il prend la forme d'une déclaration conjointe devant le Tribunal d'Instance.*

Pour votre information, 1 181 P.A.C.S. ont été conclus en 2008 devant le Tribunal d'Instance d'Orléans qui recouvre la circonscription d'Orléans, c'est-à-dire 108 communes.

Le Maire n'est pas compétent pour enregistrer les déclarations de P.A.C.S. puisque cela relève exclusivement, vous l'avez dit, des compétences du Tribunal d'Instance.

Un certain nombre de mairies ont décidé de mettre en place ces cérémonies de confirmation. Toulouse en a fait une à aujourd'hui, Grenoble n'en a encore pas fait, quelques autres communes, vous l'avez évoqué. Donc, ces cérémonies n'ont absolument aucun cadre, ni valeur juridique, puisque le contrat lui-même a sa valeur.

Donc pour le moment et comme cela se passe bien devant le Tribunal d'Orléans, la Ville n'envisage pas d'organiser de telles cérémonies.

M. le Maire – *Je donne la parole à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA au sujet de l'Université.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *L'opposition municipale (groupe Socialistes, Verts et apparentés) souhaite attirer votre attention sur la situation alarmante dans laquelle se trouve l'Université d'Orléans.*

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a en effet récemment mis en place un nouveau système de répartition des moyens aux universités françaises, système qui répond à l'appellation charmante de système SYMPA (sic). En l'état, ce système lèse gravement l'Université

d'Orléans qui, dès cette année, perd six postes de BIATOSS (personnel administratif, technique, ouvrier de service) et qui devrait voir le nombre des postes qui lui sont affectés, y compris pour ses besoins d'enseignement et de recherche, se réduire encore au cours des années à venir.

Par comparaison avec d'autres établissements de taille équivalente, l'Université d'Orléans a été particulièrement mal lotie dans cette redistribution des moyens. Cette situation handicape très lourdement le devenir de notre établissement d'enseignement supérieur en le privant des compétences et des ressources dont il a cruellement besoin. Ces pertes de postes risquent en effet de porter atteinte à notre potentiel de recherche, au dynamisme de nos relations avec nos partenaires économiques et institutionnels, mais aussi à l'organisation de nos enseignements et aux services rendus à nos étudiants.

C'est pourquoi, l'opposition municipale (groupe « Socialistes, Verts et apparentés »), consciente de l'importance de ces enjeux pour notre Université et notre ville, vous demande de bien vouloir intervenir auprès de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin de rétablir les postes supprimés.

Mme BARRUEL – *Ayant l'honneur de représenter M. le Maire d'Orléans au Conseil d'Administration de l'Université, vous me permettez d'informer nos collègues de la situation de l'Université au regard des moyens qui lui sont alloués par le Ministère, situation que vous qualifiez d'alarmante.*

Avec la loi Libertés et Responsabilités des Universités (L.R.U.) du 10 août 2007, un nouveau système de calcul de dotations a été mis en oeuvre. Auparavant, on parlait de calcul San Remo, maintenant le nouveau calcul s'appelle SYMPA, cela veut dire système de répartition des moyens à la Performance et à l'Activité. Il a donc été mis en œuvre pour le budget 2009.

Pour faire simple, le système San Remo prenait plutôt en compte le nombre d'étudiants inscrits à l'Université. Le système SYMPA est plutôt basé sur du qualitatif et prend en compte le nombre d'étudiants passant les examens et également le nombre de publications des enseignants-chercheurs. Il a pour objectif une meilleure répartition des crédits et des moyens entre les universités. Ce système a été accepté à la fois par la Conférence Nationale des Universités et par la Conférence des Présidents d'Universités.

Pour être précise, l'Université d'Orléans a reçu en 2008 une dotation de 23 400 881 €, la dotation 2009 étant de 24 189 768 €, soit 788 888 € de moyens supplémentaires. A cela s'ajoutent les crédits pour l'accessibilité et la sécurité qui s'élèvent à 1 550 000 €. Au total, l'Université voit progresser ses moyens financiers de 10 %.

Vous mettez en avant la suppression des 6 postes de personnels BIATOSS, le personnel administratif, technique et ouvriers de service, qui sont, nous le savons tous, indispensables au bon fonctionnement de l'Université. Ces 6 postes représentent 0,4 % du nombre de postes actuels de l'Université, soit au total 1 594 dont 633 emplois de personnels BIATOSS. 3 de ces postes sont liés à la Révision Générale des Politiques Publiques, la fameuse R.G.P.P., pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et 3 correspondent à un redéploiement des moyens entre les universités.

En 2010, dans le cadre de l'autonomie, la masse salariale va être affectée à l'Université. Elle doit pour cela d'ores et déjà être en mesure de mettre en œuvre une gestion globale du personnel,

soit par des mutualisations, soit par des réaffectations internes. C'est ce qu'a d'ailleurs proposé le Président de l'Université à son Conseil, conscient de ses responsabilités et attentif à la bonne gestion de son établissement, tant sur les moyens humains que financiers.

Puisque vous faites allusion au devenir de l'Université, je vous rappelle que le développement de notre Université et même de l'enseignement supérieur dans son ensemble, est une des préoccupations majeures du Maire d'Orléans. Vous étiez d'ailleurs, M. le Maire, mercredi dernier à Paris avec Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur pour lui faire part de l'ensemble des actions que nous développons à Orléans et évoquer les quelques projets phares que vous souhaitez réaliser sur notre territoire.

M. le Maire – *Mais comment savez-vous cela Mme BARRUEL ?*

Mme BARRUEL – *J'ai des informations.*

Notre action à l'instar d'autres collectivités locales tels que le Conseil Général du Loiret et l'Agglomération « Orléans-Val de Loire » déborde largement du cadre de nos compétences légales. Convaincus du rôle phare de l'Université dans le développement économique de notre territoire, nous apportons notre soutien à la recherche et à l'innovation que ce soit à travers les pôles de compétitivité, les clusters dream dont je vous rappelle que la Ville a été l'initiatrice, soutien qui permet une augmentation sensible de l'activité des laboratoires.

Je pourrais également vous rappeler, sans exhaustivité, les opérations pour lesquelles nous serons présents avec l'Agglomération : l'extension de Polytech, la reconstruction de l'I.U.T., les S.T.A.P.S., le réaménagement qualitatif du Campus, l'opération Dupanloup, la future opération Madeleine, les logements étudiants, enfin l'école d'infirmières et l'école de kinésithérapie dont nous avons parlé tout à l'heure.

D'autres projets de formation sont en cours avec l'aide d'autres établissements scientifiques tels que le C.N.R.S., l'I.N.R.A., le B.R.G.M., le C.E.A. Ils concernent les géosciences, les nanotechnologies, les sciences du vivant, le développement de l'ingénierie des services et c'est donc par ces projets ambitieux que nous soutenons et accompagnons notre Université afin, comme vous l'a affirmé régulièrement M. le Maire, de faire d'Orléans une ville universitaire.

M. le Maire – *Et un Institut Français de Presse (I.F.P.) serait, j'ajoute, le bienvenu.*

Merci, mes chers collègues, l'heure est raisonnable ...

M. LEBRUN – *Pardon M. le Maire.*

M. le Maire – *Oui, je suis désolé, M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Je pense que l'on ne va pas lire les questions que vous n'avez pas eues le temps d'étudier, c'est normal.*

M. le Maire – *Non, si vous le voulez bien. Mais, je ne comprends pas par quel canal vous les avez passées, parce que franchement ...*

- Séance du vendredi 30 janvier 2009 -

M. LEBRUN – *Comme d’habitude, car j’ai tout de même l’habitude d’en poser.*

M. le Maire – *Mais, elles sont passées comment ?*

M. LEBRUN – *Comme d’habitude ! Alors peut-être que cela n’a pas bien fonctionné, je ne sais pas. Je vous fais une proposition ...*

M. le Maire – *Quels étaient les thèmes ?*

M. LEBRUN – *Ces questions sont importantes, mais elles n’ont pas un caractère d’urgence. Donc la proposition est de les reporter au prochain Conseil Municipal.*

Cependant, on a posé une question au Conseil Municipal à laquelle vous n’avez pas répondu : demain, pour M. RICOUD, c’est dehors ou dedans ?

(rires).

M. le Maire – *Ecoutez, vous allez croire que je le fais exprès, mais ce n’est pas le cas. On n’a pas eu de demande pour demain.*

M. RICOUD – *Si.*

M. le Maire – *Ecoutez, je vous le promets.*

(réaction hors micro de M. RICOUD).

M. le Maire – *De toute façon, il n’y a pas eu de demande pour demain. Je me retourne par les canaux où cela passe ... je vous assure, mais vous allez dire ... mais non, je vous promets, M. RICOUD, que moi je n’ai pas vu de demande pour demain, je suis désolé.*

(prise de parole hors micro de M. RICOUD).

M. le Maire – *Je n’en ai pas vu non plus pour le mois de février. Donc, demain, on va voir.*

Donc merci à tous et la séance est levée.

La séance est levée à 23 h.
